IMPACT TANK

L'école ne peut pas agir seule

Les opinions et arguments exprimés n'engagent que les auteurs du rapport.

Responsable de la publication :
Tony Bernard

Rapporteuse :
Aude Kerivel

Auteurs :
Aude Kerivel
Carine Mira
Tony Bernard
Louis Raynaud de Lage
Justine Journaix
Mélissa Aksil

Conception graphique :
Napalm

Photos :
Freepik

Icones :
Freepik, Flaticon, Svgrepo

Publié en juillet 2024
Impact Tank
15 rue de la Fontaine au roi
75011 Paris

Contact : contact@impact-tank.org

Partenaires :

SOMMAIRE

ÉDITO 06

IMPACT TANK & GROUPE SOS 10

INTRODUCTION 12

- 1. Le rôle assigné à l'école pour lutter contre les inégalités 13
- 2. L'émergence de la notion d'échec scolaire et la reconnaissance de sa dimension sociale 16
- 3. Quelles réformes pour quels effets ? 19

PARTIE 1 - LES DÉFIS DE LA LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS SCOLAIRES 20

- 1. L'organisation complexe de la mise en œuvre des réformes, circulaires et orientations 21
- 2. Les défis de l'évaluation des politiques éducatives 30
- 3. Les politiques de lutte contre les inégalités entre 2007 et 2023 36
- 4. Actions de nos partenaires 74

SOMMAIRE

PARTIE 2 - RECENSEMENT DES INITIATIVES EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES 80

- 1. Méthode de recensement des actions et de qualification 82
- 2. Panorama des initiatives recensées 85
- 3. Présentation des 26 initiatives sélectionnées 91

PARTIE 3 - PRÉSENTATION DU RÉFÉRENTIEL D'INDICATEURS ET RECOMMANDATIONS POUR RENFORCER LA MESURE DE L'IMPACT 123

- 1. Qu'est-ce que l'évaluation de l'impact social et sociétal ? 124
- 2. Qu'est-ce qui se passe sur le terrain de l'égalité des chances en matière d'évaluation d'impact ? 138
- 3. Lancer sa démarche d'évaluation d'impact dans l'égalité des chances 142
- 4. Construire une théorie du changement 146
- 5. Référentiel d'indicateurs : dans l'égalité des chances, que peut-on mesurer en matière d'impact ? 152

SOMMAIRE

PARTIE 4 - RECOMMANDATIONS 199

- 1. Propositions concernant l'expérimentation, l'évaluation et le suivi des politiques publiques 201
- 2. Propositions pour lutter contre les inégalités scolaires 205

CONCLUSION 212

ANNEXES 215

- Annexe 1 : Présentation du groupe de travail et de la méthode 216
- Annexe 2 : Fiche Impact 220
- Annexe 3 : Enjeux liés à la collecte de données dans le domaine de l'égalité des chance 221
- Annexe 4 : Analyse et interprétation des données 228
- Annexe 5 : Utilisation des résultats 231
- Annexe 6 : Glossaire 232
- Annexe 7 : Liste des personnes auditionnées 234
- Annexe 8 : Tableaux de recensement 237
- Annexe 9 : Bibliographie 326
- Annexe 10 : Sitographie 333

ÉDITO

L'égalité des chances vise à donner à toutes et tous les mêmes possibilités d'atteindre toutes les positions sociales dans notre société. Dans la poursuite de cet idéal, élèves, familles et enseignants, font face à de multiples inégalités économiques, sociales et culturelles. Ces inégalités sont le produit de nombreux facteurs parmi lesquels les ségrégations territoriales, certains territoires concentrant des difficultés limitant les opportunités pour les jeunes qui y résident : des temps de transport plus longs, des enseignants moins expérimentés, un accès aux stages plus difficiles. Sans surprise, les résultats en matière d'accès à l'emploi s'en ressentent : l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) précisait dans un rapport de 2021 que les jeunes âgés de 15 à 29 ans issus des quartiers populaires sont deux fois plus touchés par le chômage que les autres.

Cela fait longtemps que les acteurs politiques, économiques et sociaux ont reconnu que l'école ne peut pas agir seule. Pourtant, les travaux sur les acteurs de l'innovation sociale engagés dans la lutte contre les inégalités scolaires – entreprises, fondations privées, organisations de l'Économie Sociale et Solidaire, acteurs de l'éducation populaire – restent trop rares. Depuis le développement des politiques d'éducation prioritaire à l'essor du New Public Management dans les années 2000, ces initiatives se sont multipliées, mais leur évaluation et leur articulation avec les politiques publiques demeurent insuffisamment documentées.

Ce rapport s'attache à combler ce manque. Il recense et analyse des initiatives d'innovation sociale contribuant à une plus grande égalité des chances, examine leurs démarches de mesure d'impact et propose un référentiel commun d'indicateurs. Mais l'égalité des chances ne se résume pas à un catalogue d'actions : elle s'inscrit dans une histoire où les réformes se sont succédées à un rythme qui répond davantage aux temps politiques qu'aux logiques d'évaluation. Il est frappant de constater que de nombreux travaux d'évaluation des politiques éducatives ne sont pas rendus publics, limitant ainsi l'apprentissage collectif et la consolidation des dispositifs les plus efficaces.

ÉDITO

Heureusement, l'engagement pour la réussite scolaire est important : collectivités, associations, fondations, entreprises, développent de nombreuses initiatives complémentaires à l'école. Mais pour que ces dernières atteignent pleinement leur potentiel, il est indispensable de renforcer la coopération, le partage de connaissances et la mutualisation des évaluations. Certaines actions produisent des résultats significatifs, mais leur efficacité dépend de leur articulation avec l'école.

Enfin, rappelons une évidence : améliorer l'égalité des chances implique de nombreux leviers, parfois coûteux ou politiquement clivants. C'est pourquoi nous avons choisi de nous concentrer sur des initiatives qui peuvent rassembler autour de consensus : elles existent déjà en grand nombre et leur généralisation pourrait lever bien des freins actuels.

Ce rapport se veut une contribution engagée à la construction – et à la perpétuelle reconstruction – de ce chemin vers une société plus équitable. En mettant en lumière les initiatives qui fonctionnent et en facilitant leur développement, nous espérons contribuer, aux côtés de l'ensemble des acteurs – y compris ceux de l'Éducation nationale – à un écosystème plus juste et plus efficace au service de tous.

Agnès Audier, Présidente de l'Impact Tank
et Tony Bernard, Directeur général de l'Impact Tank

ÉDITO

Quels sont les points communs entre la circulaire organisant le temps scolaire des élèves d'école élémentaire en quatre jours (2008, Xavier Darcos), le décret instituant les écoles de la deuxième chance (2007, Xavier Darcos), le plan pour la réussite en licence à l'université (2007, Valérie Pécresse), la réforme du lycée professionnel (2008, Xavier Darcos), la loi visant à lutter contre l'absentéisme scolaire (2010, Luc Chatel), la circulaire mettant en place le dispositif « plus de maîtres que de classes » (2012, Vincent Peillon), le parcours Avenir (2015, Najat Vallaud-Belkacem), le décret organisant les enseignements au collège (2015, Najat Vallaud-Belkacem), la réforme du collège (2015, Najat Vallaud-Belkacem), la réforme du bac général (2018, Jean-Michel Blanquer), la loi sur l'orientation et la réussite des étudiants (2018, Frédérique Vidal), l'obligation de scolarisation à 3 ans (2019, Jean-Michel Blanquer), la réforme du bac professionnel (2019, Jean-Michel Blanquer) et la généralisation de l'expérimentation « devoirs faits » (2023, Pap N'Diaye) ?

Ces textes ont tous en commun l'objectif de « contribuer à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités », pour reprendre un des principes du code de l'éducation publié en 2000. Ils concernent principalement l'école et l'enseignement supérieur, et parfois les associations, les entreprises, ainsi que les territoires.

Pourtant, aujourd'hui encore, deux tiers des enfants d'ouvriers obtiennent leur baccalauréat contre plus de 90% des enfants de cadres et d'enseignants, et 64,2% des élèves des catégories favorisées entreprennent, sept ans après leur entrée en 6ème, des études supérieures, ce qui n'est le cas que de 27,5% des enfants de familles modestes*. Ainsi, comme l'observaient Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron dans les années 70, et comme l'observent aujourd'hui Camille Peugny, François Dubet, Marie Duru-Bellat, Agnès Van Zanten, Julien Grenet, Bernard Lahire ou Youssef Souidi : l'école reproduit les inégalités. Cette situation est la conséquence d'un écart de niveau entre les enfants

* France Stratégie, Scolarités, le poids des héritages, Johanna Barasz, Peggy Furic et Bénédicte Galtier, Septembre 2023.

ÉDITO

dont la culture familiale s'approche de la culture scolaire ou, au contraire, s'en distingue. Elle résulte aussi d'une ségrégation scolaire et de paliers d'orientation qui pénalisent les enfants de milieux populaires et favorisent ceux des milieux les plus aisés, y compris lorsqu'ils obtiennent les mêmes résultats scolaires.

Ces textes ont aussi en commun les élèves et les enseignants qu'ils concernent très directement. Un enfant né en 2005 entrera à l'école maternelle en 2008 et obtiendra son baccalauréat en 2023. Pendant ces 15 années de scolarité (ou de formation) obligatoire, il y aura eu huit ministres de l'Éducation nationale et au moins quatre réformes importantes par ministre. Ce rythme pose une question fondamentale : est-il réellement possible de savoir si ces politiques permettent de réduire les inégalités ? Si elles ne sont pas systématiquement évaluées et que les méthodes présentent un certain nombre de limites, principalement liées à des temporalités trop courtes, les évaluations scientifiques deviennent indispensables à la conduite des politiques d'éducation. Elles permettent de déterminer si certaines réformes contribuent à augmenter les inégalités, alors qu'elles visaient initialement à les réduire, ou au contraire si elles ont des effets positifs ou prometteurs dans la lutte contre les inégalités.

Aude Kerivel, rapporteuse du groupe de travail

Lancé en octobre 2020 à l'initiative du GROUPE SOS et de quatre universités (Sciences-Po, Sorbonne Université, Conservatoire National des Arts et Métiers, Paris Dauphine), l'IMPACT TANK est le premier think-and-do-tank européen dédié aux initiatives et à l'économie à impact positif. Il croise expetise académique et expérience de terrain pour favoriser la mise à l'échelle des innovations sociales les plus prometteuses et rassembler l'ensemble des acteurs engagés au service d'une économie plus inclusive et plus durable.

IMPACT TANK

Une référence de la recherche académique et de l'expertise sur la mesure d'impact

L'IMPACT TANK s'appuie sur un réseau d'experts et de chercheurs de haut niveau, à travers des groupes de travail thématiques, pour :

- Recenser des initiatives partout sur le territoire et mesurer rigoureusement leurs impacts pour faire émerger des solutions et les expérimenter,
- Construire des référentiels d'indicateurs partagés de mesure d'impact pour chaque enjeu social,
- Bâtir des recommandations concrètes afin d'inspirer l'action publique et privée,
- Fédérer et mobiliser les acteurs issus de la recherche, des entreprises, du monde associatif et du secteur public, autour d'enjeux communs pour valoriser ses recommandations.

Un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics

L'IMPACT TANK fédère les acteurs de terrain et de l'Économie Sociale et Solidaire, les entreprises, les associations et les entrepreneurs sociaux, afin d'interpeler les décideurs publics autour de ses rapports de recommandations et notes d'analyse, ainsi que mobiliser l'opinion publique à travers la publication d'études et de tribunes dans les médias, l'organisation d'évènements et de rencontres publiques.

Un site d'information pour valoriser la culture de l'impact

L'IMPACT TANK est aussi un site d'information en ligne qui diffuse la culture de l'impact à travers des interviews, des portraits d'acteurs et actrices engagés, des reportages et des podcasts. De plus, l'initiative du Mur des Solutions permet d'identifier des actions portées par des acteurs partout sur le territoire, et sélectionner les plus prometteuses sur la base de leurs évaluations d'impact.

Le **Groupe SOS** est un groupe associatif, acteur majeur de l'économie sociale et solidaire, leader européen de l'entrepreneuriat social. Il regroupe **750 établissements et services, associations et entreprises sociales**, qui entreprennent au profit **des personnes en situation de vulnérabilité, des générations futures et des territoires.**

Depuis sa création en 1984, lors des années sida, le Groupe SOS **combat** toutes les exclusions, **agit** pour l'accès de toutes et tous à l'essentiel, et **innove** face aux enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux.

Non-lucratif, sans actionnaire, les actions du Groupe SOS et de ses 22.000 personnes employées ont un impact en France et dans plus de 50 pays dans le monde, auprès de 2 millions de bénéficiaires.

Le Groupe SOS est au cœur des réflexions sur la mesure d'impact en France et à l'international, aux côtés des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire, du secteur privé, et des pouvoirs publics. C'est à ce titre, et à l'occasion de ses 35 ans, qu'il a décidé de **s'associer au monde universitaire pour lancer l'Impact Tank,** qui est une association du Groupe SOS.

Freepik.com

Bearfotos Freepik.com

Prostooleh/Freepik.com

INTRO-DUCTION

- 1. Le rôle assigné à l'école pour lutter contre les inégalités
- 2. L'émergence de la notion d'échec scolaire et la reconnaissance de sa dimension sociale
- 3. Quelles réformes pour quels effets ?

« L'éducation est la première priorité nationale. Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à la scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction. Il veille également à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement. »[1]

1. Le rôle assigné à l'école pour lutter contre les inégalités

L'égalité des chances, associée à la réussite scolaire et éducative de tous les élèves et à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales, est inscrite dans le Code de l'éducation publié dans sa version initiale en 2000. Parmi ses fonctions, l'école doit « *contribue*[r] *à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités* ».

« L'égalité des chances vise à donner à tous les mêmes possibilités d'atteindre les positions sociales, dans la droite ligne de la définition de Tocqueville, les « maîtres » pourraient devenir « serviteurs » et « les serviteurs des maîtres » dans une perspective méritocratique.»[2]

Si le concept d'égalité entre les individus prend sa source dans les idéaux du siècle des Lumières et de la Révolution française, il est le plus souvent utilisé dans le sens de la justice sociale, c'est-à-dire la « *possibilité pour tous les êtres humains sans discrimination de bénéficier du progrès économique et social* »[3]. Ainsi, les lois Guizot[4] (1833), Falloux[5] (1950), Duruy[6] (1867) jusqu'aux lois Ferry[7] (1881 et 1882) rendent progressivement l'école gratuite et obligatoire « *pour les enfants des deux sexes âgés de six ans révolus à treize ans révolus* », puis à 14 ans (1936) et enfin jusqu'à 16 ans (1959). L'objectif principal de ces réformes était de garantir un accès équitable à l'éducation.

Dans la continuité de ces changements législatifs, la réforme Haby (1975), succédant aux réformes Berthoin[8] et Fouchet-Capelle[9], institue le « collège unique » et crée un premier cycle commun à tous les élèves, mettant ainsi fin aux deux systèmes d'enseignements socialement différenciés. Jusqu'à ces réformes, il existait les écoles primaires élémentaires destinées aux enfants de milieux populaires, dont le programme avait une finalité pratique (géométrie, dessin, sciences physiques et naturelles et histoire et géographie françaises) et qui menaient 30% des élèves au certificat d'études. D'un autre côté, le petit lycée (qui commençait au jardin d'enfant) débouchait sur le lycée général, où les enfants apprenaient le latin, le grec et les langues vivantes avant d'entrer à l'université.

1. Publié pour la première fois en juin 2000, le Code de l'éducation rassemble les dispositions législatives et réglementaires (adoptées par décrets) relatives à l'éducation : le droit à l'éducation.
2. François Dubet, *Les Places et les chances*. 2010, Repenser la justice sociale, La république des Idées, Seuil.
3. Nations-Unies, Journée mondiale de la justice sociale, 20 février 2023.
4. La loi du 28 juin 1833 dite Loi Guizot, distingue l'instruction primaire, privée ou publique, de l'instruction primaire supérieure. L'instruction n'est ni obligatoire ni gratuite, mais les comités communaux doivent s'assurer d'un enseignement gratuit en direction des enfants pauvres.
5. La loi du 15 mars 1850 dite Loi Falloux rend obligatoire une école de garçons dans toute commune de 500 habitants et la création d'une école de filles dans toutes les communes de 800 habitants.
6. La loi du 10 avril 1867 dite Loi Duruy abaisse le seuil d'ouverture des écoles de filles à 500 habitants.
7. Les lois Jules Ferry votées en 1881-1882 rendent l'école gratuite et l'instruction primaire obligatoire.
8. La Loi Berthoin (1959) transforme les cours complémentaires en collèges d'enseignements général (CEG), conduisant au certificat d'aptitude professionnel.
9. La Loi Fouchet-Capelle (1963) entraine la création des collèges de l'enseignement secondaire permettant d'unifier les enseignements du premier cycle du secondaire, tous les élèves transitant désormais par les mêmes classes du premier cycle (de la 6ème à la 3ème).

La réforme Haby ne vient pas complètement « unifier » le système scolaire, puisqu'elle maintient certaines filières différenciées au sein des collèges, notamment les Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) destinées à professionnaliser les élèves en difficulté scolaire, ainsi que les filières orientées vers l'apprentissage ou vers des formations professionnelles courtes (4ème et 3ème préparatoires et technologiques). L'école est pourtant érigée en symbole d'égalité (et de mixité), puisqu'elle se donne pour objectif « *d'élever le niveau de connaissance et de culture* » des élèves, et de repousser l'orientation en fin de collège.

« Tous les enfants reçoivent dans les collèges une formation secondaire. Celle-ci succède sans discontinuité à la formation primaire en vue de donner aux élèves une culture accordée à la société de leur temps. Elle repose sur un équilibre des disciplines intellectuelles, artistiques, manuelles, physiques et sportives et permet de révéler les aptitudes et les goûts »[10].

Les lois fondatrices de l'école d'aujourd'hui ont permis à tous les enfants d'accéder à une instruction de plus en plus longue. La volonté d'étendre la durée de la scolarité s'est aussi inscrite dans l'objectif d'« *amener 80% d'une classe d'âge au baccalauréat* » affiché en 1985 par le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Pierre Chevènement, puis dans la Loi Jospin en 1989[11]. Elle s'est ensuite déclinée avec pour objectif de conduire 60% d'une classe d'âge à l'université et 50% jusqu'à la licence (2005)[12]. Aujourd'hui, cette ambition se poursuit avec l'obligation instaurée en 2019 par le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Jean-Michel Blanquer, de suivre l'école dès l'âge de 3 ans, ainsi que l'obligation de se former jusqu'à l'âge de 18 ans depuis la rentrée 2020[13].

Figure 1 : Part des bacheliers dans une génération

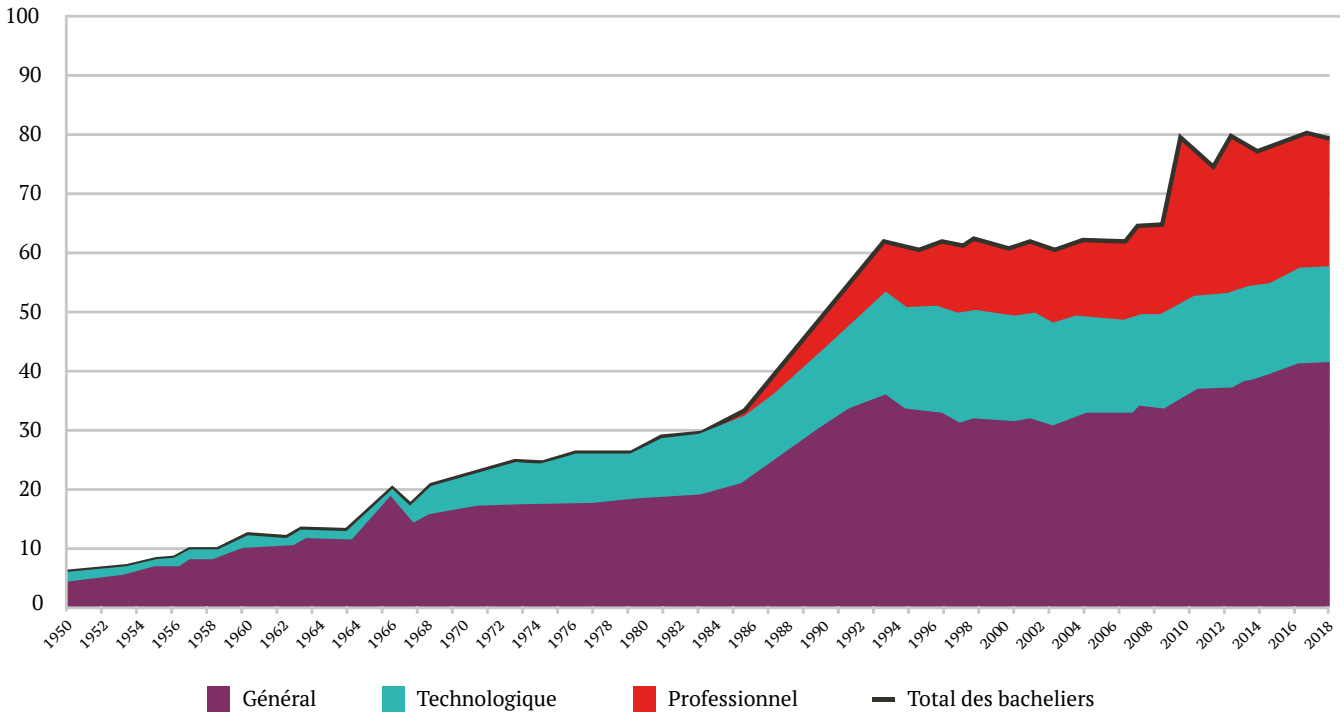

Champ : France métropolitaine jusqu'en 2000, France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) à partir de 2001.

Source : MENJ-DEPP, Système d'information Ocean ; MAA ; Insee - recensement de la population

10. Loi n°75-620 du 11 juillet 1975 relative à l'éducation.
11. Loi n°89-486 du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id JORFTEXT000000509314/#:~:text=Elle%20a%20pour%20objet%20de,d%27actions%20de%20soutien%20individualisé.
12. https://etudiant.lefigaro.fr/les-news/actu/detail/article/60-d-une-classe-d-age-dans-l-enseignement-superieur-le-nouvel-objectif-de-hollande-16775/.
13. La loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance abaisse l'âge de l'instruction obligatoire de six à trois ans et rend la formation obligatoire pour tout jeune jusqu'à ses 18 ans.

Quelques chiffres

En 2023, on comptabilise 12 737 900 élèves et apprentis des 1er et 2nd degrés : 6 422 800 écoliers, 3 411 450 collégiens et SEGPA, 2 242 400 lycéens (lycées publics et privés sous contrat), 283 900 élèves des 1er et 2nd degrés dans le privé hors contrat et sous les ministères chargés de l'Agriculture et de la Santé, 377 350 apprentis du 2nd degré[14].

Le nombre d'étudiants a augmenté en 2022-2023, pour arriver à un total de 2,93 millions d'étudiants aujourd'hui[15].

Dans les territoires ultramarins, ce sont 683 000 élèves (dont 360 600 élèves dans le 1er degré et 322 400 élèves dans le 2nd degré) qui sont scolarisés, soit près de 6% de l'ensemble de la population scolaire[16].

À la rentrée 2022, l'enseignement privé sous contrat regroupait 17,6% des effectifs scolarisés[17].

14. https://www.education.gouv.fr/l-education-nationale-en-chiffres-edition-2023-378943#:~:text=6%20422%20800%20%C3%A9l%C3%A8ves%20dans,des%20%C3%A9l%C3%A8ves%20dans%20le%20public.&text=Sources%20%3A%20DEPP%2C%20L'%C3%89ducation,sur%20l'%C3%A9ducation%2C%202022.&text=%3A%2060%2C9%20%25-,Source%20%3A%20DEPP%2C%20L'%C3%89ducation,nationale%20en%20chiffres%2C%20%C3%A9dition%202023.
15. https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/baisse-des-effectifs-inscrits-dans-l-enseignement-superieur-en-2022-2023-91918
16. https://eduscol.education.fr/1034/territoires-d-outre-mer
17. Cour des comptes, Entités et politiques publiques. L'enseignement privé sous contrat, Rapport public thématique, Juin 2023.

2. L'émergence de la notion d'échec scolaire et la reconnaissance de sa dimension sociale

L'unification des systèmes éducatifs et la massification de l'accès à l'éducation font émerger la notion d'« échec scolaire ». Les travaux de Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron[18] déconstruisent l'idée selon laquelle certains enfants seraient doués à l'école et prouvent, au contraire, que l'école reproduit les hiérarchies sociales existantes (« l'ordre établi ») et la répartition inégale des capitaux sociaux, économiques et culturels. En ce sens, **l'école fonctionne comme une institution de légitimation de la culture des « dominants » et de non-reconnaissance de la culture des « dominés », à savoir les groupes sociaux défavorisés.** Autrement dit, les élèves issus de milieux favorisés disposeraient d'un capital culturel (livres, loisirs éducatifs, diplômes des parents) qui favoriserait leurs apprentissages et leur réussite scolaire, les avantageant par rapport aux élèves de milieux dits « populaires ».

« C'est sans doute par un effet d'inertie culturelle que l'on peut continuer à tenir le système scolaire pour un facteur de mobilité sociale, selon l'idéologie de « l'école libératrice », alors que tout tend à montrer au contraire qu'il est un des facteurs les plus efficaces de la conservation sociale en ce qu'il fournit l'apparence d'une légitimation aux inégalités sociales et qu'il donne sa sanction à l'héritage culturel, au don social traité comme don naturel. »[19]

Dans la continuité de ces travaux, de nombreuses recherches ont étudié la corrélation entre les catégories socioprofessionnelles des enfants et celles de leurs parents. Elles constatent que la mobilité sociale est rare et qu'elle est souvent la conséquence d'une évolution sociale plus générale[20]. En d'autres termes, si des enfants d'agriculteurs sont devenus ouvriers et que leurs propres enfants sont devenus employés, **il s'agit moins de mobilité sociale que d'une évolution globale de la société due à l'industrialisation, puis à la tertiarisation de l'économie française.**

Ainsi, les jeunes occupent souvent la même position que leurs parents à la fois dans la hiérarchie sociale et dans l'échelle des revenus.

« En 2019, 80% des enfants nés dans des familles à dominante cadre exercent cinq à huit ans après leurs études initiales un emploi de cadre ou de profession intellectuelle supérieure, ou une profession intermédiaire, tandis que 69% de ceux issus d'une famille à dominante ouvrière exercent un emploi d'ouvrier ou d'employé. »[21]

L'accès de tous les enfants au collège, au lycée, puis à l'enseignement supérieur s'est accompagné d'une stratification sociale des filières et des formations, en contradiction avec le discours prônant l'égalité. Pour reprendre l'expression de François Dubet, *« l'égalité des chances est un concept juste, mais aveugle aux inégalités sociales »*[22]. En effet, bien que l'école secondaire et l'enseignement supérieur accueillent aujourd'hui des élèves issus des milieux les moins privilégiés, qui en ont été longtemps exclus, **le recrutement des élites scolaires n'a pas évolué malgré la massification scolaire.** Si un grand nombre d'élèves obtiennent leur baccalauréat, la part des baccalauréats généraux qui ouvrent « le plus de portes » demeure assez stable. La répartition des élèves dans les différentes filières reste largement influencée par leur origine sociale, tandis que l'échec scolaire et la sortie du système éducatif sans diplôme affectent davantage les enfants et jeunes issus des catégories les moins favorisées.

18. Nous pouvons citer :
- Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, *Les Héritiers, Les étudiants et la culture*, Paris, les Éditions de minuit, coll. Le Sens commun, 1964.
- Pierre Bourdieu, *L'école conservatrice. Les inégalités devant l'école et devant la culture*, Revue Française de sociologie, année 1966/7-3 ans, pp. 325-347.
- Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, *La Reproduction, Éléments d'une théorie du système d'enseignement*, collection Le sens commun, 1970.

19. Pierre Bourdieu, *L'école conservatrice. Les inégalités devant l'école et devant la culture,* Revue Française de sociologie, année 1966/7-3 ans, p. 325.

20. Camille Peugny, *Le destin au berceau. Inégalités et reproduction sociale,* Seuil, coll. « La république des idées », 2013.

21. Barasz J., Furic P., Galtier B., *Scolarités Le poids des héritages*, France stratégie, Rapport, 2023.

22. François Dubet, *Les paradoxes de l'égalité des chances*, Observatoire des inégalités, 2010.

Ainsi, en 2016-2017, seulement 9% des étudiants des grandes écoles sont issus de catégories socioprofessionnelles défavorisées (ouvriers et personnes sans activité professionnelle) et 18% sont issus des CSP moyennes (enfants d'employés, d'agriculteurs, d'artisans ou de commerçants), alors qu'ils représentent respectivement 25 et 27% des jeunes entre 20 et 24 ans.[23]

À l'inverse, les étudiants issus de CSP très favorisées (cadres et assimilés, chefs d'entreprise, professions intellectuelles et professions libérales) représentent 64% des effectifs des grandes écoles (alors qu'ils ne constituent que 23% des jeunes de 20 à 24 ans). Ces inégalités d'accès ne s'expliquent « qu'en partie par les écarts de performance scolaire » comme en témoigne la sous-représentation des filles dans ces filières par exemple.[24] De l'autre côté, les enfants de milieux populaires sont surreprésentés en filières professionnelles avec des sous-divisions selon les fractions de classes sociales et le genre.

En effet, les enfants de milieux populaires stabilisés, originaires de l'hexagone sont plutôt en apprentissage et les enfants de milieux populaires précarisés et issus de l'immigration sont plutôt en lycée professionnels[25]. Au sein de ces filières professionnelles, filles et garçons se répartissent dans des filières bien distinctes.

L'amélioration du niveau scolaire de l'ensemble de la population n'a donc pas modifié la structure des inégalités sociales. Cette situation est contradictoire si l'on considère que l'égalité des chances est présentée comme un principe clé de la justice sociale en France. L'idéal d'égalité, au cœur du modèle de l'école moderne du milieu du XX^{ème} siècle, est fortement lié à celui de méritocratie :

« Ainsi, l'égalité des chances vise moins l'égalité scolaire que l'établissement d'inégalités sur une base juste. »[26]

Le système éducatif français s'est structuré sur une combinaison de croyances dans l'égalité des chances et le mérite, l'« égalité méritocratique des chances »[27]. Or, depuis les années 2000, les comparaisons internationales le remettent en question d'une nouvelle manière. Si le fait que l'école reproduise les inégalités est « un invariant des sociétés modernes » les « relations entre les inégalités scolaires et les inégalités sociales »[28] diffèrent d'un pays à l'autre. Les enquêtes du Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves (PISA) menées par l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) placent la France comme l'un des pays les plus inégalitaires de la zone OCDE. Les élèves français de milieux socio-économiques défavorisés sont cinq fois plus nombreux que ceux de milieux favorisés à ne pas atteindre le niveau minimal de lecture. C'est l'un des scores les plus élevés des pays de l'OCDE. Les enfants issus de l'immigration sont également lourdement touchés par les inégalités.

« Pour comprendre le rôle joué par l'école dans la production et la reproduction des inégalités sociales il ne faut pas s'intéresser seulement aux conséquences scolaires des inégalités sociales, il faut aussi étudier les effets sociaux des inégalités scolaires (...) On peut faire l'hypothèse que lorsqu'un pays considère que les diplômes doivent déterminer strictement les positions sociales, non seulement les inégalités scolaires jouent un rôle social considérable dans le devenir des individus, mais on peut imaginer que les parents vont tout faire pour creuser l'avantage scolaire relatif de leur enfant, dès lors que son devenir ultérieur en dépend totalement. À l'opposé, les mêmes inégalités scolaires joueront un rôle bien différent dans un pays qui donne moins de poids aux diplômes et développe d'autres systèmes de qualification professionnelle et/ou d'accès à l'emploi. (...) Les sociétés où les diplômes s'avèrent

23. Bonneau C., Charousset P., Grenet J., Thebault G., *Quelle démocratisation des grandes écoles depuis le milieu des années 2000 ?*, Rapport IPP n°30 - Janvier 2021.

24. Le rapport *Quelle démocratisation des grandes écoles depuis le milieu des années 2000 ?* (voir note précédente) montre que « parmi les élèves qui étaient scolarisés en classe de troisième au milieu des années 2000, ceux issus de CSP très favorisées avaient une probabilité 10 fois plus élevée d'accéder à une grande école que les élèves issus de CSP défavorisées. Si 40% de cet écart peut être expliqué par les performances scolaires moyennes plus élevées des premiers par rapport aux seconds en fin de collège, il reste que plus de la moitié de l'écart renvoie à d'autres facteurs.» p. 12.

25. Prisca Kergoat, *De l'indocilité des jeunesses populaires. Apprenti·e·s et élèves de lycées professionnels*, Paris, La Dispute, 2022, 320 p., EAN : 9782843033247.

26. Marie Duru-Bellat, Géraldine Farges et Agnès van Zanten, *Sociologie de l'école*, 6ème édition, Armand Colin, 2022, p.17.

27. GONTHIER Frédéric, « L'égalité méritocratique des chances : entre abstraction démocratique et réalisme sociologique », L'Année sociologique, 2007/1 (Vol.57), p.151-176. DOI : 10.3917/anso.071.0151. URL : https://www.cairn.info/revue-l-annee-sociologique-2007-1-page-151.htm

28. François Dubet, Marie-Duru-Bellat, Antoine Vérétout, *Les inégalités scolaires entre l'amont et l'aval. Organisation scolaire et emprise des diplômes*, Sociologie 2010/2 (Vol. 1), pp. 177-197 Éditions PUF.

particulièrement rentables sont tendanciellement des sociétés aux inégalités salariales fortes : l'impact des diplômes sur les salaires est corrélé avec l'ampleur des inégalités de revenus. De manière générale, moins les diplômes déterminent les salaires, moins les inégalités de revenus sont fortes. »[29]

Si en général les systèmes éducatifs contemporains ont tendance à reproduire les inégalités, une analyse comparative révèle que l'école peut, selon les pays, accentuer ou au contraire atténuer l'impact des inégalités sociales sur les inégalités scolaires. L'atténuation ou l'amplification des inégalités est influencée par des facteurs tels que la durée de la scolarisation, la longueur du tronc commun à tous les élèves, ainsi que la ségrégation scolaire et sociale. Corroborant les travaux du Centre National d'Étude des Systèmes Scolaires (CNESCO), les chercheurs François Dubet, Marie Duru-Bellat et Antoine Vérétout observent que le non-recours au redoublement et aux classes de niveaux contribue à atténuer l'impact des inégalités sociales sur les inégalités scolaires, dans les pays où la scolarisation commune est la plus longue et où des soutiens individualisés sont proposés à tous[30]. Enfin, les comparaisons internationales révèlent que :

« L'inégal degré de ségrégation des élèves apparaît comme un paramètre important de différenciation des systèmes éducatifs sous l'angle des acquis scolaires et des inégalités sociales afférentes.[31] *»*

L'égalité des chances, ou la lutte contre les inégalités, est souvent présentée comme étant avant tout l'affaire de l'école et de l'Éducation nationale – or, s'il n'est pas possible de lutter contre les inégalités sans l'école, celle-ci ne peut pas agir seule[32]. L'école reproduit de fortes inégalités car elles sont préexistantes dans la société ; leur réduction ne relève donc pas uniquement de la responsabilité de l'école. En effet, il semble difficile de « revaloriser des filières »[33] si les conditions de travail et les salaires ne suivent pas. De même, **la mixité sociale est d'autant plus délicate à mettre en place lorsque, d'une part, les territoires sont fortement ségrégués et que, d'autre part, le secteur de l'enseignement privé capte davantage les familles de classes moyennes et supérieures du territoire.**

Dès lors, il apparaît complexe pour une institution d'être garante de l'égalité des chances lorsque la société est structurellement inégalitaire, que les revenus et le patrimoine sont très inégalement répartis[34] et que les diplômes sont fortement liés aux positions sociales[35]. La réduction des inégalités doit être envisagée comme le projet d'une société dans son ensemble, dont l'école est l'un des maillons, mais qui ne peut se faire sans l'évolution des représentations dans la société.

29. *Ibid.*
30. *Ibid.* p.184.
31. *Ibid.*p.186.
32. Glasman, D. (1992). *L'école réinventée ? Le partenariat dans les zones d'éducation prioritaires*. L'Harmattan.
33. Jean-Michel Blanquer sur le souhait de revalorisation des filières professionnelles en 2018.
34. Lorsque 10% des Français les plus riches possèdent à eux seuls plus du quart des revenus, soit dix fois plus que les 10% les plus pauvres et lorsqu'1% des français les plus riches concentrent 17% du patrimoine selon les données de l'Observatoire des inégalités.
35. Tenret, E. (2010). Un diplôme récompensé à sa juste valeur ? La représentation des diplômes et de leur rendement dans une perspective comparative internationale. Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle, 43(2), 23-51.

3. Quelles réformes pour quels effets ?

Ces constats confirment la capacité limitée de l'école à elle seule, à contrer les inégalités présentes dans la société française, mais aussi mettent en lumière le rôle significatif des décisions des systèmes éducatifs pour atténuer les inégalités sociales. C'est pourquoi un certain nombre de réformes, circulaires et orientations qui visent explicitement à « *lutter contre les inégalités* » ont été menées, de la maternelle à l'enseignement supérieur. Certaines de ces mesures ont été inspirées d'initiatives étrangères, d'autres sont le fruit de réflexions hypothético-déductives (partisanes ou non) ou encore d'expérimentations menées à petite échelle, dans des contextes spécifiques.

Aussi, **ce rapport réalise un état des lieux des réformes, circulaires et orientations visant à promouvoir l'égalité des chances des huit derniers ministres de l'Éducation nationale et des six derniers ministres de l'Enseignement supérieur, sous les trois derniers mandats présidentiels :** Nicolas Sarkozy (2007-2012), François Hollande (2012-2017) et Emmanuel Macron (2017-2024). Un tel référencement n'a d'intérêt que si l'on s'intéresse aux effets de ces mesures, en se posant la question suivante : **ces différentes mesures ont-elles contribué à réduire les inégalités ?** Le développement de l'évaluation des politiques publiques en France, comme ailleurs, a pour ambition de confronter les intentions initiales des mesures avec leurs effets réels une fois mises en œuvre.

En partant du postulat selon lequel l'organisation et le fonctionnement du système éducatif peuvent atténuer l'ampleur des effets des inégalités sociales sur les inégalités scolaires, et de l'hypothèse selon laquelle l'école seule ne peut résoudre les inégalités sociales, nous examinerons comment d'autres champs de la société, collectivités, associations, entreprises, peuvent être mobilisées dans le cadre de certaines réformes, circulaires et orientations. Alors que la première partie de ce rapport se concentre sur les mesures portées par les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, la seconde partie s'intéresse aux initiatives portées par le secteur privé et le secteur associatif. Dans chaque cas, nous avons cherché à identifier les impacts, effets ou enseignements, selon les méthodes d'évaluations réalisées.

Méthode

Notre travail a consisté dans un premier temps à recenser les réformes, circulaires, expérimentations et grandes orientations réalisées par les ministres de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur sous les quinquennats des Présidents de la République de 2007 à 2023, Nicolas Sarkozy, François Hollande et Emmanuel Macron. Cette première étape a permis la réalisation d'une frise retraçant la chronologie des réformes et circulaires. Cette frise se lit tant de manière chronologique, année par année, que de manière thématique.

Le travail documentaire a consisté ensuite à rechercher les évaluations réalisées sur ces réformes et circulaires, et d'en dégager les résultats ou enseignements. En parallèle, des auditions ont été menées avec des hauts fonctionnaires et conseillers ayant été impliqués dans la mise en œuvre de ces différentes actions.

PARTIE 1

Les défis de la lutte contre les inégalités scolaires

- 1. L'organisation complexe de la mise en œuvre des réformes, circulaires et orientations
- 2. Les défis de l'évaluation des politiques éducatives
- 3. Les politiques de lutte contre les inégalités entre 2007 et 2023
- 4. Actions de nos partenaires

1. L'organisation complexe de la mise en œuvre des réformes, circulaires et orientations

A. Le rôle central de l'État et des collectivités territoriales

Quelques chiffres

En 2021-2022, l'école emploie 1 202 900 personnels affectés à l'Éducation nationale, dont 859 000 enseignants dans les écoles et établissements (717 800 dans le public et 141 200 dans le privé sous contrat), 332 800 personnels exerçant des missions d'assistance éducative, d'administration, de direction, d'animation pédagogique, de soutien à l'enseignant, d'inspection... Une récente étude a montré qu'en moins de 10 ans, les Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap (AESH) sont devenus le deuxième métier de l'Éducation nationale – métier pourtant précaire puisqu'une ou un AESH gagne entre 949,5 euros et 1167,42 euros net par mois.

La lutte contre les inégalités scolaires est présente dans de nombreuses réformes, prenant des formes d'actions différentes selon les couleurs politiques et les gouvernements en place.

« Toutes les analyses détaillées des politiques éducatives récentes montrent que les clivages droite-gauche sont moins marqués qu'on ne le pense (...) la prégnance de l'idéologie démocratique fait que les différences partisanes relèvent d'interprétations plus ou moins divergentes de cet idéal. » [36]

36. Marie Duru-Bellat, Géraldine Farges et Agnès van Zanten, *Sociologie de l'école*, 6ème édition, Armand Colin, 2022, p.27.

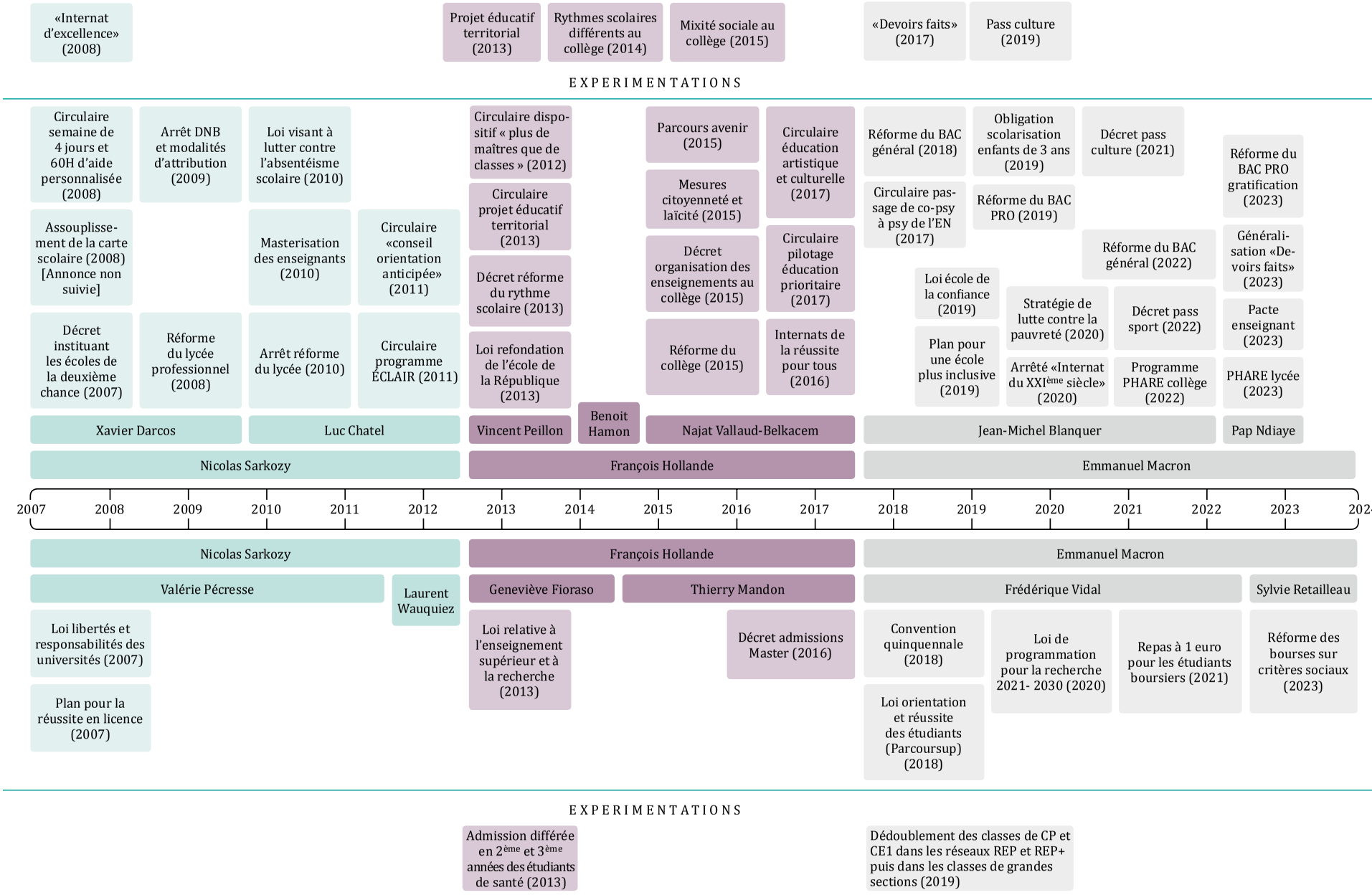

Figure 2 : Chronologie de l'action publique

En délimitant notre étude aux trois derniers gouvernements, notre analyse débute peu de temps après l'adoption de la loi organique sur les lois de finances du 1er août 2001, qui reconnait explicitement l'importance de l'évaluation dans les politiques publiques. Cette loi exige de *« fixer des objectifs précis et des résultats attendus et faisant l'objet d'une évaluation »* et *« d'associer, à chaque programme, des indicateurs permettant d'apprécier les résultats recherchés et les résultats obtenus »*[37].

Différents niveaux de textes sont ici étudiés et il est essentiel de les distinguer pour mieux saisir le degré de contrainte de ces derniers. Ces distinctions sont signalées dans ce rapport par différentes couleurs :

LOI

Texte législatif posant une règle de droit dont l'application est obligatoire. La loi est adoptée par les deux chambres du Parlement (l'Assemblée nationale et le Sénat) puis promulguée par le Président de la République. La loi doit nécessairement être conforme à la Constitution, ainsi qu'aux traités internationaux et européens.

DÉCRET

Acte réglementaire émanant du pouvoir exécutif (Président de la République ou Premier ministre) et conforme à la loi votée par le Parlement.

On distingue, d'une part, les décrets d'application qui précisent les modalités d'application de la loi et, d'autre part, les décrets autonomes qui présentent de nouvelles dispositions dans le cadre de la loi.

ARRÊTÉ

Décision émanant d'une autorité administrative (ministre, préfet, maire, conseil régional ou départemental) et pouvant avoir une portée réglementaire ou individuelle. Les arrêtés ont moins de valeur qu'un décret et ont une portée réglementaire ou individuelle.

CIRCULAIRE

Souvent rédigée à l'occasion de la parution d'un texte de loi ou d'un décret, la circulaire est un texte administratif qui informe les services d'un ministère et les agents de services déconcentrés. Autrement dit, il s'agit d'expliquer et de préciser les modalités d'application d'un texte législatif ou réglementaire. Une circulaire peut également prendre la forme d'une note de service ou d'une instruction.

- Les circulaires impératives imposent aux destinataires une obligation de se conformer aux instructions présentes dans le texte.
- Les circulaires interprétatives clarifient le sens et la portée d'une disposition législative ou réglementaire, sans nécessairement créer de nouvelles obligations pour les destinataires.

Dans ce rapport, il s'agit généralement de circulaires de rentrée, qui détaillent les priorités pour l'année scolaire à venir.

37. Loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances.

Les différentes mesures et réformes ne peuvent s'appréhender sans considérer l'organisation du système éducatif français, et, plus précisément, des acteurs qui le composent.

Comme le décrivent Marie Duru-Bellat, Géraldine Farges et Agnès van Zanten, le pouvoir central a la compétence, sur :

« *L'orientation générale de la politique éducative, la nature et l'implantation des écoles, la définition des examens nationaux, les programmes, contenus et horaires et sur les méthodes jugées souhaitables pour les mettre en œuvre* »[38].

Cette organisation coexiste avec les échelons géographiques : régions, départements et communes. Les collectivités territoriales ont élargi leurs compétences à mesure des étapes de déconcentration et décentralisation depuis le début de la Vème République. Les compétences des territoires se sont ainsi renforcées depuis la territorialisation des politiques éducatives, qui se fonde sur « ***la prise en compte de disparités spatiales en matière d'éducation et l'appui d'échelon local pour les réduire*** »[39].

Un exemple de territorialisation des politiques d'éducation est l'attribution aux régions de la compétence d'orientation des élèves dans les études supérieures[40]. En évaluant la mise en œuvre des conclusions du rapport d'information[41] sur « l'évaluation de l'accès à l'enseignement supérieur », le comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée nationale met en lumière la complexité du système éducatif et de ses acteurs, ainsi que les conséquences d'une telle organisation sur l'orientation des élèves. En effet, les dispositions générales de la politique éducative d'orientation des élèves relèvent des compétences de l'État et il revient aux régions de les traduire au niveau des territoires. Or le rapport d'information[42] note que les régions rencontrent des difficultés à les mettre en œuvre de manière égalitaire sur leurs territoires. **L'articulation entre les deux parties (rectorat et régions) ne semblerait pas optimale, au vu des divergences qui existent dans leur objectifs et leurs stratégies respectives concernant l'éducation.** Ainsi, non seulement l'objectif principal du processus de territorialisation des politiques éducatives – c'est-à-dire la réduction des disparités spatiales – peine à être atteint, mais il est renforcé par l'organisation complexe entre les différents échelons géographiques des pouvoirs publics (nationaux, régionaux).

Au-delà de la division géographique des compétences, **la complexité du système éducatif est accentuée par la multiplication des acteurs résultant des suites de réformes de l'Éducation nationale**. En effet, nombre d'acteurs au sein du système éducatif sont en charge de l'orientation des élèves : professeurs principaux, professeurs référents, Psy-EN, personnels enseignants, tous ayant pour objectif l'orientation des élèves. Selon le rapport, le nombre d'acteurs publics ayant le même but est trop important et entraîne un éclatement de leurs missions. À cette multiplication des acteurs publics affiliés au même sujet, s'ajoute l'augmentation des acteurs privés, prenant eux aussi en charge une partie de l'orientation. Ces acteurs sont notamment mobilisés par les régions qui leur sous-traitent le

38. Marie Duru-Bellat, Géraldine Farges et Agnès van Zanten, *Sociologie de l'école*, 6ème édition, Armand Colin, 2022, p.26.

39. *Ibid.* p.21

40. Loi de 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, qui attribue la compétence d'orientation des élèves aux régions. Accessible au lien suivant : LOI n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel (1) - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

41. Rapport d'information du comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques sur la mise en œuvre des conclusions du rapport d'information (n°3232) du 22 juillet 2020 sur l'évaluation de l'accès à l'enseignement supérieur (présenté par Thomas Cazenave et Hendrik Davi). La synthèse du rapport est accessible au lien suivant : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/opendata/RINFANR5L16B1406.html

42. *Idem.*

devoir d'information à l'orientation. Cet « ***éclatement des acteurs au sein du système éducatif*** »[43] renforce l'inégalité des chances vis-à-vis de l'orientation entre les territoires, étant donné que certaines régions ou certaines zones de ces régions (en ville, par exemple) recensent un grand nombre d'acteurs à leur disposition, quand d'autres beaucoup moins (en territoire ruraux ou défavorisés, par exemple).

L'inégalité de la mise en œuvre des réformes se traduit également par des capacités inégales de diffusion **des politiques éducatives au sein même des établissements scolaires**. En effet, le principe d'autonomie des établissements scolaires leur cède une marge de manœuvre sur certaines prérogatives de l'État.[44] Dès lors, on peut observer que les **lois, réglementations, recommandations et attributions de crédits font l'objet d'une « réinterprétation » par les agents de l'institution**, à l'échelle des territoires et des établissements scolaires. Cette disparité se comprend en partie au regard de la hiérarchisation des enjeux relatifs à chaque territoire – par exemple, le décrochage scolaire des élèves dans les QPV.

« *Des mesures qui se succèdent, des réformes, des orientations, des politiques qui changent très régulièrement (…) : il y a aussi un décalage entre les pratiques de classe et les textes officiels. Soit parce qu'il y a des pratiques de classe qui sont en avance sur les textes officiels. Soit parce qu'il y a des pratiques qui sont la mise en place d'une réglementation, et donc qui se mettent en place de manière différée.* »[45]

Cette dynamique renforce les écarts entre les élèves venant d'établissements différents, et donc les inégalités d'accès à l'orientation au sein des territoires et entre les régions. Ainsi, l'organisation complexe de la mise en œuvre des politiques publiques éducatives, qui s'appuie sur l'État, les régions, les acteurs du système éducatif et les établissements, aboutit à une disparité d'accès à ces politiques publiques selon les territoires.

43. *Idem.*

44. Rapport d'information fait au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication sur l'autonomie des établissements scolaires, par les sénateurs et sénatrices M. Max Brisson, MMES. Annick Billon et Marie-Pierre Monier, Sénat.

45. Auditions de l'Impact Tank avec des acteurs publics, hauts fonctionnaires et conseillers ayant été impliqués dans la mise en œuvre de différentes réformes de l'éducation.

B. Logiques top down et bottom up dans les politiques de lutte contre les inégalités : la place du secteur associatif et de l'ESS

Plusieurs logiques de mise en œuvre des politiques de lutte contre les inégalités scolaires coexistent. D'une part, il y a les politiques dites descendantes (ou *top down*[46]), initiées par l'État à travers diverses réformes et circulaires qui s'appliquent directement sur l'ensemble du territoire. Par exemple, les réformes des rythmes scolaires, du baccalauréat, ou du baccalauréat professionnel sont lancées par le pouvoir central de l'État pour se décliner de manière homogène sur les territoires.

D'autre part, il existe des initiatives portées et mises en œuvre à échelle locale par des établissements, des collectivités et des associations, à partir de besoins repérés directement par les acteurs de terrain. Cela concerne, par exemple, les projets locaux d'accompagnement à l'insertion professionnelle ou à l'orientation. Ces initiatives sont majoritairement financées par des subventions d'État, allouées annuellement et reconduites ou par des appels à projets. Leur objectif est de répondre aux besoins observés chez les jeunes, plaçant leur implication au cœur des projets[47]. Ces initiatives locales sont assez peu évaluées en raison du manque de moyens financiers et humains nécessaires pour mener à bien des évaluations longues et coûteuses, ce qui favorise *de facto* une logique d'action plutôt qu'une logique de reddition de comptes.

De plus, la logique des appels à projets basés sur les objectifs nationaux oriente les actions locales vers des thématiques spécifiques. Par exemple, les actions de lutte contre le harcèlement à l'école, dans le cadre des appels à projet du ministère de l'Éducation nationale, ont incité les établissements scolaires et les associations intervenant dans les établissements à développer des actions collectives de cohésion de groupe ou d'activités physiques et culturelles, ou encore des modules de sensibilisation à la lutte contre la violence et le harcèlement. En ce sens, les directives et financements de l'État orientent les initiatives sur le terrain.

Enfin, ces initiatives locales peuvent être amenées à remonter au niveau de l'État, qui cherche à essaimer ou généraliser des « bonnes pratiques » dans une dynamique ascendante dite « *Bottom up* ». Cette dynamique peut également résulter d'un travail de plaidoyer mené par des acteurs associatifs, comme c'est le cas du « Collectif mentorat », un groupement d'associations ayant impulsé le plan national « un jeune, un mentor ».

L'essaimage, le déploiement, ou ce qui est parfois nommé **« le passage à l'échelle » ne se déroule pas toujours sans mettre en difficulté les acteurs associatifs, qui se voient dans l'obligation d'atteindre des objectifs quantitatifs très ambitieux.** Par exemple, l'objectif de passer de 30 000 à 200 000 jeunes mentorés entre 2020 et 2022 a entraîné des difficultés de recrutement des mentors et une diminution de la qualité de l'accompagnement, ainsi qu'une sélection des jeunes mentorés les moins en difficulté[48]. Par conséquent, les effets de certains dispositifs ne semblent pas passer leur « industrialisation », comme l'explique une évaluation de l'essaimage du programme intégré de Sciences Po. Alors que le dispositif à petite échelle permet effectivement aux élèves d'accéder à Sciences Po, son extension entraîne une modification de l'accompagnement, qui s'élargit à l'accompagnement des élèves de milieux modestes pour les études supérieures (toutes disciplines confondues et plus nécessairement propres à Sciences Po) comme le pressent celui qui en a été à l'initiative :

« Au niveau de notre école, on accompagne 1 000 collégiens et lycéens, sachant que Sciences Po Lille accueille 1 600 étudiants. Plusieurs ministres, le Président de la République aimeraient faire du programme un programme national d'action, mais il y a une limite, on ne peut pas faire plus en termes de nombre d'élèves concernés. »[49]

46. Kerivel Aude et Samuel James, *Lutter contre les discriminations et les inégalités*. Enseignements du fonds d'expérimentation pour la jeunesse, La documentation française, 2019, p.28.

47. Mira, C., (2023) *Représentations et pratiques en jeu dans les (co)accompagnements à l'orientation des jeunes en territoire d'éducation prioritaire : Co-agir sur les territoires dans le cadre de la gestion de l'action publique partenariale entre les parties prenantes de l'orientation.* Thèse de doctorat, CY Université.

48. Clémence Perronnet, Claire Boivin et Paul Neybourger, Le mentorat : derrière une réponse unique et individualisante, des traitements différenciés selon les milieux sociaux des mentoré.es., in Le mentorat : Une nouvelle politique en direction des jeunes vulnérables, *Revue Sciences et Actions Sociales*, n°20, décembre 2023.

49. Auditions de l'Impact Tank avec des acteurs publics, hauts fonctionnaires et conseillers ayant été impliqués dans la mise en œuvre de différentes réformes de l'éducation.

En périphérie de l'État et des collectivités, les associations jouent donc un rôle dans la mise en œuvre de politiques publiques. L'essor du New Public Management depuis les années 2000 induit *« le développement d'une relation d'acheteur-fournisseur entre la puissance publique, le monde associatif et le secteur privé lucratif, où la mise en concurrence pour l'accès aux financements publics est vue comme un élément constitutif de l'efficacité des associations, dans une culture du contrat. »* [50]

Le New Public Management (NPM)

Les politiques publiques relevant du NPM s'appuient sur la mise en relation de différentes parties prenantes à travers des partenariats organisés autour de projets puis formalisés par des contrats. Ces partenariats impliquent une gouvernance équilibrée entre les parties prenantes. L'évaluation revêt une importance majeure dans le NPM, car elle permet de mieux saisir les effets des politiques relatives au projet et donc d'assurer une utilisation efficace des fonds publics.

Cependant deux problèmes persistent : d'une part, certaines associations, structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et grandes associations ayant modifié leur modèle, peuvent couvrir l'ensemble du territoire sans atteindre efficacement le public cible. D'autre part, de nombreuses associations locales, mouvements d'éducation populaire ou petites structures locales, rencontrent d'importantes difficultés à obtenir des financements. Pourtant, leur grande proximité avec le public visé, leur ancrage territorial et l'expérience des professionnels représentent de véritables atouts. Cependant, ces associations n'ont pas les moyens humains et les compétences nécessaires pour répondre à des appels d'offres, communiquer sur leurs actions et évaluer ou mesurer leurs impacts.

Si le NPM vise à améliorer l'allocation des ressources publiques, il peut contribuer à une certaine privatisation du secteur public, à la fragmentation des compétences (comme dans le domaine de l'orientation) et à la mise en place de partenariats pour réduire les coûts, sans garantir nécessairement la qualité des services. Le risque du NPM est de privilégier la quantité des actions et des partenaires, parfois au détriment de la qualité des initiatives. De plus, si l'enjeu de l'évaluation paraît de prime abord positif, elle peut avoir des effets pervers. Puisque le NPM naît du « souci de soi de l'État »[51], l'enjeu des évaluations est avant tout de déterminer si l'argent public est « bien dépensé ». Parmi les évaluations que nous exposons ci-après, une grande proportion se concentre sur les coûts et les éléments financiers, plutôt que sur les effets sur les bénéficiaires : les jeunes[52].

50. Simon Cottin-Marx, Camille Hamidi et Arnaud Trenta, Financement et fonctionnement du monde associatif : la marchandisation et ses conséquences dans *Revue Française des affaires sociales*, n°4 octobre-décembre 2023.

51. Bezès, P. (2009). *Réinventer l'État*.

52. Mira, C., (2023) *Représentations et pratiques en jeu dans les (co)accompagnements à l'orientation des jeunes en territoire d'éducation prioritaire : Co-agir sur les territoires dans le cadre de la gestion de l'action publique partenariale entre les parties prenantes de l'orientation.* Thèse de doctorat, CY Université.

C. Le rôle grandissant du secteur privé

En 2023, l'OCDE se penche sur la perception qu'ont les citoyens du rôle des acteurs privés pour assurer à chacun « les mêmes chances de réussite dans la vie ». Dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE, **plus des deux tiers des personnes interrogées pensent que c'est à la fois à l'État et au secteur privé qu'incombe la responsabilité de réduire les inégalités**.[53] La préférence sur les moyens d'y parvenir se porte sur les actions qui influent directement sur une plus grande égalité dans l'accès à l'éducation (46% des répondants).

Le développement des relations entre l'École et le monde professionnel – et plus particulièrement – avec les entreprises, fait partie des missions de service public du système éducatif, avec l'objectif de **favoriser l'insertion professionnelle des élèves après leur sortie du système éducatif**. En effet, dans cette période de sortie du système éducatif, près d'un jeune sur cinq (18%) est au chômage ou dans son halo en 2022.

Pour investir la relation éducation – économie, les Comités Régionaux académiques de la relation Éducation Économie (CRÉÉ) visent à **développer et pérenniser les partenariats locaux entre l'Éducation nationale et le monde économique**. Présidés par des recteurs de région académique, ils rassemblent les acteurs institutionnels de l'Éducation nationale, la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS), la région, les représentants des branches professionnelles, des organisations patronales et des associations partenaires.[55] Suite au rapport de Christiane Demontès[56] (2015) qui visait à évaluer le partenariat avec le monde économique – dans un contexte économique où le chômage des jeunes atteignait 24% – le Gouvernement émet une circulaire[57] (2016) dans l'optique de développer et structurer les relations École-entreprise et les **généraliser pour tous les élèves du collège au lycée –y compris lycée général**. Dans les collèges, les partenariats école-entreprise s'inscrivent dans le cadre du déploiement du parcours Avenir[58], ciblant l'information, l'orientation et la découverte du monde économique et professionnel.

Les modalités de déploiement et de montée en charge des nouvelles Cordées de la réussite en 2020 tendent également à **élargir les perspectives d'orientation des élèves en sollicitant davantage les entreprises locales et branches professionnelles**. Cela se traduit majoritairement par des actions telles que les « *visites d'entreprises, témoignages de professionnels, des offres de séquences d'observation ou de stages, des actions de tutorat ou parrainage, y compris pour valoriser l'apprentissage* »[59]. D'autres dispositifs publics font intervenir les entreprises, comme les Cités éducatives, qui reposent sur une meilleure coordination de l'ensemble des acteurs (Éducation nationale, collectivités, habitants et familles, monde associatif…) en impliquant les entreprises du territoire (*cf. infra* : D.2. Les Cités éducatives : la mobilisation des acteurs locaux pour l'éducation). En effet, les acteurs privés interviennent souvent par le biais d'« *affirmative actions* » – c'est-à-dire de mesures inégalitaires pour compenser les désavantages rencontrés par les enfants issus de milieux défavorisés, (*cf.* Partie D *infra*). Si les mesures correctives sont surtout connues sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (depuis la Loi Copé-Zimmermann[60] en 2011), les entreprises tentent d'agir sur d'autres types de diversité avec des systèmes de quotas : par exemple, en s'engageant à recruter un taux minimum de stagiaires et alternants issus de QPV.

53. OCDE (2023), *Travailler main dans la main ? Explorer les opinions sur le rôle de différents acteurs dans la lutte contre les inégalités.*
54. INSEE (2023), *France, portrait social*, INSEE références.
55. IGESR (2023) *Quinze propositions pour consolider la relation entre l'école et le monde économique.*
56. Demontès (2015) *Évaluation du partenariat de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur avec le monde économique pour l'insertion professionnelle des jeunes.*
57. Circulaire n°2016-183 du 22-11-2016, « Développer et structurer les relations École-entreprise dès l'année scolaire 2016-2017 et pour les années scolaires suivantes », Bulletin officiel.
58. Arrêté du 1er juillet 2015 relatif au parcours Avenir, JORF n°0155.
59. Lettre de cadrage interministérielle du 27-2-2019 parue dans le Bulletin officiel n°32 du 27 août 2020.
60. Loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.

Lorsqu'ils s'investissent sur l'égalité des chances, **les acteurs privés favorisent aussi le mécénat de compétences** : « *Si les projets peuvent se recouper avec la thématique de la formation, les publics concernés sont davantage les jeunes en recherche de formation ou d'emploi. Les structures peuvent proposer un parcours d'accompagnement à travers un partenariat avec une association spécialisée (Article 1, Agir pour l'École), ou encore via du mécénat de compétences où les salariés se portent volontaires dans le cadre d'un tutorat avec les jeunes* ».[61] En ce sens, les politiques de mécénat des acteurs privés permettent aux entreprises de répondre aux attentes de leurs collaborateurs en matière d'engagement.

Enfin, les conclusions de la deuxième édition du rapport de l'OCDE[62] sur la philanthropie privée pour le développement mettent en lumière que **les fondations privées** « ***peuvent être une source d'innovation pour le secteur de l'éducation car elles ont plus de flexibilité et de liberté d'action que les gouvernements et les acteurs publics*** ». Selon l'étude, plus de 90% des fondations privées s'engagent dans l'intention d'éclairer les politiques de l'éducation ou de promouvoir le changement de normes sociales. En France, l'un des axes majeurs privilégiés par la philanthropie semble être les pédagogies de détour : « *Cette approche, complémentaire des pratiques éducatives mises en œuvre par l'Éducation nationale, consiste à proposer aux élèves des activités qui mobilisent créativité et coopération, et permettent de contourner les obstacles cognitifs*. »[63] De plus, **les actions soutenues mettent l'accent sur des aspects moins fréquemment investis par les politiques publiques,** tels que l'environnement familial de l'enfant dans sa globalité (projets d'accompagnement pour des parents en situation de vulnérabilité, aides financières attribuées à des jeunes sans soutien familial, appui à des actions de prise en charge des enfants et adolescents en souffrance psychique…). Le décrochage scolaire, pour lequel de nombreuses initiatives sont soutenues par les acteurs de la philanthropie, à l'instar de l'organisation de « *sorties pour ouvrir les esprits* […]*, ou encore l'accompagnement des enseignants dans leur pédagogie* »[64], fait également l'objet d'approches innovantes.

Aujourd'hui, les entreprises interviennent surtout *via* la création de partenariats avec des associations, le plus souvent mobilisées dans l'éducation au sein des quartiers prioritaires. Il s'agit souvent de mises en relation d'entreprises avec des établissements scolaires issus de l'éducation prioritaire, des QPV et des zones rurales et isolées afin de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes (la Partie 2 de ce rapport y reviendra). Le rapport du groupe de travail de l'Impact Tank sur la diversité des origines en entreprise identifie différentes phases clés du parcours professionnel d'un individu : l'orientation et le premier contact avec l'entreprise (ex. stages de 3ème), l'accompagnement pour augmenter l'employabilité (ex. réorientation), le recrutement (diversification des profils de candidats), le quotidien en entreprise et l'évolution des carrières. Les conclusions du groupe de travail sur la diversité des origines rapportent justement que les actions visant l'égalité des chances se situent majoritairement en amont du recrutement, elles se font à travers du mentorat, des journées de sensibilisations aux métiers, des stages découvertes… quand seulement une faible proportion vise le recrutement plus ou moins pérenne (CDD/CDI) de personnes concernées par la diversité des origines.[65] Or c'est bien cette phase de recrutement qui concentre le plus de risques de discriminations.

61. Impact Tank (2024), *Mesurer l'impact social et l'ancrage territorial des entreprises.*
62. OCDE (2018), *La philanthropie privée pour le développement, Objectif développement,* Éditions OCDE, Paris.
63. Fondation de France (2022), *Pédagogies de détour, ou comment la philanthropie favorise la réussite scolaire.*
64. *Idem.*
65. Travaux de l'Impact Tank dans le cadre du groupe de travail sur la diversité des origines en entreprise – non encore publiés lors de la rédaction de ce rapport.

2. Les défis de l'évaluation des politiques éducatives

Notre ambition, dans ce rapport, est de dresser un état des lieux des différentes mesures portées par les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur en mettant particulièrement l'accent sur les enseignements tirés des évaluations menées sur ces réformes, circulaires, expérimentations. Cette démarche nous amène à examiner non seulement les évaluations disponibles, mais aussi les différentes méthodes employées pour les mener à bien.

A. Le contexte de l'évaluation des politiques publiques éducatives

Histoire de l'évaluation des politiques publiques en France

Alors que le concept d'évaluation apparait implicitement dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen d'août 1789 (article 15) – « *la société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration* » – il faut attendre 1989 et le rapport au Premier ministre de Patrick Viveret[66] sur l'évaluation des politiques et des actions publiques pour voir émerger les premières évaluations des politiques publiques en France. Cinquante ans après les premières évaluations scientifiques pour mesurer l'efficacité pédagogique des programmes scolaires aux États-Unis, la France initie une première expérimentation avec le revenu minimum d'insertion. **Sont préconisées l'expérimentation d'une politique sur un groupe de taille restreinte et représentative, ainsi que la mesure de résultats avant toute généralisation éventuelle.**

Toutefois, l'expérimentation, qui implique l'évaluation préalable à la mise en œuvre généralisée d'une réforme, reste peu répandue France. L'évaluation des réformes, notamment dans le champ de l'éducation et de la jeunesse, est loin d'être systématique, malgré la volonté de proposer des actions les plus efficaces possibles.

Au milieu des années 2000, la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) introduit un principe d'évaluation des objectifs de performance de chaque programme par le Parlement.[67]

« D'après le conseil scientifique de l'évaluation en activité de 1990 à 1998, évaluer une politique publique consiste à mesurer en qualité d'instance évaluatives, le plus objectivement possible, les effets d'une politique sur le segment de la société sur lequel elle entend agir. C'est aussi aider le commanditaire de l'évaluation à prendre une décision, en formulant par exemple un jugement de valeur crédible sur la politique évaluée, ce qui implique de comprendre tant sa logique que son fonctionnement concret. C'est enfin contribuer sur un plan pratique à l'amélioration de la politique en question. »[68]

66. Viveret, P., *Évaluation des politiques et des actions publiques*, rapport au premier Ministre. https://www.eval.fr/wp-content/uploads/2018/05/Rapport_viveret.compressed.pdf
67. Marie Duru-Bellat, Géraldine Farges et Agnès van Zanten, *Sociologie de l'école*, 6ème édition, Armand Colin, 2022, p.30.
68. Xavier Pons, *L'évaluation des politiques éducatives,* Que Sais-je ? Presses Universitaires de France, 2011, p.39. P.5.

La recherche systématique de rapports d'évaluation[69] pour chacune des mesures recensées nous conduit constater qu'il n'est pas toujours aisé d'avoir accès à ces évaluations, leur disponibilité étant assez faible. Ce constat est confirmé par les travaux de Marie Duru-Bellat, Géraldine Farguès et Agnès van Zanten, qui notent « *le manque de coordination et de visibilité de la recherche en éducation* » d'une part, et « *le faible nombre d'instance comme le Centre national d'étude des systèmes scolaires (CNESCO)[70], revendiquant un modèle indépendant d'interaction entre la communauté scientifique et celles des décideurs et des praticiens de l'éducation* »[71] d'autre part.

Plusieurs des hauts fonctionnaires et chercheurs rencontrés ont également souligné un défaut d'évaluation, pouvant s'expliquer de plusieurs manières. Tout d'abord, une loi, un décret, et surtout une circulaire ne vont pas être appliqués de la même manière selon les contextes, ce qui peut rendre complexe son évaluation à grande échelle. De plus, les réformes se succèdent à un rythme soutenu, ce qui rend difficile la mesure de leurs effets. Enfin, ces effets ne peuvent être visibles que sur une partie ou l'ensemble de la scolarité, ce qui nécessite un suivi à long terme pour en évaluer pleinement l'impact.

« Lorsqu'on parle des résultats PISA en mathématiques de 2023, ce qui est évalué, c'est la scolarité des enfants qui a démarré il y a 12 ans. Donc il faut revenir à 2010 et à leur entrée à l'école. Le parcours s'est fait sous Nicolas Sarkozy, sous François Hollande, et puis, pour les dernières années sous Emmanuel Macron. »[72]

« Pour la réforme du collège en 2015, le décret qui en modifie certains termes est arrivé en 2017. Il est signé par la même directrice générale de l'enseignement scolaire que celle qui a pris les décrets d'application de la réforme de 2015. Vous ne pouvez pas mesurer réellement l'impact de cette réforme-là sur le niveau des élèves de 3ème, sachant que même pour un élève qui est entré en 6ème lors de la mise en œuvre de la réforme du collège, en 4ème les règles ont déjà changé. Comment on évalue véritablement les effets d'une réforme qui change de manière conséquente ? J'ai suivi le dossier de nouveaux programmes scolaires de la maternelle jusqu'à la 3ème. Si vous voulez vraiment suivre et évaluer les impacts d'un programme sur le niveau des élèves en fin de 3ème (si vous partez du CP à la 3ème) normalement, vous comptez 9 années avant de rechanger les programmes et de regarder par cohorte votre impact. Or, entre-temps, en 9 ans, il y a eu peut-être 4 changements de programmes. »[73]

69. Dans notre travail de recensement, nous avons effectué une recherche en utilisant le nom de la loi, réforme ou circulaire associé au terme « évaluation » ou encore au terme « bilan » ou « étude ». Nous avons également associé l'intitulé de la loi à des institutions politiques ou de recherche repérées comment produisant des évaluations (par exemple, la Cour des comptes pour les premiers ou le Laboratoire Interdisciplinaire d'Évaluation des Politiques Publiques –LIEPP- pour le second).

70. Créé en 2013, le CNESCO « analyse et accompagne des politiques et pratiques éducatives. Il vise à améliorer la connaissance des système scolaires français et étrangers afin de créer des dynamiques de changement dans l'école, au profit de la réussite de tous les élèves » https://www.cnesco.fr/qui-sommes-nous/

71. Marie Duru-Bellat, Géraldine Farges et Agnès van Zanten, *Sociologie de l'école*, 6ème édition, Armand Colin, 2022, p.31.

72. Auditions de l'Impact Tank avec des acteurs publics, hauts fonctionnaires et conseillers ayant été impliqués dans la mise en œuvre de différentes réformes de l'éducation.

73. *Idem.*

B. Les principales méthodes d'évaluation des politiques publiques

Sous le terme générique « d'évaluation », divers types de documents peuvent être recensés, tels que des bilans, des rapports financiers, des rapports parlementaires élaborés à partir d'auditions, des évaluations quantitatives et/ou qualitatives, ainsi que des recherches ou études.

Dans le cadre de notre analyse, nous retenons :

- Les **bilans et contrôles** qui visent à répondre à la question : La mesure a-t-elle été correctement appliquée dans l'ensemble des académies ? Les bilans de l'Inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche **(**IGESR) ou d'autres instances d'inspection permettent de rendre compte de la mise en œuvre de la réforme, davantage que de ses effets. C'est le cas de l'évaluation sur la mise en place de Parcoursup en 2022.
- Les **bilans financiers**, qui répondent aux questions : Quel est le coût réel et total d'une mesure ? Quelle part du budget alloué à l'éducation (ou à l'enseignement supérieur) représente-t-elle ? Quel en est le coût pour les collectivités ? Une autre mesure coûterait-elle moins cher ? Souvent, de manière complémentaire, des auditions sont réalisées afin de répondre aux questions : quel est le retour d'expérience des personnes qui ont fait appliquer et/ou ont mis en œuvre cette réforme ? Que constatent les inspections et les enseignants qui mettent en œuvre les réformes ?
- Les **rapports de la Cour des comptes** qui s'appuient souvent sur des bilans financiers, des auditions et des revues de littérature scientifiques. Par exemple, c'est le cas du rapport sur les rythmes scolaires.
- Les **évaluations scientifiques** répondent à la question suivante : Quels sont les effets de cette mesure (prévus ou non prévus ?) Quel est l'impact de cette mesure ? Cette mesure atteint-elle les objectifs initiaux ? Y a-t-il des différences de mise en œuvre ? Que produisent ces différences sur les populations ? C'est le cas de l'étude sur les internats d'excellence ou des études sur les expérimentations sur la mixité sociale.

Alors que l'évaluation de l'efficience s'est rapidement répandue, impliquant de nombreux acteurs (recteurs et inspecteurs d'académie, inspecteurs territoriaux, membres du conseil départemental de l'éducation, délégués départementaux de l'Éducation nationale[74]), l'évaluation de l'impact et des effets à court, moyen et long terme est, nous le verrons, moins généralisée.

74. Xavier Pons, *L'évaluation des politiques éducatives*, Que Sais-je ? Presses Universitaires de France, 2011, p.39.

C. Les difficultés des méthodes d'évaluation scientifique des politiques publiques

Le contrôle ou l'évaluation de la mise en œuvre d'une mesure ainsi que de son coût ne relèvent pas nécessairement d'une évaluation scientifique. Au contraire, la volonté de chercher si une mesure permet effectivement de réduire les inégalités scolaires implique l'utilisation de méthodes scientifiques, issues des sciences humaines et sociales (sociologie, économie).

La mesure d'impact : éléments de définitions

Le terme « mesure d'impact », dans sa définition scientifique désigne un protocole d'évaluation bien précis. En économie, seul un protocole rigoureux de comparaison entre une population test et une population témoin (comparables) permet de mesurer l'impact d'un dispositif. Dans ce cas, on parle aussi d'expérimentation aléatoire ou quasi-aléatoire ou de randomisation.

Cependant, la notion d'impact est de plus en plus utilisée dans le domaine de l'ESS et le monde de l'entreprise. Dans ce contexte, le terme englobe des méthodes bien plus larges que dans le cadre de son acceptation scientifique : ainsi la théorie du changement, ou des chaînes causales est souvent nommée pour mesurer l'impact. D'un point de vue scientifique, dans ce cas précis, nous parlerons de mesure d'effets et non d'impact.

Dans cette première partie, nous utilisons le terme mesure d'impact dans sa définition scientifique.

Plusieurs méthodes existent derrière le terme générique de l'évaluation scientifique. Idéalement, le choix de la méthode est déterminé par la question qui est posée, la temporalité dans laquelle les résultats sont attendus et la mesure à évaluer.

D'un point de vue scientifique, nous parlons de **mesure d'impact** lorsque l'on compare une population qui va bénéficier d'un dispositif et une population qui n'en bénéficie pas (contrefactuelle) mais qui a les mêmes caractéristiques. On parle aussi d'expérimentation aléatoire et quasi-aléatoire[75]. Cette méthode permet de mesurer la relation causale entre la mesure et les effets. Seule une question précise permet de réaliser une mesure d'impact, telle que : *La réduction du nombre d'élèves par classe dans les zones urbaines les plus pauvres améliore-t-elle les résultats scolaires des élèves ?* Pour y répondre, il s'agira d'analyser les résultats des élèves issus des deux contextes et de comparer les notes des élèves.

75. Ces méthodes ont été importées en France par l'économiste Esther Duflot, le Laboratoire Interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques et l'École d'économie de Paris. L'expérimentation aléatoire pose des questions éthiques, car cette méthode implique que les populations bénéficiant d'un dispositif soient tirées au sort, et que d'autres populations exactement comparables aux premières ne bénéficient pas de ce même dispositif. Les expérimentations quasi-aléatoires sont réalisées sans tirage au sort, mais permettent de comparer une population test et une population témoin qui ont les mêmes caractéristiques (dans des établissements différents ou des classes différentes par exemple).

Ce type de méthode n'est pas possible dans tous les cas de figures, puisqu'il est nécessaire de pouvoir isoler des facteurs et de pouvoir comparer des dispositifs qui seraient mis en œuvre exactement de la même manière partout. À titre d'exemple, les Cités éducatives sont des territoires où des projets et objectifs spécifiques sont conçus pour favoriser l'égalité des chances, la valorisation des territoires et la continuité des parcours scolaires, en impliquant une « communauté éducative ». Dans ce cas, une mesure d'impact nationale n'est pas réalisable en raison de la diversité des projets propres à chaque collectivité. De plus, une multitude d'actions différentes sont déployées pour le même l'objectif, la méthode de mesure d'impact ne suffit donc pas s'il s'agit de déterminer comment permettre une continuité éducative (pour reprendre l'objectif des Cités éducatives) ou comment expliquer des écarts entre deux classes dédoublées. Il faudrait plutôt observer, interroger, comparer, réaliser des sous-échantillons. D'un point de vue scientifique, nous parlerons davantage de **mesurer les effets en comparant la situation avant et après** la mise en œuvre des projets[76] sur ces territoires, par exemple, en examinant des indicateurs tels que le taux d'obtention du brevet ou l'orientation des élèves.

Lorsque nous utilisons des méthodes quantitatives, telles que la mesure d'impact ou la mesure d'effets qui mobilisent des questionnaires et des données produites par la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP), il est nécessaire d'employer des méthodes qualitatives complémentaires (par entretiens, observations) afin d'évaluer correctement une mesure.

Par exemple les programmes « pHARe » (plan de prévention du harcèlement et du cyberharcèlement entre élèves) déclinés dans les écoles élémentaires et les collèges depuis la rentrée 2022, envisagent différentes modalités d'intervention : la formation peut être dispensée seulement aux enseignants, voire à l'ensemble de l'équipe éducative, voire à la fois aux élèves et à la communauté éducative… C'est seulement en réalisant un travail qualitatif, qu'il est possible de constituer une typologie d'actions qui engendre des sous-groupes comparables entre eux, ouvrant la voie à différentes questions, telles que : Quelles modalités d'intervention produisent quels effets ? Quels types de programmes ont le plus d'effets sur l'amélioration du climat scolaire ? **Ainsi, l'étude qualitative constitue un préalable indispensable à la production de données statistiques pertinentes, éclairant les résultats de l'évaluation.**

« On est assez bons pour évaluer le niveau des élèves : il y a une actualité là-dessus en ce moment, donc ça, la DEPP sait très bien le faire. On dispose d'énormément de données quantitatives, mais je trouve qu'on est assez mauvais sur le qualitatif. Or je pense que, pour arriver à expliquer pourquoi une politique publique marche ou ne marche pas, il faut mêler les deux. »[77]

L'évaluation scientifique requiert un temps long qui n'est pas toujours en phase avec le temps politique. Dans ce sens, il convient de considérer l'appropriation de ces politiques éducatives et de leurs mesures sur le terrain par les acteurs qui les mettent en œuvre, ainsi que la durée de la scolarité des élèves. Pour véritablement évaluer l'impact des politiques éducatives sur la réduction des inégalités, il faudrait attendre que les élèves aient achevé leurs études, soient sortis du système éducatif, avec ou sans diplômes, et éventuellement aient intégré le marché du travail, afin de constater si leur trajectoire n'est pas déterminée par l'origine sociale de leurs parents.

76. La méthode comparant une situation avant la mise en œuvre d'un dispositif (complétée parfois par une analyse à mi-parcours) permet de constater les effets sur le système et sur l'ensemble de ses membres par la mise en perspective des expériences des uns et des autres. Le fait que des éléments extérieurs au dispositif puissent avoir une incidence sur la situation des acteurs (d'une année à l'autre, les jeunes grandissent par exemple) conduit à prendre des précautions pour parler d'impact, sauf si une comparaison est faite entre l'évolution de la population et l'évolution d'une population témoin. Le fait que les pratiques évoluent chez l'ensemble des acteurs concernés (jeunes, parents, professionnels, partenaires) est une donnée importante qui peut être rendue visible par cette méthode qui rend compte des effets à court et moyen termes, y compris ceux qui n'avaient pas été prévus initialement

77. Auditions de l'Impact Tank avec des acteurs publics, hauts fonctionnaires et conseillers ayant été impliqués dans la mise en œuvre de différentes réformes de l'éducation.

Or, comme en témoigne la frise chronologique en début de chapitre, en 10 ans, plusieurs changements ont pu être opérés, avec deux à trois ministres par mandat présidentiel. De plus, les résultats des évaluations sont souvent attendus dans le délai d'un mandat, ce qui ne correspond pas toujours à la temporalité nécessaire pour évaluer pleinement les effets des politiques éducatives[78]. **Les chercheurs s'accordent sur le fait que cette temporalité peut être contreproductive car, d'une part, il est parfois nécessaire d'attendre l'appropriation d'une mesure sur le terrain pour en mesurer les effets et, d'autre part, certains dispositifs visent des effets sur le long terme (orientation, insertion…).**

Pour illustrer ce propos, nous prendrons l'exemple de l'évaluation du dédoublement des classes de CP, lancé en 2017 par le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse Jean-Michel Blanquer. Les premières évaluations de ce dispositif ont été jugées décevantes, mais les évaluations ultérieures ont été beaucoup plus positives[79]. Cependant, les premiers résultats décevants ont été largement médiatisés, tandis que le rapport final, publié en 2021[80] est passé relativement inaperçu, sans relai médiatique. Ici, le fait d'avoir communiqué de premiers résultats trop tôt porte préjudice à l'évaluation complète du dispositif et nuance son potentiel dans l'opinion publique.

Ces éléments introductifs nous semblent être un préambule indispensable à la compréhension et à l'interprétation des bilans et évaluations des réformes, circulaires et mesures que nous présentons dans les pages suivantes.

78. À titre d'exemple, dans le cadre du fonds d'expérimentation pour la jeunesse, dépendant de l'INJEP, qui évalue depuis 15 ans des mesures et dispositifs innovants, les évaluations sont d'une durée de 3 ans.

79. En 2019, soit deux ans après le lancement de la réforme, des résultats intermédiaires sont publiés. *Dédoublement des classes de CP en éducation prioritaire renforcée : première évaluation* (janvier 2019). Le Monde reprend ces données et titre « Première évaluation en demi-teinte pour les CP dédoublés » (23 janvier 2019) et le site le Café pédagogique titre lui : « Classes dédoublées : un bilan très décevant », la Gazette des communes, plus positive parle de « Premiers résultats « encourageants » pour les élèves » (28/10/2019). Interviewé par l'Obs, Julien Grenet (économiste en charge de l'évaluation) affirme : « En termes de résultat, ça n'est pas monstrueux, on est en deçà des 20%-30% d'écart-type qu'on pouvait escompter ». En 2021, les résultats sont meilleurs, malgré le fait que l'expérimentation ait été impactée par la crise de la Covid 19, mais ces résultats ne sont pas repris par la presse. Pourtant l'étude de la DEEP montre que les élèves en REP+ scolarisés en classe réduite ont des résultats supérieurs aux élèves qui ne bénéficient pas de ce dispositif.

80. Évaluation de l'impact de la réduction de la taille des classes de CP et de CE1 en REP+ sur les résultats des élèves et les pratiques des enseignants, Série Études, Document de travail n° 2021. E04. Septembre 2021.

3. Les politiques de lutte contre les inégalités entre 2007 et 2023

Afin de faire un état des lieux des différentes réformes, circulaires, expérimentations, et des enseignements qui peuvent en être dégagés à partir de leurs évaluations, nous les avons classées par leviers d'action, supposés contribuer à l'égalité des chances[81] :

A) L'accès à de meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage,

B) La lutte contre le décrochage et la sortie du système éducatif sans diplôme,

C) La question de la mixité sociale et de l'inclusion des enfants en situation de handicap,

D) Les « actions positives » comme moyen de compenser les inégalités,

E) La question de l'accès à l'information et de la lutte contre le sentiment d'autocensure : la nécessité d'un accompagnement individualisé,

F) L'orientation au collège, au lycée, puis dans l'enseignement supérieur,

G) Les enjeux de la valorisation des filières professionnelles,

H) Les enjeux de l'accès à l'enseignement supérieur[82].

Pour chaque catégorie d'action, nous synthétisons les mesures mises en place, les évaluations effectuées et le lien qui peut être établi avec l'objectif de réduction des inégalités et de contribution à davantage d'égalité des chances, en nous appuyant sur les évaluations recensées.

81. Nous faisons le choix, ici, de regarder les lois et mesures ayant, explicitement, pour objectif de lutter contre les inégalités. Ainsi, les réformes de la formation des enseignants et l'évolution des rémunérations et conditions de travail des enseignants ne font pas l'objet d'une partie en tant que telle, alors que ces sujets sont une condition indispensable à la possibilité de mettre en œuvre les différentes politiques de lutte contre les inégalités.

82. Ces grandes thématiques ont été élaborées de manière inductive à partir de la frise chronologique construite à partir des circulaires, réformes et grandes orientations restituées par la revue de littérature, mais aussi à la suite des auditions réalisées. La seconde partie de ce rapport présente des actions portées par des associations, des acteurs de l'ESS et du secteur privé, œuvrant pour l'égalité des chances au sein, en périphérie ou en dehors de l'école.

Précautions d'usage pour la lecture

- Les thèmes peuvent être lus de manière indépendante les uns des autres. Ce document peut être lu de bout en bout, mais ce n'est pas sa vocation principale.
- Nous nous appuyons sur les travaux de la sociologie qui permettent de constater les différences en termes de classes sociales et de dispositions sociales pouvant influencer les interactions au sein des institutions scolaires[83], et ainsi mieux saisir les inégalités sociales et scolaires.
- Nous nous sommes concentrés sur les mesures qui proviennent des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, nous n'évoquons qu'à la marge les mesures provenant d'autres ministères, tels que celui de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires pour la politique de la ville (quartier politique de la ville, projet éducatif territorial…).
- Le groupe de travail ayant débuté sous la deuxième mandature d'Emmanuel Macron, alors que Pap N'Diaye était ministre de l'Éducation nationale, nous nous arrêterons aux réformes de l'été 2023, avant la nomination de Gabriel Attal.
- Ce rapport n'est pas exhaustif de toutes les mesures d'impact et évaluations de politiques publiques et c'est peut-être l'un des enseignements majeurs de ce travail :
  - Certains travaux d'évaluation ne sont pas accessibles au plus grand nombre pour des raisons de confidentialité, de protection des données ou encore de référencement ;
  - Certains travaux de recherche pourraient répondre à des enjeux d'évaluation d'impact, mais ces travaux ne sont pas nécessairement labellisés comme travaux d'évaluation d'impact (mais comme études et recherches) ce qui complique leur repérage ;
  - Par ailleurs, le temps politique ne correspondant ni au temps de l'enseignement ni à celui de la recherche, il est impossible de tout évaluer.

83. Lahire, B. (2019). *Enfances de classe. De l'inégalité parmi les enfants.* Seuil.

A. L'accès à de meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage

Plusieurs réformes et orientations visent à faire évoluer l'organisation et le contenu des apprentissages, afin d'améliorer les résultats de tous les élèves. La question des conditions d'apprentissage soulève notamment des interrogations quant au temps scolaire : le nombre d'heures par jour, le nombre de jours par semaine, ainsi que le volume horaire hebdomadaire dédié à l'apprentissage. Les comparaisons avec les autres pays de l'OCDE révèlent que les écoliers français subissent une concentration importante du temps d'enseignement. Bien que le volume horaire annuel d'enseignement soit similaire à celui de la moyenne des pays de l'OCDE[84] (864 heures), les écoliers français bénéficient du nombre de jours de classes le plus réduit pour les journées de classe les plus longues. Cette organisation du temps scolaire a été pensée en parallèle des temps d'activités périscolaires[85]. Les enjeux liés au temps de concentration et au besoin d'activités sportives et culturelles (proposées sur des temps périscolaires ou extra-scolaires) sont au cœur du débat sur les rythmes scolaires.

« Les systèmes éducatifs efficaces et équitables ont généralement une organisation de la journée, de la semaine et de l'année scolaires "réparties" : journées courtes, semaines de 5 jours, pas de longues vacances. »[86]

A.1. LES RÉFORMES SUR LE TEMPS DE L'ÉCOLE : ORGANISATION DES JOURNÉES ET RYTHMES SCOLAIRES

En 2013, le ministre de l'Éducation nationale Vincent Peillon réforme les **rythmes scolaires**, en passant la semaine d'école de 4 à 4,5 journées, soit 5 matinées par semaine. Cette mesure avait pour double objectif d'alléger la journée scolaire et de proposer des activités – éducatives, sportives, culturelles ou artistiques – sur les temps périscolaires.

Décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires

- Cette réforme modifie le décret portant sur la semaine de 4 jours et 60h d'aide personnalisée par an (2008) pour les écoles primaires.
- 24h d'apprentissage pour les élèves et 2h complémentaires d'aide personnalisée.
- 4 jours ou 9 demi-journées comprises entre le lundi et le vendredi et comprenant au moins 6h les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Circulaire n° 2013-036 du 20 mars 2013 ayant pour objet de "préciser les objectifs et les modalités d'élaboration d'un Projet Éducatif Territorial (PEDT), et de faciliter la coopération entre les collectivités territoriales engagées dans cette démarche de projet et les services de l'État chargés de l'accompagner jusqu'à sa contractualisation"

- Préciser les modalités d'interaction entre le projet éducatif et le projet territorial.
- Intégrer davantage les collectivités dans l'éducation.

84. Nous pouvons nous référer au rapport de l'OCDE, *Perspectives des politiques de l'éducation France*, publié en juin 2000 et des données disponibles sur le site : Heures d'enseignement dans l'OCDE et https://data.oecd.org/fr/teachers/heures-d-enseignement.htm
85. L'accueil des enfants en début et fin de journée, avant et après l'école, et les activités et loisirs qui y sont pratiqués.
86. Centre national d'étude des systèmes scolaires (CNESCO), 2022.

Le passage à la semaine de cinq jours vient mettre un terme à l'exception française qu'est la semaine de quatre jours, permettant d'éviter les journées trop longues *« préjudiciables à l'apprentissage »*, *« la concentration du travail des élèves étant source de fatigue et tendant à aggraver les difficultés »*[87]. L'objectif de la réforme était non seulement d'agir sur les temps d'apprentissage, mais également d'acculturer les enfants, et notamment ceux des milieux socio-économiques les plus défavorisés, à des activités sportives et culturelles. En effet, les études dans le domaine convergent sur le fait que les enfants de milieux défavorisés ont des pratiques sportives et culturelles moins régulières. Par exemple, selon la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES), seuls 67% des enfants issus de milieux populaires pratiquent une activité physique régulière, alors que c'est le cas de 80% des enfants de cadres[88].

Cependant, cette réforme ne semble pas tenir compte des disparités considérables de ressources qui existent entre les collectivités territoriales chargées d'organiser l'offre sportive et culturelle, ce qui peut exacerber les inégalités géographiques.

Le rapport d'information du Sénat de 2016-2017[89] – bien qu'il ne fasse état d'aucune évaluation scientifique de cette réforme – souligne les défis liés à sa mise en œuvre généralisée, perçue comme *« imposée par le haut et dans la précipitation »* dès la rentrée 2013 :

« Le déficit de dialogue, de concertation et d'évaluation en amont s'est logiquement traduit, sur le terrain, par des difficultés de mise en œuvre pour les collectivités territoriales. En matière de ressources humaines, les collectivités territoriales ont dû faire face à des difficultés de recrutement, de fidélisation, de formation et de sécurisation des parcours des intervenants extérieurs. »[90]

En 2017, le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Jean-Michel Blanquer, revient sur la réforme de l'ex-ministre Vincent Peillon, en autorisant les communes à restaurer la semaine de quatre jours par le biais du décret[91] portant sur les rythmes scolaires en primaire. Suite à ce changement, plus de 93% des communes optent pour un retour à la semaine de quatre jours. L'organisation du temps périscolaire ayant un coût important pour les collectivités, l'abandon massif de la semaine de 4,5 jours est davantage motivé par l'aspect financier que par des effets bénéfiques pour les élèves.

En effet, François Testu (psychologue et professeur des universités) et son équipe ont souligné que les élèves issus de milieux défavorisés sont particulièrement désavantagés par la « libération du temps » liée à la suppression d'une demi-journée d'enseignement. Pour ces élèves, qui ont moins accès aux activités périscolaires et extrascolaires, la libération du temps n'est pas forcément synonyme d'épanouissement car « *en l'absence d'encadrement, l'enfant est laissé à lui-même* », ce qui peut conduire à un abus de temps passé devant des écrans ou dans la rue[92]. **La semaine de 4 jours renforce aussi les inégalités, en particulier en désavantageant les enfants dont les familles sont le moins pourvues en capital économique, surtout dans le cas où la collectivité ne prend pas en charge le temps libéré en proposant des activités culturelles et sportives accessibles à l'ensemble des familles.**

87. Sénat, n°577, session ordinaire de 2016-2017, Rapport d'information fait au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication et de la commission des finances (2) par le groupe de travail sur la réforme des rythmes scolaires.
88. https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/etudes-et-resultats/la-sante-des-eleves-de-cm2-en-2015-un-bilan-contraste-selon
89. Sénat, n°577, session ordinaire de 2016-2017, Rapport d'information fait au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication et de la commission des finances (2) par le groupe de travail sur la réforme des rythmes scolaires.
90. *Ibid.*
91. Décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.
92. Sénat, n°577, session ordinaire de 2016-2017, Rapport d'information fait au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication et de la commission des finances (2) par le groupe de travail sur la réforme des rythmes scolaires, p.18.

A.2. LA RÉFORME DU COLLÈGE : MATIÈRES ET PROGRAMMES

Les programmes scolaires et la nature de leurs contenus reflètent l'idée selon laquelle l'école assumerait une fonction culturelle en facilitant l'accès de tous les élèves à la culture dominante[93]. En effet, la proximité entre la culture scolaire et la culture des classes moyennes et supérieures (accès à la culture du livre et de l'écrit, par exemple) est souvent avancée comme une explication de l'échec scolaire des enfants issus de milieux populaires. Ce propos est notamment soutenu par Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron dans leurs travaux et plus récemment par Bernard Lahire dans son ouvrage « Enfance de Classe » paru en 2019[94]. La place des « savoirs fondamentaux » (lire, écrire, compter) et des autres savoirs selon les curriculums scolaires est régulièrement questionnée.

En 2015, la réforme du collège portée par la ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Najat Vallaud-Belkacem, vise à *« simplifier et adapter les programmes »*[95]. La réforme généralise l'enseignement d'une **seconde langue vivante à l'ensemble des élèves de 5ème**, tandis que les classes bilingues sont supprimées (hormis en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP)[96] et REP+). La réforme introduit également les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI), qui visent la **coopération entre les enseignants**, l'interdisciplinarité et la coopération entre petits groupes d'élèves.

Réforme de l'enseignement au collège adoptée par le Conseil supérieur de l'éducation le 10 avril 2015. Suit le décret n°2015-544 du 19-5-2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes du collège

- Acquisition d'un socle commun de connaissance et de culture défini.
- Organisation de la scolarité en enseignements communs et en enseignements complémentaires.

« À l'intérieur de la réforme des collèges, un des sujets qui a fait le plus de bruit est la suppression d'une partie des classes bilingues en 6ème pour pouvoir mettre deux langues vivantes dès la 5 ème pour l'ensemble des élèves. […] On savait qu'un apprentissage plus précoce de la deuxième langue, proche de l'apprentissage de la première langue vivante, avait un impact très positif sur sa maîtrise par les élèves. Pour ce qui est de la suppression des classes bilingues d'excellence, cela permet de recréer de la mixité sociale au sein de l'établissement, sans impact négatif sur les résultats. Cela a également un effet sur le climat scolaire. »[97]

Une évaluation scientifique menée par l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS) a comparé les établissements qui proposaient des sections bilingues – et qui, du fait de la réforme, ont arrêté cette option – avec les établissements qui n'ont jamais proposé ces sections (par une méthode de double différence[98]).

*« La suppression des sections bilingues a conduit à **une réduction de 13% du niveau de ségrégation intra-établissement** en sixième dans les collèges ayant perdu la possibilité de les proposer et de 11% en quatrième dans ceux qui ne pouvaient plus proposer une section européenne »*[99].

93. Duru-Bellat, Marie, Géraldine Farges, et Agnès van Zanten. « Chapitre 6. Les programmes, les pratiques pédagogiques et les normes d'excellence », *Sociologie de l'école*. Sous la direction de Duru-Bellat Marie, Farges Géraldine, van Zanten Agnès. Armand Colin, 2022, pp. 141-166.
94. Lahire, B. (2019). *Enfances de classe. De l'inégalité parmi les enfants*. Seuil.
95. La réforme du collège en 10 points, Eduscol https://cache.media.eduscol.education.fr/file/College_2016/54/6/la_reforme_du_college_en_10_points_478546.pdf
96. *Cf. infra* « Les programmes d'éducation prioritaire ».
97. Auditions de l'Impact Tank avec des acteurs publics, hauts fonctionnaires et conseillers ayant été impliqués dans la mise en œuvre de différentes réformes de l'éducation.
98. Évaluation de l'impact d'une intervention grâce à la constitution de groupes de comparaison et à la mesure de l'évolution d'un résultat entre un moment initial pré-intervention et un moment ultérieur où seulement un des deux groupes a reçu l'intervention.
99. Souidi Y. *School Assignment Policies, School Segregation, and Student Skills-Evidence from the French School System*, Thèse de doctorat, École des Hautes Études en sciences Sociales, Doctoral School n°465 Économie Panthéon Sorbonne, Paris-Jourdan Sciences Économie, sous la direction de Julien Grenet et Elise Huillery, 2022.

A.3. LA RÉFORME DU LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE : UNE LIBERTÉ DU CHOIX D'ORIENTATION ?

Le lycée général et technologique a longtemps bénéficié d'une forme de consensus, marqué par la stabilité presque totale du système de séries (Scientifique (S), Économique et Sociale (ES), Littéraire (L)) depuis 1965.

En 2018, la réforme portée par Jean-Michel Blanquer remet en question les filières existantes afin de conférer davantage de **liberté de choix aux lycéens et lycéennes.** Cette réforme vise également à prolonger la période du tronc commun, conformément aux recommandations issues des comparaisons internationales des systèmes éducatifs.

« De manière générale, les pays qui ont les troncs communs les plus courts (6 ans et moins), sont plus inégalitaires scolairement que les pays dont le tronc commun est plus long, 9,33 années en moyenne. Aucun des pays ayant des filières à l'âge de 14 ans n'appartient au groupe des systèmes scolaires les plus égalitaires. »[100]

En proposant des spécialités en fonction des intérêts des élèves, la réforme entend préparer l'orientation des élèves vers l'enseignement supérieur.

Décret 2018-614 du 16 juillet 2018 modifiant les dispositions du Code de l'éducation relatives aux enseignements conduisant au bac général et aux formations technologiques conduisant au baccalauréat

- Fin des trois séries générales et mise en place d'un tronc commun et de spécialités avec des options complémentaires.
- Baccalauréat obtenu par le contrôle continu (40% dont 30% disciplines et 10% de vie scolaire) et épreuves d'examen avec des coefficients définis.
- Baccalauréat technologique avec des épreuves communes, des options et le contrôle continu, maintien des filières ST2S, STL, STD2A, STI2D, STMG, STHR.

Mise en place à la session 2021 du baccalauréat.

L'Inspection Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGESR) a réalisé des évaluations de ces programmes, en utilisant les données Parcoursup et en se concentrant sur 18 établissements au sein de 9 académies[101]. En ce qui concerne l'effet du baccalauréat à options sur les trajectoires des élèves, il est essentiel d'examiner les choix d'options effectués par les élèves afin de comprendre l'origine sociale des élèves composant les formations. En effet, **les choix des options, tout comme le choix des filières est fortement corrélé à l'origine sociale des élèves,** comme le confirment les récents travaux de Nina Guyon et Elise Huillery.

« En début de 3ème, les élèves d'origine sociale modeste ont une probabilité 11% moins élevée de préférer la seconde générale et technologique que les élèves d'origine favorisée de même niveau scolaire. Inversement, ils sont plus nombreux à préférer la voie professionnelle, le CAP, et à ne pas déclarer de préférence (mais ces dernières différences sont statistiquement plus imprécises). »[102]

100. François Dubet, Marie-Duru-Bellat, Antoine Vérétout, *Les inégalités scolaires entre l'amont et l'aval. Organisation scolaire et emprise des diplômes dans sociologie* 2010/2 (Vol. 1) pp. 177-197 PUF.

101. IGESR, Mélanie CAILLOT et Olivier SIDOKPOHOU (2022), accessible : https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2022-01/-rapport-igesr-2022-004-16280.pdf et IGESR, Mélanie CAILLOT et Olivier SIDOKPOHOU (2022), accessible : https://medias.vie-publique.fr/data_storage_s3/rapport/pdf/290779.pdf

102. Élise Huillery, Nina Guyon. *Choix d'orientation et origine sociale : mesurer et comprendre l'autocensure scolaire.* [Rapport de recherche] Sciences Po - Institut d'études politiques de Paris; Laboratory for Interdisciplinary Evaluation of Public Policies. 2014, pp.108. hal-03460147.

Ainsi, dans la lignée des filières traditionnelles S, ES et L, le choix des options demeure largement influencé par l'origine sociale des élèves. Les mathématiques continuent de représenter une voie d'élite pour accéder à un large éventail de possibilités dans l'enseignement supérieur, perpétuant ainsi l'héritage de la voie S en tant que « voie royale ».

L'évaluation qualitative, quant à elle, s'intéresse à la perception de la réforme. Les chefs d'établissements ont une vision positive de la réforme, tandis que les enseignants ont une position plus critique, attribuable en partie à un manque de formation spécifique. Quant aux élèves, leur opinion est ambivalente, oscillant entre appréciation de la liberté de choix offerte par la réforme et inquiétude des effets en termes d'orientation vers l'enseignement supérieur.

Un aspect transversal à tous les groupes semble être le mécontentement quant à la rapidité de mise en place de la réforme, perçue comme précipitée. Plusieurs éléments n'ont pas bénéficié du temps nécessaire pour être correctement mis en œuvre, en particulier la garantie des 54h d'orientation et la transition du modèle de "groupe-classe" vers des groupes de spécialités en complément d'une classe commune (qui rassemble les élèves uniquement lors des enseignements de tronc commun).

Les premières études de la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) confirment que, bien que les jeunes de milieux moins favorisés adhèrent à la réforme et à ses spécialités, les élèves des milieux favorisés ont tendance à reproduire les filières du baccalauréat précédent[103].

En synthèse

- **La semaine de cinq jours, actuellement mise en œuvre de manière minoritaire en France serait pourtant plus égalitaire.** Cependant, trop peu d'évaluations sont faites sur les initiatives des collectivités en termes d'organisation et de contenu des temps périscolaires, sur les territoires. Le temps de la scolarité semble être un élément crucial pour favoriser les apprentissages, mais il nous semble que les logiques qui poussent aux modifications des temps scolaires soient davantage motivées par les possibilités organisationnelles et financières des collectivités que par les besoins des élèves.
- **La suppression des classes bilingues au collège contribue à davantage d'égalité des chances dans la scolarité.** Cette mesure s'inscrit dans une démarche visant à initier l'apprentissage de deux langues dès le plus jeune âge, pour faciliter les apprentissages de tous les élèves. L'ajout de ces langues pourrait également contribuer à une plus grande équité entre les élèves[104].
- Concernant les réformes du lycée, il semble que si l'intention était d'élargir les possibilités et d'offrir plus de libertés aux élèves, **les réformes ont, en réalité, reproduit les inégalités en matière d'orientation**.

103. Dauphin, L. (2021). *Des choix de spécialités plus classiques en Première comme en Terminale pour les élèves d'origine sociale favorisée. Résultats de la première cohorte du nouveau bac général* (21-22). DEPP.

104. CNESCO le CNAM, *Les facteurs pour améliorer l'efficacité et l'équité des systèmes éducatifs,* Note du CNESCO adressée à Madame Isabelle Rausch, présidente de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale, Décembre 2022 en réponse à sa demande sur les effets du port de l'uniforme à l'école.

B. La lutte contre le décrochage et la sortie du système éducatif sans diplôme

Depuis 2013, la lutte contre le décrochage scolaire est devenue l'une des priorités de l'Éducation nationale, considérant que les décrocheurs proviennent majoritairement de milieux socio-économiques modestes. Cette préoccupation croissante vis-à-vis du décrochage scolaire semble à même de contribuer à davantage d'égalité des chances pour les élèves.

« On distingue trois grands profils de décrocheurs : des jeunes aux faibles niveaux d'études qui ont massivement redoublé au collège (près de la moitié des décrocheurs) ; des jeunes avec un bon niveau d'études à l'entrée au collège, mais qui échouent au CAP, au BEP ou au baccalauréat (un tiers des décrocheurs) ; et des jeunes qui sont passés par des enseignements spécialisés au collège, comme la section d'enseignement général et professionnel adapté (un cinquième des décrocheurs). »[105]

L'objectif est de prévenir les sorties du système éducatif sans diplôme et sans solution, en particulier car les non-diplômés restent les plus exposés à la dégradation de la conjoncture[106]. Les diplômes (spécifiquement les plus élevés) restent le meilleur moyen de protection contre le chômage.

B.1. L'ABSENTÉISME SCOLAIRE : LES RÉSULTATS NÉGATIFS DES PÉNALITÉS PÉCUNIAIRES

La lutte contre l'absentéisme constitue une stratégie de prévention du décrochage scolaire, comme le propose la loi de 2010[107] – dite loi « Ciotti » – promulguée sous le mandat du ministre de l'Éducation nationale Luc Chatel. Le texte prévoit le signalement de l'absentéisme par le chef d'établissement à l'inspecteur d'académie, ainsi que la possibilité de sanctionner les parents des élèves absents par la suspension du paiement des allocations familiales.

Loi 2010-1127 du 28 septembre 2010 visant à lutter contre l'absentéisme scolaire

- Saisie par l'inspecteur d'académie du président du conseil général (département) en cas de fortes absences, qui lui-même est saisi par les chefs d'établissement.
- Versement des allocations familiales reprises si l'inspecteur.rice d'académie confirme la réduction de l'absentéisme.

En 2012, une proposition de loi de Françoise Cartron vise à abroger la loi Ciotti de 2010 sur l'absentéisme scolaire. Le rapport[108] du Sénat de David Assouline sur la proposition de loi s'appuie sur les données de la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) et de la Caisse nationale d'Allocations Familiales (CNAF) dans l'académie de Créteil pour justifier l'éventuelle abrogation de la loi. Les données révèlent que **cette réforme n'a pas entraîné d'amélioration mesurable du taux d'absentéisme,** voire pourrait avoir conduit à une augmentation de celui-ci.

105. INSEE, Agathe Dardier, Nadine Laïb et Isabelle Robert-Bobée, *Vue d'ensemble, Les décrocheurs du systèmes éducatifs, de quoi parle-t-on ?* Portrait de la population, 2023.
106. Ménard, B. (2014). *Sortants du supérieur : La hausse du niveau de formation n'empêche pas celle du chômage*. Bref du Céreq, 233.
107. Loi 2010-1127 du 28 septembre 2010 visant à lutter contre l'absentéisme scolaire.
108. Rapport (2012) du sénateur David Assouline fait au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication sur la proposition de loi de Françoise Cartron et plusieurs de ses collègues pour abroger la loi n°2010-1127 du 28 septembre 2010 visant à lutter contre l'absentéisme scolaire.

Le rapport souligne que la crainte des conséquences liées au fait de déclarer l'absentéisme a pour effet de réduire le nombre de déclarations faites par les établissements scolaires, ce qui rend le phénomène plus difficile à appréhender[109]. De plus, cette situation semble imposer une forme de double peine aux familles les plus précaires et ayant les revenus les plus modestes. En effet, le mécanisme de réponse au décrochage scolaire par le biais d'un simple signalement par les établissements semble entraver la mise en place d'autres réponses et adaptations pédagogiques de la part des établissements scolaires ainsi que de leurs partenaires (associations, missions locales…). **Cette évaluation conduit à l'abrogation de la loi sur l'absentéisme scolaire le 31 janvier 2013[110], sous le mandat du ministre de l'Éducation nationale Vincent Peillon.**

Malgré les conclusions du rapport du sénateur David Assouline remettant en question les effets positifs de cette mesure, les pénalités ont été réintroduites en 2023.

B.2. L'OBLIGATION DE FORMATION JUSQU'À 18 ANS VIA LA MOBILISATION DES PARTENAIRES DE L'ÉTAT

Afin d'éviter les sorties du système éducatif sans diplôme ou sans formation, l'État s'appuie sur l'offre de formation proposée par l'Éducation nationale, tout en envisageant des solutions en dehors du cadre institutionnel. Aussi, la loi pour l'école de la confiance[111] de 2019 propose-t-elle la mobilisation de partenaires tels que les missions locales, dans le but de renforcer les dispositifs d'accompagnement et de soutien aux jeunes en difficulté.

Loi 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance

- Concentration sur les savoirs fondamentaux pour tous les élèves.
- Obligation de formation jusqu'à 18 ans.
- Plus grande adaptation aux besoins des territoires avec l'enrichissement de l'offre de formation et l'adaptation aux enjeux locaux.

Une étude menée par les missions locales de Nouvelle Aquitaine[112] révèle que, depuis l'application de cette loi, l'Éducation nationale oriente 9% d'élèves décrocheurs supplémentaires vers les missions locales. Parmi ces jeunes, on observe une augmentation de 3% de ceux qui décident de s'orienter vers des CAP et des BEP, par rapport à la situation antérieure à l'entrée en vigueur de la loi. Les Missions Locales apprécient la liberté qui leur est accordée pour faire appliquer cette obligation de formation au niveau du territoire dont elles maîtrisent les enjeux : *« C'est un avantage considérable, cette liberté qui est laissée à chaque Mission Locale dans son indépendance, avec la connaissance de son territoire, de pouvoir imaginer et gérer la mise en place d'actions localisées, pour le public mineur qu'elle accompagne »*[113].

109. Rapport du Sénat (2012), David Assouline, accessible : https://www.senat.fr/rap/l12-056/l12-0562.html#toc33
110. Loi 2013-108 du 31 janvier 2013 tendant à abroger la loi n°2010-1127 du 28 septembre 2010 visant à lutter contre l'absentéisme scolaire.
111. Loi 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance
112. Missions locales de Nouvelle Aquitaine (2023), accessible : https://www.cap-metiers.pro/actualites/56510/Impact-mise-oeuvre-loi-Obligation-formation-sur-les-jeunes-mineurs-accueillis-Missions-Locales.aspx.
113. Cahiers de l'observatoire (2023). *Impact de la mise en œuvre de la loi « Obligation de formation » sur les jeunes mineurs accueillis en Missions Locales.*

B.3. L'ÉCOLE DE LA DEUXIÈME CHANCE (E2C) : DES EXPÉRIENCES DIVERSES ET MITIGÉES

Les Écoles de la deuxième Chance (E2C) représentent une autre modalité de lutte contre le décrochage scolaire. Elles visent à mettre en place des dispositifs d'accueil, d'insertion et de formation destinés aux jeunes de moins de 26 ans en situation de fragilité ou de décrochage scolaire. Les E2C ont un rôle essentiel dans la prise en charge des jeunes NEET (ni en emploi ni en études), souvent dans l'angle mort des systèmes traditionnels d'accompagnement. Les E2C bénéficient de financements locaux, nationaux et européens, et les jeunes qui y suivent une formation perçoivent une rémunération au titre de la formation professionnelle.

Loi 2007-1756 du 13 décembre 2007 portant sur les Écoles de la 2e Chance

- Création du réseau des Écoles de la 2e Chance (E2C).
- Parcours de formation personnalisé avec évaluation individuelle.
- Attestation de niveau obtenu à la fin de la formation E2C.

Une étude qualitative a été menée par la Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (DARES) en 2013 afin de *« connaître le fonctionnement et les pratiques des écoles de la deuxième chance »*[114]. Elle met en relief quelques principes d'action considérés comme clés, notamment le fait que le cadre d'apprentissage se veuille « global », avec une approche à la fois professionnelle et sociale, favorisée par un cursus long. L'individualisation des parcours y est soulignée comme fil conducteur de la pédagogie des E2C. Cependant, bien que certaines des évaluations sur la Garantie jeunes[115] abordent les effets induits par quelques E2C ainsi que les résultats d'insertion des jeunes accompagnés, aucun suivi national sur le long terme n'a été identifié à ce jour.

« On a tendance à mettre en avant des expériences de terrain qui sont évidemment tellement exemplaires qu'elles ne sont absolument pas duplicables, car beaucoup trop onéreuses. Toutes choses égales par ailleurs, à la périphérie du système éducatif, il y a les écoles de la deuxième chance dont on parle beaucoup. Mais il y a beaucoup d'échec, d'abandon, des élèves les plus fragiles. »[116]

Les programmes de lutte contre le décrochage sont des programmes qualitatifs, qui nécessitent des accompagnements coûteux. Ils jouent un rôle clé en proposant des solutions pour les jeunes en situation de fragilité. Cependant, il faut aussi envisager des stratégies préventives en amont du décrochage.

114. DARES analyses, *L'École de la 2e Chance, la « grande école » des décrocheurs motivés*, septembre 2014, n°068.

115. La Garantie jeunes est un droit ouvert qui s'adresse aux jeunes de 16 ans à moins de 26 ans, en situation de précarité qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude (NEET). Pour favoriser leur insertion dans l'emploi, ils sont accompagnés de manière intensive et collective et bénéficient de mises en situation professionnelle. Cet accompagnement est assorti d'une aide financière pour faciliter leurs démarches d'accès à l'emploi » https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion/mesures-jeunes/garantiejeunes/

116. Auditions de l'Impact Tank avec des acteurs publics, hauts fonctionnaires et conseillers ayant été impliqués dans la mise en œuvre de différentes réformes de l'éducation.

C. La question de la mixité sociale et de l'inclusion des enfants en situation de handicap

C.1. LA MIXITÉ SOCIALE : UN OBJECTIF D'ÉQUITÉ AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Les nombreux travaux sur les effets de la composition sociale des établissements, dans la littérature anglo-saxonne et française, s'accordent sur le fait que :

« Lorsque la proportion d'élèves défavorisés s'élève au-dessus de certains seuils dans une classe ou un établissement, les niveaux des acquisitions des élèves sont moindres. L'effet inverse est constaté dans les classes au recrutement social favorisé. »[117]

Les analyses du CNESCO concordent également sur le fait que *« Les systèmes éducatifs efficaces et équitables ne pratiquent pas la ségrégation scolaire (établissements scolaires réservés aux élèves les plus performants ou les plus favorisés) et favorisent la plus grande mixité sociale au sein d'un même établissement (en agissant sur la ségrégation intra-établissement) »*[118].

Alors que les ségrégations résidentielles entraînent de fortes disparités sociales entre les établissements scolaires[119], plusieurs initiatives se développent pour **promouvoir la mixité sociale**. Elles voient le jour avec la création de la **carte scolaire**[120] et de la sectorisation en 1963, qui consiste en un découpage des départements et des villes en secteurs en fonction du nombre prévisionnel d'élèves.

En juin 2007, deux mois après l'élection du nouveau président de la République, la carte scolaire est assouplie avec de nouveaux critères de dérogation destinées à *« favoriser l'égalité des chances et à améliorer sensiblement la diversité sociale dans les collèges et lycées »* tout en donnant *« une nouvelle liberté aux familles »*[121]. Ces dérogations entrent pourtant en contradiction avec l'objectif initial de la carte scolaire qu'est la mixité sociale.

Quelques années plus tard, en 2013, la loi de refondation et de programmation de l'école de la République intègre explicitement et officiellement la mixité sociale comme un objectif de l'école. Le décret de 2014 lance une **démarche expérimentale**[122] un an plus tard, dans 48 départements et 84 communes, visant à promouvoir la mixité sociale au collège. Certaines de ces expérimentations font l'objet d'une **évaluation scientifique.**

Loi n°2013-595 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école

> *« le service public d'éducation veille également à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement [...] Lorsque cela favorise la mixité sociale, un même secteur de recrutement peut être partagé par plusieurs collèges publics situés à l'intérieur d'un même périmètre de transport urbain »* (art. L 213-1).

117. Pierre Merle, La carte scolaire et son assouplissement. Politique de mixité sociale ou de ghettoïsation des établissements ? Dans *Sociologie* 2011/1 (Vol.2) p. 38.

118. CNESCO le CNAM, *Les facteurs pour améliorer l'efficacité et l'équité des systèmes éducatifs,* Note du CNESCO adressée à Madame Isabelle Rausch, présidente de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale, Décembre 2022.

119. *Ibid.*

120. La carte scolaire permet l'affectation d'un élève dans un collège ou un lycée général ou technologique correspondant à son lieu de résidence.

121. CNESCO, *op.cit.* p.38.

122. Depuis la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, la loi ou le règlement peut comporter pour un objet et une durée limitée des dispositions à caractère expérimental. Il s'agit de tester une mesure à petite échelle, d'en évaluer scientifiquement les effets avant de la généraliser.

Décret n° 2014-800 du 15 juillet 2014, relatif à la coopération entre les services de l'État et le conseil général en vue de favoriser la mixité sociale dans les collèges publics

> Responsabilité partagée, comme le rappelle en préambule la circulaire n°2014-181 du 7.01.2015.

Dans le cadre des expérimentations, différentes modalités sont adoptées par les départements et communes, ainsi que par les équipes éducatives et parfois les parents, dans le but de modifier les zones de sectorisations scolaires. Ces modalités visent à **influer sur la mixité sociale**, par exemple en instaurant des secteurs communs à plusieurs collèges pour diversifier le recrutement social. Bien que certains secteurs n'aient pas pu empêcher l'évitement des établissements par le biais d'une inscription dans un établissement privé, d'autres secteurs ont atteint leur objectif de mixité sociale.[123]

Plusieurs équipes de chercheurs, affiliés à **l'EHESS et au Laboratoire Interdisciplinaire d'Évaluation des Politiques Publiques (LIEPP) mesurent les effets de cette expérimentation** sur 20 sites pilotes[124] en utilisant une méthode d'appariement[125]. Ses effets sur les compétences scolaires des élèves sont mesurés à la fois par les notes obtenues au contrôle continu et par le biais d'évaluations standardisées[126] soumises aux élèves pour les besoins de l'étude. **L'évaluation ne révèle pas d'effets positifs ou négatifs significatifs sur les compétences scolaires des élèves.**

« En revanche, une plus grande mixité sociale conduit les élèves défavorisés socialement à se retrouver avec des pairs meilleurs scolairement, et donc à connaître une baisse de leur rang relatif dans l'établissement. Au contraire, les élèves favorisés socialement bénéficient de ce point de vue de la mixité sociale en atteignant un rang relatif plus élevé au sein de l'établissement. »[127]

L'évaluation mesure un **impact positif de la mixité sociale sur le climat scolaire.** Des études montrent qu'un climat scolaire positif peut, à terme, influencer favorablement les résultats scolaires. En effet : « *Les élèves défavorisés socialement se sentent beaucoup plus en sécurité dans leur établissement et attestent d'un meilleur climat scolaire, sans que cela n'affecte significativement le sentiment de sécurité ou le climat scolaire ressenti des élèves socialement favorisés* »[128].

De plus, le fait d'être scolarisé dans des classes plus socialement mixtes entraine une « *légère* **diversification sociale des réseaux amicaux** *des élèves* »[129] dont on peut faire l'hypothèse qu'ils pourraient influencer les choix d'orientation des élèves.

123. Grenet J., Souidi Y. Secteurs multicollège à Paris : un outil efficace pour lutter contre la ségrégation sociale ? in Kerivel A., James S., Lutter contre les discriminations et les inégalités, la documentation Française, 2019 pp.202-225.
124. Souidi Y. *School Assignment Policies, School Segregation, and Student Skills-Evidence from the French School System*, Thèse de doctorat, École des Hautes Études en sciences Sociales, Doctoral School n°465. Économie Panthéon Sorbonne, Paris-Jourdan Sciences Economie, sous la direction de Julien Grenet et Elise Huillery, 2022.
125. Les méthodes d'appariement en économétrie (ou matching) permettent d'estimer l'effet d'un dispositif en comparant la situation des bénéficiaires de celui-ci avec les situations de population n'en ayant pas bénéficié.
126. Les « évaluations standardisées » ont pour ambition de fournir une mesure objective des acquis des élèves, fondée sur des méthodes scientifiques et indépendante des conditions d'observation et de correction.
127. Souidi Y. *School Assignment Policies, School Segregation, and Student Skills-Evidence from the French School System,* Thèse de doctorat, École des Hautes Études en sciences Sociales, Doctoral School n°465 Économie Panthéon Sorbonne, Paris-Jourdan Sciences Economie, sous la direction de Julien Grenet et Elise Huillery, 2022.
128. *Ibid.*
129. *Ibid.*

C.2. LA MIXITÉ SOCIALE AU LYCÉE : LA PROCÉDURE AFFELNET

Face à l'importante ségrégation sociale et scolaire constatée dans les lycées de certaines grandes villes à forte densité démographique – telles que Paris, Lyon, Marseille et Lille – la question de l'affectation au lycée se pose, en particulier considérant que ses critères d'admissions ont longtemps été jugés opaques.

Depuis 2021, la mise en place de la procédure Affelnet (affectation des élèves par le net) constitue un traitement informatisé dont l'objectif est de simplifier le processus d'affectation des élèves dans les lycées publics. Cette procédure vise à **rééquilibrer la composition sociale et le niveau scolaire moyen des élèves admis dans les lycées,** en élaborant une nouvelle sectorisation des lycées, prenant en compte l'indice de position sociale[130] du collège d'origine des élèves.

L'évaluation scientifique réalisée par l'École d'économie de Paris (PSE)[131] démontre que la réforme a permis en deux ans : *« **une diminution de 39% de la ségrégation sociale** entre les lycées généraux et technologiques publics, et une diminution de 30% de leur ségrégation scolaire par rapport aux niveaux constatés en 2019 ».*

*« À court terme, **la réforme n'a pas entraîné de « fuite » vers le privé** : on ne constate pas de dégradation significative de la composition sociale ou des performances scolaires moyennes des élèves des lycées publics par rapport à ceux du privé. »*[132]

Qu'il s'agisse de la sectorisation par la carte scolaire, des expérimentations en faveur de la mixité ou de la mise en place de la procédure Affelnet, les évaluations convergent pour souligner que **le frein commun à la réalisation de l'objectif de mixité est lié au fait que les établissements privés sous contrat, majoritairement financés par l'État, ne sont pas inclus dans ces procédures.** La récente tentative visant à imposer la mixité sociale aux établissements privés financés par l'État, initiée en août 2022 par le ministre de l'Éducation Pap Ndiaye, a été abandonnée en raison d'un changement de gouvernement.

130. L'Indice de Position Sociale (IPS) d'un établissement scolaire est un indicateur calculé par la DEPP. Ce dernier résume les conditions socio-économiques et culturelles des familles des élèves accueillis dans l'établissement. L'IPS permet ainsi de rendre compte des disparités sociales existant entre établissements, mais aussi à l'intérieur de ces mêmes établissements.

131. Charousset P., Grenet J. *La réforme d'Affelnet - lycée à Paris : une mixité sociale et scolaire en forte progression dans les lycées publics*. IPP Institut des politiques Publiques, Note IPP, n°88, février 2023.

132. *Ibid*

C.3. L'INCLUSION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

L'inclusion est un principe fondamental inscrit dans le Code de l'éducation, en réponse à un enjeu d'équité entre tous les citoyens français. Malgré une loi demandant la scolarisation de tous les enfants en situation de handicap en 1975, ces élèves étaient généralement scolarisés dans des institutions spécialisées. La loi de 2005 dite *« pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »*[133] établit **la scolarisation des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire comme étant obligatoire.** Depuis, des dispositifs d'adaptation sont mis en place pour permettre la réussite scolaire de tous les élèves.

Circulaire n°2011-1015 du 24 juin 2011. Conseil d'orientation anticipé pour la rentrée 2011

- Accompagnement spécifique des élèves en situation de handicap.
- Aménagement des enseignements pour les élèves en situation de handicap.

Circulaire 2018-108 du 10 octobre 2018 portant sur le rôle du professeur principal dans les collèges et les lycées

- Accompagnement des élèves à besoins particuliers.

Loi 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance

- Renforcer l'école inclusive par la mise en place d'un enseignant référent pour les familles.
- AESH en CDD de 3 ans avec prolongation en CDI dès 6 ans d'exercice.

Un rapport conjoint de l'Inspection Générale des Finances (IGF) et de l'Inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGESR)[134] souligne l'efficience de la loi de 2005, considérant qu'elle a entraîné **une progression constante du nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire** depuis sa mise en œuvre. Entre 2004 et 2020, leurs effectifs sont passés de 134 000 à 384 000 en milieu ordinaire, soit une augmentation de 187% sur cette période.

Cette insertion est rendue possible grâce au recrutement croissant d'Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap (AEHS), qui passent de 53 000 ETPS en 2017 à 80 000 en 2022. Au-delà de ces données quantitatives, l'évaluation interroge également les modalités et enjeux de recrutement et de gestion des AESH, notamment en ce qui concerne **leur formation, leurs conditions de travail et leur intégration à l'équipe enseignante.** Ces aspects sont essentiels pour une véritable intégration des enfants en situation de handicap.

133. Loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

134. Werner F., Dutruel C., Boillot L. Chamouard P., Crusson L., Moreau-Fauvarque, Scolarisation des élèves en situation de handicap, avril 2022.

Toutefois, en 2023, le rapport d'information[135] de l'Assemblée nationale sur l'instruction des enfants en situation de handicap met en lumière des verrous à leur intégration, parmi lesquels la complexité des démarches d'accès aux droits, ainsi que les conditions d'accueil des enfants jugées insatisfaisantes.

En synthèse

- La présence de diverses origines sociales au sein des établissements scolaires est associée à une amélioration des parcours scolaires des jeunes, du climat éducatif et par conséquent des résultats scolaires sur le long terme. L'assouplissement de la carte scolaire répond aux préoccupations liées à la fuite des familles des classes moyennes et supérieures de certains établissements, contribuant à une forme de concentration sociale, voire de ghettoïsation[136] dans ces mêmes établissements.
- Des initiatives visant à favoriser la scolarisation en milieu ordinaire des enfants en situation de handicap sont, de fait, mises en œuvre. Si elles traduisent une volonté de mieux inclure ces élèves, leurs conditions d'accueil ne sont pas optimales. Les accompagnements mis en place sont souvent insuffisants par rapport aux besoins réels, et les AESH, piliers de cette insertion, font face à une certaine précarité.

135. Erhel, C., & Piron, M. (2016). Rapport d'information sur l'évaluation de la modernisation numérique de l'État. Assemblée nationale.
136. Maurin, E. (2004). Le ghetto français. Enquête sur le séparatisme social. Seuil.

D. Les « actions positives » comme moyen de compenser les inégalités

Les *positives actions*[137] partent du principe que l'on peut **prendre des mesures inégalitaires pour lutter contre les inégalités.** Elles sont à ce jour les méthodes les plus fréquemment utilisées dans les politiques de lutte contre les inégalités. Ces différents dispositifs ont pour point commun de compenser les désavantages rencontrés par les enfants issus de milieux défavorisés en raison de leur origine sociale ou de leur lieu de résidence. Ils visent à les aider à acquérir les dispositions sociales en phase avec le système scolaire. Ces mesures s'inscrivent ainsi pleinement dans le cadre de la promotion de l'égalité des chances.

D.1. LES PROGRAMMES D'ÉDUCATION PRIORITAIRE

Les zones d'éducation prioritaire naissent en 1981, s'inspirant des modèles anglo-saxons des « *Educational priority area* ». Ces zones sont une première tentative d'utilisation d'une stratégie différenciée employée dans le but de promouvoir l'équité dans le système éducatif. À chaque **changement de dénomination, le périmètre d'action de l'éducation prioritaire, les critères pour définir les zones concernées et le nombre de territoires concernés se voient modifiés.** Les objectifs de lutte contre les inégalités sont réaffirmés à chaque étape. Aujourd'hui, un collégien et un écolier sur cinq se trouvent en zone d'éducation prioritaire, incluant les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) ainsi que les territoires ultramarins.

Expérimentation du programme CLAIR 2010-2011. Circulaire n°2010-096 du 07/07/2010 B.O. 29 du 22/07/2010) visant l'innovation dans le champ pédagogique, de la vie scolaire et des ressources humaines

- L'innovation pédagogique dans le champ pédagogique, de la vie scolaire et des ressources humaines est facilitée.

Arrêté du 21 juin 2011. Programme ÉCLAIR. Étend le programme CLAIR

- Liste des écoles et des établissements du secondaire devenant des ÉCLAIR mise à jour.
- Projet pédagogique dans l'établissement en fonction d'une lettre du recteur.
- Mise en place d'un conseil pédagogique avec comme objectifs le développement de l'ambition, les Cordées de la réussite et les partenariats de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- Évaluation et autoévaluation avec l'aide des indicateurs prévus par la loi LOLF.

137. Le terme « *positive action* » est préféré ici à celui de discrimination positive.

2014 : Refondation de l'éducation prioritaire - Circulaire n°2014-077 du 4-6-2014

- Révision de son périmètre qui s'est appuyé sur un indice composite de difficultés sociales et scolaires des collèges.
- Quatre indicateurs : le taux d'élèves défavorisés, le taux de boursiers, le taux de retard à l'entrée en 6ème et le taux des élèves résidant dans, ou à moins de 300 mètres d'un Quartier prioritaire de la Politique de la Ville (QPV).

2015 : Nouvelles cartes de l'éducation prioritaire et établissement des réseaux REP et REP+

- Mise en place de nouvelles cartes de l'éducation prioritaire pour les réseaux REP et REP+.

- **ZEP :** Zones d'Éducation Prioritaire (1981) qui met en place le projet de zone.
- **REP :** Réseaux d'Éducation Prioritaire (1997) pour une extension de la carte des zones concernées.
- **RAR :** Réseaux Ambition Réussite (2007), autour d'une carte resserrée de certains établissements.
- **CLAIR :** Collèges, Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite (2010) pour une nouvelle extension des réseaux.
- **ÉCLAIR :** Écoles, Collèges, Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite (2011), nouvelle extension des réseaux.
- **REP** et **REP+** : Réseaux d'Éducation Prioritaire et Réseaux d'Éducation Prioritaire renforcée (2014), les REP+ prenant la suite des RAR.

Les évaluations d'impacts basées sur des panels d'élèves suivis par la DEPP[138] observent qu'à la fin du collège, les résultats scolaires des élèves scolarisés en éducation prioritaire sont en moyenne inférieurs à ceux de leurs camarades scolarisés hors éducation prioritaire. Un rapport de la Cour des comptes[139] corrobore cette constatation en soulignant l'inefficacité des dispositifs d'éducation prioritaire à produire des effets significatifs sur les résultats scolaires, tout en notant *« le peu d'innovations et d'accompagnement spécifique suffisant par le programme ÉCLAIR, qui ne se distingue finalement pas du programme CLAIR ».*

Toutefois, ces évaluations présentent deux limites importantes : premièrement, elles ne tiennent pas compte des différences et spécificités propres à chaque territoire ; deuxièmement, il est difficile de déterminer si la situation des élèves ne serait pas pire sans l'intervention de l'éducation prioritaire. Ainsi l'évaluation menée par la DEPP conclut que :

« Malgré des moyens supplémentaires, les élèves de RAR ne progressent pas plus que les élèves hors éducation prioritaire au collège et ne peuvent pas rattraper le retard important qui existe à l'entrée en sixième. Cependant, ces écarts ne se creusent pas sensiblement. ***En d'autres termes, les dispositifs d'éducation prioritaire semblent parvenir à contenir l'effet de la très forte concentration de difficultés sociales.*** *»*[140]

138. Benabou R., Kramarz F., Prost C., 2004, « Zones d'éducation prioritaire : quels moyens pour quels résultats ? », Économie et statistique n°380, INSEE. https://www.insee.fr/fr/statistiques/1376492?sommaire=1376498

139. Rapport thématique de la Cour des Comptes (2018), accessible : https://www.ccomptes.fr/system/files/2018-10/20181017-rapport-education-prioritaire.pdf

140. Alexia Stéfanou. Éducation prioritaire : Scolarité des élèves au collège de 2007 à 2012. Éducation & formations, 2017, Les panels d'élèves de la DEPP : source essentielle pour connaître et évaluer le système éducatif, 95,pp.87-106. 10.48464/halshs-01779982. halshs-01779982

D.2. LES CITÉS ÉDUCATIVES : LA MOBILISATION DES ACTEURS LOCAUX POUR L'ÉDUCATION

Mises en place dans 380 Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) depuis 2019, les 200 Cités éducatives sont fondées sur la conviction que l'école ne peut pas agir seule en faveur de la réussite éducative. Elles associent donc les collectivités locales, les associations, les divers intervenants socio-éducatifs dans les quartiers, ainsi que les familles et les jeunes eux-mêmes.

L'objectif est de créer une dynamique positive globale autour de la réussite des jeunes, en luttant contre l'échec scolaire à sa racine – déterminisme social, acculturation des familles populaires à la culture scolaire – et en renforçant la dimension « apprenante » de l'environnement urbain. Pour cela, les Cités éducatives visent à mettre en cohérence l'action de l'Éducation nationale dans les territoires avec l'offre éducative locale. L'enjeu est d'articuler l'existant en plaçant « *l'école au centre* », pour que l'ensemble du territoire devienne « territoire éducatif »[141].

Lancé en septembre 2019, le programme des Cités éducatives, coordonné par la préfecture, les services académiques et les collectivités territoriales, vise à dynamiser les Quartiers Prioritaires de la Ville au travers d'une mobilisation des acteurs du territoire autour de l'enjeu éducatif.

Dossier de presse du 2 mai 2019 portant sur les Cités éducatives :

- Mise à disposition de 100 millions d'euros pour trois ans.
- Centration sur les jeunes de 3 à 25 ans avant, pendant, autour et après l'école.

Le 13 novembre 2020, l'instruction du gouvernement relative à l'extension territoriale du programme interministériel et partenarial des Cités éducatives conduit à l'augmentation du nombre des Cités éducatives.

L'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP) et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) ont réalisé **l'évaluation *in itinere*** de 15 Cités éducatives[142], qui met en lumière qu'elles ont suscité un partenariat relativement inédit entre l'Éducation nationale et ses partenaires territoriaux. Ce partenariat favorise la continuité éducative en combinant les approches pédagogiques de l'école avec celles de structures se réclamant souvent de l'éducation populaire. Bien que l'objectif de réussite scolaire soit partagé, ces structures mettent en œuvre des approches alternatives, voire opposées à la pédagogie scolaire, telles que des pédagogies du détour ou inversées (qui diffèrent de la relation traditionnelle entre le maître - sachant - et l'élève - apprenant - dans une salle de classe), souvent développées dans les mouvements d'éducation populaire. Les Cités éducatives permettent enfin **d'associer les acteurs territoriaux aux enjeux éducatifs, qui dépassent désormais le strict cadre de l'école, en s'appuyant sur les ressources locales**[143]**.** S'il est encore trop tôt pour mesurer des effets à long terme sur la réussite des élèves, le dispositif est jugé prometteur au regard des collaborations inédites qu'il permet.

141. Régis Cortesero, Chafik Hbila, Aude Kerivel, Thomas Kirszbaum, Christophe Moreau, "Cités éducatives : une (r)évolution dans les politiques éducatives territoriales ?" In Cité éducative, le Champ des possibles, Revue Foeven, 2023.
142. Stromboni T., Urbano R., 2022, *Évaluation nationale des cités éducatives. Premiers enseignements sur l'appropriation du programme en matière de continuité éducative, d'orientation insertion et de place des familles*, INJEP Notes & rapports/Note thématique.
143. Delahaye J-P., Intervention de Jean-Paul Delahaye, directeur général de l'enseignement scolaire devant les correspondants académiques et les chefs d'établissements des internats. Vendredi 30 août 2013 – Lycée d'État Jean-Zay Paris 16e.

Propres aux QPV, le dispositif se décline aussi dans les territoires ruraux sous l'appellation Territoires éducatifs ruraux, et vise au même titre que les Cités éducatives à *« renforcer les prises en charge pédagogiques et éducatives des enfants et des jeunes, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire »*.[144] Ce dispositif est une expérimentation actuellement mise en place dans vingt-trois territoires pilotes identifiés sur trois académies. L'objectif principal est de « *développer l'ambition scolaire et la mobilité des jeunes des zones rurales et éloignées* ».[145]

D.3. DU DISPOSITIF « PLUS DE MAÎTRES QUE DE CLASSES » AU DÉDOUBLEMENT DES CLASSES

Le constat du nombre important d'élèves par classe en France, ainsi que l'enjeu de mettre en place des pédagogies différenciées, ont entraîné des politiques visant à augmenter le nombre d'enseignants devant les élèves ou à limiter le nombre d'élèves devant un enseignant. En effet, en comparaison avec d'autres pays européens, **la France obtient le plus grand nombre d'élèves par classe**, avec, pour l'école élémentaire, une moyenne en France de 22 élèves contre 19 élèves pour l'OCDE, et, pour le collège, une moyenne en France de 26 élèves contre 22 élèves pour l'OCDE[146].

Ainsi, le dispositif "plus de maîtres que de classes" mis en place en 2012, consiste à avoir deux enseignants devant une même classe, en vue de développer des pédagogies différenciées. En 2015, 2 352 emplois sont consacrés à ce dispositif, en REP, REP+, mais aussi dans des écoles repérées localement comme relevant de besoins similaires. Dans la continuité de ce dispositif, le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Jean-Michel Blanquer, propose en 2017 le dispositif du « dédoublement des classes », soit une réduction de l'effectif des classes de CP et de CE1 dans les réseaux d'éducation prioritaire, de 24 à 12 élèves.

Circulaire n°2012-201 du 18 décembre 2012 dispositif "plus de maîtres que de classes"

> Permettre d'avoir deux maîtres par classe dans les établissements qui en ont besoin pour mettre en œuvre une pédagogie différenciée.

Dans la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance, l'article L111-1 : expérimentation du dédoublement des classes de CP et de CE1 dans les réseaux de l'éducation prioritaire (REP+ et REP) puis du dédoublement des classes de grandes sections en éducation prioritaire.

> Dédoublement des classes de CP, CE1 puis des grandes sections de maternelle.[147]

144. https://www.education.gouv.fr/les-territoires-educatifs-ruraux-308601

145. Nous n'avons pas trouvé d'évaluation ou de recherche sur les territoires éducatifs ruraux.

146. Vie publique France, https://www.vie-publique.fr/en-bref/287694-systeme-educatif-comparaison-entre-les-pays-de-lunion eropeenne#:~:text=les%20plus%20chargées-,Dans%20les%2022%20pays%20de%20l%27UE%20membres%20de%20l,avec%2022%20élèves%20par%20classe.

147. Le dédoublement des grandes sections maternelles est actuellement freiné par un déficit de personnels enseignant.

En 2020, l'Inspection Générale de l'Éducation nationale (IGEN)[148], en s'appuyant sur les données de la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP), propose de généraliser l'expérimentation du dédoublement des classes de CP à tous les REP et REP+[149]. Le rapport précise que **les enseignants en classe dédoublée ont bénéficié de davantage de formations, se sentent donc plus confiants dans leur capacité à faire réussir les élèves, à gérer leur classe et à pratiquer la différenciation pédagogique**. Ils ont également plus confiance dans les capacités des élèves et proposent plus de soutien et de stimulations à ces derniers (par exemple, des exercices adaptés au niveau, quitte à dépasser du cadre des programmes).

L'étude, publiée par la DEPP en collaboration avec une équipe de chercheurs du laboratoire universitaire LaRAC mesure l'impact du dédoublement des classes de CP et CE1. En fin de CE1, soit après deux ans de **scolarisation en classe réduite, les élèves de REP+ ont des résultats supérieurs aux élèves scolarisés dans des écoles ayant des caractéristiques similaires**, mais n'ayant pas bénéficié de la réforme : « *Ces effets sont statistiquement significatifs. Ils sont équivalents à 16% de l'écart observé en début de CP entre le groupe REP+ et le groupe hors Éducation prioritaire en France et à 38% en mathématique* ».[150]

Le développement et le maintien des classes dédoublées pose aujourd'hui et dans un futur proche des **questions de ressources**, en termes de personnel d'une part, dans une période de crise de recrutement des enseignants, mais aussi en termes de **possibilité de formation continue**, indispensable à la mise en place optimale des réformes. En effet, les évaluations qualitatives montrent que les effets des dédoublements sont plus importants lorsque les enseignants adaptent leurs pratiques au nouvel effectif, en pratiquant par exemple, la pédagogie différentiée. Or, ce type de pédagogie implique d'y être formé, ce qui n'est pas systématique au regard du nombre d'heures trop peu important de formation continue (qui est par ailleurs non obligatoire).

Toutes les réformes permettant la différenciation des pédagogies, à travers la réduction du nombre d'élèves par classe, visent à faciliter les apprentissages grâce à l'intervention de professionnels divers, pas nécessairement tous issus de l'Éducation nationale. Toutefois, ces dispositifs sont souvent contraints par le manque de ressources financières et humaines.

148. Ancien nom de l'Inspection Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGESR).

149. IGEN, DEPP, Laurent Blouet, Axelle Charpentier, Danaé Odin-Steiner (2020), accessible : https://www.education.gouv.fr/dedoublement-des-classes-de-cp-en-education-prioritaire-303210

150. DEPP, Andreu S. et all., Évaluation de l'impact de la réduction de la taille des classes de CP et CE1 en REP+ sur les résultats de élèves et les pratiques des enseignants, Série Études, document de travail n°2021 E04, septembre 2021.

E. La question de l'accès à l'information et de la lutte contre le sentiment d'autocensure : la nécessité d'un accompagnement individualisé

Parmi les modalités visant à plus d'égalité des chances, les Cordées de la réussite, les internats ou le mentorat opèrent selon un mode d'action proche, consistant à sélectionner certains élèves de milieux défavorisés pour les accompagner individuellement. Ce modèle reprend la proposition américaine du « *busing* » qui sélectionne de très bons élèves pour les conduire dans des établissements bénéficiant d'une plus grande notoriété.

E.1. LES EXPÉRIMENTATIONS DES INTERNATS

Alors que la part des internes dans le second degré a fortement décliné entre 1970 et 1990[151], en 2008 le Président de la République annonce l'expérimentation des « internats d'excellence ». Une fois l'expérimentation réalisée, le dispositif se poursuit et devient en 2016 « internats de la réussite ». Les critères de sélection des élèves évoluent également puisque c'est le critère de motivation qui est mis en avant[152]. Enfin en 2019, les « internats du XXI^{ème} siècle » prennent le relai.

Décret interministériel pour les internats d'excellence 2008 dans le cadre du plan Espoirs Banlieues

- Les internats d'excellence visent les élèves de ZUS, à parité, pour les collégiens et les lycéens.
- Activités pédagogiques en complément des heures de cours avec des ateliers de révision, de travail… dans le cadre d'un projet pédagogique innovant.

Expérimentation à Sourdun en 2009, 12 en 2010 et généralisation en 2011.

En 2016, la circulaire n°2016-076 du 18-5-2016

- Les internats d'excellence deviennent les « internats de la réussite pour tous ».
- Accueillir tous les élèves qui en ont besoin, quels que soient leurs résultats scolaires.
- Intégration dans le plan Espoir Banlieue porté par la ministre Najat Vallaud Belkacem qui redéfinit la politique des 724 établissements.

151. Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, *L'internat scolaire public : les leçons du terrain. Bilan d'une première approche*, Juillet 2002.
152. Cour des comptes, *Des internats d'excellence à ceux de la réussite : la conduite chaotique d'une politique éducative et sociale*. Rapport public annuel 2014.

Arrêté du 16 novembre 2020. Label d'internat du 21e siècle et appel à des projets d'internats d'excellence dans le cadre du programme France relance

- Trois types d'internats : résidences thématiques, internats d'excellence et internats du pro.
- Augmentation souhaitée du nombre d'internats par un passage en 2022 à 240 projets soit une augmentation de 13 000 élèves en internat.

L'expérimentation des internats d'excellence (de Sourdun) a été réalisée en 2010 par l'École d'économie de Paris[153]. L'évaluation brosse un portrait positif de l'expérimentation : les niveaux sont meilleurs en mathématiques par rapport à la population test, mais ne présentent pas d'évolution en français. Les élèves sont trois fois plus nombreux à vouloir s'orienter vers une Classe Préparatoire aux Grandes Écoles (CPGE), 25% de plus à vouloir continuer jusqu'au Master. L'assiduité est plus importante, l'écoute en classe également, tandis que les élèves ont plus de devoirs, d'études et de soutien individuel, et consacrent moins de temps aux écrans.

Une des limites de l'évaluation est son périmètre, puisqu'elle concerne uniquement l'établissement de Sourdun et demanderait à être menée sur d'autres établissements, le rapport étant par ailleurs publié après la date de généralisation de l'expérimentation (2013).

En 2014, la Cour des comptes rend un rapport[154] réalisé à partir des bilans financiers et d'auditions, beaucoup plus nuancé que ne l'est l'évaluation de l'École d'économie de Paris. La Cour des comptes observe que **la généralisation des internats d'excellence a été précipitée, car les moyens éducatifs et pédagogiques sont aléatoires selon les établissements scolaires et les projets des établissements sont souvent peu clairs.** La Cour des comptes note enfin une *« évaluation déconnectée de la décision publique »*, compte tenu du coût (50 000 à 100 000 euros par élève) bien que les retours soient décrits comme positifs sur les résultats scolaires et du point de vue des chefs d'établissement.

153. Évaluation quantitative des internats d'excellence, École d'économie de Paris (2013), Luc Behaghel, Axelle Charpentier, Clément de Chaisemartin, Marc Gurgand, accessible : https://injep.fr/wp-content/uploads/2022/12/3-INTERNAT-SOURDUN-Fiche-FEJ.pdf

154. Rapport de la Cour des comptes (2014), accessible : https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/EzPublish/2_3_1_internats_d_excellence_Tome_I.pdf

E.2. L'AIDE AUX DEVOIRS ET LA GÉNÉRALISATION DU DISPOSITIF « DEVOIRS FAITS », PORTÉ PAR LE MONDE ASSOCIATIF

Face aux possibilités inégales **d'accompagnement des devoirs hors des temps scolaires** par les familles[155], des associations locales et nationales organisent différentes formes d'accompagnement à la réalisation des devoirs sur les temps périscolaires. L'État **généralise en 2017 une expérimentation** portée par l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV) en mobilisant le champ associatif sur cette question.

Expérimentation Devoirs faits en 2017

- Temps dédié pour faire les devoirs à hauteur de 2h30 par semaine.
- Élèves volontaires avec attention sur celles et ceux en situation de handicap.
- Dispositif décidé par l'établissement en fonction des besoins.

Une fois généralisé, ce dispositif évalué en 2018 par l'IGEN[156] témoigne d'effets assez mitigés. La mise en place du **dispositif « Devoirs faits » varie largement d'un établissement à l'autre en raison d'un manque d'homogénéité des formats pour les temps de devoirs, mais aussi des profils des accompagnants et leur manque de connaissance sur les attentes de l'école.** Pour ce qui est des effets sur la progression des élèves, si le dispositif peut avoir des effets sur les élèves bons et moyens issus de milieux populaires, il ne permet pas aux élèves en grande difficulté de progresser. Un rapport du J-Pal observe notamment que les actions de tutorat ont davantage d'effet lorsque les accompagnants sont des enseignants[157].

155. Lahire B. *Enfance de classes, de l'inégalité parmi les enfants*, Le Seuil, 2019.
156. IGEN et IGESR, Carole Sève et Nicole Ménager (2019), accessible : https://www.education.gouv.fr/devoirs-faits-12962
157. J-PAL, *Le potentiel transformateur du tutorat pour améliorer les résultats scolaires des élèves : enseignements tirés d'évaluations randomisées*, 2020.

E.3. LES CORDÉES DE LA RÉUSSITE : UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ DES JEUNES DE QPV

Créées en 2007 par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Valérie Pécresse, les Cordées de la réussite se situent dans la lignée des programmes de remédiation pour plus d'égalité des chances. Les programmes tels que les Cordées de la réussite et, plus tard, du mentorat proposent un accompagnement personnalisé plus important. En effet, si **l'éducation prioritaire propose un accompagnement généraliste à tous, les dispositifs tels que les Cordées et le mentorat proposent un accompagnement individualisé ou, *a minima*, personnalisé, qui s'appuie sur la motivation des élèves et leurs besoins spécifiques.**

Instruction du 21 juillet 2020 portant sur les Cordées de la réussite
(remplacement de l'instruction 2016-124 du 4 août 2016)

- Mise en place d'un continuum de l'accompagnement de la 4ème à l'enseignement supérieur et la recherche pour les milieux modestes.
- Fusion des parcours d'excellence et des Cordées de la réussite pour multiplier par deux le nombre d'élèves concernés.
- Accompagnement sur mesure renforcé.
- Mise en réseau et développement de partenariats avec des entreprises, des collectivités, des associations…
- Financement sur les crédits de l'enveloppe P141 (enseignement scolaire second degré), P147 (QPV) et P231 (vie étudiante).
- Pilotage et suivi interministériel et régional.

Les Cordées de la réussite visent les publics issus de quartiers prioritaires, avec l'objectif de sélectionner les meilleurs élèves pour leur proposer un accompagnement de proximité par des étudiants volontaires. Ces accompagnements participent à développer le capital culturel, le capital social et à renforcer la projection dans un avenir professionnel.

« Sur le terrain on voit que ça apporte un bénéfice, que ça aide le jeune à réussir, à s'orienter… Mais en réalité, on ne sait pas le mesurer. Il faudrait pouvoir suivre les parcours des jeunes qui ont bénéficié d'une Cordée de la réussite.[158] *»*

Des dispositifs existants ont pu être rattachés aux Cordées de la réussite. C'est le cas du programme d'études intégrées de Sciences Po, créé en 2007 qui *« s'adresse aux élèves en situation de défaveur que ce soit pour des raisons économiques, sociales, familiales, culturelles, de handicap ou encore territoriales »*[159] et vise à accompagner des jeunes d'origine modeste, de la 3ème, à la terminale, puis à Sciences Po.

158. Auditions de l'Impact Tank avec des acteurs publics, hauts fonctionnaires et conseillers ayant été impliqués dans la mise en œuvre de différentes réformes de l'éducation.

159. https://www.programmepei.com/

« On accompagne 4 500 jeunes chaque année, donc 40 000 depuis la création du programme dans les 7 Sciences Po en France et dans 400 collèges et lycées. Nous on s'évalue nous-même, sans financement, hors une thèse financée.[160]*»*

Un rapport de la DGESCO[161] en 2022 revient sur les Cordées de la réussite par une évaluation quantitative auprès des établissements têtes de cordées (du supérieur). Le rapport montre une augmentation très importante du nombre de « cordées » et donc des élèves bénéficiaires (passage de 90 000 en 2019 à 220 000 en 2022). Les relations entre les établissements du secondaire et du supérieur sont plutôt positives, avec des coopérations dynamiques qui s'ouvrent à d'autres partenaires extérieurs (associations et entreprises notamment). Les étudiants ont une place cruciale dans le succès de l'accompagnement des Cordées de la réussite. Cette première évaluation, qui est assez positive, demanderait à être approfondie pour envisager le point de vue des établissements du secondaire.

En synthèse, les dispositifs présentés visent à davantage d'égalité des chances pour certains élèves identifiés comme ayant un potentiel scolaire important. **Ces dispositifs de différenciation semblent montrer des effets positifs sur les trajectoires personnelles, ils contribuent au modèle de l'égalité des chances au mérite, donc individuel.**

160. Auditions de l'Impact Tank avec des acteurs publics, hauts fonctionnaires et conseillers ayant été impliqués dans la mise en œuvre de différentes réformes de l'éducation.

161. IGEN, DGESCO (2022), accessible : https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2022-06/cord-es-de-la-r-ussite-enqu-te-aupr-s-des-tablissements-t-tes-de-cord-es---2022-18848.pdf

F. La question de l'accès à l'information et de la lutte contre le sentiment d'autocensure : la nécessité d'un accompagnement individualisé

Les inégalités se concrétisent à chaque étape de l'orientation : en troisième, au lycée, puis dans l'enseignement supérieur. En effet, « *l'autocensure des familles, le contexte social ségrégué et le processus d'orientation dans l'institution vont créer des inégalités d'orientation à tous les paliers du parcours scolaire* »[162]. Ainsi, **ce phénomène de « *tri social* »[163] aux différents « paliers » de l'orientation[164] est essentiel pour comprendre pourquoi et comment les jeunes ont des trajectoires proches de celles de leurs parents.** C'est pourquoi, sous l'impulsion de l'Union européenne, l'orientation tout au long de la vie est encouragée pour des trajectoires de plus long terme, permettant de limiter le poids des différents paliers du secondaire.

F.1. UN ACCOMPAGNEMENT À L'ORIENTATION PAR DES PROFESSIONNELS DÉDIÉS

Le lien entre choix d'orientation et origine sociale est déterminant. Elise Huillery et Nina Guyon observent que : *« Par rapport aux élèves d'origine favorisée de même niveau scolaire, les élèves d'origine modeste ont une probabilité 93% plus élevée d'être orientés en seconde professionnelle et 169% plus élevée d'être orientés en CAP »*[165]

Circulaire n°2011-1015 du 24 juin 2011. Conseil d'orientation anticipé pour la rentrée 2011

- Orientation active, progressive avec l'apport d'informations générales et d'un conseil personnalisé.
- Heures d'accompagnement personnel dans les emplois du temps.
- Pilotage académique pour faciliter la démarche d'orientation.

Décret 2017-120 du 1er février 2017 portant dispositions statutaires relatives aux PsyEN (Psychologues de l'Éducation nationale)

- Le corps des PsyEN (ex-COPsy) est un corps de catégorie A divisé en deux profils : les PsyEN éducation, développement et apprentissages (EDA) qui se concentrent sur les problématiques du primaire et les PsyEN éducation développement et conseil en orientation scolaire et professionnel (EDC-OSP) qui se concentrent sur le secondaire.
- Les PsyEN ont pour objectif de concourir à la réussite scolaire des élèves, la qualification pour l'insertion professionnelle et à la lutte contre les effets des inégalités sociales : prévention, inclusion, aide, remédiation avec des actions spécifiques au handicap, au décrochage et à la souffrance psychologique.
- Ils font le lien avec les familles, les élèves et les personnels de direction.

162. CNESCO, *Rapport de synthèse-Inégalités sociales*, 2016.
163. Cahuc, P., Carcillo, S., Galland, O., & Zylberberg, A. (2013). *La Machine à trier : Comment la France divise la jeunesse*. Eyrolles.
164. Landrier, S., & Nakhili, N. (2010). Comment l'orientation contribue aux inégalités de parcours scolaires en France. Formation emploi. *Revue française de sciences sociales*, 109, Article 109. https://doi.org/10.4000/formationemploi.2734
165. Elise Huillery, Nina Guyon. *Choix d'orientation et origine sociale : mesurer et comprendre l'autocensure scolaire*. [Rapport de recherche] Sciences Po - Institut d'études politiques de Paris ; Laboratory for Interdisciplinary Evaluation of Public Policies. 2014, pp.108. .hal-03460147.

Arrêté du 16 juillet 2018 – J.O. du 16-7-2018 relatif à l'organisation et les volumes horaires des enseignements du cycle terminal

- Mise en place des 54h d'accompagnement, à titre indicatif, à l'orientation en classes de Seconde, Première et Terminale.
- Interventions par les « membres de l'équipe éducative » ou d'autres personnes extérieures et invitées par l'établissement ou mandatées par le Conseil régional au titre de la compétence d'information à l'orientation.
- La Seconde se concentre sur l'exploration des possibilités et le choix de cycle Première Terminale, les deux autres années se concentrent sur l'exploration et l'information sur l'après-baccalauréat.

Circulaire 2018-108 du 10 octobre 2018 portant sur le rôle du professeur principal dans les collèges et les lycées

- Lien entre les familles et les élèves, implication dans la vie de classe.
- Missions de coordination, de suivi des acquis.
- Coordination des informations et de la préparation aux choix d'orientation avec le/la PsyEN, en charge du suivi des procédures d'orientation et d'affectation.

Les récentes circulaires et décrets concernant les acteurs de l'Éducation nationale, notamment enseignants principaux et Psychologues de l'Éducation nationale [PsyEN], proposent une modification des responsabilités liées à l'orientation scolaire et professionnelle des élèves. Le rôle conféré aux PsyEN est modifié par la réforme de 2017 et comporte désormais une plus forte dimension d'accompagnement psychologique au détriment de la mission d'information à l'orientation, qui est alors prévue pour être portée dans les fonctions des enseignants (par les 54h d'orientation notamment). Cette évolution est très visible dans la modification de l'appellation, passant de Conseillers d'orientation psychologues à Psychologues de l'Éducation nationale. L'objectif de ces réformes est **d'expliciter les articulations** entre toutes les parties prenantes au sein de l'Éducation nationale, **pour éviter les redondances et mieux penser les complémentarités,** tout en garantissant l'accompagnement à l'orientation.

Nous n'avons pas trouvé d'évaluation sur les effets des modifications des rôles et des compétences des acteurs de l'Éducation nationale.

Convention-cadre du 28 mai 2019. Mise en œuvre des compétences de l'État et des régions en matière d'information et d'orientation pour les publics scolaires, étudiants et apprentis.

- En application de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.
- Articulation entre les régions et l'État concernant les compétences portant sur l'orientation des jeunes.

En 2019, une convention cadre est conclue entre l'État et les régions pour répartir les missions concernant l'orientation. **L'État conserve ses prérogatives d'accompagnement à l'orientation, tandis que les régions obtiennent le rôle de l'information à l'orientation.** Le comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée nationale publie en 2023 un rapport d'information[166] qui revient sur la mise en place des compétences régionales au sujet de l'orientation des élèves, étudiants et apprentis. Les auteurs déplorent le très grand nombre d'acteurs de l'orientation, la difficile lisibilité de l'offre et la difficulté pour la région à proposer un accompagnement personnalisé.

L'implication des régions est par ailleurs très inégale : si le total est de 86 millions d'euros dédiés à l'orientation, soit une moyenne de 5 millions par région, la région Auvergne-Rhône-Alpes se distingue par un budget de 26,5 millions d'euros. Le rapport montre également que les relations avec les autorités académiques ne sont pas simples du fait d'équipes pédagogiques parfois réticentes à s'investir davantage sur l'orientation qui s'ajoute à leur mission principale et parce qu'elles ne sont pas suffisamment formées sur le sujet[167].

166. Assemblée nationale, Thomas Cazenave et Hendrik Davi (2023), accessible : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/opendata/RINFANR5L16B1406.html

167. Christophe Michaut et Chloé Pannier, « Les enseignants à l'épreuve des nouvelles politiques d'orientation des lycéens », Diversité [En ligne], 202 volume 1 | 2023, mis en ligne le 19 avril 2023, consulté le 24 mai 2024. URL : https://publications-prairial.fr/diversite/index.php?id=3796

F.2. L'ÉVOLUTION DES PLATEFORMES D'AFFECTATION : VERS UN OBJECTIF D'ÉGALITÉ

Aujourd'hui, parler d'orientation vers le supérieur conduit nécessairement à parler de « Parcoursup », instauré dans le cadre de la loi ORE[168] votée en mars 2018. Le portail internet vise à « *enregistrer les vœux des élèves, [qui] constituent « un prisme à travers lequel les aspirations des bacheliers vont se réfracter (changer de direction, subir une inflexion)* »[169]. Ce portail est créé parallèlement à l'extension de la **sélection sur dossier scolaire** (accompagné d'un CV et d'une lettre de motivation).

Parcoursup n'est pas la première ni la seule procédure d'affectation, puisqu'elle prend la suite d'Admission Post Bac (APB) entre 2009 et 2017 ou encore d'Affelnet-lycée. **L'égalité des chances est un des objectifs affichés de la plateforme, notamment en limitant le poids des hiérarchies dans les vœux et en facilitant l'accès à l'information.**

Arrêté du 19 juin 2018. Parcoursup.

- Service Parcoursup attaché à la sous-direction de la vie étudiante.
- Définition, application, exploitation et maintien de la plateforme Parcoursup.

Des éléments sur Parcoursup et son fonctionnement sont abordés dans l'évaluation de la loi ORE.

Des travaux de recherche de sociologues ont été réalisés sur ces plateformes[170] à partir d'une étude menée sur deux universités en particulier. La recherche conclut « *À la présence d'effets associés aux plateformes numériques qui, malgré leur caractère partiel et incrémental, sont susceptibles d'entretenir la stratification de l'enseignement supérieur et de renouveler les processus de reproduction des inégalités en France* ».

Ces mêmes auteurs observent que le passage de la plateforme APB à la plateforme Parcoursup, en « *libéralisant le processus d'ajustement de l'offre et de la demande* » ont entraîné les universités, désormais autonomes en matière de classement, à trier les élèves, comme c'est le cas dans des filières sélectives[171]. La plateforme APB proposait de classer les vœux par hiérarchie : du vœu favori vers le vœu de sécurité. La plateforme Parcoursup retire la hiérarchie des vœux et demande aux candidats de choisir entre deux vœux à chaque réponse, causant davantage de stress aux jeunes[172], même si les résultats à la fin de la procédure de Parcoursup sont meilleurs qu'à la fin de la dernière phase APB (148 restants en fin de procédure complémentaire 2023[173] contre 3 700 en dernière année d'APB[174]).

168. Loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants.
169. Couto, Marie-Paule, Fanny Bugeja-Bloch, et Leïla Frouillou. « Parcoursup : les prémices d'un accroissement de la stratification sociale et scolaire des formations du supérieur », Agora débats/jeunesses, vol. 89, n°3, 2021, pp. 23-38.
170. Frouillou, Leïla, Clément Pin, et Agnès van Zanten. « Les plateformes APB et Parcoursup au service de l'égalité des chances ? L'évolution des procédures et des normes d'accès à l'enseignement supérieur en France », *L'Année sociologique*, vol. 70, n°2, 2020, pp. 337-363.
171. *Ibid.*
172. Mizzi, A. (2022). La gestion émotionnelle de Parcoursup. Une épreuve entre inégalités de ressources et d'incertitudes. L'orientation scolaire et professionnelle, 51/1, Article 51/1. https://doi.org/10.4000/osp.15873
173. https://etudiant.lefigaro.fr/article/lycee/parcoursup-de-moins-en-moins-de-lyceens-laisses-sans-affectation-20231003/
174. https://www.letudiant.fr/etudes/parcoursup/apb-2017-clap-de-fin-3-700-bacheliers-sans-formation-pour-la-rentree.html

Ainsi, les adolescents les plus privilégiés vivraient moins mal la procédure Parcoursup que les jeunes les plus défavorisés[175]. APB proposait moins d'affectations mais avec des vœux mieux choisis par l'effet de la hiérarchie des vœux, alors que Parcoursup propose plus d'affectations, mais ces affectations sont davantage choisies par défaut, ce qui pénalise les élèves les plus défavorisés ayant moins de connaissances des codes de l'enseignement supérieur et de la reconnaissance des diplômes[176]. Face à ces difficultés, des écoles privées du supérieur hors contrat se présentent aux futurs étudiants et à leur famille comme étant « hors parcours sup », mais oublient souvent de mentionner clairement que les diplômes qu'elles proposent ne sont pas reconnus par l'État[177].

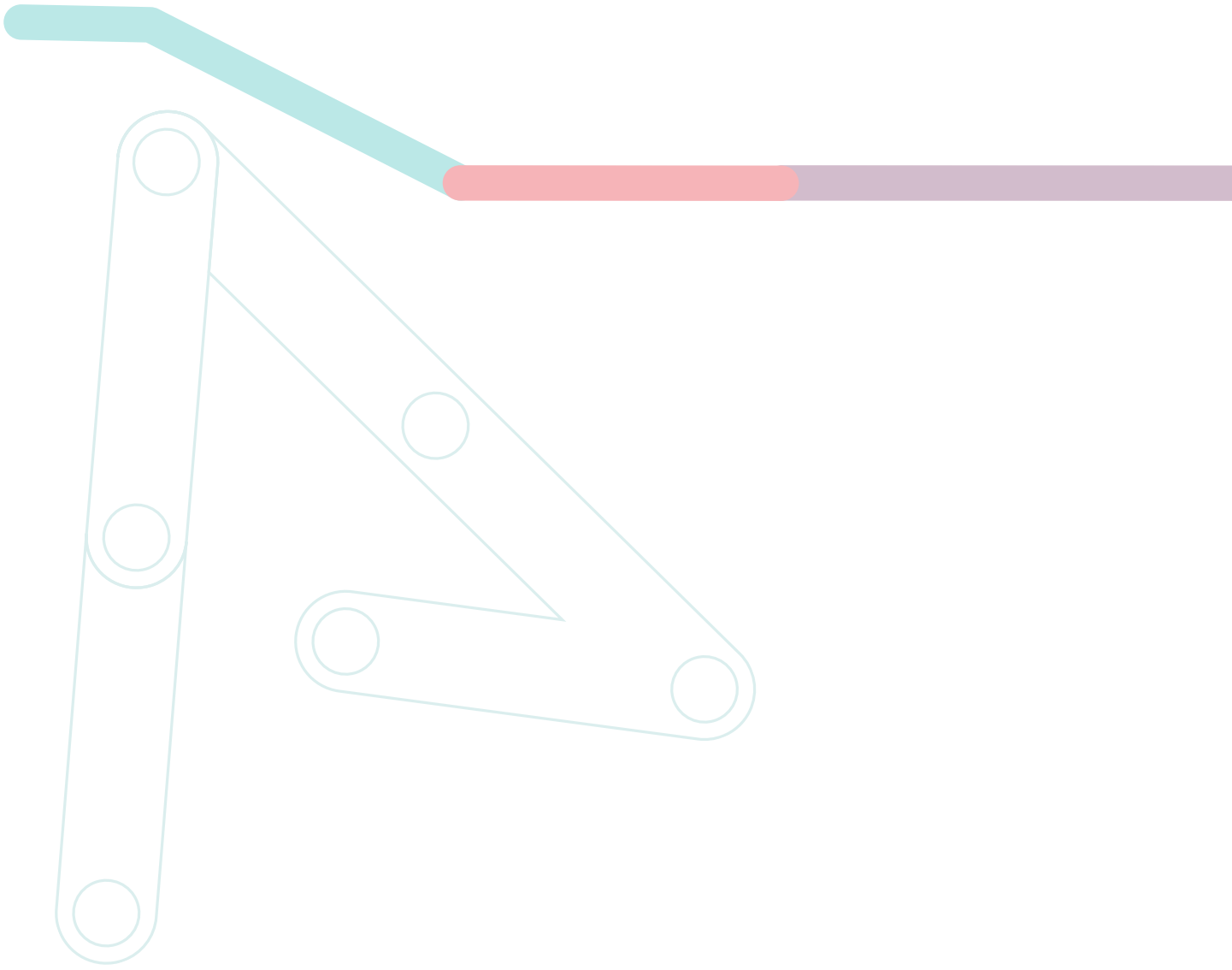

175. Mizzi, 2022, *op cit.*

176. Agnès van Zanten, « Un véritable marché de l'éducation est en train de se créer » entretien dans le dossier Mon école va craquer ! *Alternatives économiques,* 26/08/2023.

177. Oller, A.-C., Pothet, J., & van Zanten, A. (2021). Le cadrage « enchanté » des choix étudiants dans les salons de l'enseignement supérieur. Formation Emploi, 3(155), 75-95.

G. Les enjeux de la valorisation des filières professionnelles

G.1. LES RÉFORMES DES FILIÈRES PROFESSIONNELLES

La réforme du Bac professionnel en 2007 (expérimentation en 2000) entraine la réduction de la formation d'un an. La formation se déroule désormais en 3 ans, au lieu de 4 ans, afin de s'aligner sur les Bacs généraux, et de donner la possibilité aux élèves de continuer vers l'enseignement général, grâce également à un tronc commun de culture générale. Les dernières réformes des filières professionnelles en 2018 et 2019 ont eu pour objectif de prolonger le tronc commun au sein des formations. Puisque les positions sociales obtenues à terme sont fortement liés aux diplômes[178] et que les voies professionnelles sont majoritairement occupées par les jeunes moins favorisés en Indice de Position Sociale (IPS) (voir *supra*), **permettre le passage dans le supérieur aux élèves de voies professionnelles constitue un moyen de réduire les inégalités.**

Arrêté du 21 novembre 2018 relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel.

- Insertion professionnelle et accompagnement à l'orientation dans le cadre du baccalauréat professionnel.
- Durée totale de formation : 18 à 22 semaines, 8h par jour et 35h par semaine.
- Heures de co-intervention prévues (assurées par le professeur d'enseignement professionnel conjointement avec le professeur enseignant le français ou celui enseignant les mathématiques).
- Validation par la réalisation « d'un chef d'œuvre » par les élèves, dans un cadre pluridisciplinaire.

Arrêté du 19 avril 2019 définissant les familles de métiers en classe de Seconde professionnelle mentionnées à l'article D333-2 du code de l'éducation

- Familles de métiers obligatoires dans les formations.
- 14 familles de métiers mises en place.

La réforme des filières professionnelles ne semble pas faire l'objet d'évaluations qui mettraient en avant ses effets sur les parcours des élèves, leur insertion professionnelle ou le développement de leurs compétences. Nous observons toutefois un décalage entre le regroupement en familles de métiers, en théorie pertinent pour permettre les voies passerelles, et leur mise en œuvre dans des établissements qui doivent intégrer rapidement de nouvelles filières sans moyens supplémentaires[179]. Par exemple les filières GATL (*Gestion Administrative, du Transport et de la Logistique*) auparavant distinctes (logistique, transport, accueil) sont désormais réunies en une famille. Or les filières transport et logistique impliquent pour les établissements des équipements et infrastructures spécifiques dont ils ne disposent pas tous. Les élèves de certains établissements sont ainsi contraints dans leurs choix de spécialité en Première.

178. Tenret, E. (2010). Un diplôme récompensé à sa juste valeur ? La représentation des diplômes et de leur rendement dans une perspective comparative internationale. Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle, 43(2), 23 51.

179. Mira, *op. cit.*

G.2. LES STAGES PROFESSIONNELS ET L'APPRENTISSAGE COMME MOYENS POUR UNE INSERTION PROFESSIONNELLE RÉUSSIE

L'idée selon laquelle l'apprentissage favoriserait l'insertion professionnelle entraîne une valorisation de l'orientation en Centre de Formation des Apprentis (CFA) par rapport au lycée professionnel. Ainsi, en 2018 la réforme de l'apprentissage a été menée en parallèle de l'engagement de l'État pour le développement du nombre d'apprentis. Les comparaisons entre CFA et lycées professionnels sont difficiles, d'abord car les profils sociologiques des jeunes qui vont vers l'un ou l'autre système ne sont pas les mêmes. Alors que les CFA accueillent les enfants de classes populaires stabilisées (ayant un emploi d'ouvrier en CDI par exemple), les lycées professionnels accueillent davantage d'élèves des classes populaires précarisées et souvent issus de l'immigration[180]. De plus, il est difficile de comparer le décrochage des jeunes en lycées professionnels (ayant le statut d'étudiants) et les fins de contrats des élèves en apprentissage (ayant le statut d'employés)[181]. **L'évolution récente de l'apprentissage a surtout permis de développer l'apprentissage pendant les études supérieures.**

Loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

- Apprentissage possible jusqu'à 29 ans révolus : les plus de 26 ans seront payés au minimum au niveau du Smic ; augmentation de la rémunération des apprentis de 16 à 20 ans de 30 euros nets par mois.
- Temps de travail maximum des apprentis mineurs porté de 35 à 40 heures par semaine et de 8 à 10 heures par jour selon les activités.

Circulaire 2019-131 du 26 septembre 2019. Contrôle pédagogique des formations par apprentissage : organisation et fonctionnement

- Contrôle pédagogique des formations par apprentissage au niveau académique.
- Nomination et coordination par les inspecteurs d'académie (IA-IPR).
- Contrôle des compétences obtenues à l'issue de la formation en apprentissage.

« La réforme de 2018 a permis de passer de 300 000 apprentis à 800 000 apprentis. C'est donc une réussite à deux nuances près. La première c'est que c'est l'enseignement supérieur qui a profité de cette réforme, et la seconde c'est qu'il n'y pas de quantification du taux de décrocheurs dans l'apprentissage » (Jean-Marc Huart)

180. Kergoat P. (sous la direction de) CÉREQ - CERTOP – CLERSE- LPS-DT, *Mesure et analyse des discriminations d'accès à l'apprentissage*, sous la direction de Kergoat P. et Sulzer E., rapport FEJ-INJEP, 2017.

181. Guitton C., Korning C. Verdier E., *Prévenir le décrochage : une comparaison entre lycée professionnels et CFA,* CEREQ-BREF 380-2019.

Cette évolution des effectifs est manifeste dans l'extrait de la note de la DEPP[182] ci-après. La critique formulée par Jean-Marc Huart est également visible, avec l'augmentation des niveaux 5, 6, 7 et 8 mais avec une certaine stagnation des niveaux V, IV et bac pro[183].

Figure 3 : Évolution des effectifs d'apprentis
selon le niveau de formation entre 2000 et 2022

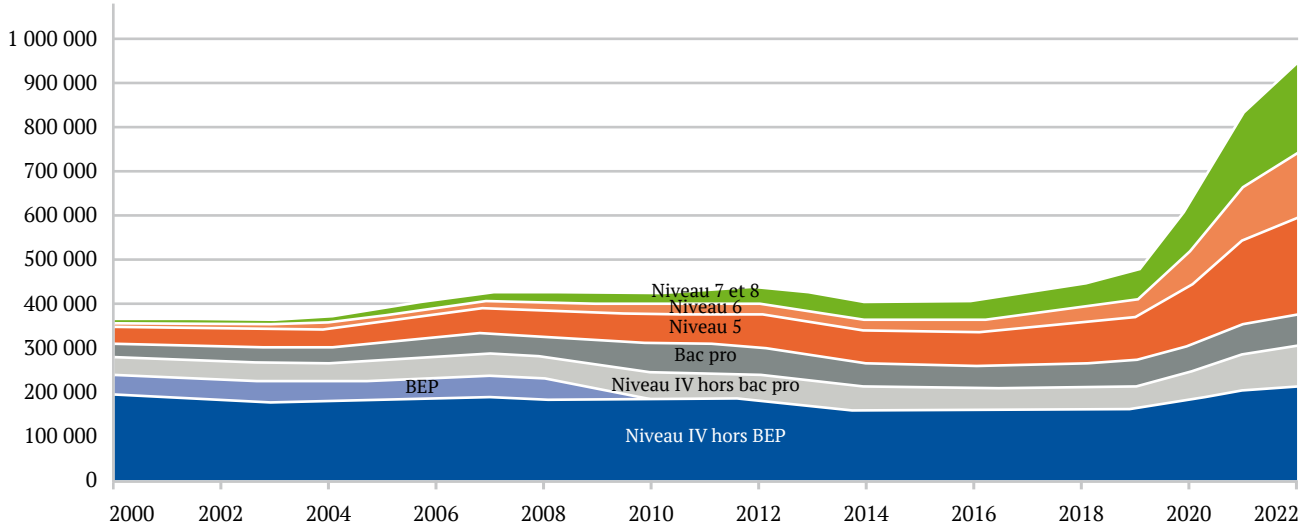

Champ : France métropolitaine + DROM. Source : DEPP, enquête SIFA. Réf. ; Note d'Information, n°23.35, DEPP

Les voies professionnelles ont également été réformées en vue de faciliter l'accès des élèves au supérieur s'ils le souhaitent, et ainsi favoriser l'égalité des chances et la réduction des écarts sociaux entre les trois types de baccalauréat. Toutefois, ces objectifs sont à nuancer car ils **demanderaient davantage de moyens financiers et humains** pour orienter et accueillir les élèves dans de bonnes conditions, en classe, comme sur les lieux de stage et d'apprentissage.

182. Note d'information de la DEPP, n°23.35, accessible : https://www.education.gouv.fr/l-apprentissage-au-31-decembre-2022-378710 (consultée le 29/02/2024).

183. Voir nomenclature relative aux niveaux de diplômes : https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/nomenclature-relative-au-niveau-de-diplome-45785

H. Les enjeux de l'accès à l'enseignement supérieur

H.1. LES OBJECTIFS D'INSERTION ET DE RÉUSSITE DES ÉLÈVES PORTÉS PAR LES ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES

En 2015, sous le gouvernement de François Hollande, **l'objectif de 60%[184] d'une génération diplômée de l'enseignement supérieur**, dont 50% au niveau licence, est fixé. La hausse de la démographie étudiante et la démocratisation sont les enjeux de l'université, qui accueille la très grande majorité des enfants des classes populaires.

Parallèlement, les lois du 10 août 2007, puis du 8 mars 2018 (Loi ORE), qui visent à autonomiser les universités, précisent que l'orientation et l'insertion deviennent les missions principales de celles-ci et la réussite des élèves en licence, un objectif.

Pourtant, les filières sont très hiérarchisées et très marquées socialement :

« *Les jeunes issus de familles populaires sont rares au sein des classes préparatoires, des écoles de commerce ou d'ingénieurs, de celles du secteur de la culture, des grands établissements et des études de santé. Ce pôle scolairement sélectif ne rassemble que 23% des étudiants des classes populaires.*[185] »

Loi du 10 août 2007 relative aux libertés et aux responsabilités des universités

- Généralisation de l'autonomie des universités.
- Gouvernance en deux Conseils d'administration avec plus de membres extérieurs.

Le Sénat propose en 2012 une évaluation[186] basée sur des auditions portant sur la loi du 10 août 2007. Les auteurs pointent du doigt un équilibre difficile à trouver entre les orientations stratégiques et l'identité propre de chaque université, les universités ne se saisissant pas de manière équivalente des enjeux du pilotage budgétaire. Cela réduit la liberté et la responsabilité des établissements telles que visées par la loi.

Sur le versant positif, le rapport démontre une certaine **ouverture des universités sur le monde extérieur, une professionnalisation des licences et une maturation stratégique des établissements.**

Les rapporteurs concluent sur une recommandation qui souligne la nécessité d'évaluer davantage, de manière transparente et impartiale, ces stratégies des universités et leurs effets sur les parcours des étudiants.

184. https://etudiant.lefigaro.fr/les-news/actu/detail/article/60-d-une-classe-d-age-dans-l-enseignement-superieur-le-nouvel-objectif-de-hollande-16775/

185. Hugrée C., Poullaouec T., *L'université qui vient, un nouveau régime de sélection scolaire*, Édition raison d'agir, 2022, p.22.

186. Rapport du Sénat (2012), Dominique Gillot et Ambroise Dupont, accessible : https://www.senat.fr/rap/r12-446/r12-446-syn.pdf

Loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE)

- L'accès à l'enseignement supérieur avec un accompagnement renforcé des bacheliers, la mise en place de Parcoursup.
- Modification des cursus du premier cycle du supérieur, ouverture de plus de places et de quotas boursiers et hors secteurs.
- Conditions de vie : nouveaux logements, baisse des droits d'inscription, sécurité sociale…

La Cour des comptes propose en 2020[187] un rapport d'évaluation de la loi ORE, réalisé par le bureau de Communication au comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée nationale.

Ce rapport dresse un bilan plutôt positif : malgré la précipitation de la mise en place de la loi, celle-ci s'est déroulée "sans heurts notables"[188]. Dans les aspects positifs sont notés : la satisfaction des élèves, la mise en place d'une stratégie commune au secondaire et au supérieur, un accès à l'enseignement supérieur facilité par la plus grande adéquation entre les profils des candidats et les exigences des formations.

Du côté plus nuancé, le rapport souligne un effet très similaire à APB, des faiblesses dans le système d'information, un mode de gouvernance sur le « mode projet » qui rend la plateforme fragile, un algorithme très largement fermé et enfin un accompagnement à l'orientation dans le secondaire à renforcer.

Par ailleurs, l'évaluation doit être appréhendée dans un contexte de forte augmentation du nombre d'étudiants.

« À la rentrée 2019, l'Enseignement supérieur et la Recherche français comptait 2,72 millions d'étudiants (dont 1,67 inscrits à l'université), soit une augmentation de 243 700 étudiants environ sur les cinq dernières années (+ 9,6%). Cet accroissement représente en volume l'équivalent de dix universités de taille moyenne[189]. »

187. Cour des Comptes, Muriel Solignal, Emmanuel Roux, Antoine Comte-Bellot, Mathieu Moslonka-Lefebvre, Catherine Launay, Philippe Rousselot (2020), accessible : https://www.ccomptes.fr/system/files/2020-03/20200227-rapport-premier-bilan-loi-ORE-3.pdf

188. *Ibid.*

189. Cour des comptes, *Entités et politiques publiques. Les universités à l'horizon 2030 : plus de libertés, plus de responsabilités. Les enjeux structurels pour la France*, octobre 2021, p.11.

H.2. LES BOURSES ET LES LOGEMENTS : LES CONDITIONS MATÉRIELLES DE L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Qu'il s'agisse du choix d'orientation, du décrochage ou de la sortie de l'enseignement supérieur sans diplôme des jeunes de milieux populaires, ces sujets posent la question **des conditions matérielles de vie des élèves, étudiants ou futurs étudiants.**

Loi 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance

- Bourses à la charge de l'État tenant compte des pensions perçues par les familles.

Annonce du 10ème mois de bourse pour les étudiants

- 10ème mois de bourse pour les étudiants dont les formations durent plus de 9 mois (septembre – juin)[190].

Plusieurs revalorisations des bourses étudiantes[191]

- 2007 : création de l'échelon 6 (3 921€) pour désengorger l'échelon 5 (3 753€).
- 2013 : création de l'échelon 0bis pour 77 500 étudiants de la classe moyenne permettant le versement d'une aide d'environ 1 000€ et de l'exonération des frais d'inscription et de passage de concours.
- 2013 : création de l'échelon 7 pour les 30 000 étudiants dont les parents touchent moins de 7 540€ par an.
- 2018 : substitution de l'échelon 0bis à l'échelon 0 permettant à tous les étudiants de 0 et 0bis d'avoir une aide financière.
- Depuis 2000, les bourses ont progressivement augmenté de 33% pour tous les échelons.
- Toutes les bourses sont majorées pour les étudiants venant de territoires ultramarins avec en 2023 le maintien de la bourse durant l'été, une revalorisation de tous les échelons et la priorité pour obtenir un logement[192].

190. https://www.lemonde.fr/societe/article/2010/05/11/un-dixieme-mois-de-bourse-pour-70-des-etudiants_1349987_3224.html
191. Retour sur les bourses sur critères sociaux, par AEF Info.
192. https://www.etudiant.gouv.fr/fr/etudiants-des-outre-mer-1282

Loi ORE n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants

- Le 3ème volet porte sur les conditions de vie améliorées pour les étudiants avec de nouveaux logements, le rattachement au régime général de la sécurité sociale, une aide à la mobilité pour les étudiants entrants.
- Niveau financier : une baisse des droits d'inscription, suppression de la cotisation sociale de 217€.
- Obligation pour les formations du supérieur de proposer des places pour les boursiers du secondaire et un quota national[193].

Le média AEF info propose ci-dessous une synthèse des bourses sur critères sociaux et de leur augmentation[194] :

Figure 4 : Le montant des bourses sur critères sociaux en augmentation constante depuis 20 ans

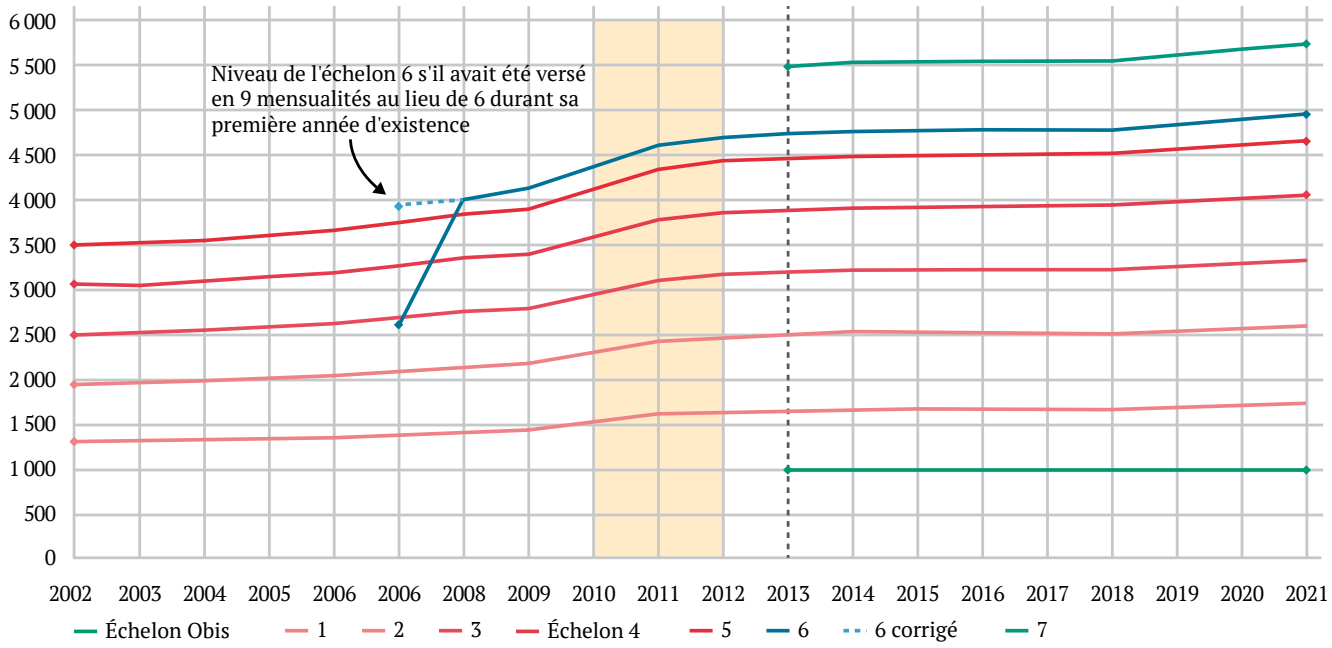

Montant annuel des bourses sur critères sociaux de l'enseignement supérieur entre 2002 et 2021, en euros courants. En jaune, la période du passage de 9 mensualités à 10 mensualités. En pointillés vert l'année de création des échelons Obis et 7.

193. https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000036683777

194. Évolution des bourses sur critères sociaux, AEF Info : https://www.aefinfo.fr/depeche/672078-bourses-sur-criteres-sociaux-comment-ont-elles-evolue-ces-20-dernieres-annees

Nous n'avons pas recensé d'évaluation sur les évolutions des bourses : ni pour les conditions de vie étudiante, ni en termes de lutte contre le décrochage scolaire. Toutefois, certaines études scientifiques évoquent le **poids des enjeux financiers sur les études, notamment pour comprendre les décrochages.** Ainsi, les abandons précoces de scolarité peuvent avoir des causes financières[195], en raison de la nécessité d'assumer un emploi qui fait concurrence aux études.

Des mesures portées en 2017, puis en 2023, visent à **faciliter l'accès des étudiants à un logement**[196], afin qu'ils puissent mener plus sereinement leurs études. Ces mesures développent l'offre de nouveaux logements étudiants et mobilisent le parc locatif privé pour en améliorer l'accès aux étudiants, tant sur le volet de la recherche du logement que sur le recours aux dispositifs d'aides encore méconnus et insuffisamment mobilisés. En mai 2023, un chantier sur l'accès au logement autonome des étudiants a été ouvert en Comité interministériel à la transformation publique.

Les **politiques mises en place pour faciliter l'accès dans le supérieur semblent porter leurs fruits avec une augmentation du nombre d'étudiants, qui s'accompagne d'actions qui visent à améliorer leurs conditions de vie.** Les modalités de gouvernance des universités sont assouplies pour qu'elles soient plus libres et décisionnaires des choix mis en place. Toutefois, ces réformes semblent incomplètes au vu de la précarité des étudiants manifestée sur les réseaux sociaux et le recours aux bourses alimentaires…

195. Zaffran, J. & Aigle, M. (2020). Qui décroche de l'université : Mise en perspective nationale et analyse d'une enquête en région Aquitaine. Revue de l'OFCE, 167, 5-41. https://doi.org/10.3917/reof.167.0005

196. Jean-Michel Jolion, délégué ministériel, Rapport remis à Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, *Concertation sur la vie étudiante : conditions de vie, conditions d'études, conditions de réussite*. Juin 2023.

4. Actions de nos partenaires

L'Ascenseur

Pour L'Ascenseur, l'égalité des chances c'est œuvrer pour une égale liberté d'accès à l'éducation, à l'emploi et à la culture, sans biais lié à son origine sociale, territoriale ou ethnique.

Pour L'Ascenseur, l'égalité des chances vise à lutter contre les inégalités sociales qui viendraient entraver les possibilités qui s'offrent à un individu. Que ce soit leur origine sociale, leur genre ou encore leur origine géographique, l'égalité des chances doit permettre de faire en sorte que ces singularités ne deviennent plus des freins aux trajectoires sociales des individus. En réunissant les expertises croisées de plusieurs associations dans l'inclusion par le sport et la culture, l'éducation, l'engagement citoyen ou encore l'insertion professionnelle, chaque association du collectif de L'Ascenseur apporte sa pierre à l'édifice de l'égalité des chances et collabore pour lutter collectivement contre la reproduction sociale et pour l'émancipation des jeunes issus de milieux populaires.

En 2024, alors que 68% des jeunes considèrent que la société française est injuste, c'est 80% d'entre eux qui se sentent légitimes à s'engager. Ces chiffres, issus du *Baromètre des inégalités perçues par la jeunesse* que L'Ascenseur a porté avec l'IFOP, nous montrent à quel point l'égalité des chances est nécessaire pour permettre aux différentes jeunesses de libérer leur potentiel.

Face à ce constat, L'Ascenseur a lancé la #Génération Ascenseur, un programme d'un an qui accompagne un réseau de jeunes engagés pour l'égalité des chances à travers des rencontres inspirantes, des formations concrètes, du coaching personnalisé et du porte-parolat. Ces jeunes, issus des différentes associations du collectif de L'Ascenseur deviennent ainsi de futurs ambassadeurs de l'égalité des chances.

Fondation AlphaOmega

Pour la Fondation AlphaOmega, l'égalité des chances c'est l'idée qu'un pays qui réussit est un pays où chaque jeune peut réussir.

Fondation AlphaOmega
ACCÉLERATEUR D'IMPACT SOCIAL

AlphaOmega est une fondation de *Venture Philanthropy*, créée en 2010 par Maurice Tchenio, le père du Private Equity en France. Elle est née d'un constat : face au blocage de l'ascenseur social qu'est l'école, il faut permettre aux solutions éducatives complémentaires proposées par les grandes associations de toucher les 2 millions de jeunes en grande difficulté en France, dont 80 000 sortent chaque année du système scolaire sans diplôme.

C'est en adaptant les méthodes du capital investissement aux acteurs sociaux que la Fondation AlphaOmega vise à mettre chaque association en capacité de passer à l'échelle et ainsi d'aider aux moments charnières de la scolarité des enfants, adolescents et étudiants, où le risque de décrochage est plus important.

Depuis 2010, la Fondation AlphaOmega a constitué progressivement un parcours d'accompagnement systémique des élèves de 5 à 25 ans grâce à 7 associations, agissant pour la majorité en prévention du décrochage scolaire de la maternelle au bac, ou en remédiation, par exemple dans le cas des Missions locales qui aident les jeunes décrocheurs à s'insérer socialement et professionnellement.

L'action de venture philanthropy de la Fondation consiste à apporter aux associations à la fois financement et expertise stratégique au service de leur structuration. Cette structuration, intervenant sur des domaines comme la proposition sociale, le financement public et privé, l'excellence opérationnelle, la communication ou les systèmes d'information, est menée à bien sur le long terme. L'objectif est de permettre à chaque association intervenant sur une classe d'âge et une problématique éducative critique de toucher 30 à 50% des jeunes qui en ont besoin afin d'obtenir un effet systémique sur le recul du décrochage.

Depuis 2010, AlphaOmega a sélectionné chaque année des associations expertes dans un domaine éducatif à l'impact prouvé et capablesde croître pour accompagner davantage d'enfants sur l'ensemble des territoires, que ce soit pour prévenir le décrochage ou pour favoriser l'insertion des jeunes. Sa proximité avec les associations lui a permis d'envisager des synergies, qui se concrétisent aujourd'hui comme l'introduction de mini-entreprises d'Entreprendre pour Apprendre au sein des Missions locales d'Île-de-France.

En 2021 et 2022, la Fondation a accompagné dans leur croissance deux associations de son portefeuille autour du grand Plan mentorat, 1 jeune 1 mentor, lancé par le gouvernement. L'objectif était pour ces associations, avec un collectif, de contribuer à atteindre les 100 000 mentors en quelques mois. Cet objectif de croissance rapide a pu être atteint grâce aux actions de structuration menées depuis plusieurs années, notamment dans le domaine du recrutement de mentors via le digital.

En 2023, la Fondation AlphaOmega a concentré ses efforts sur la reconnaissance de l'alliance éducative auprès des pouvoirs publics afin de faciliter l'accès des enfants et adolescents scolarisés aux solutions éducatives des associations. Cette alliance éducative promeut une meilleure implication des parents dans l'éducation de leurs enfants en partenariat avec les enseignants, mais aussi une plus grande proximité pédagogique entre professeurs et acteurs associatifs, dans l'intérêt de l'élève. Pour ce faire, la Fondation a co-organisé avec les députés des commissions éducation et des affaires sociales deux conférences à l'Assemblée nationale en présence de tous les acteurs éducatifs luttant contre le décrochage.

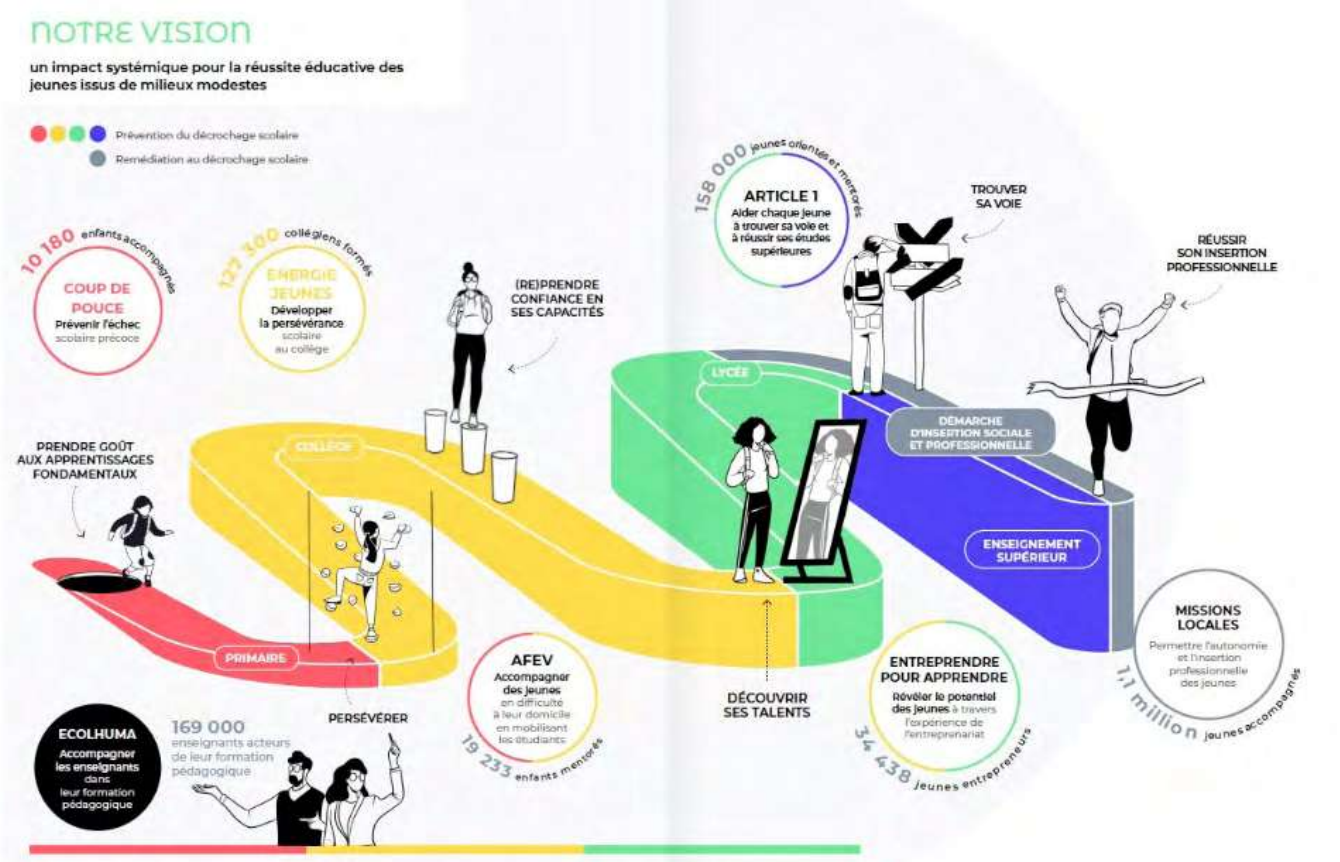
NOTRE VISION
un impact systémique pour la réussite éducative des jeunes issus de milieux modestes
Prévention du décrochage scolaire
Remédiation au décrochage scolaire
10 180 enfants accompagnés
COUP DE POUCE
Prévenir l'échec scolaire précoce
127 100 collégiens formés
ENERGIE JEUNES
Développer la persévérance scolaire au collège
158 000 jeunes orientés et mentorés
ARTICLE 1
Aider chaque jeune à trouver sa voie et à réussir ses études supérieures
TROUVER SA VOIE
RÉUSSIR SON INSERTION PROFESSIONNELLE
(RE)PRENDRE CONFIANCE EN SES CAPACITÉS
PRENDRE GOÛT AUX APPRENTISSAGES FONDAMENTAUX
PRIMAIRE
COLLÈGE
LYCÉE
DÉMARCHE D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
PERSÉVÉRER
DÉCOUVRIR SES TALENTS
AFEV
Accompagner des jeunes en difficulté à leur domicile en mobilisant les étudiants
19 233 enfants mentorés
ENTREPRENDRE POUR APPRENDRE
Révéler le potentiel des jeunes à travers l'expérience de l'entrepreneuriat
34 438 jeunes entrepreneurs
MISSIONS LOCALES
Permettre l'autonomie et l'insertion professionnelle des jeunes
1,1 million jeunes accompagnés
ECOLHUMA
Accompagner les enseignants dans leur formation pédagogique
169 000
enseignants acteurs de leur formation pédagogique

Culture pour l'enfance

Pour Culture pour l'Enfance, l'égalité des chances c'est l'accès à la culture pour tous !

Culture pour l'Enfance a pour mission de développer des programmes d'éducation artistique favorisant l'accès à la culture aux enfants et aux jeunes qui sont en situation de précarité sociale, de handicap ou hospitalisés en France.

L'éducation de qualité -4ème des Objectifs de Développement Durable (ODD)- doit permettre à chacun d'être acteur de son parcours de vie. Il constitue en ce sens un puissant levier de réduction des inégalités. Or, l'accès à l'éducation, qui ne se limite pas à l'école, reste très inégalitaire. Les enfants privés d'une éducation de qualité, inclusive et équitable, ont davantage de risque de tomber dans la pauvreté, la stigmatisation, la violence et les addictions. À cela s'ajoutent des inégalités dans la construction des parcours éducatifs, les inégalités de départ se reproduisant tout au long du parcours.

L'éducation artistique et culturelle (EAC), motivée par le Ministère de l'Education nationale, a pour objectif d'encourager la participation de tous les enfants à la vie artistique et culturelle, et ce, à travers l'acquisition de connaissances, un rapport direct aux œuvres, la rencontre avec des artistes et professionnels de la culture ainsi que la pratique artistique et culturelle.

En cela, les programmes de Culture pour l'Enfance veulent être un réel outil de réduction des inégalités sociales, scolaires et culturelles.

En 2018, le programme Art en immersion a été lancé, avec pour objectif de faire du numérique un vecteur de transmission et de création.

Durant la crise sanitaire liée à la Covid-19, le numérique a envahi le quotidien des élèves, y compris dans les pratiques culturelles qui leur ont été proposées. Pourtant, l'axe du numérique est encore non exploré par l'EAC. Le projet a vocation à donner du sens à cette évolution et à interroger avec les élèves les notions d'artiste, d'art numérique ainsi que de place du visiteur dans l'espace culturel. Il s'agit enfin de leur montrer le champ des possibles ouvert par le numérique, en termes de création, de mise en réseau, mais également du point de vue de la future orientation professionnelle des enfants.

Pour chacun des publics ciblés, le projet est adapté à leurs besoins éducatifs spécifiques (niveau scolaire, handicap, situation physique…), ainsi qu'aux contraintes des structures qui les accueillent (hôpitaux, écoles, centres d'hébergement d'urgence, structures médicoéducatives…).

Par exemple, pour les scolaires une version expérimentale et inclusive plus poussée du projet a été développée. Elle permet à deux classes (dont un dispositif ULIS accueillant des élèves en situation de handicap) de travailler ensemble autour d'un projet commun sur une année. Une enseignante a souligné à quel point ce programme a permis, d'après elle, de « gommer les différences, [les élèves] faisaient tous un travail dont ils étaient fiers ». En cherchant à gommer les différences, le projet Art en immersion ambitionne de faire travailler les élèves en situation de handicap ou non sur un même niveau, autour d'un projet commun pour leur permettre de gagner de la confiance en eux.

Banque des Territoires

Pour Banque des Territoires - Caisse des Dépôts, l'égalité des chances c'est l'accès à une éducation et une formation de qualité pour tous.

La Banque des Territoires finance les projets permettant à tous, et notamment aux plus fragiles, d'apprendre dans les meilleures conditions et tout au long de la vie.

La scolarité est le premier vecteur de transformation, elle doit ainsi permettre de répondre aux enjeux d'avenir et à l'évolution globale de la société dans toute sa diversité, afin notamment de réduire les inégalités et de participer au renforcement de la cohésion sociale. La Banque des Territoires investit pour ces raisons auprès des acteurs du secteur pour favoriser l'accès à l'éducation, et in fine stimuler la structuration de l'école de demain.

L'investissement dans les compétences constitue le levier principal permettant de favoriser l'employabilité des publics fragiles et de réussir l'adaptation et la transformation des métiers et des organisations du travail aux mutations économiques, technologiques, sociales et environnementales en cours ou à venir.

Avec l'ambition de développer des territoires plus inclusifs, la Banque des Territoires investit donc dans l'éducation et la formation professionnelle, au service des territoires, de l'égalité des chances et l'employabilité des individus. Dans cette optique, la Banque propose une offre intégrée qui inclut un accompagnement complet, de l'ingénierie et des investissements en fonds propres ou quasi-fonds propres. Cette approche permet de répondre aux besoins spécifiques de chaque projet et de chaque territoire. En outre, son expertise éprouvée se manifeste par ses partenariats avec des acteurs de référence, son investissement dans de nombreuses entreprises de cet écosystème et la mise en œuvre de programmes ambitieux, tels que France 2030.

Quelques projets emblématiques soutenus par la Banque des Territoires :

Écoles de production

Les écoles proposent à des jeunes dès 15 ans des formations qualifiantes et insérantes basées sur une pédagogie du faire pour apprendre. On y apprend un métier en fabriquant des produits ou en proposant des services, pour répondre à de réelles commandes clients.

Site web https://www.ecoles-de-production.com/

Each One

Each One permet le retour en emploi durable des personnes réfugiées et des nouveaux arrivants et permet aux entreprises de recruter ces talents qui les rendent plus fortes en tout point.

Site web https://www.eachone.co/

École des Cuistots migrateurs

L'École des cuistots migrateurs est un centre de référence pour la formation et l'insertion durable par l'emploi ouverte à un public de réfugiés et ressortissants de pays tiers allophones.

Site web	https://www.ecoledescuistotsmigrateurs.com/

Social Builder

Depuis 2011, Social Builder s'engage en faveur de l'égalité femmes-hommes dans le numérique. Encore aujourd'hui en France, seulement 27,9% des professionnels du numérique sont des femmes.

Site web	https://socialbuilder.org/

Simplon

Simplon, l'école qui forme tous les profils aux métiers du numérique dans toute la France et à l'international.

Site web	https://simplon.co/

PARTIE 2

Recensement des initiatives en faveur de l'égalité des chances

- 1. Méthode de recensement des actions et de qualification
- 2. Panorama des initiatives recensées
- 3. Présentation des 26 initiatives sélectionnées

L'école ne peut pas faire seule ! Face aux inégalités persistantes et aux limites de certains dispositifs publics, les acteurs du monde associatif et du monde de l'entreprise ont proposé des actions visant à lutter contre les inégalités, dans toutes leurs dimensions. Quelles sont ces actions, aujourd'hui ? De quelle manière contribuent-elles à améliorer l'égalité des chances en France ? Qui en sont les porteurs ? Sous quelles formes ces initiatives se déclinent-elles ? Quels sont leurs résultats sur les publics ciblés ?

L'équipe de recherche du groupe de travail et ses partenaires ont établi un recensement de 110 structures, pour 212 projets, qui agissent pour l'égalité des chances. L'analyse de ces projets offre ainsi une compréhension approfondie des dynamiques de terrain sur l'égalité des chances. L'équipe, avec l'appui des membres du groupe de travail, a également sélectionné 26 initiatives qui ont fait la preuve de leur impact et qui proposent des modalités d'actions à la fois innovantes et duplicables en vue de leur passage à l'échelle. Une analyse approfondie de celles-ci a permis d'une part d'alimenter le référentiel de mesure d'impact proposé en Partie 3 et, d'autre part, de compléter la réflexion sur les enjeux de développement du secteur dans une perspective de démultiplication de l'impact.

Il est important de souligner que ce recensement n'est ni exhaustif ni représentatif de la totalité des initiatives dédiées à l'égalité des chances.

Toutefois, il offre un aperçu des pratiques mises en œuvre par une diversité d'acteurs issus des sphères privées et associatives.

Nous avons également fait le choix de ne pas recenser les initiatives publiques.

La partie 1 de ce rapport aborde cette question en étudiant l'évolution des dispositifs, ainsi que leur évaluation. Cette distinction est importante pour comprendre le contexte et la portée de l'analyse en cours. Ainsi, les observations et interprétations actuelles se concentrent exclusivement sur les initiatives non-gouvernementales, principalement celles menées par des associations, entreprises et fondations.

1. Méthode de recensement des actions et de qualification

Pour établir la liste des initiatives, des critères ont été définis à l'issue des discussions avec les partenaires et les autres acteurs de l'écosystème :

Les initiatives peuvent être portées par des acteurs privés et associatifs,

Elles doivent être menées en France, pour l'égalité des chances, dans au moins une des trois catégories d'actions définies par le groupe de travail :

- Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage,
- Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure,
- Valorisation des filières professionnelles et sensibilisation sur les métiers du futur à l'échelle des territoires,

Elles doivent avoir au moins un an d'ancienneté afin de permettre un minimum de prise de recul,

Elles doivent être engagées dans une démarche de mesure d'impact et avoir des perspectives potentielles d'essaimage.

Cette méthode de sélection a permis de constituer une base de travail riche reflétant une large variété de projets.

Le recensement des initiatives répondant au périmètre s'est opéré *via* plusieurs actions et canaux de communication et d'information :

Veille documentaire (mots clés : égalité des chances, inégalités scolaires, école, mentorat, diversité, mobilité sociale, mixité sociale, métier, autocensure…),

Revue de la littérature académique autour des sujets de l'égalité des chances,

Remontée d'informations issues des partenaires et du réseau de l'Impact Tank et des membres du groupe de travail,

Mobilisation de têtes de réseaux (l'Ascenseur, Collectif Mentorat…), conduite d'entretiens exploratoires avec des chercheurs, des porteurs de projets et des financeurs.

Une fois recensées, les initiatives les mieux documentées en termes de mesure d'impact ont été sélectionnées et ont fait l'objet d'auditions. Les niveaux de preuve des démarches de mesure d'impact sont analysés à partir d'une échelle élaborée par l'équipe de recherche, allant de la mobilisation de connaissances existantes lors de la conception de l'action (niveau 1) jusqu'à l'établissement d'un lien de causalité avéré par plusieurs évaluations attestant de la reproductibilité des impacts positifs obtenus dans des contextes différents (niveau 6).

L'ensemble des critères composant les cinq niveaux de l'échelle est présenté dans le tableau suivant, par niveau de preuve décroissant :

Tableau 1 : Niveaux de preuve

Catégorie A : Connaissance des impacts basée sur des données probantes relatives à l'action concernée	***Niveau 6***	Plusieurs évaluations démontrent la causalité entre l'action et ses résultats positifs et des méthodologies existent pour reproduire les impacts positifs dans des contextes différents.
	Niveau 5	Une évaluation suggère des résultats positifs et démontre une causalité de l'intervention.
	Niveau 4	Une évaluation suggère des résultats positifs sur les cibles de l'intervention, mais la causalité entre l'intervention et ces derniers n'est pas strictement établie.
Catégorie B : Connaissance des impacts basée sur des savoirs issus de l'expérience ou des ressources externes	***Niveau 3***	Il n'existe pas d'évaluation externe, mais les pilotes de l'action ont mis en place un système de suivi-évaluation permettant de documenter les effets de l'action (études de cas, bilan interne, indicateurs de pilotage…).
	Niveau 2	Il n'existe pas d'évaluation ni de système de suivi de l'action, mais celle-ci est jugée cohérente et convaincante par rapport aux enjeux / aux problèmes concernés.
	Niveau 1	Il n'existe pas d'évaluation ni de système de suivi, mais l'action a été conçue en mobilisant des connaissances existantes sur d'autres programmes répondant au même problème.
Non intégré dans la qualification : Les actions pour lesquelles il n'existe pas de données de suivi des effets ni de connaissances externes mobilisables et qui ne peuvent pas non plus être rapprochées de programmes existants permettant de juger de leur caractère prometteur.		

Sur le recensement

À travers ce recensement d'initiatives autour de l'égalité des chances, l'Impact Tank a cherché à obtenir une représentation du terrain pour mieux le comprendre. Comme sur les autres groupes de travail, les chercheurs ont conscience des multiples biais et limites de ce travail, qui ne pourrait avoir la prétention d'être exhaustif.

Tout d'abord, une partie des initiatives recensées est issue des projets fléchés par les membres du groupe de travail et leurs réseaux (voir liste des membres en annexe). Cela implique une certaine proximité entre les acteurs qui peut entraîner une sur-représentativité de certaines caractéristiques, le lieu géographique de l'action par exemple.

L'équipe de recherche a réalisé des recherches sur Internet (recherche par mots clés, valorisation sur les réseaux sociaux…), sur les sites des porteurs de projets (notamment pour prendre connaissance des initiatives et, le cas échéant, de leur mesure d'impact). Cette situation favorise les porteurs de projets qui ont l'habitude de communiquer (site Internet actualisé, communication *via* les réseaux sociaux…) et, à l'inverse, invisibilise les porteurs de projet non dotés de ces moyens, qui manquent donc au recensement.

L'impact d'une large majorité des initiatives de notre recensement n'a pas été mesuré. Toutefois, il nous semble important de revenir sur le sens des termes employés. Dans la partie précédente qui s'est penchée sur les dispositifs publics, le terme « évaluation d'impact » renvoie à un protocole précis de recherche qui considère que l'impact ne correspond qu'aux changements que l'on peut constater entre un groupe «test» (qui a bénéficié du dispositif) et un groupe « témoin » (qui a les mêmes caractéristiques que le premier groupe, mais qui n'a pas bénéficié du dispositif). Pour les porteurs de projet – et cela ne vaut pas seulement pour les acteurs de l'égalité des chances -, mesurer son impact correspond à une réalité bien plus large, qui englobe des méthodes qualitatives, quantitatives et monétaires multiples[197]. L'appréhension de l'impact est un sujet complexe : comme l'Impact Tank a pu le rappeler dans ses travaux précédents[198], il est très difficile, voire impossible, de mesurer un impact en étant complètement sûr de son lien de causalité et de son imputabilité. Une impossibilité que l'on retrouve par ailleurs dans les méthodes des sciences sociales, liées aux limites que nous leur connaissons. C'est avec ces réalités méthodologiques en tête, que l'Impact Tank rend compte des mesures d'impact menées par une partie des projets recensés, ainsi que de leur degré de rigueur et de « scientificité ». L'échelle des niveaux de preuve utilisée par le groupe de travail est un outil opérant, qui permet de saisir l'évolution des pratiques autour de la mesure d'impact social. Lui-même est forcément limité, reprenant une définition large de « l'impact », mais il permet de distinguer et de mieux comprendre les démarches des porteurs de projets.

197. Voir Essec, Impact Tank, « Panorama de l'évaluation d'impact social en France », 2021.
198. Voir par exemple Impact Tank, « Les entreprises et l'impact sociétal ».

2. Panorama des initiatives recensées

A. Analyse transversale des initiatives recensées

A.1. UNE FORTE REPRÉSENTATION DES ACTEURS ASSOCIATIFS DANS LE RECENSEMENT

Figure 5 : Répartition du type de structure (N=110)

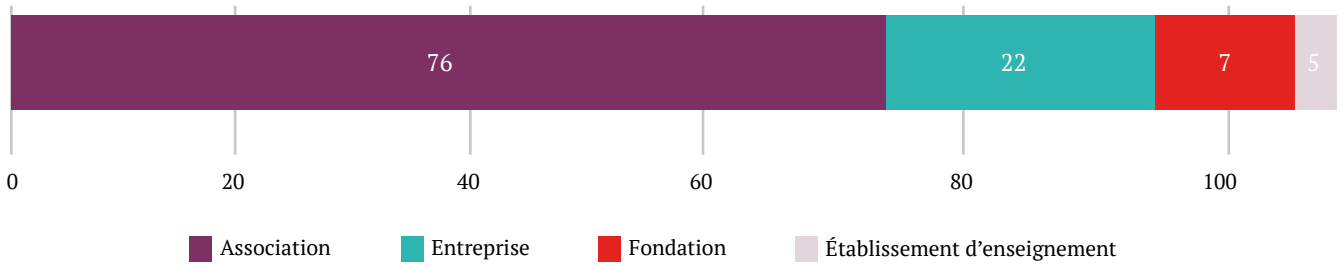

Lecture : Parmi les 110 structures recensées, 76 sont de forme associative.

L'échantillon de projets recensés permet plusieurs observations quant aux structures qui les portent. En premier lieu, le secteur associatif représente presque 70% de l'échantillon sélectionné (76 structures). Cependant, les initiatives des entreprises œuvrant en faveur de l'égalité des chances sont loin d'être négligeables, puisqu'elles représentent 22 structures, soit 20% de l'échantillon sélectionné. Viennent ensuite les fondations représentant 7 structures (deux fondations reconnues d'utilité publique, deux fondations universitaires, une fondation abritée, une fondation d'entreprise, un fonds de dotation) soit 9% des structures recensées. Enfin, parmi les 110 structures recensées, on retrouve 5 établissements d'enseignement, tous de l'enseignement supérieur (Figure 5). Notons également que la Philharmonie de Paris, Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC), a été désignée comme « entreprise » par souci d'harmonisation, la structure et ses projets novateurs étant intéressants à analyser.

La surreprésentation des initiatives menées par les associations dans la lutte contre l'inégalité des chances et le nombre important d'initiatives recensées pour ce groupe de travail met en évidence l'urgence et l'ampleur de ce problème. Les associations, symboles du secteur de l'ESS (bien qu'il ne se réduise pas à elles) représentent un acteur historique sur les questions sociales. Elles ont été et sont souvent le mode opératoire dont peut rapidement s'emparer la société civile pour répondre à un besoin. Dans le cas de l'égalité des chances, le développement du discours selon lequel « l'école ne peut pas faire seule »[199], initié notamment dans le cadre du développement de l'éducation prioritaire et des politiques de réussite éducative, a favorisé le recours aux associations et entreprises des territoires (aide aux devoirs, lutte contre le décrochage, insertion professionnelle). En effet, le développement de la politique d'éducation prioritaire, depuis les Zones d'Éducation Prioritaire à partir de 1981, aux Cités éducatives (généralisées en 2023), en passant par les Réseaux Ambition Réussite (2006), les programmes École Collège Lycée Ambition Innovation Réussite (ÉCLAIR) et la refondation de l'éducation prioritaire (2014), s'est conçu dans l'idée d'un partenariat entre l'école, le milieu associatif et le monde de l'entreprise. Le financement des associations s'est progressivement institué par le biais de la logique d'appel d'offre, les conduisant à orienter leurs dispositifs en fonction de la commande publique, voire de faire émerger de nouvelles associations dédiées à un sujet.

Il est également intéressant de constater le nombre considérable d'entreprises et fondations positionnées sur ces sujets. Outre le fait que les entreprises soient de plus en plus interpellées sur leur engagement social, on peut penser que les publics à former et à accompagner représentent une main d'œuvre à laquelle elles pourraient recourir, notamment pour les métiers nouveaux, ou requérant des compétences nouvelles, ainsi que pour les métiers en tension.

199. Bier Bernard, Des villes éducatrices ou l'utopie du « territoire apprenant », Informations sociales, 2010/5 (n°161), pages 118 à 124.

A.2. UNE FORTE REPRÉSENTATION DES ENJEUX LIÉS À L'ACCÈS À L'INFORMATION ET À LA LUTTE CONTRE LE SENTIMENT D'AUTOCENSURE DANS LES STRUCTURES SÉLECTIONNÉES

Pour rappel, le recensement des initiatives a été effectué au regard des trois grandes catégories d'actions d'égalité des chances définies par le groupe de travail :

- **Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage :** cet axe couvre les enjeux de la pédagogie sur les temps scolaires, la mixité sociale, des conditions de travail et de formation de l'ensemble des équipes éducatives, de l'accès au matériel pédagogique approprié, des cours de récréation et des temps parascolaires et périscolaires pour les élèves, les collégiens et les lycéens (activités culturelles, séjours linguistiques).
- **Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure :** cette catégorie d'actions couvre les enjeux de l'accès à l'information sur l'orientation, les rencontres « incarnées » sur les métiers et les filières (y compris post-bac), l'accès aux stages de troisième, la diversité des expériences parascolaires et périscolaires pour les élèves…
- **Valorisation des filières professionnelles et sensibilisation sur les métiers du futur à l'échelle des territoires :** cet axe couvre les enjeux de l'accès aux apprentissages et stages de lycées professionnels ainsi que de la hiérarchie entre manuel / intellectuel, filières générales / filières techniques et professionnelles.

Figure 6 : Répartition des thématiques en occurrence individuelle (N=334)

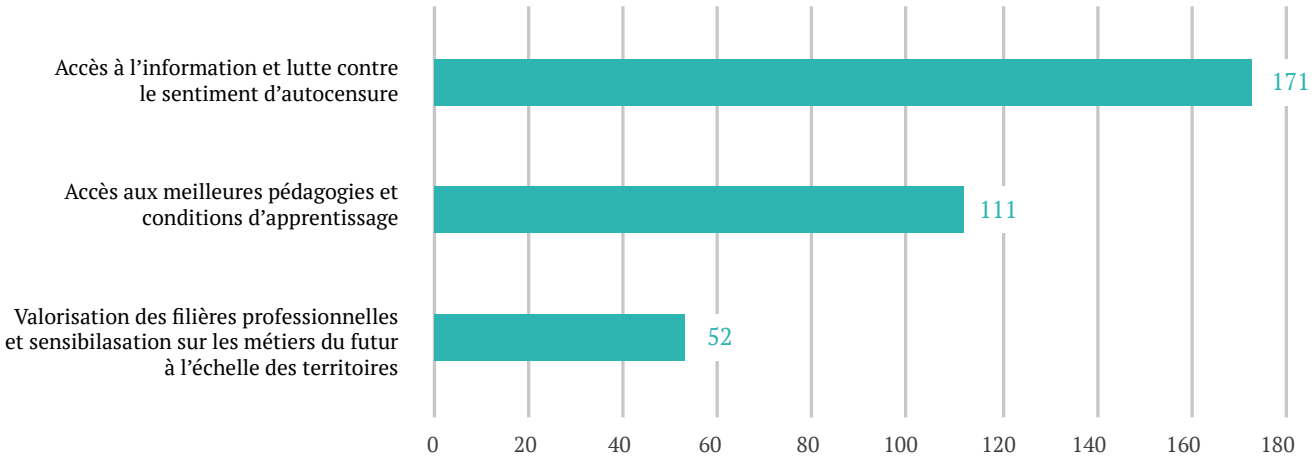

Lecture : Parmi les 212 projets recensés, 171 visent au moins l'accès à l'information et la lutte contre le sentiment d'autocensure.

L'accès à l'information et la lutte contre le sentiment d'autocensure est la catégorie d'action la plus représentée parmi les 212 projets recensés, avec 171 initiatives travaillant sur cet axe (seulement ou entre autres axes). L'accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage est également largement traité par les projets de l'échantillon, représentant 111 initiatives, tandis que la valorisation des filières professionnelles et la sensibilisation sur les métiers du futur à l'échelle des territoires est minoritaire (52 initiatives) (Figure 6).

Figure 7 : Répartition des thématiques en % (N=212)

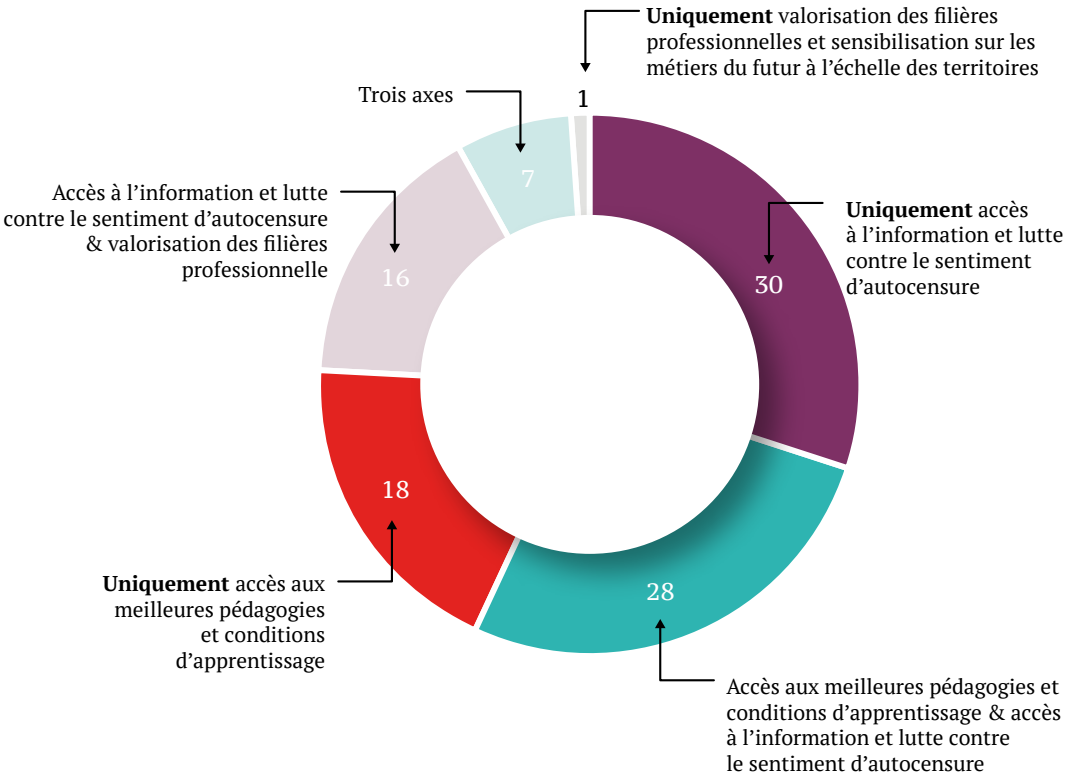

Lecture : Parmi les 212 projets, 30% visent uniquement l'accès à l'information et la lutte contre le sentiment d'autocensure.

Cette forte représentation des enjeux liés à l'accès à l'information et à la lutte contre le sentiment d'autocensure est encore plus marquée lorsque l'on isole les projets qui se concentrent sur un seul des trois axes d'égalité des chances, comme le montre la figure 7. Sur ces 104 projets ne se concentrant que sur un seul axe (presque la moitié de l'échantillon total), 63 portent sur l'accès à l'information et la lutte contre le sentiment d'autocensure (30%), 38 sur l'accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage (18%) et 3 portent sur la valorisation des filières professionnelles et la sensibilisation sur les métiers du futur (1%).

La forte représentation de l'axe dédié à l'accès à l'information et à la lutte contre le sentiment d'autocensure peut s'expliquer de différentes manières. D'une part, ces initiatives sont généralement moins difficiles à mettre en œuvre que celles visant à améliorer l'accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage, ou à promouvoir les filières professionnelles. Ces initiatives (diffusion d'informations à travers des plateformes numériques, ressources en ligne et campagnes de sensibilisation à l'orientation…) nécessitent en effet moins de ressources matérielles et dépendent moins des infrastructures physiques, comme les centres de formation professionnelle, les établissements scolaires ou les activités parascolaires. De plus, l'accès à l'information est un sujet plus facilement délégué par l'Éducation nationale à des acteurs extérieurs.

D'autre part, les actions visant l'accès à l'information et la lutte contre l'autocensure sont souvent essentielles pour aborder efficacement les deux autres axes. En effet, les actions liées à l'accès aux meilleures pédagogies et aux conditions d'apprentissage d'un côté, et à la promotion des filières professionnelles de l'autre, sont fréquemment abordées grâce à une meilleure connaissance à propos de ces questions. Notre recensement révèle que les initiatives les plus fréquentes sont celles qui combinent plusieurs axes, notamment celui de l'amélioration des pédagogies avec celui de l'accès à l'information (28% des projets, Figure 7). Les porteurs de projets mentionnent que cette approche globale semble cruciale et vise à offrir un environnement éducatif de qualité, à guider les élèves dans leur orientation sur les métiers, les filières éducatives et les opportunités post-bac, à surmonter les barrières psychologiques et culturelles…

En outre, parmi les initiatives recensées, on constate que l'axe dédié à la valorisation des filières professionnelles et à la sensibilisation aux métiers du futur va souvent de pair avec celui de l'accès à l'information et la lutte contre le sentiment d'autocensure (16% des projets, Figure 7). Il est en effet nécessaire de diffuser des informations sur les filières professionnelles (stages, campagnes de sensibilisation, lutte contre le déterminisme lié aux débouchés de ces filières, etc.) afin de pouvoir les valoriser. La communication et l'information jouent donc un rôle clé dans la perception et la valorisation de ces filières auprès des jeunes, en aidant à dépasser les préjugés et en encourageant une orientation plus éclairée et moins influencée par l'autocensure.

À l'inverse, le constat que l'axe de la « Valorisation des filières professionnelles et sensibilisation aux métiers du futur à l'échelle des territoires » ne représente que 1% des projets (Figure 7) soulève des questions importantes sur l'orientation et la valorisation des parcours professionnels dans le système éducatif (au-delà des limites attendues dues à notre méthodologie). Cette situation peut s'expliquer notamment par le fait que la valorisation des filières professionnelles est souvent intégrée au sein du parcours scolaire, notamment en raison de la séparation des filières au niveau du lycée, la valorisation reposant donc davantage sur les acteurs publics et le système éducatif formel. De plus, la perception de la précarité (voire de la précarité supposée) de certains métiers peut influencer la façon dont les filières professionnelles sont valorisées. Il semble que de nombreuses associations œuvrant pour l'égalité des chances privilégient l'orientation des publics défavorisés vers des filières générales, dans le but d'éviter la reproduction des inégalités dans les parcours professionnels. Bien que certaines associations cherchent à valoriser les filières professionnelles, il existe une tendance à favoriser les filières générales, perçues comme offrant de meilleures opportunités de mobilité sociale. Ces questions en appellent à ce qui est perçu comme un parcours «réussi» et donc à la définition de la réussite elle-même. En France, elle s'est construite à l'école autour de la distinction entre filières générales et professionnelles ; on considère les premières comme la voie de « ceux qui peuvent réussir » et les secondes de « ceux qui ont des difficultés ».

Pour que les filières professionnelles soient perçues comme offrant une mobilité sociale comparable à celle des filières générales, un changement structurel plus profond est nécessaire. Difficile à initier, ce changement nécessite une intervention large et coordonnée des acteurs publics, du système éducatif et des entreprises et industries concernées. Cette évolution impliquerait une revalorisation des filières professionnelles par une valorisation des salaires et des conditions de travail par exemple, et une modification de la perception sociale liée à la définition de la réussite associée à ces parcours. Côté Éducation nationale, elle en appellerait à un changement de paradigme entre les savoirs valorisés et ceux qui ne le sont pas.

A.3 DES PROJETS IMPLIQUANT UNE LARGE DIVERSITÉ DE PUBLICS ET MAJORITAIREMENT JEUNES

Figure 8 : Répartition des types de publics (N=212)

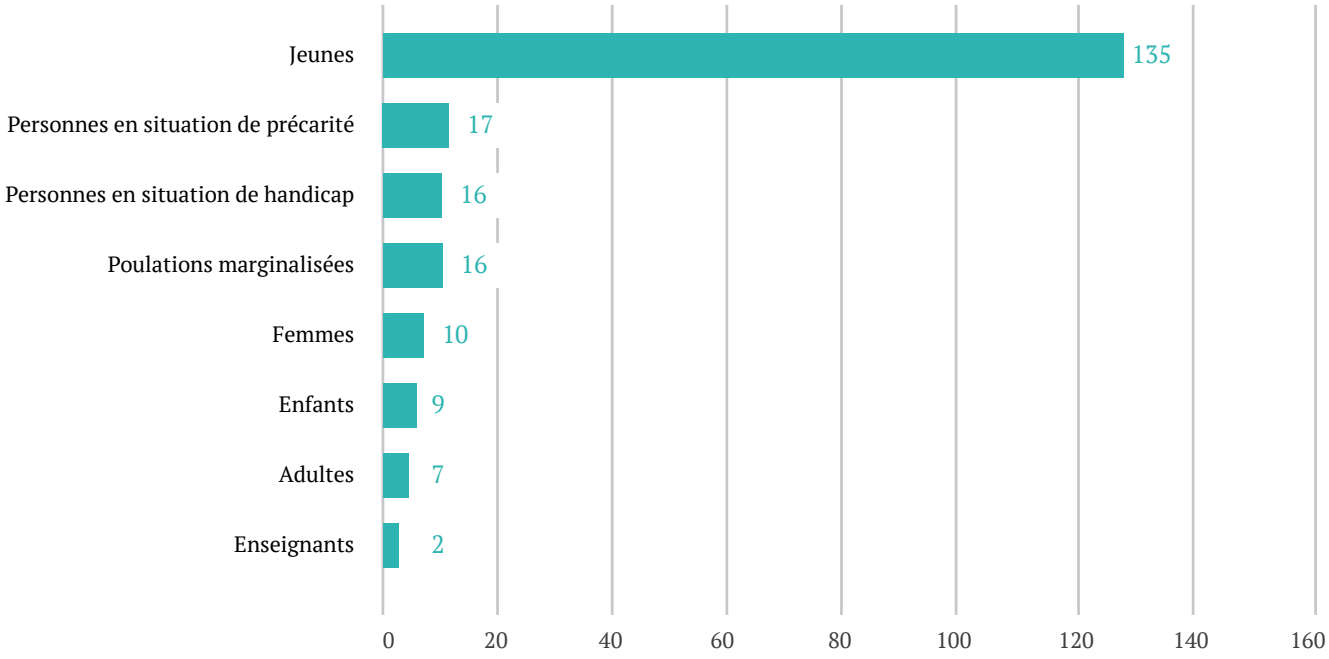

Lecture : Parmi les 212 projets recensés, 135 visent les jeunes.

Figure 9 : Répartition des types de publics par axe (par occurrence et proportion) (N=334)

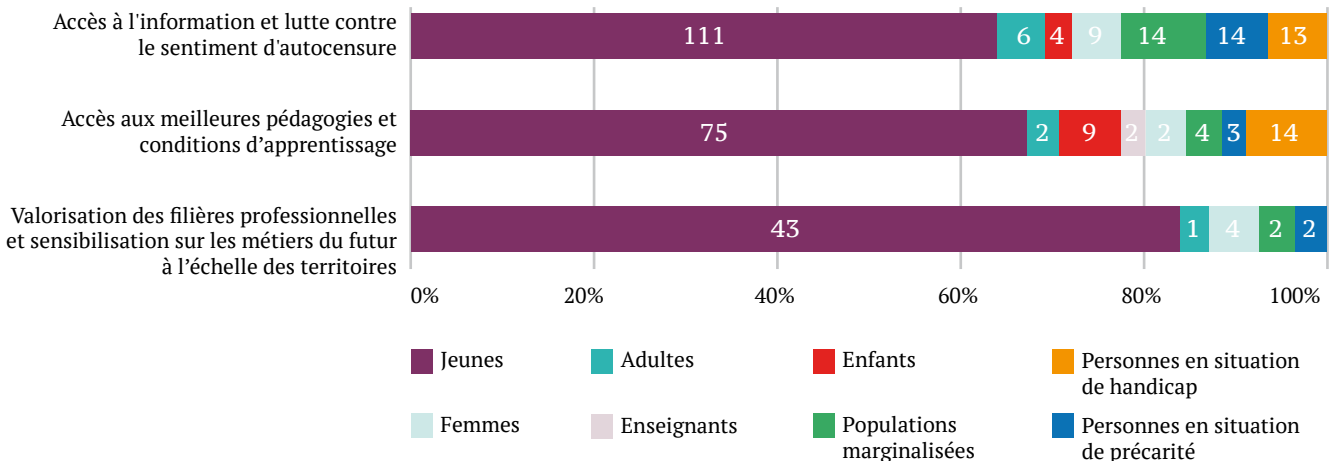

Lecture : Parmi les projets qui portent au moins sur l'axe « Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure », 111 projets s'adressent aux jeunes, soit 65% de ces projets.

L'échantillon montre une large diversité de publics ciblés par les initiatives, avec une prédominance des jeunes (personnes âgées de 11 à 30 ans) qui représentent près de 64% de l'échantillon total (135 initiatives dédiées, voir figure 8). Ce groupe inclut :

- Les jeunes en lycées professionnels ou technologiques.
- Ceux en recherche d'emploi.
- Les jeunes issus de milieux défavorisés. La catégorie « jeunes issus de milieux défavorisés » (près de 24% de l'échantillon) regroupe les jeunes issus de Réseaux d'Éducation Prioritaire (REP), de milieux ruraux ou de Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV).
- Les jeunes diplômés.
- Les apprentis.
- Les jeunes en situation de difficulté ou de décrochage scolaire. Les actions visant ces publics sont réparties de façon homogène entre les axes d'action (Figure 9).

L'interprétation de ces données suggère une volonté des porteurs de projet d'agir de manière préventive, reconnaissant que les inégalités se creusent dès le début du parcours scolaire et jusqu'à l'orientation post-bac. Cependant, notons que les initiatives visant les enfants ne représentent que moins de 5% de l'échantillon (Figure 8). Certains auteurs comme Bernard Lahire ont pu le rappeler[200], les inégalités peuvent avoir des conséquences dès la petite enfance, et ce public ne semble pas encore assez adressé. Les inégalités sont plutôt évoquées à propos du cycle secondaire (collège et lycée) où l'orientation entraine un tri des élèves en fonction de leur origine sociale.

L'analyse des initiatives montre que 10 d'entre elles ciblent spécifiquement les femmes (Figure 8), se concentrant principalement sur la lutte contre l'autocensure et la valorisation des filières professionnelles et des métiers du futur (Figure 9). Ces initiatives encouragent l'orientation des femmes vers des métiers peu féminisés, comme ceux dans le domaine de la technologie, les filières scientifiques, et proposent des actions de « mentorat » et de « développement personnel » pour contrer les stéréotypes de genre.

16 projets se concentrent sur l'aide aux personnes en situation de handicap (Figure 8), répartis entre l'axe sur l'accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage et celui sur l'accès à l'information et la lutte contre l'autocensure (Figure 9). Ces initiatives comprennent généralement des actions telles que le mentorat adapté aux besoins spécifiques de ces publics, l'octroi de bourses pour les études supérieures, des accompagnements et préparations spécialisés pour l'admission aux études supérieures, la fourniture de matériel pédagogique adapté, ainsi que l'accès à la culture et aux activités parascolaires… À l'inverse, les projets sur la valorisation des filières professionnelles et la sensibilisation sur les métiers du futur pour ce même public ne sont pas représentés dans l'échantillon (Figure 9).

Pour les populations marginalisées, telles que les personnes réfugiées, ou celles sortant de détention et les personnes en situation de précarité, la plupart des initiatives se concentrent sur l'accès à l'information et la lutte contre l'autocensure (Figure 9). Ces actions se manifestent généralement sous la forme d'un accompagnement visant l'insertion sociale, éducative et professionnelle de ces groupes, et la lutte contre les stéréotypes et perceptions négatives qui peuvent entraver leurs parcours.

Enfin, les initiatives ciblant les enseignants se retrouvent exclusivement sous l'axe de l'accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage (Figure 9). Elles se concentrent sur la formation des enseignants, en leur fournissant des plateformes qui offrent du matériel pédagogique adapté aux besoins spécifiques de leurs élèves.

200. Voir B. Lahire, *Enfance de Classe*

3. Présentation des 26 initiatives sélectionnées

A. Critères de sélection

À partir de ce large recensement, l'équipe de recherche a sélectionné un nombre plus restreint d'initiatives. L'analyse a ainsi pu être approfondie sur un nombre réduit d'initiatives afin d'en recueillir des éléments qualitatifs : partage de bonnes pratiques, difficultés rencontrées, mise en place d'une démarche de mesure d'impact… Autant d'éléments qui, appuyés par le retour d'expérience d'acteurs de terrain, ont permis de nourrir nos recommandations à destination des pouvoirs publics.

Pour sélectionner les initiatives, une liste de critères a été co-construite avec les membres du groupe de travail.

- Le premier, le plus central, concerne la démarche de mesure d'impact. Toutes les initiatives sélectionnées ont fait l'effort de rendre compte de leur impact social. Ces mesures ont été étudiées à la lumière de la grille de qualification des niveaux de preuve (cf. encadré *supra*), qui a permis de sélectionner les projets les plus matures du point de vue de leurs résultats d'impact. Les projets de niveaux 4, 5 et 6 ont ainsi été privilégiés.
- La recherche d'une certaine représentativité des trois différentes catégories d'actions (accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage ; accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure ; valorisation des filières professionnelles et sensibilisation sur les métiers du futur à l'échelle des territoires), sans toutefois bouleverser l'importance relative de chacune d'entre elle dans le recensement.
- La recherche d'une certaine représentativité de la diversité des publics visés par les initiatives (jeunes, précaires, femmes, personnes en situation de handicap…).
- La recherche d'une certaine représentativité des différents types de structures porteuses des initiatives.

Cette sélection nous a permis d'étudier un échantillon bien plus restreint, et donc de comprendre plus en détails les actions portées par ces porteurs de projet. De quelle manière ces structures tentent-elles de soutenir l'école dans sa mission de lutte contre les inégalités ?

B. Présentation des projets

Sur la base de ces critères, 15 structures ont été sélectionnées pour 26 initiatives :

- 1001Mots
- Apprentis d'Auteuil
- Article 1
- Each one
- Énergie Jeunes
- Entreprendre pour Apprendre
- Fondation FACE
- Job IRL
- La Banque Postale
- Le Choix de l'école
- Les entreprises pour la cité
- Philharmonie de Paris
- Réseau Môm'artre
- Sport dans la Ville
- Télémaque

© 1001 Mots

1001 Mots

Nom du projet	Programme à distance
Type de structure	Association
Territoires d'action	France, plusieurs régions
Année de création	2018
Axe	Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage
Public	Enfants
Niveau de preuve	6
Site web	https://1001mots.org/

1001mots est une association engagée dans la lutte contre les inégalités sociales liées au développement du langage durant la petite enfance. L'association se focalise sur la création et la mise en œuvre de programmes destinés aux parents, avec pour objectif de stimuler et d'encourager le développement langagier des enfants âgés de 0 à 3 ans, en ciblant les familles les plus précaires.

Le Programme à distance lancé par la structure en 2019 a proposé l'envoi de trois SMS hebdomadaires aux parents, contenant des informations et des conseils pratiques élaborés par des spécialistes de la petite enfance pour soutenir le développement langagier des enfants âgés de 1 à 3 ans. Les messages couvrent quatre thèmes principaux : « Chansons », « Livres », « Routines quotidiennes » et « Jeux », avec une rotation hebdomadaire pour diversifier les activités stimulantes.

En complément des SMS, les familles bénéficient de 2 à 3 appels téléphoniques d'une orthophoniste spécialisée, destinés à écouter les besoins des parents et fournir des conseils personnalisés. Les parents reçoivent également gratuitement quatre livres adaptés à l'âge de l'enfant afin d'encourager l'interaction parent-enfant autour du langage.

Sur la mesure d'impact :

En 2019 une étude du J-PAL a été menée pour évaluer l'impact du Programme à distance sur les pratiques parentales de lecture, ciblant les parents de 394 enfants fréquentant 70 crèches à travers la France. Les critères d'éligibilité comprenaient l'âge de l'enfant (12 à 34 mois), le niveau de précarité des familles (basé sur le taux horaire CAF inférieur à 1,5 €), la disponibilité des contacts des parents, et leur consentement explicite à participer (avec un taux d'acceptation de 95%). Les enfants ont été aléatoirement assignés à un groupe test, bénéficiant du programme SMS, et à un groupe témoin, donc sans le programme. L'étude a permis d'évaluer l'effet du programme par la comparaison entre ces deux groupes.

En 2021, une seconde évaluation randomisée a été menée avec 158 familles du Loiret en interne, et avec le soutien d'un chercheur du J-PAL.

En bref :

Étude J-PAL 2020 :

- L'impact du programme sur les pratiques parentales de lecture est particulièrement notable dans des groupes spécifiques, à savoir les parents moins éduqués, ceux utilisant une autre langue que le français à la maison, et ceux avec des revenus inférieurs à la médiane de l'échantillon. Pour ces groupes, la différence de l'écart type entre le groupe test et le groupe témoin atteint respectivement 33%, 25%, et 30%, soulignant un effet nettement plus prononcé pour les familles potentiellement plus vulnérables, bien que ces différences soient uniquement significatives au seuil de 10%.
- Pour les enfants de moins de 24 mois au commencement du programme, une amélioration notable des pratiques de lecture avec les parents est également soulignée par rapport au groupe témoin.

Évaluation 2021 (interne) :

- L'impact est maximal sur les enfants ayant entre 0 et 12 mois au début du programme (soit la moitié de l'échantillon environ) : l'effet sur l'indice global des activités parents-enfants stimulantes est de +70% d'un écart-type pour les familles participantes par rapport au groupe témoin.

© Apprentis d'Auteuil

Apprentis d'Auteuil

Nom du projet	Impact Jeunes
Type de structure	Fondation
Territoires d'action	France, plusieurs régions
Année de création	2017
Axes	- Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure - Valorisation des filières professionnelles et sensibilisation sur les métiers du futur à l'échelle des territoires
Niveau de preuve	4
Site web	https://www.apprentis-auteuil.org/

Apprentis d'Auteuil est une fondation engagée dans le soutien des jeunes en difficulté, à la fois en France et à l'international, à travers des programmes variés d'accueil, d'éducation, de formation et d'insertion. En réponse à des problèmes tels que le chômage des jeunes, la pauvreté, et le décrochage scolaire en France, Apprentis d'Auteuil travaille pour la dignité des jeunes et des familles, en leur offrant un accompagnement personnalisé pour révéler leurs talents et renforcer leur confiance en soi.

Forte de plus de 158 ans d'expérience, la Fondation continue de s'adapter aux défis contemporains en se concentrant sur la protection de l'enfance, la lutte contre le décrochage scolaire, la formation et l'insertion professionnelle, ainsi que l'accompagnement des parents. L'organisation s'engage également dans le plaidoyer pour influencer les politiques publiques en faveur des jeunes et des familles en difficulté. Au niveau international, elle soutient des associations locales qui partagent ses valeurs, élargissant ainsi son impact au-delà des frontières françaises.

Impact Jeunes, un programme piloté par les Apprentis d'Auteuil Provence-Alpes-Côte d'Azur, La Réunion, Martinique, Guadeloupe, le Havre, Saint-Ouen, Clichy, l'Île Saint-Denis vise à établir des circuits courts entre jeunes et entreprises pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes issus de cités pilotes.

Impact Jeunes adopte une approche proactive, locale, et personnalisée pour répondre aux besoins spécifiques en matière d'insertion professionnelle de jeunes de 13 à 29 ans, issus de quartiers prioritaires et éloignés de l'emploi. En allant directement à la rencontre des jeunes chez eux, le programme recueille des informations précises sur leur situation et leurs aspirations, permettant ainsi de concevoir des parcours sur mesure qui tirent parti des dispositifs existants émanant de l'ensemble des acteurs associatifs, publiques, et économiques pour obtenir des résultats concrets et rapides en matière d'insertion professionnelle. Parmi les initiatives phares de ce maillage partenarial dense, l'Atelier Méta 2 utilise l'art urbain pour remobiliser les jeunes en leur offrant une expérience concrète du métier de peintre, tout en les engageant dans une démarche artistique et citoyenne. Par ailleurs, l'école de cinéma Kourtrajmé Marseille propose une formation professionnalisante aux métiers de l'audiovisuel, accessible gratuitement et sans condition de diplôme, favorisant une pédagogie basée sur la pratique et l'échange avec des professionnels. Ces actions visent à élargir les horizons des jeunes et à leur ouvrir le champ des possibles pour leur avenir professionnel.

Sur la mesure d'impact :

L'Agence Nouvelle des Solidarités Actives (Ansa) a réalisé une évaluation du Programme Impact Jeunes, utilisant une méthodologie mixte qui combine des approches qualitatives et quantitatives. Cette évaluation a pris la forme d'une enquête téléphonique menée en juin et juillet 2019 auprès de 143 jeunes, sélectionnés dans une recherche de représentativité des individus ayant bénéficié du programme durant une période allant de 6 à 24 mois.

En bref :

- D'après une évaluation menée sur trois quartiers prioritaires du territoire des Bouches-du-Rhône (Marseille et Tarascon), les interventions d'Impact Jeunes ont permis d'économiser au moins 614 384 € sur une période de trois ans en termes de coûts évités estimés liés à la remise en emploi, aux études, ou à la formation de jeunes « NEET ».
- 55 % des jeunes « NEET » repérés ont trouvé un emploi ou une formation qualifiante après leur entrée dans Impact Jeunes.
- 43,4 % des jeunes répondants obtiennent un score d'estime de soi fort après leur entrée dans Impact Jeunes.

© Article 1

Article 1

Nom des projets	Le Mentorat, DEMA1N.org, INSPIRE et JOBREADY
Type de structure	Association
Territoires d'action	France, plusieurs régions
Année de création	2005
Axes	- Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage - Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure
Public	Jeunes issus de milieux défavorisés
Niveau de preuve	5
Site web	https://article-1.eu/

Article 1, fusion des associations Frateli et Passeport Avenir, se propose d'être le compagnon de route des lycéens et étudiants de 16 à 25 ans issus de milieux populaires, afin de les accompagner de leur orientation à leur insertion professionnelle par des programmes digitaux et en présentiel et de permettre à chacun de choisir et de construire son avenir avec confiance et ambition.

Le Mentorat, programme phare d'Article 1, a pour mission d'accompagner les jeunes issus de milieux modestes pour faciliter la construction de parcours éducatifs ambitieux et une intégration professionnelle réussie, en accord avec leurs aspirations et compétences. Chaque personne mentorée est mise en relation avec un mentor qui présente des similitudes avec elle dans les expériences ou les projets personnels. Les binômes sont encadrés par les salariés de l'équipe d'Article 1, à l'écoute de leurs besoins tout au long de l'accompagnement. Les objectifs incluent le renforcement de la confiance en soi, la construction d'ambitions académiques et la réussite académique, la découverte du monde de l'entreprise, l'instauration des fondements d'un projet professionnel et la préparation à l'intégration sur le marché du travail.

- **Depuis 2021, ces objectifs sont aussi poursuivis via la plateforme digitale gratuite DEMA1N.org qui a pour ambition de démocratiser le mentorat en facilitant la mise en relation des jeunes avec un mentor bénévole ayant un profil adapté. Tout jeune de 18 à 25 ans peut s'inscrire gratuitement de manière autonome sur la plateforme et bénéficier ainsi d'un accompagnement personnalisé selon ses besoins. Public prioritaire d'Article 1, les jeunes issus des milieux défavorisés (boursiers, résidants en QPV ou ZRR) bénéficient de programmes complémentaires et renforcés comprenant des ateliers collectifs en présentiel.**
- **Le programme INSPIRE est destiné aux lycéens et a pour objectif de favoriser une orientation post-bac plus équitable, confiante et en meilleure adéquation avec les aspirations et le potentiel de chaque étudiant. Il se déploie à travers des ateliers en classe dans des lycées prioritaires ainsi que sur sa plateforme en ligne inspire-orientation.org. INSPIRE propose des pistes d'orientation, des témoignages d'étudiants et de professionnels.**
- **Enfin, JobReady est un programme numérique et en présentiel visant à identifier et valoriser les compétences transversales, ou « soft skills », afin d'améliorer les chances d'emploi. Il traduit les expériences de vie en compétences, utilisant un référentiel de 45 compétences transversales développé à partir du programme de recherche universitaire européen Elene4Work. Ce référentiel est reconnu par le collectif Tech For Good et d'autres partenaires. La plateforme digitale www.jobready.fr est accompagnée d'ateliers en présentiel sur les soft skills et la connaissance de soi. 265 000 badges (en date de février 2024) circulent pour reconnaître ces compétences et des actions sont menées en direction des recruteurs et des professionnels de l'insertion professionnelle.**

Sur la mesure d'impact :

Des mesures d'impact sont ponctuellement menées par des chercheurs externes sur les programmes cités plus haut, les programmes Le Mentorat, JobReady et INSPIRE (en cours). À titre d'exemple, l'étude d'impact sur le programme Le Mentorat en 2023 a cherché à évaluer les effets du programme sur les jeunes participants. Cette évaluation est passée par la distribution d'un questionnaire. Les participants à cette étude comprenaient 1 109 mentorés et 1 453 mentors, parmi les binômes actifs de l'année scolaire 2022-2023.

En bref :

- Au moment de l'inscription au programme Le Mentorat, 69,6% des mentorés répondants envisageaient de poursuivre des études supérieures au-delà du niveau bac + 3, ils sont 89,6% après l'accompagnement (2023).
- Au sein du programme Le Mentorat, parmi les mentorés répondants cherchant un stage sur leur période de mentorat, 76,3% en ont obtenu un (2023).
- Au sein du programme Le Mentorat, parmi les mentorés répondants cherchant un emploi sur leur période de mentorat, 35,5% en ont obtenu un (2023).

© Each One

Each One

Type de structure	Entreprise
Territoires d'action	France, plusieurs régions
Année de création	2015
Axe	- Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure - Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage - Valorisation des filières professionnelles et sensibilisation sur les métiers du futur à l'échelle des territoires
Public	Populations marginalisées
Niveau de preuve	4
Site web	https://www.eachone.co/

La mission de l'Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale Each One est double : faciliter le retour à l'emploi durable des personnes réfugiées et des nouveaux arrivants en France, et permettre aux entreprises de recruter ces talents qui les rendront plus fortes en tout point. L'entreprise crée des passerelles entre les besoins des entreprises (tensions de recrutement, engagement des collaborateurs, etc.) et les compétences et aspirations des talents réfugiés et nouveaux arrivants, en proposant un accompagnement clé en main. Cet accompagnement combine formation holistique (gestes métier, soft skills, renforcement en langue), accompagnement socio-administratif des talents pour sécuriser leur parcours (logement, garde d'enfant etc.) et sensibilisation à l'inclusion (recrutement et management inclusif pour les entreprises, sensibilisation aux codes culturels pour les talents).

Un des programmes phare d'Each One est le All-in-One. Délivrée pour des cohortes de 15 personnes, cette formation intensive de pré-embauche s'inscrit dans le cadre de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE). Chaque POE forme à un métier spécifique (ex : *data analyst,* conseiller de vente en grande surface ou magasin de luxe, aide à domicile, etc.) sur 400 heures et combine formation technique, modules de savoir-être en entreprises (soft skills) et renforcement en langue française en lien avec le vocabulaire du métier visé (démarches administratives, sensibilisation au recrutement, au management inclusif…).

Sur la mesure d'impact :

Each One a pu rendre compte de ses impacts positifs et publie son rapport d'impact chaque année. L'évaluation a été effectuée *via* différentes méthodes : collectes de données quantitatives et entretiens en interne, et mesure des coûts évités.

En interne, la collecte de données a lieu à cinq moments clés : lors de la première rencontre, lors du début de l'accompagnement, à la fin du programme, puis six mois et douze mois après la fin du programme.

Sur le plan qualitatif, des entretiens sont menés tout au long de l'accompagnement, avec un focus group mis en place à mi-parcours du programme. Ces données qualitatives servent principalement à générer des retours d'expérience et à ajuster la formation ainsi que l'accompagnement en fonction des besoins spécifiques des candidats en cours de formation.

Également, Each One fait partie des structures étudiées dans le rapport sur les « Licornes à impact » porté par le Boston Consulting Group, le Mouvement Impact France et le laboratoire E&MIS de l'ESSEC consacré à la question des coûts évités pour la société. Dans le cas d'Each One, la mesure des coûts évités prend en compte plusieurs facteurs, tels que le nombre de personnes en retour en emploi, la durée des contrats, les rémunérations et leur comparaison avec le SMIC ou le salaire moyen, et l'économie réalisée sur les prises en charge RSA et chômage.

En bref :

- En 2022, 70% des répondants ayant suivi des formations métier ont décroché un CDI ou un CDD de plus de 6 mois immédiatement après la formation.
- En 2021, pour 1€ investi par les pouvoirs publics à travers les programmes All-in-One, Each One a généré 1,5€ de bénéfices. Ce ratio passe à 3,4€ pour 1€ investi 5 ans après la fin des programmes.
- En 2022, l'estimation des coûts évités à l'État monte à 5 millions d'euros.

© Énergie Jeunes

Énergie Jeunes

Nom du projet	Aimer apprendre au collège
Type de structure	Association
Territoires d'action	France, plusieurs régions
Année de création	2009
Axe	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure
Public	Jeunes issus de milieux défavorisés
Niveau de preuve	6
Site web	https://energiejeunes.fr/

Énergie Jeunes vise à promouvoir l'égalité des chances au sein de l'école, en se concentrant sur la prévention du décrochage scolaire. L'association intervient auprès de 120 000 élèves du CM2 à la 3ème chaque année, ciblant principalement les territoires défavorisés et ruraux où les jeunes ont des opportunités limitées en raison du manque d'information, de soutien familial ou de modèles inspirants. L'approche d'Énergie Jeunes repose sur l'implémentation de programmes pédagogiques innovants, animés conjointement par des volontaires de l'association et des enseignants.

« Aimer apprendre au collège », programme phare d'Énergie Jeunes, a pour but d'aider ses bénéficiaires à libérer leur potentiel. Conçu pour les classes de la 6ème à la 3ème, et adapté au CM2, il se déroule en douze épisodes sur trois ans, avec des sessions interactives et des vidéos en ligne destinées aux élèves et aux professeurs.

Le programme intègre des modèles inspirants, valorise l'éducation malgré les obstacles, et promeut les avantages de la mobilité territoriale. Les sessions interactives impliquent des échanges entre élèves et intervenants, des vidéos scientifiques, et des jeux pédagogiques pour encourager une vision positive du monde et engendrer un déclic psychologique.

Les enseignants peuvent choisir la thématique du dernier épisode, axée sur le développement collectif, le bien-être au collège, ou la préparation à l'orientation, et ont la possibilité d'organiser un épisode supplémentaire en autonomie. Une vidéo biographique, «Leçon d'une vie» permet aux élèves de s'identifier à des modèles positifs, stimulant leur réflexion sur la préparation de leur avenir.

Sur la mesure d'impact :

Une étude d'impact a été réalisée entre 2014 et 2020, sous la supervision de la Direction Générale de l'Enseignement, par des chercheurs de l'École d'Économie de Paris, afin d'évaluer l'efficacité du programme. L'étude a été menée auprès de 97 collèges de zones défavorisées en France, avec un échantillon de 1 000 classes et 23 000 élèves. Deux cohortes d'élèves, entrées en 6ème en 2014 et 2015, ont été réparties aléatoirement entre des groupes de traitement et de contrôle. Les données recueillies incluaient des informations scolaires administratives (absentéisme, retards, sanctions, notes), des réponses à des enquêtes auprès de 7 000 élèves sur leurs habitudes et aspirations, et des enquêtes auprès des professeurs sur l'évolution de leurs pratiques pédagogiques.

En bref :

- Le programme a augmenté la moyenne scolaire des élèves de la 6ème à la 3ème, montrant un effet positif rapide sur les performances académiques.
- Le programme a conduit à un meilleur comportement en classe, avec des élèves plus disciplinés dans leur travail scolaire, plus dynamiques et enthousiastes dans l'apprentissage, et moins impulsifs que ceux du groupe de contrôle.
- Le programme a encouragé des aspirations plus élevées pour des diplômes supérieurs et des compétences plus poussées, en comparaison avec le groupe de contrôle.

© Entreprendre pour Apprendre

Entreprendre pour Apprendre

Nom des projets	La Mini-Entreprise® (S, M, L, XL)
Type de structure	Association
Territoires d'action	France entière
Année de création	1990
Axes	- Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage - Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure - Valorisation des filières professionnelles et sensibilisation sur les métiers du futur à l'échelle des territoires
Public	Jeunes
Niveau de preuve	5
Site web	https://www.entreprendre-pour-apprendre.fr/

Entreprendre pour Apprendre est une fédération de 17 associations régionales qui collaborent avec le système éducatif pour connecter les jeunes avec le monde de l'entreprise. Bénéficiant d'un agrément du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, elle vise à permettre aux jeunes de révéler leurs potentiels individuels à travers une expérience collective : La Mini-Entreprise®.

La Mini-Entreprise® se divise en quatre parcours incitant les jeunes à développer des compétences comme le travail d'équipe et la créativité, en les impliquant dans des expériences pratiques et collaboratives plus ou moins similaires à celles rencontrées en entreprise. Différents types de parcours Mini-Entreprise® :

- **La Mini-Entreprise® S rassemble des jeunes pendant une journée pour relever un défi lié à une problématique proposée par un partenaire. Les jeunes travaillent en équipe pour élaborer des solutions et présentent leurs idées, bénéficiant de l'encadrement de mentors tout au long de la journée. Les sujets abordés sont variés, permettant aux jeunes de s'impliquer dans leur environnement économique et social. Les groupes peuvent être composés de jeunes de différents établissements et avoir une composition homogène ou hétérogène en termes d'âge. Cette expérience permet aux jeunes d'imaginer une solution viable en équipe et de la présenter devant un jury composé de professionnels.**

- **La Mini-Entreprise® M réunit des jeunes pour les inciter à observer leur environnement, concevoir des solutions innovantes et concrétiser leurs idées en projets. Encadrés par des adultes et des mentors, les participants choisissent collectivement le projet sur lequel ils souhaitent travailler et développent concrètement leur projet à travers un business plan viable. Divisés en deux groupes d'âge (9-12 ans et 13-25 ans), les jeunes consacrent 25 à 30 heures pour développer leur créativité, travailler en équipe et découvrir le monde de l'entreprise.**
- **La Mini-Entreprise L® regroupe pendant plusieurs mois (60 heures) des jeunes de 13 à 25 ans dans le but de créer une entreprise, de l'idéation à la production, puis à la commercialisation d'un bien ou d'un service. Pour concrétiser leur projet, les jeunes s'organisent en équipes et peuvent potentiellement participer à des compétitions européennes et internationales.**
- **La Mini Entreprise® XL est un parcours qui se fait en deux ans et a pour vocation d'aider les jeunes à transformer une idée en produit commercialisé avec l'aide d'un professionnel de l'entreprise et de leurs enseignants. Les jeunes sont poussés à questionner leur vision du monde de l'entreprise, identifier un problème et concevoir un produit comme solution à la problématique soulevée. Ils le produisent, le commercialisent et le présentent à un public de professionnels. Ils font ensuite le bilan du projet, évaluent leurs apprentissages et les compétences acquises.**

Sur la mesure d'impact :

Le programme Mini-Entreprise® L a bénéficié de plusieurs mesures d'impact externes. En 2016, une mesure d'impact sur les jeunes et les professeurs a été réalisée par le cabinet Improve, dans le cadre de ce programme. Pour les jeunes, sur 6 244 sollicités, 34,3% ont répondu avant le programme et 7,8% après. Les participants étaient majoritairement en 3ème (63%) et se répartissaient en plusieurs niveaux scolaires jusqu'au BTS, avec une moyenne d'âge de 16 ans et une légère majorité de filles (55%).

Du côté des enseignants, sur 1 456 individus ciblés, le taux de réponse était de 27,7% en amont et de 10,4% en aval. La répartition par genre était équilibrée et l'âge moyen était de 44 ans, avec une diversité territoriale.

Pour 2019-2020, le cabinet Improve a de nouveau conduit une mesure d'impact sur le programme Mini-Entreprise® L. L'étude a élargi la représentation territoriale pour inclure toutes les associations régionales Entreprendre pour Apprendre. Les questionnaires ont été administrés avant et après le programme. Une comparaison avec un groupe témoin a été utilisée dans l'optique d'établir un lien direct entre l'évolution des jeunes et leur participation au programme. Au total, 582 jeunes ont répondu aux questionnaires, avec une répartition de 58% de filles, 42% de garçons, et une mixité de niveaux scolaires allant du collège au post-bac.

En bref :

- Au sein du programme Mini-Entreprise L®, une augmentation des capacités d'apprentissage est particulièrement notable chez les participants (de 44% à 54%), en comparaison aux non-participants (42% à 45%).
- Au sein du programme Mini-Entreprise L®, les participants ont vu une augmentation de 10 points sur l'aisance à l'oral, passant de 52% à 62%, tandis que les non-participants ont connu une hausse d'1 point (51% à 52%).
- Au sein du programme Mini-Entreprise L®, la connaissance des métiers de l'entreprise a augmenté de 12 points (de 67% à 79%) pour les participants, tandis qu'elle a légèrement diminué pour les non-participants (59% à 56%). »

© Fondation FACE

Fondation FACE

Nom du projet	Via l'Emploi 2
Type de structure	Association
Territoires d'action	France, plusieurs régions
Année de création	1993
Axe	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure
Public	Jeunes
Niveau de preuve	4
Site web	https://www.fondationface.org/

La Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE) est une entité reconnue d'utilité publique, fondée en 1993 avec pour mission de prévenir et combattre toutes les formes d'exclusion, de discrimination et de pauvreté. Cela inclut des domaines variés tels que l'emploi, l'éducation, la consommation, la santé, le logement, le numérique, la citoyenneté, entre autres. Créée à l'initiative de Martine Aubry et de treize grands groupes économiques français, la Fondation cherche à mobiliser les entreprises dans la lutte contre l'exclusion, en encourageant l'innovation sociale et en soutenant activement des initiatives locales ciblant diverses formes d'exclusion.

«Via l'Emploi» est un programme initié en 2017 par la Fondation avec le soutien de AG2R LA MONDIALE, le Fonds Social Européen et la Française des Jeux. Ce dispositif vise à améliorer l'employabilité et favoriser le maintien dans l'emploi des individus de plus de 45 ans, en s'adressant à la fois aux demandeurs d'emploi à travers des Job Academy spécifiques (lieux de formation), et aux entreprises pour les sensibiliser au recrutement et au maintien des seniors en poste.

La Fondation FACE a ensuite lancé en 2020, en partenariat avec l'Agefiph, le projet «Via l'Emploi 2». Ce projet spécifique vise à soutenir les demandeurs d'emploi de plus de 45 ans ayant une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), en adressant à la fois les défis rencontrés par les seniors et ceux liés au handicap. Les actions menées dans le cadre de ce dispositif incluent des cycles de 6 mois pour des promotions d'environ 15 personnes, durant lesquels les participants bénéficient d'ateliers collectifs menés avec des collaborateurs d'entreprises, d'un suivi individuel et d'un parrainage. Ces initiatives sont conçues pour valoriser les compétences des bénéficiaires, tout en travaillant sur leur projet professionnel, offrant ainsi un accompagnement complet tant aux demandeurs d'emploi seniors en situation de handicap, qu'aux entreprises désireuses d'améliorer l'accompagnement de ces salariés.

En partenariat avec l'IFOP, un baromètre a également été développé pour mesurer l'engagement des entreprises dans le maintien en poste des seniors, accompagné d'un guide de bonnes pratiques élaboré avec des entreprises investies dans cette cause.

Sur la mesure d'impact :

Une évaluation externe du projet «Via l'Emploi 2» a été réalisée par Le Socialab en octobre 2022. Les objectifs étaient multiples : donner la parole aux bénéficiaires pour recueillir leur perception des impacts personnels et professionnels du dispositif, analyser les besoins initiaux et les impacts sur leur parcours, mettre en évidence les contributions du dispositif via des données chiffrées et identifier des marges de progrès, ainsi que des idées d'amélioration.

L'enquête a été menée en ligne, les questionnaires ont été envoyés par mail et SMS en juillet 2022, avec un taux de réponse de 51% (63 répondants sur un total de 124 destinataires). L'enquête a permis d'obtenir des retours significatifs sur l'efficacité et l'impact du dispositif : remobilisation et sortie de l'isolement social, reprise de confiance dans la capacité à trouver un emploi, sorties positives pour certains...

En bref :

- Le programme Via l'Emploi 2 présente un taux de sortie positive de 51% en 2022.
- 48% des participants répondants estiment avoir repris confiance en eux grâce à leur participation à Via l'Emploi.
- 42% des participants répondants estiment être sortis de l'isolement grâce au programme.

© Job IRL

Job IRL

Nom des projets	Connecte-toi à ton avenir, Mon alternance sur-mesure, E-mentorat
Type de structure	Association
Territoires d'action	France, plusieurs régions
Année de création	2013
Axes	- Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage - Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure - Valorisation des filières professionnelles et sensibilisation sur les métiers du futur à l'échelle des territoires
Public	Jeunes
Niveau de preuve	5
Site web	https://www.jobirl.com/

JobIRL est une association loi 1901, reconnue d'intérêt général dans les domaines social et éducatif, et conventionnée par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. L'association se concentre sur l'orientation des jeunes, en mettant l'accent sur l'importance de l'inspiration provenant de professionnels et d'étudiants expérimentés dans leurs domaines respectifs. Elle propose plusieurs solutions pour aider les jeunes dans leur orientation professionnelle ou académique, basées sur un axe digital (site web) et un axe terrain.

- **Depuis 2014, JobIRL coordonne le programme «Connecte-toi à ton avenir» dans des établissements scolaires, en particulier dans des quartiers prioritaires. Ce programme propose des ateliers ludiques et participatifs en classe, animés par l'équipe JobIRL et des professionnels bénévoles, ainsi que des «rencontres inspirantes» où des professionnels interviennent pour parler de leur métier aux élèves. Déployé du collège à la Terminale, le programme vise à aider les élèves à découvrir le monde professionnel, à échanger avec la communauté de professionnels et d'étudiants pour prendre des décisions d'orientation éclairées, et à s'initier à la «démarche réseau» pour faciliter l'orientation et la recherche de stages ou de contrats en alternance.**
- **«Mon Alternance sur Mesure» est un programme lancé par JobIRL en Seine-Saint-Denis, visant à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes par l'alternance. Le programme a pour but d'accompagner individuellement 300 jeunes par an jusqu'à l'obtention d'un contrat en entreprise. Il se concentre sur le coaching pour améliorer les CV et lettres de motivation,**

sur l'élargissement du réseau professionnel et sur un suivi personnalisé des participants. Les objectifs principaux sont de sensibiliser les jeunes à l'alternance, de révéler les plus motivés pour cette voie et de les accompagner dans leur insertion professionnelle. Le programme comprend 20 heures de formation, incluant la construction du projet professionnel, la recherche d'un contrat de travail, et le soutien lors de l'intégration en entreprise, ainsi qu'un accompagnement individuel de 6 mois puis 3 mois après la prise de poste en entreprise.

- **Enfin, il existe un programme de mentorat en ligne de 6 mois, destiné à connecter des professionnels expérimentés comme mentors à des lycéens ou étudiants. Ce mentorat, entièrement numérique, se concentre sur plusieurs thèmes principaux : le choix d'orientation (aide sur Parcoursup, recherche de métiers et de formations…), la recherche de stage ou de contrat en alternance (assistance pour la rédaction de CV et lettres de motivation…) ou la préparation des candidatures Parcoursup (assistance pour la rédaction des Projets de Formation Motivés). Le programme inclut des rencontres mensuelles entre mentors et mentorés, et offre diverses ressources pour soutenir les binômes, comme des formations pour les mentors, des fiches missions pour les mentorés, et un carnet de bord. L'objectif est de faciliter l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes grâce à l'expertise des professionnels.**

Sur la mesure d'impact :

L'ensemble des programmes de Job IRL a bénéficié d'une mesure d'impact interne.

Le programme «Connecte-toi à ton avenir» a accompagné 15 000 élèves pour les années 2022-2023. Durant cette période, 4 148 questionnaires ont été remplis par les élèves, dont 2 614 soumis à la fin du programme pour le niveau collège, 790 pour le niveau lycée, et 744 questionnaires conçus pour mesurer l'impact «avant-après» pour les deux niveaux d'études. Le profil-type des participants est celui d'un collégien ou d'une collégienne de 15 ans, principalement de la région Auvergne-Rhône-Alpes ou d'Occitanie, avec une répartition de 52% de filles et 38% de garçons.

Dans le cadre du programme d'E-mentorat pour l'année 2022-2023, 2 000 jeunes ont été accompagnés et 215 questionnaires ont été renseignés par les participants.

Pour le programme «Mon alternance sur mesure» pendant la même période, 250 bénéficiaires ont été enregistrés et 166 questionnaires ont été complétés.

En bref :

- Connecte-toi à ton avenir : avant le programme, 63% des élèves se sentaient à l'aise pour trouver des informations sur les métiers. À la fin du programme, ce pourcentage a augmenté à 89%.
- E-mentorat : les mentorés identifient le «gain de confiance en soi» comme le principal apport du programme, suivi de près par la «clarification du projet d'orientation» et un «soutien global très utile».
- Mon alternance sur mesure : 67% des jeunes accompagnés ont découvert des parcours de formation qu'ils ne connaissaient pas auparavant et 70% des jeunes accompagnés ont accédé à une sortie positive (en alternance, en emploi ou en poursuite de formation).

© La Banque Postale - L'envol

La Banque Postale - L'envol

Nom du projet	L'Envol
Type de structure	Entreprise
Territoires d'action	France, plusieurs régions
Année de création	2012
Axes	- Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure - Valorisation des filières professionnelles et sensibilisation sur les métiers du futur à l'échelle des territoires
Public	Jeunes
Niveau de preuve	4
Site web	https://www.envolcampus.com/

Le programme «L'Envol» de La Banque Postale, filiale bancaire du groupe public La Poste, est destiné aux élèves boursiers motivés des voies générale, technologique et professionnelle, avec pour objectif de les soutenir dans leur parcours éducatif et professionnel. Ce programme vise à préparer efficacement les élèves aux étapes suivantes de leur parcours, que ce soit dans l'enseignement supérieur ou dans leur carrière professionnelle, en fournissant un accompagnement adapté à chaque filière. Cela passe par exemple par du mentorat, avec des parrains et marraines issus des collaborateurs du Groupe. Ces mentors peuvent intervenir auprès de lycéens en individuel, lors d'événements locaux ou nationaux, ou encore auprès d'étudiants en Bac+2 et Bac+3 avec un focus sur les compétences professionnelles. Le programme propose également du tutorat, du e-learning (cours d'anglais), ainsi qu'un ensemble de voyages et de séjours dans le cadre des «Campus d'intégration» et «Campus vers le sup» pour des découvertes d'entreprises et découvertes culturelles avec d'autres jeunes.

Pour les voies générale et technologique, lancées en 2012, L'Envol accompagne chaque année 60 élèves de la seconde à Bac+3. Dans la voie professionnelle, initiée en 2015, il soutient annuellement 45 élèves issus de filières artisanales d'excellence, de la première à Bac+1 ou jusqu'à leur insertion dans le monde professionnel.

Sur la mesure d'impact :

Une première mesure d'impact a été réalisée en 2022 par le cabinet Kimso pour marquer le dixième anniversaire du programme, se concentrant sur les retours de 350 anciens élèves et parrains/marraines. L'objectif principal de cette étude était de comprendre l'impact de l'accompagnement fourni par le programme sur l'orientation des bénéficiaires et sur l'engagement des parrains et marraines. Du côté qualitatif, 17 participants, comprenant 13 alumni et 4 collaborateurs, ont été interviewés (focus groups et entretiens individuels). Sur le plan quantitatif, des questionnaires ont été envoyés à 645 parrains et marraines ainsi qu'à 206 anciens élèves. L'ambition future est de détailler davantage l'impact du programme, en isolant les effets de chaque action pour une compréhension plus fine de leur contribution à l'orientation et au développement des jeunes.

En bref :

- En 2022, 98% des élèves de la voie générale du programme ont eu une mention au baccalauréat (34% de «très bien», 40% de «bien» et 24% d'«assez bien») contre 58 % au niveau national.
- 97% des élèves de la voie professionnelle du programme ont eu une mention au baccalauréat (dont 34% de «très bien», 38% de «bien» et 25% d'«assez bien») contre 50% au niveau national.
- 80% des alumni répondants estiment que L'Envol leur a permis de faire des rencontres et d'accéder à des contacts décisifs pour leur avenir.

© Le Choix de l'école

Le Choix de l'école

Type de structure	Association
Territoires d'action	France, plusieurs régions
Année de création	2015
Axe	Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage
Public	Jeunes issus de milieux défavorisés
Niveau de preuve	5
Site web	https://www.lechoixdelecole.org/

Le Choix de l'école vise à soutenir des jeunes diplômés et professionnels dans leur projet d'être enseignant en éducation prioritaire. L'association collabore avec le ministère de l'Éducation nationale à la revalorisation du métier d'enseignant. Pour y parvenir, Le Choix de l'école propose un accompagnement spécifique à ces nouveaux enseignants pendant leurs deux premières années.

La formation des enseignants englobe l'apprentissage des contenus et méthodes propres à leur discipline, la compréhension de la psychologie adolescente et des processus d'apprentissage, le développement de compétences pour gérer la classe et établir un environnement propice à l'apprentissage, la coopération avec les collègues et les acteurs de l'éducation prioritaire, ainsi que l'intégration de pratiques d'enseignement novatrices.

Sur la mesure d'impact :

L'étude d'impact réalisée par Kimso, débutée en janvier 2021, a porté sur 89 enseignants impliqués dans le programme du Choix de l'école et sur les chefs d'établissement qui ont accueilli ces enseignants. Dans sa première phase, l'étude s'est concentrée sur la collecte de données qualitatives auprès de l'équipe du programme, des enseignants actifs et des anciens, et a abouti à l'élaboration de quatre questionnaires destinés aux enseignants. Ces questionnaires leur ont été distribués à plusieurs étapes clés de leur parcours, notamment au début de leur formation et à la fin de leur première et de leur deuxième année, ainsi que 18 mois après la fin du programme. Les taux de réponse ont oscillé entre 82% et 100%, selon l'année. La population étudiée comprenait une majorité de femmes (71%) et avait une moyenne d'âge de 27 ans.

Concernant les chefs d'établissement, après des entretiens qualitatifs réalisés en 2021 et 2022, un questionnaire spécifique leur a été envoyé en juillet 2022, avec 35 réponses reçues sur 93 sollicitations.

En bref :

- Avant le programme, 62% des enseignants se sentaient capables de gérer une classe. Après la fin de la deuxième année du programme, ce pourcentage est de 100% des répondants.
- Parmi les 183 anciens participants (alumni) du programme, 59,4% continuent à enseigner. Dans ce groupe, 48,4% ont choisi de poursuivre leur carrière d'enseignant au sein de l'Éducation nationale.
- 74% des chefs d'établissement ayant répondu au questionnaire estiment que les enseignants du programme sont plus à l'aise pour gérer une classe par rapport à d'autres enseignants débutants.

© Les entreprises pour la Cité

Les entreprises pour la Cité - Programme Innov'Avenir

Nom des projets	DécouvPro, CultureNum, Grands Formats
Type de structure	Association
Territoires d'action	France, plusieurs régions
Année de création	2001
Axes	- Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure - Valorisation des filières professionnelles et sensibilisation sur les métiers du futur à l'échelle des territoires
Public	Jeunes
Niveau de preuve	4
Site web	https://www.reseau-lepc.fr/

Les entreprises pour la Cité, association créée en 1986, vise à promouvoir l'innovation sociale en encourageant les entreprises à s'impliquer dans l'inclusion numérique. Elle veut soutenir les jeunes en leur fournissant les compétences nécessaires à l'ère numérique. Elle conseille également les entreprises sur les pratiques de RH inclusives et les stratégies de mécénat. La structure, financée par ses entreprises partenaires, se focalise donc sur l'emploi des jeunes éloignés du marché du travail. Ses collaborateurs, issus des entreprises membres, interviennent dans les ateliers proposés par l'association. Leur programme "Innov'Avenir" est un programme d'égalité des chances et de découverte du numérique dont l'ambition est d'accompagner les jeunes dans leur projection professionnelle en les aidant à consolider une culture numérique. Tout au long de l'année scolaire, différentes actions en classe ou en entreprise sont proposées, pour mettre en contact les jeunes de territoires fragiles avec des professionnels d'horizons variés. Plusieurs projets sont proposés au sein de ce programme Innov'Avenir.

- **«DécouvPro» est un projet durant lequel un binôme de salariés d'entreprise anime des séances de DécouvPro dans une classe. Le but des séances est de permettre aux jeunes de mieux se connaitre pour mieux s'orienter, découvrir des métiers et comprendre les codes du monde du travail.**
- **«CultureNum» est un autre projet composé d'ateliers de deux heures, animés par des membres de l'équipe, où les élèves ont l'occasion d'échanger à propos de leur comportement sur Internet dans l'optique de développer un esprit critique pour adopter une approche éclairée face aux outils numériques. Des thèmes comme les *fake news*, l'identité numérique ou encore le cyberharcèlement sont évoqués.**
- **Enfin, les «Grands Formats» sont des actions organisées en collaboration avec des entreprises partenaires, dans leurs locaux ou ceux d'une structure partenaire, où les jeunes sont invités à découvrir le monde professionnel et l'entreprise sur le terrain.**

Sur la mesure d'impact :

Une chercheuse en interne est dédiée à la question de la mesure d'impact. L'étude d'impact de l'année scolaire 2021-2022, sur les programmes CultureNum et DécouvPro, utilise des approches quantitatives et qualitatives. La mesure sur le programme CultureNum a recueilli les réponses de 70 participants, majoritairement des adolescents de 14 ans, avec une répartition presque équilibrée entre garçons et filles, grâce à l'outil «Impact tools» de Kimso et à la gestion directe des questionnaires par l'équipe. Les taux de réponse ont été entre 80% et 85%.

Pour le programme DécouvPro, 201 personnes d'un âge moyen de 14 ans ont répondu. Elles sont principalement issues de zones prioritaires, avec une prédominance des garçons sur les filles. Les questionnaires sont administrés exclusivement après les programmes. L'ambition d'améliorer l'évaluation par l'introduction de groupes de référence ou un suivi des cohortes est clairement affichée. De plus, un projet de déploiement de questionnaires qualitatifs pour les collaborateurs et les référents éducatifs ayant bénéficié d'actions significatives dans leurs établissements, visant à recueillir des retours détaillés sur l'expérience, est en cours d'idéation.

En bref :

- Pour DécouvPro, 92% des élèves croient qu'ils peuvent choisir et exercer le métier de leur choix, malgré les stéréotypes existants.
- Pour DécouvPro, 85% des élèves ont pris conscience que le choix d'une orientation professionnelle n'est pas définitif et qu'ils peuvent toujours changer de direction.
- Pour CultureNum, 67% des jeunes bénéficiaires indiquent qu'ils réfléchiront davantage à leur comportement en ligne vis-à-vis des autres, suite à la session.

© Philharmonie de Paris

Philharmonie de Paris

Nom du projet	Démos
Type de structure	Entreprise (EPIC)
Territoires d'action	France, plusieurs régions
Année de création	2010
Axe	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure
Niveau de preuve	6
Site web	https://philharmoniedeparis.fr/fr

Établissement public à caractère industriel et commercial sous la tutelle du ministre chargé de la Culture, lieu dédié à la musique, la Philharmonie de Paris a pour vocation de démocratiser la culture (transmission de la culture musicale classique). C'est ce qu'elle cherche à faire à travers le programme Démos, qui se concentre particulièrement sur l'apprentissage musical au sein d'orchestres. Le programme s'adresse spécifiquement aux enfants âgés de 7 à 12 ans habitant dans des Quartiers relevant de la Politique de la Ville (QPV) ou dans des Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) éloignées des lieux de pratique. Son objectif principal est de former des citoyens en utilisant la musique comme un outil central de leur développement personnel et social.

Démos prête à chaque enfant un instrument de musique pendant trois ans. L'enfant participe à des ateliers de pratique hebdomadaire de 3 à 4 heures dans une structure locale, encadrés par deux intervenants artistiques et un professionnel social. Ces ateliers se déroulent en petits groupes, avec des répétitions en orchestre complet et des stages lors de certaines vacances scolaires. Chaque année se clôture par un grand concert. Après les trois ans de formation, les enfants ont l'opportunité de poursuivre leur apprentissage musical dans des conservatoires ou écoles de musique locales, et peuvent garder leur instrument.

Depuis 2010, plus de 11 000 enfants ont bénéficié du programme Démos, grâce à un encadrement éducatif adapté, à la coopération entre acteurs culturels et sociaux, à une pédagogie collective spécifique et à la formation continue des intervenants.

Sur la mesure d'impact :

Le programme Démos a mis en place un large système d'évaluation de son impact social, qui s'appuie sur la collecte de données auprès des orchestres et les retours des coordinateurs et des enfants participants par le biais de questionnaires. Les enfants de 7 à 12 ans sont évalués annuellement via un questionnaire qui mesure le développement de leurs appétences musicales et relationnelles au cours des 3 années du projet. L'impact territorial est aussi évalué chaque année, se concentrant sur les liens construits sur les territoires avec les établissements d'enseignement artistiques, le secteur social, ainsi que les collectivités locales. Une meilleure compréhension de l'environnement familial des enfants ainsi que des effets du programme sur les pratiques éducatives font également partie des sujets d'intérêt de cette collecte d'indicateurs.

Des études externes complètent ces évaluations internes. Une vingtaine d'études dans des champs disciplinaires variés, des sciences humaines et sociales aux sciences cognitives, ont vu le jour depuis la création de Démos. Par exemple en 2019, l'étude neuroscientifique de Barbaroux, Dittinger et Besson (CNRS & Université de Aix-Marseille) a évalué l'impact du programme sur 35 enfants après 18 mois d'apprentissage, en utilisant des tests psychométriques standardisés.

Cette année-là, Dansilio et Fayette (Université Paris 3) ont conduit une étude sociologique sur l'impact du projet sur les trajectoires de vie en réalisant des entretiens biographiques avec des jeunes ayant participé aux ateliers Démos entre 2010 et 2012. Sur 385 familles initialement contactées, 67 ont accepté de participer, aboutissant à des entretiens avec 38 jeunes (taux de réponse de 60%). Ces jeunes, majoritairement des filles (63%), avaient en moyenne 17 ans et venaient de Paris ou de sa banlieue proche.

En bref :

- Une amélioration marquée dans la capacité de concentration a été observée chez la majorité des enfants.
- Une majorité d'enfants (70%) a connu une amélioration dans la précision de lecture, avec une amélioration très significative chez 9% des participants.
- Des effets positifs du projet sur l'attitude, la concentration, la confiance en soi et l'estime de soi des enfants sont identifiés. Ces bénéfices ont été soulignés par les travailleurs sociaux, les musiciens, les familles, et parfois même par les enfants eux-mêmes, en particulier les plus âgés.

© Réseau Môm'artre

Réseau Môm'artre

Type de structure	Association
Territoires d'action	France, plusieurs régions
Année de création	2001
Axes	- Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage - Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure
Public	Jeunes issus de milieux défavorisés
Niveau de preuve	4
Site web	https://momartre.net/

Le Réseau Môm'artre est une association qui opère principalement dans des quartiers à forte diversité sociale et où résident de nombreuses familles en difficulté. Elle utilise les arts comme outil pédagogique, en travaillant avec des artistes professionnels, et a pour vocation d'encourager les enfants à devenir actifs et créatifs. Le réseau adapte ses services de garde après l'école pour être accessible à toutes les familles, en tenant compte de leurs contraintes temporelles et financières. Il vise également à renforcer les liens communautaires en favorisant les interactions entre les familles et les résidents des quartiers.

Concernant ses activités, Môm'artre propose un service de garde artistique adapté pour les enfants de 4 à 11 ans, incluant la prise en charge après l'école, l'aide aux devoirs et des ateliers artistiques, en prenant en compte les contraintes horaires et financières des familles.

L'association offre également des formations aux professionnels de l'enfance et de la culture, basées sur l'expérience acquise dans l'animation d'ateliers artistiques, pour renforcer leurs compétences.

En outre, Môm'artre mène des projets artistiques «hors les murs», en intervenant dans divers lieux comme les écoles, collèges, lycées, crèches, entreprises et espaces publics, pour promouvoir la pratique artistique et le vivre-ensemble.

Enfin, Môm'artre agit comme un lieu de vie de quartier, en organisant des activités pour adultes, en soutenant des projets locaux, et en créant un espace de partage et de lien social pour les habitants du quartier.

Sur la mesure d'impact :

En 2020, une mesure d'impact par questionnaire a été menée par le réseau Môm'artre auprès de plusieurs groupes : parents, enfants, artistes et les équipes des antennes de Môm'artre. Au total, 195 parents, 302 enfants, 40 artistes et les équipes de toutes les antennes de Môm'artre ont participé à l'enquête. Les taux de réponse (37% pour les enfants et 56% pour les artistes) suggèrent que les échantillons recueillis sont significatifs pour la mesure de l'impact de l'association.

En bref :

- D'après les parents répondants, 82% des enfants montrent une augmentation de leur capacité à formuler des idées ou des questions et à s'intéresser à de nouvelles choses.
- 77% des parents répondants se sentent moins stressés en ce qui concerne les devoirs de leurs enfants.
- 79% des artistes répondants estiment que Môm'artre a contribué positivement à l'évolution de leur pratique artistique.

© Sport dans la Ville

Sport dans la Ville

Nom des projets	L dans la Ville, Job dans la Ville
Type de structure	Association
Territoires d'action	France, plusieurs régions
Année de création	2010
Axe	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure
Niveau de preuve	5
Site web	https://www.sportdanslaville.com/

L'association Sport dans la Ville s'engage à soutenir les jeunes provenant de QPV. L'organisation utilise le sport comme moyen pour transmettre des valeurs qui contribuent au développement personnel des jeunes et à leur intégration réussie dans le milieu professionnel. Sport dans la Ville propose plusieurs programmes, parmi lesquels Job dans la Ville et L dans la Ville :

- **Job dans la Ville, créé en 2007, est un programme destiné à aider les jeunes de quartiers prioritaires visant l'ouverture à soi et au monde professionnel, l'orientation et l'accès à la formation et à l'emploi. Il s'adresse aux jeunes dès 14 ans, engagés dans des programmes sportifs ou résidant près des centres sportifs de l'association. Ce programme offre un accompagnement personnalisé par des responsables d'insertion et des parrains ou marraines d'entreprises, pour guider les jeunes dans leur orientation professionnelle et leur accès à l'emploi ou à la formation. Il inclut un parcours spécifique pour les jeunes déscolarisés ou en difficulté d'insertion, de niveau infra-bac. Financé notamment par le Fonds Social Européen, Job dans la Ville vise à améliorer les perspectives professionnelles des jeunes dans ces communautés.**

- **L dans la Ville est un programme transversal de Sport dans la Ville visant à favoriser la réussite des jeunes filles en les accompagnant dans leur épanouissement personnel et leur insertion professionnelle. Il a été initié pour surmonter le constat que les jeunes filles, à partir de 12 ans, étaient moins présentes aux séances de sport de l'association, ce qui les sous-représentait dans le programme d'insertion professionnelle Job dans la Ville. Depuis son lancement en 2009, le programme a renforcé son action en faveur des filles. Actuellement, l'objectif principal est de promouvoir l'égalité et la mixité dans le sport et dans le monde professionnel, en mettant l'accent sur quatre grands enjeux : encourager la pratique sportive des jeunes filles, booster la confiance en soi et le leadership des filles, promouvoir la mixité et l'égalité des genres, et favoriser l'orientation et l'insertion professionnelle des filles.**

Sur la mesure d'impact :

L'étude d'impact du programme Job dans la Ville menée par Koreis en 2022 a impliqué une approche méthodologique mixte. Elle a recueilli les réponses de 800 questionnaires remplis par des participants actifs et anciens (les «jobbeurs»). En plus de cela, 82 entretiens semi-directifs et focus groupes ont été réalisés pour obtenir des apports qualitatifs. Pour enrichir et contextualiser l'analyse, l'étude s'est également appuyée sur une revue de documentation experte, incluant des revues de littérature, des statistiques nationales, et des données fournies par l'Insee.

De son côté, l'étude d'impact 2019 de L dans la Ville, conduite par BVA, a ciblé deux populations distinctes en avril 2019 : 200 jeunes filles âgées de 10 à 25 ans participant au programme, et 288 parents de jeunes filles âgées de 6 à 25 ans, également bénéficiaires du programme. En mai 2019, une collecte de données a été étendue à un échantillon national de 1 050 jeunes, équilibré entre filles et garçons et représentatif de la population française de 6 à 25 ans, ainsi qu'à 281 filles vivant dans des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville, toutes âgées de 6 à 25 ans. Ces études visaient à mesurer l'impact des programmes sur leurs participants, en se basant sur des données quantitatives et qualitatives pour fournir une évaluation complète. Une nouvelle étude d'impact du programme L dans la Ville est en cours en 2024 avec le cabinet Koreis.

En bref :

- 91% des alumni de Job dans la Ville sont actifs (en études, en formation, ou en emploi). Parmi les jeunes du groupe de comparaison, ce nombre est inférieur à celui observé chez les participants.
- 81% des participants de Job dans la Ville disent avoir renforcé leur motivation pour réussir dans leur parcours scolaire et/ou professionnel.
- 84% des filles participant à L dans la Ville sont optimistes quant à leur avenir professionnel. Comparativement, c'est le cas de 58% des filles du groupe de comparaison et 61% sur la moyenne nationale.

© Télémaque

Télémaque

Type de structure	Association
Territoires d'action	France, plusieurs régions
Année de création	2005
Axes	- Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure - Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage - Valorisation des filières professionnelles et sensibilisation sur les métiers du futur à l'échelle des territoires
Niveau de preuve	6
Site web	https://www.telemaque.org/

Créée en 2005 en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, l'association Télémaque vise à soutenir des jeunes issus de territoires fragiles par du double-mentorat. Elle cible les élèves des collèges, lycées généraux, lycées professionnels et CFA partenaires. Le double-mentorat repose sur la présence d'un mentor professionnel, salarié volontaire d'une entreprise ou d'une collectivité partenaire, et un mentor scolaire, membre de l'établissement de l'élève. Le programme débute dès la classe de 5ème pour idéalement anticiper l'autocensure et les difficultés d'orientation, avec une sélection basée sur l'investissement, la motivation et la situation sociale de l'élève issu de QPV.

À travers le programme Télémaque alumni, l'association maintient un accompagnement auprès d'alumni n'étant plus mentorés, jusqu'à leur insertion professionnelle. L'accompagnement cherche à favoriser leurs chances de succès dans leurs études supérieures, accompagner leur insertion dans le monde professionnel, être un soutien sur les questions de santé mentale en favorisant une ouverture culturelle à leur égard, etc. Le programme inclut des partenariats : avec Colette Lewiner par exemple, fondatrice de la Bourse Judith et Maurice de Bottion, qui permet d'accompagner et de favoriser la réussite de filleules de terminale et d'alumni Télémaque dans les filières scientifiques d'excellence.

De plus, grâce au contrat à impact remporté en novembre 2021, et soutenu par le ministère du Travail, Télémaque renforce sa présence auprès des jeunes de la voie professionnelle. Le Programme Pro propose du double mentorat pour les jeunes en 1ère voie professionnelle afin de faciliter leur insertion professionnelle.

Le programme Télémaque parents quant à lui vise à inclure davantage les parents dans le mentorat, pendant que Télémaque horizons accompagne les jeunes issus de l'immigration. Chacun de ces programmes visent à améliorer l'accompagnement fourni par le mentorat, en tenant compte des spécificités des besoins de chacun des publics visés.

De plus, Télémaque a lancé le Mouvement Télémaque, une action visant à former au mentorat des associations locales pour leur permettre d'accompagner à leur tour des jeunes de leur territoire par le levier du mentorat individuel. La collaboration entre l'association locale et Télémaque prend la forme d'une convention de partenariat. Télémaque concède à l'association locale le droit d'utiliser la marque « Mouvement Télémaque », met à disposition une boîte à outils contenant 70 documents types, délivre une formation initiale de 40 heures et assure un appui à la mise en œuvre opérationnelle du programme, jusqu'à 3h par mois, en particulier pendant la 1ère année de lancement.

Télémaque organise également le parcours «Je développe mon potentiel» destiné à tous les filleuls de 3ème en voie générale et aux jeunes de la voie professionnelle, avec des ateliers de développement personnel sur les réussites, l'engagement, la gestion des émotions et la prise de parole en public.

Enfin, la plateforme digitale de Télémaque, «Mon Avenir en Grand», propose des outils pour s'orienter, se motiver et trouver sa voie. Son objectif : renforcer et élargir l'impact de l'association en capitalisant et en mettant en lumière ses 19 ans d'expérience de terrain au profit de la réussite des jeunes qui ne sont pas accompagnés par le programme historique de mentorat. Créé il y a 5 ans pour aider les jeunes à mieux s'informer sur leur avenir, sur le monde qui les entoure, mais aussi à apprendre à se connaître, «Mon Avenir en Grand» s'est développé autour d'un idéal fort : impacter une jeunesse positive et sereine face à son avenir.

Sur la mesure d'impact :

En 2016, une première étude d'impact a été réalisée par Pluricité, pour permettre de faire un état des lieux de la satisfaction des bénéficiaires, ainsi que de mener les premiers entretiens pour la construction des questionnaires.

En 2020, une étude d'impact quantitative a été menée par le cabinet Kimso pour examiner les effets du mentorat Télémaque sur les jeunes à des moments clés de leur parcours. Cette étude s'est basée sur un échantillon de 131 filleuls, 41 parents, 53 alumni, 57 mentors scolaires et 103 collaborateurs d'entreprises.

Pour la période 2021-2024, une nouvelle mesure d'impact a été effectuée avec l'objectif d'identifier les mécanismes psychologiques en jeu dans une relation de mentorat, en se concentrant particulièrement sur son impact sur l'orientation scolaire des jeunes issus de milieux modestes. Cette étude, conduite en collaboration avec un laboratoire de psychologie sociale, s'appuie sur des méthodes scientifiques rigoureuses. Elle adopte une méthodologie longitudinale et transversale, incluant un groupe contrôle de jeunes QPV qui ne bénéficient pas du programme. L'étude a été menée à travers des questionnaires quantitatifs en ligne destinés aux jeunes, mentors, parents et alumni en 2023 et 2024. L'échantillon comprenait 500 participants Télémaque de la 5ème à la Terminale, un groupe contrôle de 900 jeunes de la 5ème à la Terminale, et 500 mentors et parents Télémaque, avec des entretiens préliminaires menés en 2021 en vue de publications académiques.

En bref :

- En juillet 2022, les bénéficiaires réussissent les examens nationaux à des taux plus élevés que la moyenne nationale (96% de réussite au bac contre 91,1% au niveau national et 97% contre 87,5% au niveau national de réussite au brevet ; 72% de mentions au bac contre 59% au niveau national et 90% de mentions au brevet contre 67,1% au niveau national).
- En 2023, 92% des filleuls témoignent d'une évolution en termes de découvertes de nouvelles activités culturelles.
- En 2022, 58% des parents déclarent avoir découvert de nouvelles orientations possibles pour leurs enfants et 64%, de nouveaux métiers.

PARTIE 3

Présentation du référentiel d'indicateurs et recommandations pour renforcer la mesure de l'impact

- 1. Qu'est-ce que l'évaluation de l'impact social et sociétal ?
- 2. Qu'est-ce qui se passe sur le terrain de l'égalité des chances en matière d'évaluation d'impact ?
- 3. Lancer sa démarche d'évaluation d'impact dans l'égalité des chances
- 4. Construire une théorie du changement
- 5. Référentiel d'indicateurs : dans l'égalité des chances, que peut-on mesurer en matière d'impact ?

1. Qu'est-ce que l'évaluation de l'impact social et sociétal ?

A. Aux origines de l'évaluation de l'impact social

L'évaluation de l'impact social, appelée aussi mesure d'impact social, est une discipline relativement nouvelle qui se distingue par ses origines diversifiées et ses influences variées[201]. Cette discipline émerge dans le sillage de l'évaluation des politiques publiques, initiée après la Seconde Guerre mondiale, aux États-Unis. Elle voit le jour dans un double contexte :

- D'une part, à partir des années 1960 et avec la croissance économique, l'État Providence se développe afin de répondre à des problématiques sociales liées au logement, à l'éducation, à l'emploi, aux inégalités ou à la santé. Les acteurs publics souhaitent en effet savoir précisément si leurs réformes sont efficaces ou non.
- D'autre part, les sciences sociales et de gestion se développent et vont contribuer à donner un cadre de réflexion pour ces interventions[202].

Le lien entre évaluation d'impact et recherches académiques est ainsi très important dès le début. Selon Rozenn Desplatz (2019), les premiers centres de production d'évaluations d'impact aux États-Unis sont des universités[203]. D'après une métrique qui répartit la paternité des articles scientifiques entre les auteurs et leurs institutions affiliées, seules des universités figurent parmi les vingt principaux producteurs d'évaluations d'impact. Les universités américaines de Harvard, Chicago, Michigan, Pennsylvanie, et le Massachusetts Institute of Technology (MIT) se distinguent en occupant les premières places de ce classement, faisant des États-Unis le premier producteur d'articles sur l'évaluation d'impact (Figure 10).

Les premières organisations professionnelles dédiées à l'évaluation, telles que les sociétés organisant des congrès et éditant des publications, voient le jour entre les années 1970 et 1980. Parmi elles se trouvent notamment :

- La Eastern Evaluation Research Society (1978),
- La Société Canadienne d'Évaluation (1981),
- L'American Evaluation Society (1986),
- L'Australian Evaluation Society (1987),
- La Société Française de l'Évaluation (1999).

201. ESSEC, Avise et Mouvement Impact France. (2021). *Petit Précis de l'Évaluation d'Impact Social #2*.
202. Le terme d'intervention est utilisé dans le présent rapport pour désigner le thème ou l'objet de l'évaluation.
203. Desplatz, R. (2019). *L'évaluation des politiques publiques aux États-Unis*. France Stratégie.

Figure 10 : Évolution du nombre d'articles d'évaluation d'impact pour la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, le Canada, le Royaume-Uni et les États-Unis, entre 2000 et 2016

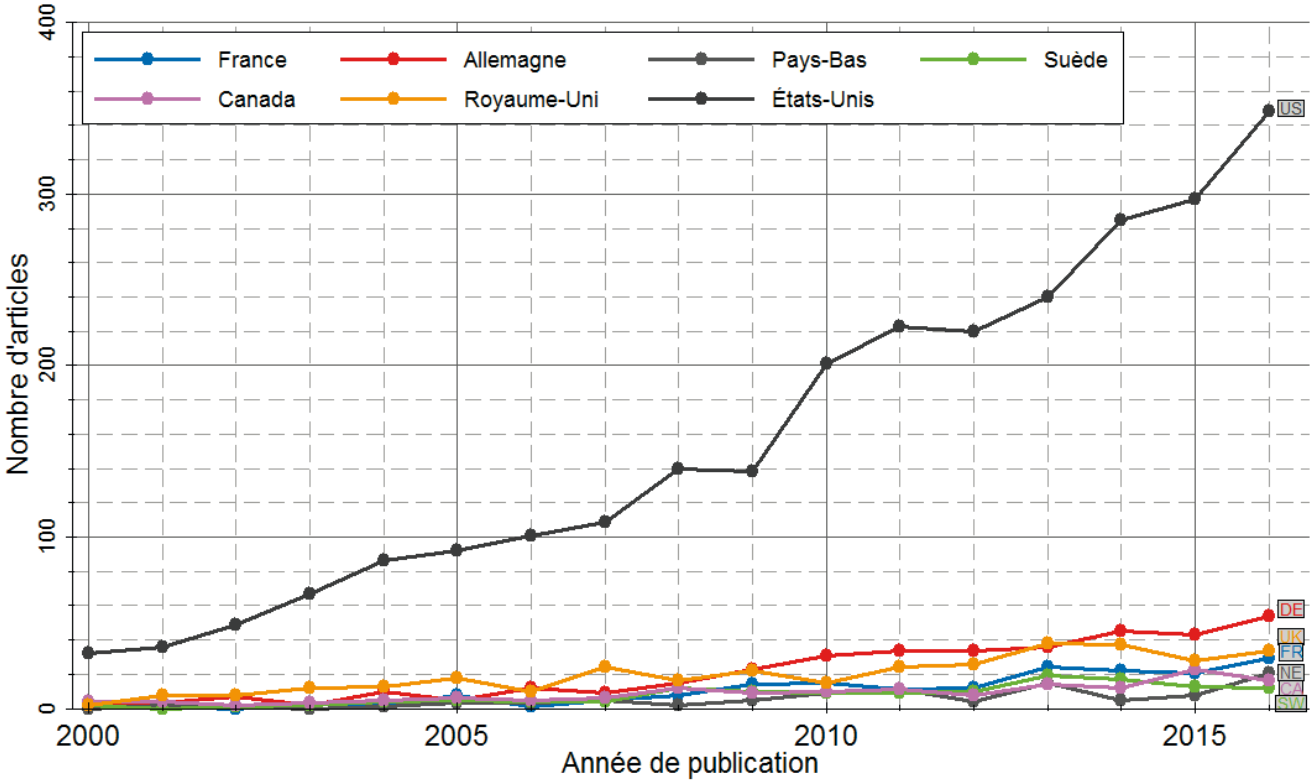

Source : Desplatz, 2019 d'après Bono et *al.*, 2018

Parallèlement, plusieurs normes et standards d'évaluation sont progressivement établis :

- Les « Standards for Evaluations of Educational Programs, Projects, and Materials » par le Joint Committee on Standards for Educational Evaluation (Stufflebeam & Madaus, 1983),
- « The Program Evaluation Standards » (Joint Committee on Standards for Educational Evaluations, 1994)
- Les « Principes pour l'évaluation de l'aide au développement » (Comité d'Aide Au Développement, OCDE, 1991),
- Les « Normes de qualité pour l'évaluation du développement » (Comité d'Aide au Développement, OCDE, 2010)
- La « Charte de l'évaluation des politiques publiques et des programmes publics » par la Société Française de l'Évaluation, publiée en 2003 et mise à jour en 2006.

Ces pratiques et méthodologies se sont particulièrement développées dans le secteur du développement et de la coopération internationale, sous l'impulsion d'agences nationales ou internationales telles qu'EuropeAid, USAID, GIZ, l'AFD ou les agences des Nations Unies[204]. La nécessité de rendre des comptes et les modèles de financement en cascade a conduit à une expertise notable et à des systèmes de suivi et d'évaluation robustes, particulièrement parmi les ONG.

204. Baïz, A., Bono, P.-H., Debu, S., Desplatz, R., Lacouette-Fougère, C., & Trannoy, A. (2019). *Vingt ans d'évaluations d'impact en France et à l'étranger. Analyse comparée des pratiques dans six pays*. France Stratégie.

L'évaluation d'impact a réellement été mise en lumière par les travaux d'Esther Duflo et d'Abhijit Banerjee, lauréats du prix Nobel. Fondateurs en 2003 du Abdul Latif Jameel Poverty Action Lab, abrité au MIT, avec pour mission de lutter contre la pauvreté en s'appuyant sur une recherche scientifique rigoureuse, ils ont contribué à populariser l'approche de l'évaluation randomisée, dans des domaines aussi variés que l'agriculture, la criminalité, l'éducation, l'environnement et l'énergie, la finance, l'entrepreneuriat, les questions de genre, la santé, le travail, ainsi que l'économie politique et la gouvernance.

En outre, l'évaluation d'impact a été façonnée par les réflexions sur la philanthropie, particulièrement dans les pays anglo-saxons, à l'instar de la Bill & Melinda Gates Foundation ou de la Rockfeller Foundation. Émerge ainsi l'idée d'une *Venture Philanthropy* (philanthropie du risque). Née aux États-Unis à la fin des années 1990, celle-ci transpose les principes et techniques du capital-investissement, notamment du capital-risque (*venture capital*), au domaine des organisations à but non lucratif. Cette méthode consiste à fournir un soutien financier et technique sur le long terme à des associations ou des entreprises sociales ayant un fort potentiel de développement[205]. La *venture philanthropy* en visant à renforcer de manière durable les capacités de ces organisations à maximiser leur impact social, a ainsi contribué au développement d'une mesure d'impact social centrée sur la performance, avec notamment la méthode *Social Return on Investment* (SROI) développée par le Roberts Enterprise Development Fund (REDF)[206].

En France, l'intérêt pour l'utilité sociale a davantage été porté par l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), et encouragé par l'Avise et le GREUS dès 2007[207], et dans les travaux sur l'évaluation de l'impact social menés par l'Avise et l'ESSEC à partir de 2009, et plus tard par Social Value France ou Convergences[208].

L'essor de la finance à impact, plus récent, a contribué à accélérer la prise en compte de la mesure d'impact, en particulier chez les investisseurs. En 2023, le perfectionnement des pratiques des mesures d'impact était considéré comme le principal défi pour les investisseurs à impact (44%)[209].

La règlementation, enfin, a poussé en faveur de l'évaluation d'impact, d'abord avec la création des sociétés à mission, inscrite dans la loi Pacte de 2019, puis fin 2022, avec le vote par le Parlement Européen de la Directive CSRD. Cette directive a pour objectif de créer de la transparence et de la comparatibilité sur les données de durabilité des entreprises. Elle comprend une analyse de double matérialité qui impose aux entreprises d'analyser leurs impacts sociaux, sociétaux et environnementaux.

205. Grossman, A., Appleby, S., & Reimers, C. (2013). *Venture Philanthropy: Its Evolution and Its Future*. Harvard Business School.
206. Emerson, J., Wachowicz, J., & Chun, S. (2000). *Social Return on Investment: Exploring Aspects of Value Creation in th Nonprofit Sector.*
207. Duclos, H. (2007). *Évaluer l'utilité sociale de son activité*. Les cahiers de l'Avise.
208. ESSEC et Impact Tank. (2021). *Panorama de l'Évaluation d'Impact Social en France.*
209. Fair, FIR, France Invest & GSG. (2023). *Panorama 2023 de la finance à impact.*

Figure 11 : Aux origines de l'évaluation d'impact social

Source : Labo E&MISE ESSEC

B. L'évaluation de l'impact social : définitions et distinctions

B.1. MESURER OU ÉVALUER ?

L'évaluation est définie comme « *l'action de déterminer la valeur de quelque chose* » selon le Dictionnaire Larousse, tandis que la mesure est « *l'évaluation d'une grandeur d'après son rapport avec une grandeur de même espèce, prise comme unité de référence* ». Dans ce contexte, nous employons principalement le terme d'évaluation pour désigner le processus complet menant à l'identification de l'impact et le terme de mesure pour évoquer une approche plus spécifiquement quantitative[210].

Pour préciser la notion d'évaluation, Michel Demarteau (2002) identifie trois composantes essentielles à celle-ci qui se retrouvent dans les différentes définitions existantes :

- L'établissement d'un jugement de valeur,
- L'utilisation de méthodes spécifiques dans le cadre d'une démarche d'investigation rigoureuse,
- L'aspiration à maximiser l'utilité des résultats obtenus[211].

À celles-ci, Donna M. Mertens et Amy T. Wilson (2012) ajoutent une quatrième composante : la recherche de l'intérêt général et du Bien Commun, autrement dit, la justice sociale[212].

Figure 12 : Les points cardinaux de l'évaluation

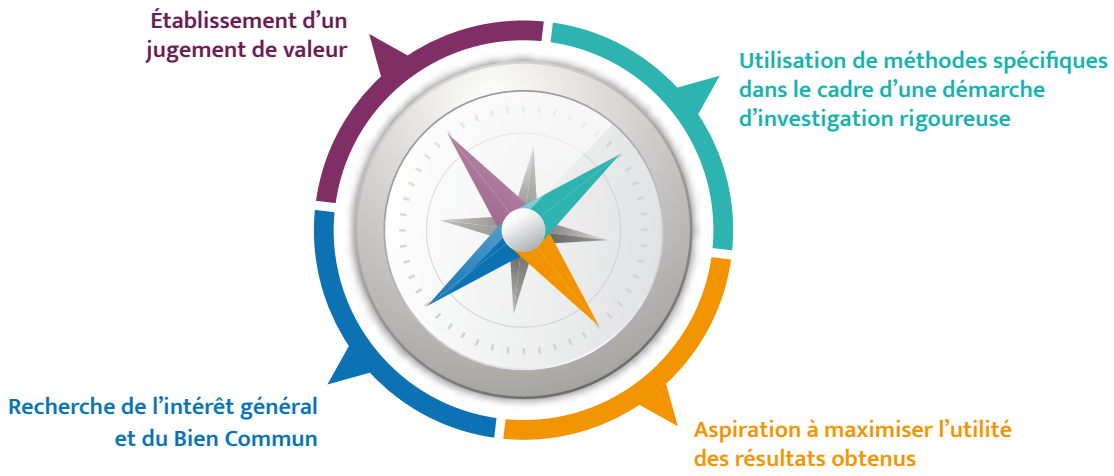

Appliquée à un dispositif d'égalité des chances, une démarche évaluative doit donc être en capacité de porter un jugement sur celui-ci, au travers d'une approche méthodologique rigoureuse, de s'assurer de l'appropriation des résultats et de l'amélioration du dispositif.

210. ESSEC, Avise et Mouvement Impact France. (2021). *Petit Précis de l'Évaluation d'Impact Social #2.*

211. Demarteau, M. (2002). A Theoretical Framework and Grid for Analysis of Programme-evaluation Practices. *Evaluation,* 8(4), pp. A Theoretical Framework and Grid for Analysis of Programme-evaluation Practices. doi:10.1177/1356389260620649

212. Delahais, T., Devaux-Spatarakis, A., Revillard, A., & Ridde, V. (2021). Introduction générale. Dans *Anthologie de l'évaluation* (p. 1). Récupéré sur https://scienceetbiencommun.pressbooks.pub/evaluationanthologie/front-matter/introduction/

B.2. DÉFINIR L'IMPACT SOCIAL[213]

Parmi les impacts, il est possible de distinguer notamment les impacts sociaux et les impacts environnementaux. Alors que les premiers ont généralement une connotation positive – l'on cherche à « maximiser les impacts sociaux » -, les impacts environnementaux sont plutôt compris dans leur sens négatif – on cherche à « réduire son empreinte environnementale ». Nous nous focaliserons ici sur l'impact social, celui-ci étant au cœur de la réflexion sur l'égalité des chances.

Par ailleurs, il faut distinguer la notion d'impact social de celle d'externalité, terme économique qui fait référence aux conséquences non intentionnelles des actions d'un agent économique sur son environnement. À l'inverse, dans l'ESS, l'impact social découle d'une démarche intentionnelle et constitue un élément central des missions des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire. L'impact social peut également être formalisé, comme dans le cas de la définition de la mission statutaire d'une association, ou même faire l'objet d'une contractualisation, lorsqu'une organisation reçoit des financements conditionnés par la réalisation de certains objectifs sociaux prédéfinis[214].

En France, et dans l'ESS en particulier, un consensus s'est ainsi dégagé autour de la définition de l'impact social, énoncée par le Conseil Supérieur de l'Économie Sociale et Solidaire (2011), qui le décrit comme « *l'ensemble des conséquences significatives (évolutions, inflexions, changements, ruptures) des activités d'une organisation sur ses parties prenantes externes (bénéficiaires, usagers, clients, ainsi que donateurs et investisseurs éventuels), sur ses parties prenantes internes (salariés, bénévoles, volontaires), ainsi que sur la société dans son ensemble* »[215].

Cette définition permet une acceptation très large de l'impact, mais demande à être précisée.

Il existe en effet deux manières d'aborder l'impact social :

- **Effets globaux d'une intervention :** cette perspective englobe à la fois les effets escomptés, intentionnels et spécifiés par le projet, et les effets non désirés ou imprévus, qu'ils soient bénéfiques (effets de levier, retombées économiques, externalités positives, synergies) ou nuisibles (effets pervers, opportunistes, de déplacement, de substitution).
- **Conséquence à long terme dans la chaîne de résultats :** dans ce cadre, l'impact représente le dernier maillon de la chaîne de résultats (Figure 13), résultant d'un processus initié par une intervention spécifique. L'impact correspond donc aux effets à long terme qui réalisent l'objectif ultime et la finalité de l'action évaluée, à différencier des résultats immédiats ou intermédiaires. Cette approche est illustrée par la chaîne de valeur de l'impact, qui décrit comment les ressources et les activités déployées par un projet produisent des réalisations, des résultats et, finalement, des impacts.

213. Nous privilégions la notion d'impact social, plus usitée, à celle, voisine, d'utilité sociale, qui se définit comme un service rendu à la société, produisant un effet bénéfique global, ou autrement dit, les retombées d'une initiative sur un territoire donné ou, plus largement, sur la société (Mounier, 2019).

214. Victoria, P., Moreux, F., & Pedersen, N. (2023). *Impact(s), responsabilité et performance globale*. France Stratégie, Plateforme RSE. Récupéré surhttps://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/2023-rse-avis-impacts-fevrier-v2.pdf

215. Conseil Supérieur de l'Économie Sociale et Solidaire. (2011). *Rapport d'activité.*

Figure 13 : Chaîne de résultats

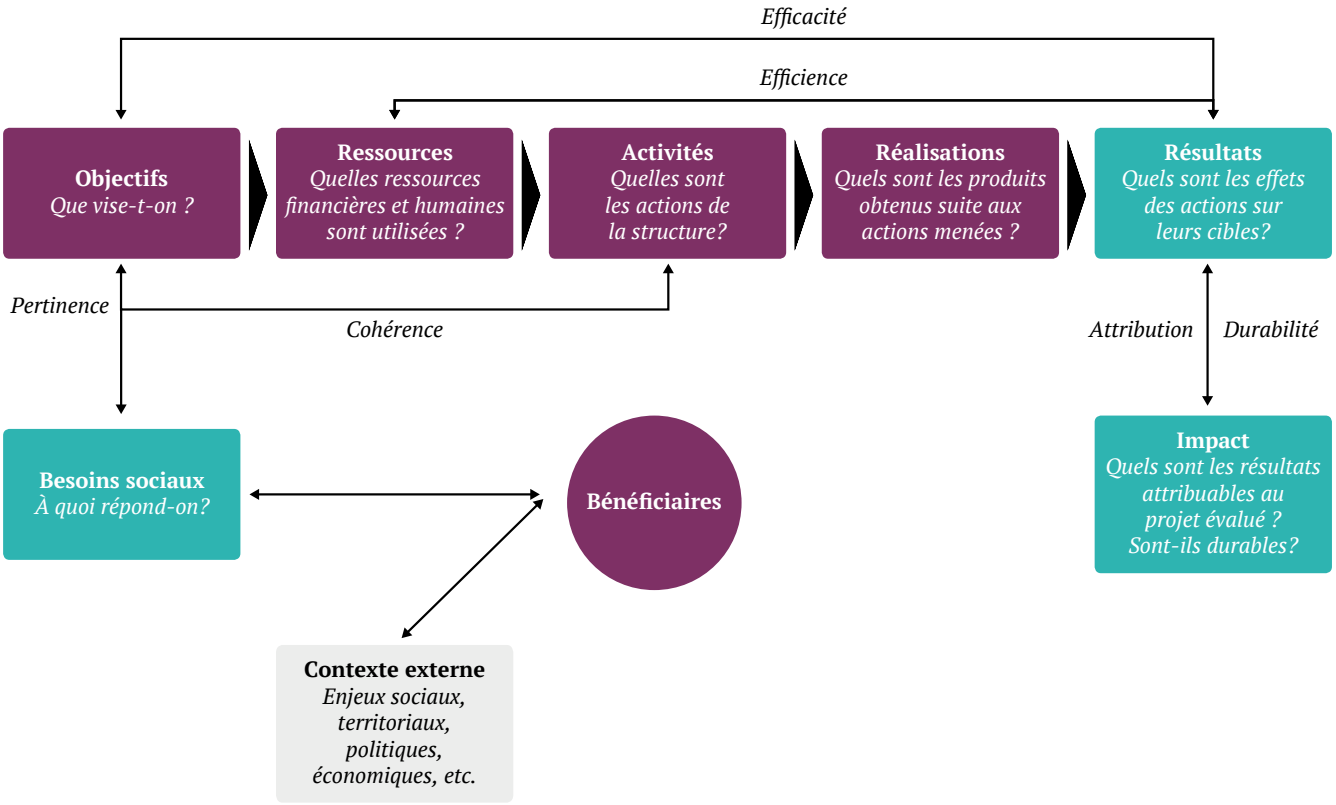

Dans cette partie du rapport, nous nous appuierons sur cette deuxième acception et considérerons plus spécifiquement que l'impact social correspond aux résultats d'une ou plusieurs actions visant à répondre à un besoin social donné peu ou pas satisfait pour un public spécifique.

Dans sa théorie du Donut, Kate Raworth (2017) distingue 12 besoins de base dont personne ne devrait manquer : alimentation, santé, éducation, eau potable, logement, énergie, accès à un travail digne, égalité des genres, équité sociale, revenu, résilience, capacité à faire entendre sa voix sur la scène politique[216]. Elle se fonde, pour les déterminer, sur les principaux sujets sociaux remontés lors de la conférence Rio+20 en 2012, au Brésil, où 90 chefs d'État se réunirent pour évaluer les avancées réalisées et identifier les défis rencontrés (Nations Unies, 2012) dans la mise en œuvre des engagements pris lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio en 1992[217].

216. Raworth, K. (2017). *Doughnut Economics: Seven Ways to Think Like a 21st-Century Economist*. White River Junction, Vermont: Chelsea Green Publishing.

217. Nations Unies. (2012). *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable*. New-York.

Figure 14 : Représentation de la théorie du Donut

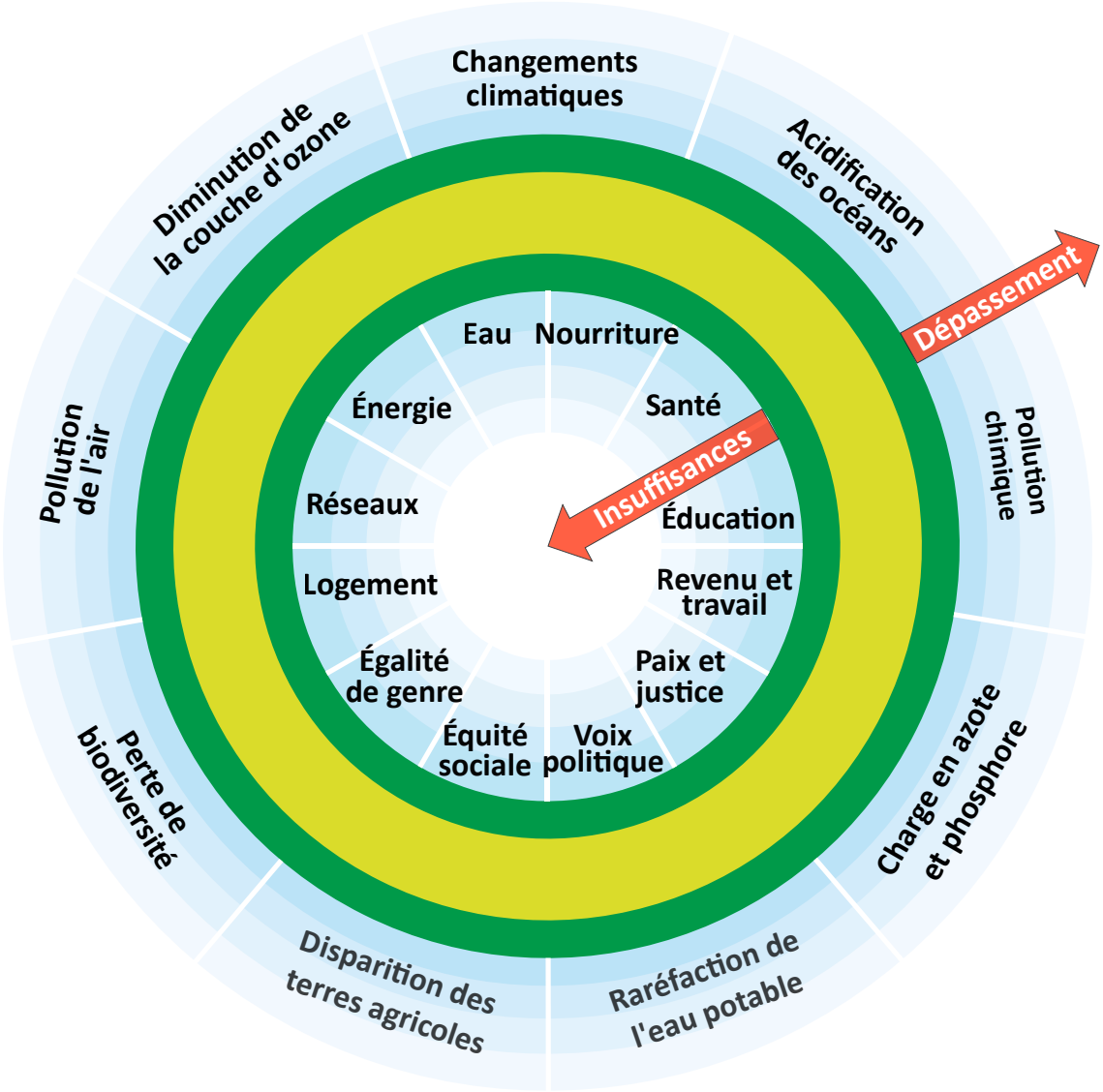

Réfléchir à la notion d'impact social en matière d'égalité des chances implique donc de s'interroger sur les besoins sociaux spécifiques visés par des dispositifs travaillant sur ce sujet.

L'impact social pourrait ainsi être *l'égalité d'accès* ou *l'accès équitable* à une éducation de qualité, des compétences sociales, un emploi durable, un revenu suffisant, un réseau et des relations sociales épanouies, des opportunités de développement et de réalisation de soi…

B.3. DÉFINIR L'ÉVALUATION D'IMPACT SOCIAL DANS LE CHAMP DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Selon le *Petit Précis de l'Évaluation d'Impact Social #2*[218], l'évaluation de l'impact social peut être définie comme « *une démarche qui vise à décrire, analyser et objectiver les effets d'une initiative dont la finalité est d'apporter une réponse à des besoins sociaux identifiés chez des individus ou groupes d'individus* ». Pour simplifier, évaluer l'impact social d'un dispositif consiste à répondre à cette question centrale : Que serait-il arrivé à nos parties prenantes si l'intervention n'avait pas eu lieu ? Autrement dit, quelle différence l'intervention a-t-elle réellement apportée à ces parties prenantes ? Cette interrogation est cruciale pour saisir les deux aspects fondamentaux nécessaires à la détermination de l'impact social :

1. **Le changement,** aussi appelé conséquence, effet, ou résultat, peut être exploré à travers la question suivante : Quels changements observons-nous chez nos parties prenantes sur la durée du projet, du début à la fin, ou depuis le début de l'intervention jusqu'à aujourd'hui ?
2. **Les liens de causalité** peuvent être explorés *via* deux méthodes principales : l'attribution et la contribution.
   - **L'attribution pose la question** : Que serait-il arrivé aux publics cibles en l'absence de l'intervention ? Elle cherche à établir une relation causale entre les changements attendus ou observés et une action précise. Idéalement, cela implique l'utilisation de méthodes expérimentales ou quasi expérimentales pour créer une situation contrefactuelle, c'est-à-dire une situation qui se serait produite si l'intervention n'avait pas eu lieu. Cela peut impliquer l'utilisation d'un groupe témoin, un groupe qui partage les mêmes caractéristiques que le groupe cible, à l'exception de sa non-participation au dispositif évalué. Toutefois, la formation d'un groupe témoin peut s'avérer complexe, coûteuse, voire questionnable sur le plan éthique dans certains cas.
   - **La contribution**, quant à elle, consiste à reconnaître que, malgré les multiples facteurs influençant les résultats, l'intervention a eu un effet notable. Cela peut impliquer d'interroger directement les parties prenantes pour déterminer si l'intervention a influencé un changement perceptible et si d'autres facteurs externes ont joué un rôle.

Il est essentiel de comprendre que les effets identifiés peuvent être attribués à l'intervention, mais également être influencés par des facteurs externes liés au contexte ou à l'écosystème. L'utilisation d'un groupe témoin permet de distinguer les effets directement liés à l'intervention de ceux provoqués par des facteurs externes.

Figure 15 : Représentation de la part du changement attribué au projet

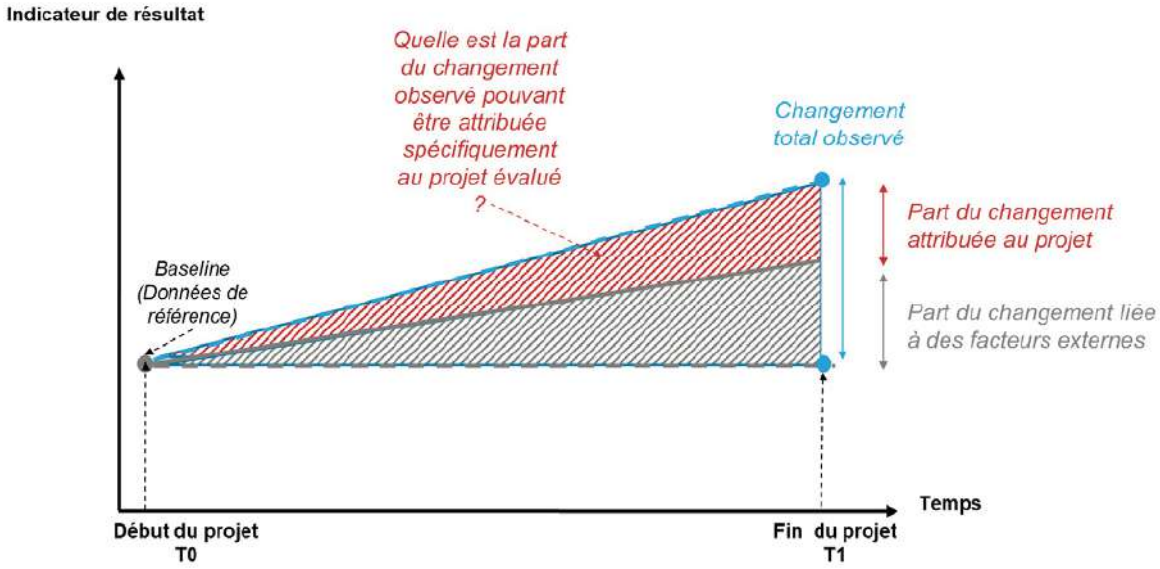

Source : ESSEC, Avise, Mouvement Impact France (2021)

218. ESSEC, Avise et Mouvement Impact France. (2021). *Petit Précis de l'Évaluation d'Impact Social #2*.

C. Quelle est la finalité de l'évaluation d'impact social ?

Lorsque l'on prête attention à l'évaluation des politiques publiques (EPP), force est de constater que, sa capacité à orienter la décision publique est mitigée[219]. Pourtant, il y a trois types d'usages possibles de l'évaluation des politiques publiques :

- **Type instrumental :** ce type représente l'approche traditionnelle de l'évaluation. Il implique l'utilisation des résultats de l'évaluation par les décideurs politiques pour apporter des modifications à une intervention.
- **Type conceptuel ou éclairage nouveau :** dans ce cas, les résultats de l'évaluation aident à comprendre l'intervention sous un nouveau jour et fournissent des *insights* qui pourraient être appliqués à d'autres contextes. Cette approche contribue à enrichir la connaissance sur un phénomène particulier.
- **Type persuasif :** l'évaluation est employée pour soutenir et légitimer une intervention. Elle peut parfois avoir un caractère symbolique, où le simple fait de mener une évaluation, indépendamment de ses résultats, est utilisé pour renforcer une position politique avant même que l'évaluation ne soit réalisée.

Concernant l'évaluation d'impact social, deux types de raisons sont traditionnellement invoquées : faire la preuve de l'impact (*prove*) et améliorer l'impact (*improve*)[220].

En reprenant les usages de l'évaluation des politiques publiques, nous pourrions résumer les usages de l'évaluation de l'impact social dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : Usages de l'évaluation d'impact social

Type instrumental Améliorer l'action *(improve)* Usages tournés vers l'interne	**Type conceptuel** Développer des connaissances utiles Usages tournés vers l'interne ou l'externe	**Type persuasif** Faire la preuve de l'impact *(prove)* Usages tournés vers l'externe
- Orienter la prise de décision - Faire évoluer les pratiques de terrain - Arbitrer entre différents moyens, objectifs ou actions - Décider de la poursuite ou de l'arrêt d'une intervention - Piloter un dispositif par l'impact	- Avoir des éléments de compréhension sur le contexte d'une intervention - Mieux connaître les typologies de bénéficiaires, leurs caractéristiques, leurs besoins - Identifier les conditions de réplicabilité et de succès d'un dispositif dans un autre contexte	- Démontrer la pertinence d'une expérimentation ou d'une innovation sociale - Rendre des comptes à des financeurs et partenaires - Convaincre de nouveaux partenaires et financeurs de soutenir le dispositif : lever des fonds ou obtenir des subventions - Faire du plaidoyer auprès des acteurs publics - Sensibiliser et communiquer sur une cause et / ou une action auprès du grand public - Valoriser et communiquer sur les effets d'un dispositif auprès de ses principales parties prenantes - Fédérer ou mobiliser des acteurs autour d'une cause

219. Devaux-Spatarakis, A., Delahais, T., Revillard, A., & Ridde, A. (2021). Introduction : à quoi sert l'évaluation ? Dans *Anthologie de l'évaluation*.

220. Stievenart, E., & Pache, A.-C. (2014). Évaluer l'impact social d'une entreprise sociale : points de repère. *Revue internationale de l'économie sociale*(331), pp. 76-92. doi:10.7202/1023486a

Il est important de noter que l'usage d'une même évaluation d'impact social peut varier selon les acteurs :

- **Pour les porteurs de projet,** l'évaluation d'impact social remplit plusieurs fonctions essentielles. En interne, elle aide à approfondir la compréhension des effets de leurs activités, à mieux cerner leur public cible, à clarifier leurs objectifs et leur stratégie, à optimiser les prises de décision et à renforcer la cohésion au sein des équipes. En externe, elle permet de répondre aux exigences de transparence vis-à-vis des parties prenantes, d'améliorer la communication avec le grand public, de générer de nouvelles sources de financement et de faciliter l'établissement de partenariats.
- **Pour les acteurs publics,** elle permet de questionner l'efficacité de l'action, voire son efficience et d'arbitrer entre différents moyens pour répondre à une problématique sociale. Elle est aussi utilisée pour arbitrer les décisions de subventions. De plus en plus d'acteurs publics l'intègrent dans leurs appels à projets ou à manifestation d'intérêt, comme une composante essentielle de la démarche et un moyen d'évaluer la qualité des expérimentations réalisées.
- **Pour les investisseurs à impact,** elle sert, en amont du financement, à identifier la pertinence d'un projet par rapport à la thèse d'investissement. Pendant le financement, elle permet de piloter l'impact des participations et de rendre des comptes aux financeurs. En aval, elle peut contribuer à valoriser l'additionnalité générée par l'investisseur dans le développement du projet[221].

Il est crucial de reconnaître que la mesure d'impact social ne prend tout son sens que lorsque les données révélées sont effectivement utilisées pour guider les décisions stratégiques et affiner les opérations de l'organisation dans le but d'augmenter son impact social. Ainsi, l'évaluation de l'impact social ne devrait pas se limiter à des études *ad hoc*, mais doit être intégrée de manière continue comme un outil de gestion de l'impact social de l'organisation. Cette approche gagne en importance pour les entreprises privées, notamment à la lumière des nouvelles réglementations européennes exigeant des rapports détaillés, tant de la part des entreprises, que des fonds d'investissement. Nos recherches et développements de cadres de mesure d'impact social visent précisément à répondre à cette nécessité.

221. FIR & France Invest. (2021). *Investissement à impact : une définition exigeante pour le coté et le non-coté.*

D. Vers une professionnalisation de l'évaluation d'impact social

Depuis quelques années, nous assistons à une professionnalisation de l'évaluation d'impact social qui s'explique par plusieurs facteurs :

- **Les opérateurs sociaux,** y compris dans l'égalité des chances, sont de plus en plus mis en concurrence pour obtenir des financements publics ou privés afin de mener leurs activités. Afin de se démarquer, de faire la preuve de leur modèle d'impact, ou même simplement de rendre des comptes, ils sont nombreux à recourir à l'évaluation d'impact social[222].
- **Les financeurs publics et privés** intègrent de plus en plus dans les cahiers des charges de leurs appels d'offres, appels à candidatures ou appels à manifestation d'intérêt, une exigence spécifique liée à l'évaluation d'impact des projets. L'AMI Tremplin Asso porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), doté de 15M€ par an, illustre bien cette dynamique (voir *infra*). L'évaluation a permis de mettre en évidence des aspects quantitatifs — comme le nombre de bénéficiaires, le nombre de zones d'intervention, et de participants formés — et des aspects qualitatifs, évalués au travers de questionnaires et d'entretiens[223]. Cet AMI, très visible auprès des acteurs de l'égalité des chances, a grandement contribué à développer l'évaluation d'impact social chez ces acteurs.
- **Les évaluateurs,** issus de différentes disciplines telles que les sciences de gestion, la sociologie, l'évaluation des politiques publiques, la psychologie sociale, l'économétrie ou les statistiques, apportent une richesse méthodologique à l'évaluation d'impact social[224]. Cette diversité peut paraître problématique pour assurer une cohérence de cadre au départ, mais des critères de qualité émergent pour asseoir la crédibilité et la légitimité de la discipline :

- **Distinction entre réalisation, résultat et impact**[225].
- **Intentionnalité de l'impact :** l'impact doit être distingué des externalités. La finalité de l'action évaluée doit être explicitement liée à l'impact. L'intention doit être formalisée au travers d'un construit théorique, comme une théorie du changement ou un modèle logique[226].
- **Transparence sur l'approche méthodologique :** l'évaluation doit rendre compte de manière claire du périmètre de l'étude, de l'approche méthodologique utilisée (taille de l'échantillon, caractéristiques des personnes interrogées, approches qualitatives ou quantitatives, outils de collecte utilisés, modalités d'analyse des données, mobilisation d'un contrefactuel, méthodes de monétarisation, etc.) et des limites et biais existants[227].
- **Implication des parties prenantes :** tout au long de l'évaluation, l'implication des parties prenantes représente une garantie de qualité de l'évaluation.
  - Au démarrage de l'étude, leur mobilisation permet d'avoir une vision exhaustive des acteurs impliqués et impactés par la démarche et de comprendre « ce qui compte vraiment » en matière d'impact dans le dispositif évalué.
  - Dans la phase de construction du modèle théorique, de choix de l'approche méthodologique, de sélection des indicateurs et de construction des outils de collecte, leur mobilisation apporte un regard critique sur la pertinence et le réalisme de ce qui est pressenti.
  - Dans la phase de restitution des résultats, l'implication des décideurs, mais aussi des acteurs opérationnels et des bénéficiaires, est essentielle pour garantir leur appropriation des résultats[228].

222. ESSEC et Impact Tank. (2021). *Panorama de l'Évaluation d'Impact Social en France.*
223. Chami, S., Bolo, P., Bazillon, B., & Da Costa, P. (2022). *Évaluation des actions associatives.*
224. ESSEC & Impact Tank. (2022). *Panorama de l'évaluation d'impact social 2022.*
225. Convergences, Avise, Improve et al. (2020). *Mesure d'impact : pour un regard critique.*
226. *Ibid.*
227. *Ibid.*
228. Avise. (2022). *Évaluer son impact social.*

L'AMI Tremplin Asso porté par le Ministère de la Politique de la Ville et l'ANCT

Initiée en 2019 par le ministère de la Politique de la Ville, l'initiative Tremplin Asso a été conçue pour soutenir les associations qui jouent un rôle vital dans la cohésion sociale et l'émancipation des résidents des quartiers ciblés. À l'issue d'un processus compétitif, 44 associations sur 350 candidates ont été sélectionnées pour recevoir un soutien financier total de 15 millions d'euros annuellement, de 2019 à 2021.

Objectifs : Ces 44 associations s'engagent sur trois ans à étendre leurs activités et leur expertise au sein des quartiers prioritaires, en se focalisant particulièrement sur les jeunes. Le programme Tremplin Asso est conçu pour aider les associations à élargir leur portée en reproduisant leurs initiatives dans de nouvelles zones ou en partageant leur savoir-faire avec d'autres acteurs locaux ou nationaux.

Enjeux principaux :

- Renforcer les liens communautaires, diffuser et pérenniser des initiatives qui ont fait leurs preuves.
- Inspirer et faciliter le passage à l'échelle supérieure pour des associations locales.

Chiffres clés : Un budget total de 45 millions d'euros a été alloué de 2019 à 2021. Les 44 associations bénéficiaires opèrent dans divers domaines d'activité :

- 9 dans l'éducation, la petite enfance et le soutien à la parentalité.
- 11 dans l'emploi, l'insertion sociale et professionnelle.
- 21 dans le lien social, la culture, le sport, l'accès aux droits et aux soins, ainsi que la participation citoyenne.
- 3 dans le logement et l'amélioration du cadre de vie.

Les associations lauréates, de stature souvent nationale, impliquent largement leurs usagers dans la gouvernance et dans le projet Tremplin Asso.

Territoires ciblés : Les quartiers prioritaires dans 13 régions métropolitaines (y compris la Corse) et 7 territoires ultramarins (La Réunion, Mayotte, Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin, Polynésie, Guyane) sont inclus dans ce programme.

Impact à long terme : Le dispositif a touché 93 départements sur 101 en France à la fin de l'année 2021, en démontrant une croissance notable de l'impact des associations dans les quartiers prioritaires d'année en année.

Offre de services : Les 44 associations lauréates portent des projets d'envergure, avec au moins 800 bénéficiaires chacun, centrés sur l'éducation populaire et l'insertion socioprofessionnelle. Les jeunes et les individus NEET (*Not in Employment, Education or Training*) sont particulièrement ciblés. Des méthodes comme la formation et le transfert de compétences sont également promues par la moitié des associations.

Partenaires : Ces projets sont soutenus par un réseau de partenaires, incluant fréquemment les autorités locales et les instances de l'État, qui contribuent à la structuration des initiatives.

Évaluation : Dans le contexte du financement sur plusieurs années, une évaluation systématique est requise. Cette évaluation, conduite par un évaluateur externe, se focalise sur plusieurs aspects : l'ancrage territorial de l'association, son impact sur le territoire et les répercussions du projet sur la structure elle-même… L'évaluation comprend un bilan des méthodologies utilisées, à la fois quantitatif —en comptabilisant le nombre de bénéficiaires, de territoires impactés et de participants formés— et qualitatif, utilisant des questionnaires et des entretiens pour recueillir des données.

La gestion de ces évaluations est structurée autour de comités de pilotage qui incluent les associations concernées, les cabinets d'évaluation et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). Bien que l'évaluation exige un investissement en temps de la part des associations, celles-ci reconnaissent son utilité. Elle leur permet d'effectuer un diagnostic approfondi de leurs actions, de prendre du recul et d'écouter activement les retours des bénéficiaires. La collaboration avec les cabinets d'évaluation aide également les associations à mieux s'approprier les résultats obtenus.

Les interactions entre l'ANCT et les associations ont évolué vers une relation de partenariat plus affirmée. Les conclusions tirées de ces évaluations sont essentielles pour que l'ANCT puisse définir les stratégies à adopter dans les années à venir. Une capitalisation des évaluations réalisées dans le cadre du programme Tremplin Asso a été réalisée par le Fonds pour l'innovation en Évaluation en Éducation et en Entreprise (F3E).

2. Qu'est-ce qui se passe sur le terrain de l'égalité des chances en matière d'évaluation d'impact ?

Sur 212 dispositifs d'égalité des chances recensés par notre groupe de travail en France dans 110 structures, 80 évaluations d'impact social ont été identifiées[229], soit près de 38%.

Plus précisément, les associations (qui représentent la majorité des projets comme vu en Partie 2) sont surreprésentées et largement majoritaires dans les initiatives ayant réalisé une évaluation d'impact social, avec 67 projets concernés sur 80 (84%). Les fondations réalisent également davantage d'évaluations que les autres types de structure, avec 7 initiatives évaluées.

Seules 4 initiatives portées par des entreprises sur 29 au total ont mené une étude d'impact (13%). Enfin, seuls 2 dispositifs sur 13 portés par un établissement d'enseignement supérieur ont bénéficié d'une évaluation d'impact. On peut ainsi faire l'hypothèse que la culture de l'évaluation d'impact est davantage répandue dans les structures associatives, voire les fondations et reste un sujet périphérique en entreprise et en établissement d'enseignement supérieur (Figure 16).

Figure 16 : Réalisation d'évaluations selon le type de structure (N=212)

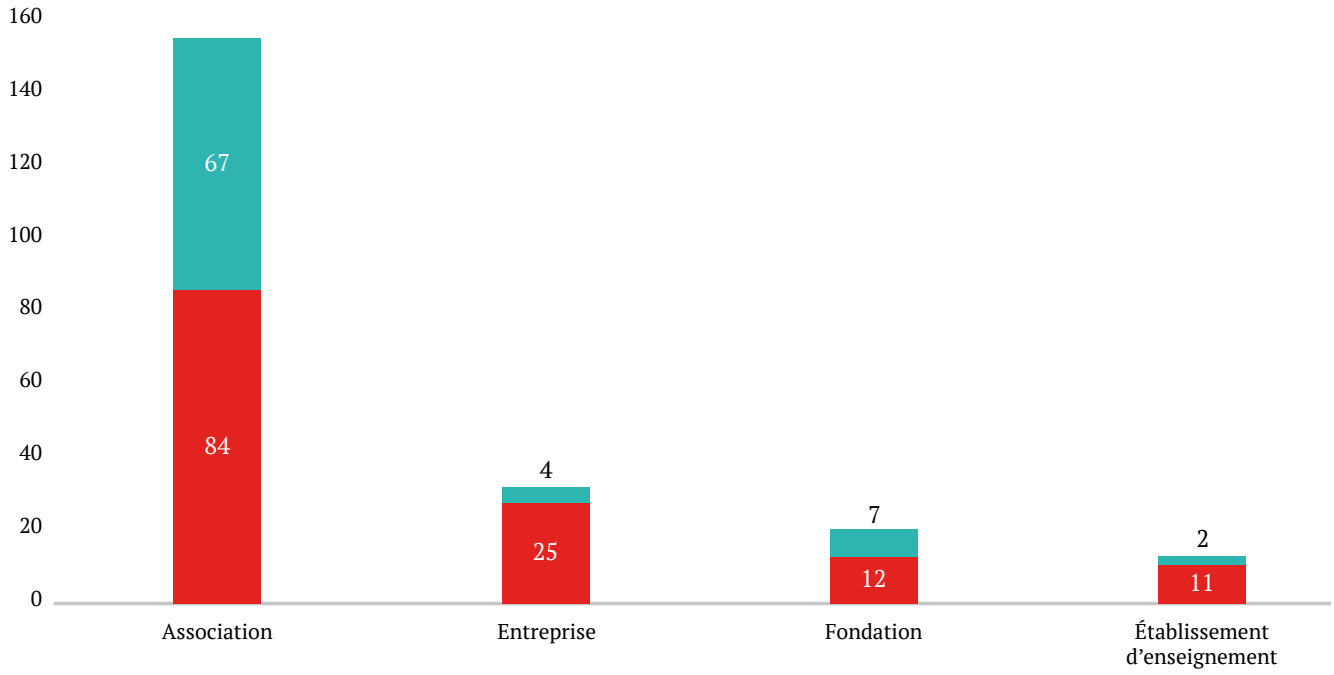

Lecture : Parmi les 212 initiatives recensées, 67 initiatives ayant réalisé une évaluation d'impact sont de forme associative.

229. Nous nous appuyons sur les publications et données disponibles publiquement en ligne. Il est donc très probable que d'autres évaluations d'impact aient été réalisées, mais qu'elles n'aient pas été rendues publiques. Nous estimons donc que, dans les faits, la moitié des dispositifs ont sans doute bénéficié d'une évaluation d'impact.

Les dispositifs accompagnant des jeunes au sens large, sont à la fois les plus nombreux (135, voir Partie 2) et ceux comptant le plus d'évaluations d'impact (58), soit presque trois quarts des 80 dispositifs évalués. Pour information, les dispositifs intégrant des jeunes issus de milieux défavorisés (comptés dans « Jeunes ») comptabilisent 17 évaluations identifiées. En revanche, les dispositifs accompagnant certains types de publics, comme les femmes, comptabilisent peu d'évaluations en valeur absolue, comme en proportion (respectivement une sur dix) (Figure 17).

Figure 17 : Évaluation par type de public (N=212)

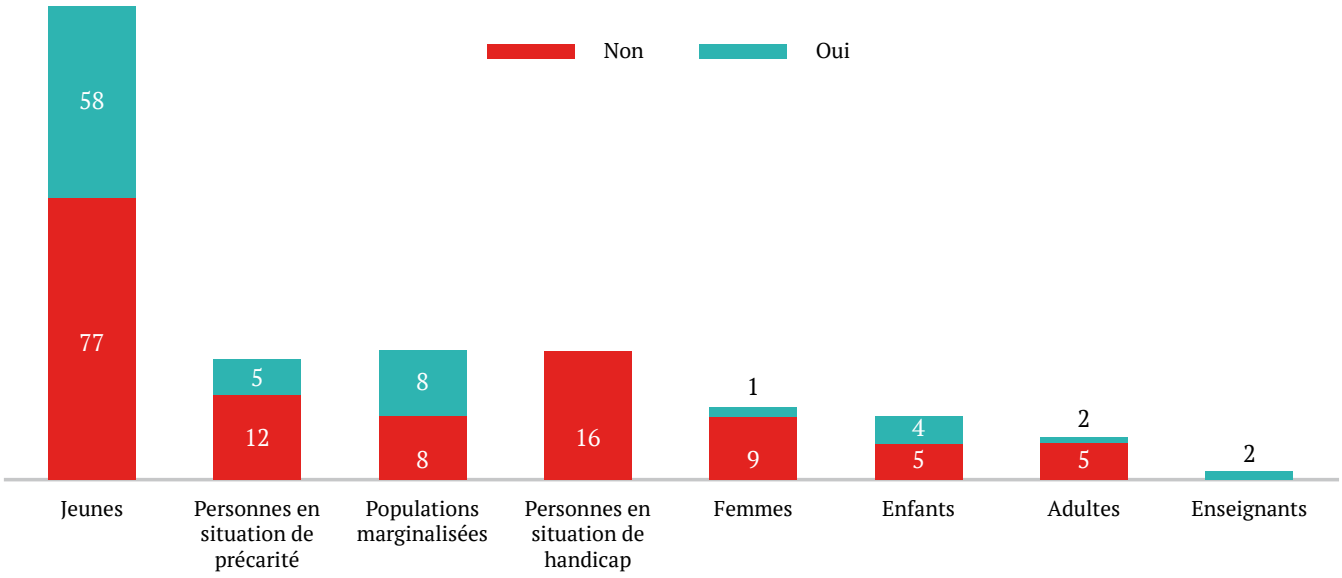

Lecture : Parmi les 212 initiatives recensées, 77 initiatives s'adressant aux jeunes n'ont pas mesuré leur impact.

En matière de collecte de données, les projets ayant fait l'objet d'une évaluation d'impact privilégient pour les deux tiers une approche mixte, soit à la fois une approche qualitative (entretiens, focus groupe, observations…) et une approche quantitative (questionnaires, données secondaires quantitatives…). 35% ont choisi une approche purement quantitative. Seules 3 structures ont choisi une approche uniquement qualitative (Figure 18).

Figure 18 : Répartition des évaluations d'impact selon l'approche en matière de collecte de données privilégiée en % (N = 80)

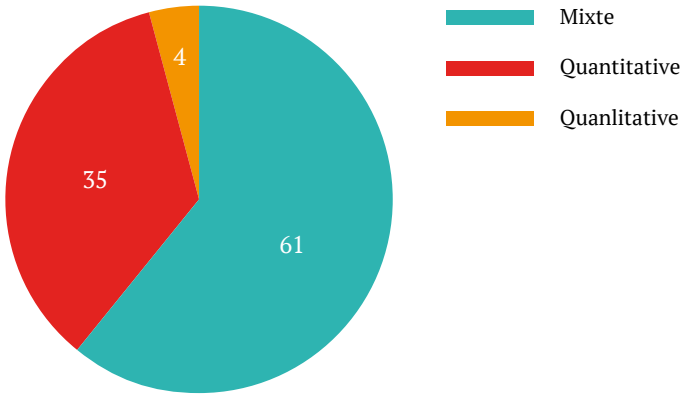

Lecture : Parmi les 80 initiatives ayant mesuré leur impact, 61% ont adopté des méthodes de collecte de données mixtes.

Les évaluations d'impact réalisées ne mobilisent pas, pour la grande majorité d'entre elles, de contrefactuel (68). Quatre démarches évaluatives reconstituent un contrefactuel à partir des données de la littérature. Quatre dispositifs mobilisent ou reconstituent un groupe témoin, 2 ont réalisé une expérimentation quasi-expérimentale et 2 ont réalisé une expérimentation expérimentale (appelée aussi essais randomisés contrôlés) (Figure 19). Le travail sur le lien de causalité entre l'intervention évaluée et les effets observés est donc encore anecdotique. Les évaluations menées sont donc, au sens strict, plutôt des évaluations de résultats que des évaluations d'impact.

Figure 19 : Approche par groupe de comparaison (N=80)

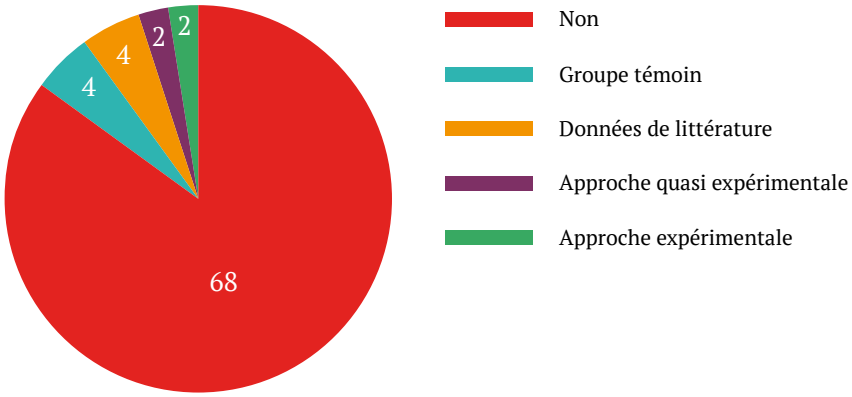

Lecture : Parmi les 80 initiatives ayant bénéficié d'une évaluation d'impact, 2 d'entre elles sont passées par une approche expérimentale.

L'écrasante majorité des évaluations ont lieu *ex post*, c'est-à-dire de manière rétrospective par rapport au dispositif évalué (81%). 19% sont menées *in itinere,* c'est-à-dire pendant le passage des bénéficiaires dans le dispositif, avec *a minima* un questionnaire en amont et un autre en aval du dispositif. L'évaluation *in itinere* permet de mesurer, en évitant les biais de mémoire ou de désirabilité sociale, le ou les changements intervenus entre l'entrée dans le dispositif et la sortie de celui-ci.

Figure 20 : Temporalité de l'évaluation

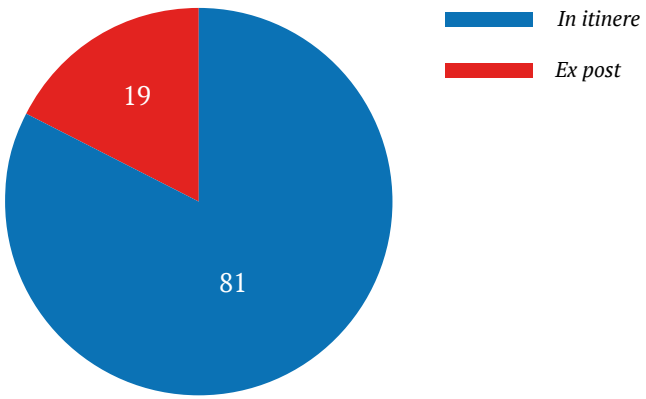

Lecture : Parmi les 80 initiatives évaluées, 81% des évaluations ont eu lieu *ex post*.

La mise en œuvre de la démarche évaluative se répartit de manière relativement équilibrée, à 52% en externe et à 48% en interne (Figure 21), sachant que les évaluations menées en externe demandent souvent une implication d'une ou de plusieurs personnes en interne pour faire office de référent avec l'évaluateur, pour collecter des données, participer à des ateliers en intelligence collective ou pour co-piloter la démarche évaluative (Comité de pilotage).

Figure 21 : Conduite de la démarche évaluative (N=80)

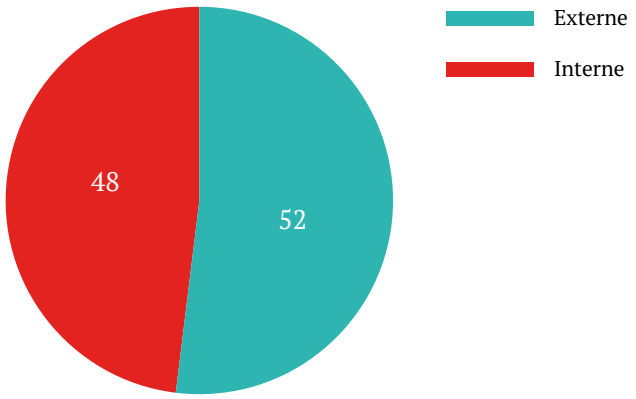

Lecture : Parmi les 80 initiatives évaluées, 48% de ces évaluations ont été menées en interne.

Lorsque l'évaluation d'impact social d'un projet d'égalité des chances est menée en externe, elle est majoritairement conduite par un cabinet de conseil spécialisé (Agence Nouvelle des Solidarités Actives, Agence Phare, Aginso, EIS Conseil, Goodwill Management, Improve, Kimso, Koreis, Quadrant Conseil, etc.) ou plus rarement par un cabinet généraliste (Accenture, Bartle, KPMG, etc.).

Elle peut aussi être conduite par une structure de recherche associée à un établissement d'enseignement supérieur comme le Abdul Latif Jameel Poverty Action Lab Europe rattaché à l'École d'Économie de Paris, le Laboratoire Évaluation & Mesure d'Impact Social et Environnemental de l'ESSEC, ou le Laboratoire Interdisciplinaire d'Évaluation des Politiques Publiques de Sciences Po.

Dans certains cas, les évaluations peuvent être menées dans le cadre d'un projet de thèse (André, 2013 ; Kleszczowski, 2017) ou de master de recherche[230].

230. Pour approfondir les différents types d'évaluateurs, voir Essec, Impact Tank, « Panorama de l'évaluation d'impact social en France », 2022.

3. Lancer sa démarche d'évaluation d'impact dans l'égalité des chances

Pour évaluer l'impact social d'un programme d'égalité des chances, il est nécessaire de clarifier les objectifs et le périmètre de la démarche. C'est l'étape dite de cadrage de la démarche. Il est primordial de la mener de manière rigoureuse et, si possible, collégiale.

A. Identifier les enjeux de l'évaluation

Ce travail de cadrage doit commencer par l'élaboration d'une ou de plusieurs questions évaluatives. Les dimensions que nous souhaitons explorer sont en effet déterminantes pour l'orientation de l'évaluation. Les questions évaluatives forment en quelque sorte « la colonne vertébrale souple et flexible de notre système de suivi-évaluation »[231].

Elles visent à mettre en lumière des enjeux de fond, à révéler des angles morts et à remettre en question nos hypothèses de base. Étant donné que tout peut être interrogé dans le sens où chaque élément du dispositif peut être remis en question, y compris ses fondements, il est nécessaire de hiérarchiser nos questionnements et de définir le périmètre précis de ce qui sera effectivement examiné et traité.

Thomas Delahais (2022) identifie plusieurs bonnes pratiques pour travailler sur la ou les questions évaluatives (QE)[232] :

Pour les commanditaires de la démarche évaluative, il s'agit de :

- Transformer les préoccupations en QE, c'est-à-dire formuler des QE qui interrogent les hypothèses ou les effets d'une intervention, et non des questions qui servent à décrire ou à contrôler.
- Suivre un processus itératif : considérer la formulation des QE comme un processus itératif, à réévaluer et affiner de manière régulière, en collaboration avec les parties prenantes.
- Appliquer trois règles :
  - **Apprentissage :** une QE doit nous permettre d'apprendre quelque chose de nouveau. Ce que nous croyons savoir ou que nous revendiquons doit être étayé par des preuves tangibles.
  - **Clarté :** il est nécessaire de définir clairement ce qui constitue une réponse positive ou négative à la QE.
  - **Résolution de problèmes :** il est nécessaire d'avoir une réelle compréhension des enjeux ou problèmes des bénéficiaires accompagnés et d'identifier comment la réponse à la QE peut contribuer à y répondre.
- Prendre le temps nécessaire pour reformuler les questions initiales avec l'aide des évaluateurs.

231. Centre de ressources en évaluation . (2019). *Formulation des questions évaluatives*. Récupéré sur eval.fr: https://www.eval.fr/formulation-des-questions-evaluatives/

232. Delahais, T. (2022). *Writing Better Evaluation Questions*. Quadrant Conseil.

Du côté des évaluateurs, il s'agit de :

- Se charger de reformuler plusieurs fois les QE et de les décomposer en sous-questions ou critères, tout en impliquant les parties prenantes pour garantir leur adhésion.
- Lutter contre leurs propres préjugés :
  - Garder une certaine forme de flexibilité dans la formulation des QE sans les rendre trop vagues.
  - Comprendre pourquoi une question est posée et ses implications éthiques : il peut s'agir d'acquérir des connaissances, de résoudre un problème, de valoriser son modèle, de soutenir des décisions prises, etc. L'évaluateur doit se laisser la possibilité de contester des questions évaluatives qui ne répondraient pas aux besoins du dispositif.
  - Ne pas réduire la portée de la question évaluative ou se censurer par excès de prudence, mais accepter de confronter les objectifs du programme avec la réalité éprouvée, quitte à les remettre en question.
  - Ne pas limiter la portée des QE à leur domaine d'expertise. Les bénéficiaires des programmes évalués doivent toutefois faire mention de leurs propres limites pour répondre à la question posée et voir comment y remédier.
  - Ne pas édulcorer les questions pour éviter les tensions ou les difficultés qu'elle pose, mais au contraire accepter que la controverse soit partie intégrante du questionnement.

Les questions évaluatives peuvent s'appuyer sur les six critères d'évaluation tels qu'ils ont été définis par l'OCDE (2019) : pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact, viabilité/durabilité (Figure 22)[233].

Figure 22 : Les six critères et leurs questions associées

Source : OCDE

233. OCDE. (2019). *Des meilleurs critères pour des meilleurs évaluations.*

À chacun de ces critères d'évaluation il peut être associé des questions évaluatives (Tableau 3).

Tableau 3 : Critères d'évaluation et exemples de questions évaluatives associées

Critère	Définition	Facteurs de succès	Exemple de question
Pertinence	Adéquation entre le besoin social identifié et la réponse apportée par le dispositif	- Connaissance fine du contexte - Participation et concertation des usagers - Représentativité des usagers - Validité et actualisation des données	Dans quelle mesure la concertation avec les bénéficiaires a-t-elle permis d'adapter les initiatives aux besoins spécifiques des groupes défavorisés ?
Cohérence	**Cohérence externe** Complémentarité de la politique avec d'autres interventions sur le territoire	- Cadres et mécanismes de concertation - Coordination entre les acteurs (multilatérale, bilatérale, étatique, collectivités locales, associations, société civile)	Comment ce programme d'égalité des chances s'articule-t-il avec d'autres programmes locaux visant à réduire les inégalités ?
	Cohérence interne Adéquation du fonctionnement de la structure avec ses principes et valeurs	- Existence d'un comité de pilotage - Charte ou politique de suivi-évaluation - Indépendance de la fonction évaluation - Satisfaction des équipes internes	Le fonctionnement interne du dispositif respecte-t-il les principes d'inclusion et de diversité qu'il prône ?
Efficacité	Conformité des résultats avec les objectifs	- Clarté des procédures - Cohésion d'équipe - Fonctionnalité des outils - Opérationnalité des fonctions supports - Management et gestion des compétences - Réactivité des processus décisionnels - Adéquation des ressources et facilité de décaissement - Stabilité réglementaire, administrative et normative	Les initiatives mises en place ont-elles effectivement amélioré l'accès à l'éducation et à l'emploi pour les populations cibles ?
Efficience	Optimisation du rapport entre les résultats obtenus et les moyens engagés	- Capacité à intégrer des variations - Adéquation entre ressources et exigences de qualité - Expérience et compétences (tutorat, plan de développement des compétences) - Apprentissages formels et informels - Implication et épanouissement des équipes	Les ressources investies dans le programme d'égalité des chances ont-elles été utilisées de manière optimale pour maximiser les résultats ?

Critère	Définition	Facteurs de succès	Exemple de question
Impact	Effets à long terme, positifs et négatifs, directs ou indirects	- Fiabilité et solidité de la modélisation (chaîne de résultats, théorie du changement, modèle logique) - Lien entre l'intervention et les changements observés - Dynamiques en cours, tendances et modifications de l'environnement	Quels sont les impacts à long terme du programme sur la réduction des inégalités sociales et économiques parmi les bénéficiaires ?
Viabilité / Durabilité	Pérennité des effets après la fin de l'intervention	- Degré d'implication du partenaire - Choix technologiques (logiciel, matériel, facilité de maintenance, niveau de compétence requis) - Capacités organisationnelles et matérielles - Viabilité économique - Durée du cycle de projet - Visibilité sur les processus de reconduction/prolongation/avenant - Intégration en amont d'un plan de développement des compétences - Facteurs extérieurs : stabilité politique, stabilité économique et sociale, dérèglement climatique	Dans quelle mesure les bénéfices du programme d'égalité des chances sont-ils susceptibles de perdurer après la fin de l'intervention ?

B. Donner un cadre à la démarche évaluative

Une fois les enjeux de l'évaluation précisés, il convient de travailler sur le cadre évaluatif en répondant aux questions suivantes :

- **Sur quoi ?** Il s'agit de déterminer le périmètre de l'évaluation, c'est-à-dire quels aspects seront évalués. S'agit-il d'une action, d'un projet, d'un programme, d'une stratégie (par exemple l'analyse des orientations stratégiques de la structure qui porte l'action), de l'organisation elle-même ?
- **Comment ?** Il convient de lister les ressources (financières, humaines, matérielles) nécessaires pour l'évaluation.
- **Quand ?** Il faut définir la temporalité de l'évaluation (au démarrage du programme, à mi-parcours, à la fin, etc.).
- **Avec qui et comment ?** Il s'agit, à partir de la carte des parties prenantes d'identifier celles qui seront impliquées dans la démarche évaluative : les bénéficiaires ? les salariés ? les bénévoles ? les familles… Puis se pose la question de la nature de leur implication : s'agit-il de les informer, de les écouter (ex : entretiens, focus groupe, questionnaires…), d'initier un dialogue avec eux (ex : ateliers de travail) ou d'élaborer conjointement la démarche évaluative avec eux (ex : participation des bénéficiaires au comité de pilotage de l'évaluation)[234].

234. ESSEC, Avise et Mouvement Impact France, 2021.

4. Construire une théorie du changement

A. Évaluation de la problématique sociale

À l'origine d'une intervention, il doit y avoir une problématique sociale à laquelle on essaye de répondre.

Il s'agit de se demander : Quel est le problème principal que l'intervention cherche à résoudre ? Quelles sont les preuves qui soutiennent l'existence de ce problème ? Dans quel contexte s'inscrit cette problématique ? Quelles en sont les causes ? Quelles en sont les conséquences ?

Exemple - La problématique sociale de l'inégalité des chances

Ici, la problématique sociale est l'inégalité des chances qui frappe une part des personnes vivant en France.

Cette inégalité des chances est liée à plusieurs facteurs : l'origine sociale, le sexe, le lieu de résidence, l'ascendance migratoire... France Stratégie a conduit une étude pour comprendre l'impact du sexe, de l'environnement familial (profession des parents, origine migratoire) et territorial (région et type de territoire) sur le revenu d'activité durant les premières années de vie active[235]. Parmi les caractéristiques étudiées, l'origine sociale est la plus déterminante pour le revenu d'activité. En moyenne, un écart de 1 100 euros nets par mois sépare le quart des personnes d'origine favorisée du quart des personnes d'origine modeste, à origines migratoire et territoriale comparables. Cet écart est presque deux fois supérieur à celui entre hommes et femmes (600 euros). À origine sociale équivalente, les écarts de revenus selon le lieu de résidence à l'adolescence (région, urbain vs rural) et l'ascendance migratoire sont moins significatifs.

Figure 23 : Décomposition de l'écart de revenu d'activité mensuel selon le sexe et l'origine sociale

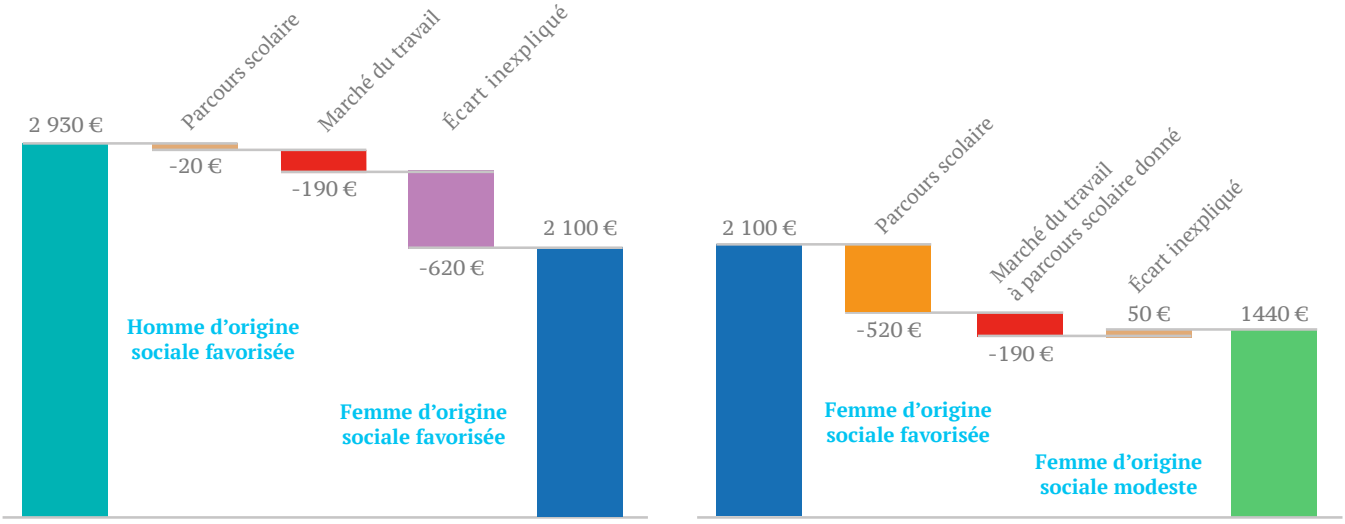

Champ : *individus nés et résidant en France métropolitaine, âgés de 31 à 46 ans en 2014.*

Lecture : *à âge, origine migratoire et région de naissance donnés, les hommes d'origine sociale favorisée perçoivent un revenu d'activité mensuel de 2 900 euros en moyenne, soit 830 euros de plus que le revenu d'activité moyen des femmes de même origine sociale. Sur ces 830 euros, 190 euros (23%) sont liés à des différences de temps de travail et de poste occupé sur le marché du travail à parcours éducatif donné.*

Source : France Stratégie, à partir de l'enquête Formation et qualification professionnelle (FQP) 2014-2015

235. Dherbécourt , C., & Flamand, J. (2023). *Inégalité des chances : ce qui compte le plus.* France Stratégie.

B. Compréhension de l'intervention

Il s'agit de s'interroger sur la manière dont l'intervention cherche à répondre à la problématique sociale identifiée :

- Quelle est la vision de l'égalité des chances portée par le dispositif ? Sur quels axiomes repose-t-elle ?
- Cherche-t-elle à répondre à l'ensemble de la problématique sociale ou à une de ses dimensions ? Un besoin social particulier ?
- Quelle est la mission / la raison d'être de cette intervention ?
- Qui sont les publics visés ? (ex : NEETS, femmes, jeunes en QPV, etc.)
- Quelles sont leurs caractéristiques ? (ex : ne sont ni en emploi, ni en formation et n'ont pas de diplôme, sont discriminés, n'ont pas de perspective d'ascension sociale, etc.)
- Quels sont leurs besoins ? (développement de compétences relationnelles, accès à un réseau professionnel, développement de l'employabilité, développement de la confiance en soi, etc.)
- Quels sont les objectifs que se fixe le dispositif pour répondre à ces besoins ?
- Quelles sont les ressources nécessaires (humaines, financières, matérielles) pour mettre en œuvre l'intervention ?
- Quelles sont les activités prévues ?
- Auprès de qui sont menées ces activités ?

Exemple : le dispositif Campus Connectés

Les Campus connectés sont des tiers-lieux labellisés par l'État et soutenus par des collectivités locales. Ils accueillent et accompagnent des étudiants inscrits dans une formation d'enseignement supérieur à distance. Ces espaces offrent des zones de travail individuelles et collectives, une connexion internet, du matériel informatique et un mobilier adapté. Ils incluent également des espaces de convivialité pour les pauses et les repas.

Les étudiants peuvent y suivre une formation à distance de n'importe quel établissement d'enseignement supérieur français, indépendamment de leur lieu de résidence ou de l'emplacement du Campus connecté. Chaque Campus connecté dispose d'un tuteur qui accompagne méthodologiquement, administrativement et motive les étudiants, avec un maximum de 20 étudiants par tuteur.

- **Publics visés : publics dit « empêchés »**
  - *Personnes en situation de handicap ou ayant des freins psychologiques importants (agoraphobie, phobie scolaire, etc.)*
  - *NEETs*
  - *Personnes vivant en QPV*
  - *Personnes isolées géographiquement (ex : ZRR) ou ne disposant pas d'une offre d'enseignement supérieur suffisante sur leur territoire*
  - *Parents isolés*
  - *Personnes en reprise d'études*
  - *Primo-arrivants / allophones*

Besoins sociaux visés :

- *Accès à l'enseignement supérieur*
- *Développement de l'employabilité*
- *Réduction de l'isolement et développement du lien social*
- *Développement de la confiance en soi*
- *Levée des freins sociaux et psychologiques à la poursuite d'études*

Mission :

- *Permettre à des publics empêchés de poursuivre des études supérieures en se rendant dans un tiers-lieu propice au travail studieux et proche de leur domicile, pour y bénéficier de tutorat et d'accompagnement personnalisé aux côtés d'autres étudiants inscrits dans des formations à distance.*

Activités :

- *Tutorat individuel des étudiants*
- *Ateliers collectifs : méthodes de travail, recherche documentaire, team building, réalisation d'un projet créatif*
- *Interventions de professionnels*
- *Visites de l'université la plus proche du Campus Connecté*

C. Identification des résultats attendus

La théorie du changement est un cadre essentiel pour planifier et évaluer des interventions sociales. Elle permet de clarifier le cheminement des intrants (*inputs*) aux impacts finaux (final *outcomes*). Chaque étape est cruciale et mérite une attention particulière pour assurer une évaluation rigoureuse et pertinente. Pour illustrer ces étapes, prenons l'exemple d'un dispositif visant à promouvoir l'égalité des chances dans l'accès à l'éducation supérieure pour les jeunes issus de milieux défavorisés.

C.1. RÉALISATIONS OU PRODUITS DIRECTS DE NOS ACTIVITÉS (*OUTPUTS*)

Les produits directs, ou *outputs*, sont les résultats immédiats des activités mises en œuvre. Ils sont généralement quantifiables et se manifestent par des éléments tangibles. Par exemple, dans un programme d'égalité des chances pour les jeunes défavorisés visant à améliorer l'accès à l'éducation supérieure :

- **Quels sont les produits directs de nos activités ?**
  - Nombre de sessions de tutorat organisées,
  - Nombre de jeunes participant aux ateliers de préparation aux examens,
  - Matériel pédagogique distribué.
- **Comment mesurerons-nous si ces activités ont été réalisées ?**
  - Suivi du nombre de sessions effectuées et du taux de participation des jeunes,
  - Enquêtes de satisfaction auprès des participants,
  - Inventaire du matériel distribué.

Exemple : *Un programme d'égalité des chances organise 30 sessions de tutorat pour 100 étudiants issus de milieux défavorisés. Les activités sont mesurées par le nombre de sessions réalisées et le taux de participation des étudiants.*

C.2. RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES (*INTERMEDIATE OUTCOMES*)

Les résultats intermédiaires sont les changements à moyen terme qui doivent se produire pour atteindre les objectifs finaux de l'intervention. Ils sont souvent plus qualitatifs et peuvent inclure des modifications de comportements, de compétences ou de conditions.

- **Quels changements à moyen terme sont nécessaires pour atteindre les résultats finaux ?**
  - Amélioration des compétences académiques des jeunes participants,
  - Augmentation de la motivation et de la confiance en soi des étudiants,
  - Renforcement des réseaux de soutien académique et professionnel.

Exemple : *À moyen terme, les jeunes participant au programme améliorent leurs résultats scolaires et augmentent leur confiance en leurs capacités à réussir des examens d'entrée à l'université.*

C.3. RÉSULTATS FINAUX (*FINAL OUTCOMES*) OU IMPACTS

Les résultats finaux, ou impacts, sont les objectifs ultimes de l'intervention. Ils représentent les changements à long terme et les effets durables de l'intervention.

- **Quels sont les objectifs ultimes de l'intervention ?**
  - Augmentation du taux d'inscription à l'université parmi les jeunes issus de milieux défavorisés,
  - Amélioration de la réussite académique et professionnelle à long terme,
  - Réduction des inégalités socio-économiques dans l'accès à l'éducation supérieure.

Exemple : *Le programme aboutit à une augmentation significative du nombre de jeunes défavorisés inscrits dans des universités de renom et à une amélioration de leurs perspectives de carrière.*

D. Élaboration du schéma de la théorie du changement

Pour formaliser la théorie du changement, il est essentiel de cartographier visuellement la chaîne causale des intrants aux impacts.

- **Cartographier la chaîne causale :**
  Processus : Représenter visuellement les intrants, les activités, les réalisations, les résultats intermédiaires et les résultats finaux (Figure 24).

Exemple : *Pour un programme d'égalité des chances, la chaîne causale peut être représentée ainsi :*

- **Besoins :** *Accès à un réseau, à la connaissance des différents cursus possibles, levée des freins sociaux et psychologiques.*
- **Ressources (*Inputs*) :** *Ressources financières, tuteurs qualifiés, matériel pédagogique.*
- **Activités :** *Sessions de tutorat, ateliers de préparation aux examens, séminaires de motivation.*
- **Réalisations (*Outputs*) :** *Nombre de sessions organisées, nombre de participants, matériel distribué.*
- **Résultats intermédiaires *(Intermediate Outcomes)* :** *Amélioration des compétences académiques, augmentation de la motivation, renforcement des réseaux de soutien.*
- **Résultats finaux (*Final Outcomes*) :** *Augmentation du taux d'inscription à l'université, réussite académique et professionnelle à long terme, réduction des inégalités socio-économiques.*

Figure 24 : Schéma d'une théorie du changement

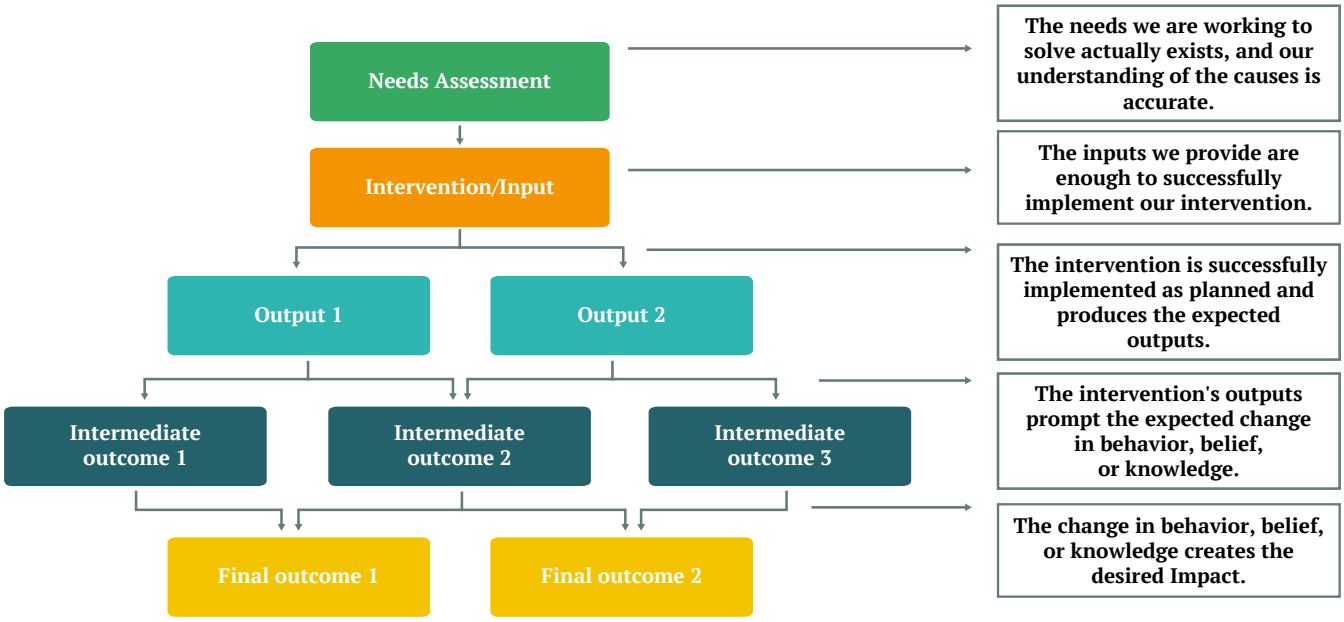

Source : J-Pal

E. Validation des hypothèses

Pour assurer la robustesse de la théorie du changement, il est crucial de valider les hypothèses sous-jacentes à chaque étape de la chaîne causale. Yin (2014) et Bryson (2004) insistent sur l'importance de tester les hypothèses pour renforcer la crédibilité des résultats[236, 237].

- **Questions à se poser :**
  - Quelles sont les hypothèses sous-jacentes à chaque étape de notre chaîne causale ?
  - Comment pouvons-nous les tester ?

Exemple : *Dans le cadre de l'aide juridique pour les jeunes en placement familial, l'hypothèse pourrait être que l'amélioration de la représentation légale conduit à une sortie plus rapide et sécurisée du système de placement familial.*

Pour tester cette hypothèse, il serait envisageable de mettre en œuvre :

- *Une analyse comparative des délais de sortie du placement familial entre les jeunes bénéficiant d'une représentation légale améliorée et ceux ne bénéficiant pas de cette intervention.*
- *Une étude qualitative fondée sur des entretiens avec les jeunes, leurs familles et les professionnels du droit pour comprendre les impacts perçus de l'amélioration de la représentation légale.*

236. Yin, R. K. (2014). Case Study Research: Design and Methods. *Sage Publications*.

237. Bryson, J. M. (2004). What to do when Stakeholders Matter: Stakeholder Identification and Analysis Techniques. *Public Management Review*, 6(1), pp. 21-53.

5. Référentiel d'indicateurs : dans l'égalité des chances, que peut-on mesurer en matière d'impact ?

A. Validité et fiabilité des indicateurs

Lors du choix des indicateurs pour évaluer une dimension spécifique, il est essentiel de s'assurer que les indicateurs sont à la fois valides et fiables[238] (J-PAL, 2023).

- **Validité** (*Accuracy/Unbiasedness*) : Cela concerne la précision avec laquelle un indicateur mesure ce qu'il est censé mesurer. Un indicateur valide doit bien représenter la dimension étudiée. Pour maximiser la validité, il faut donc s'assurer que les indicateurs choisis mesurent bien la dimension ciblée. Cela peut par exemple passer par le fait d'utiliser des méthodes pour minimiser les biais (comme la collecte de données administratives).
- **Fiabilité** (*Precision*) : Cela concerne la cohérence avec laquelle un indicateur est mesuré. Un indicateur fiable doit produire les mêmes résultats sous des conditions similaires. Pour maximiser la fiabilité, il faut donc utiliser des indicateurs validés et des méthodes de collecte de données cohérentes. Par exemple, il est important de considérer la longueur des enquêtes, la formation des enquêteurs et la réalisation de contrôles de qualité des données.

238. J-PAL. (2023). Lecture: *Theory of Change and Measurement*. Cambridge, MA: Abdul Latif Jameel Poverty Action Lab.

B. Définition du référentiel

Le concept de « référentiel » est vaste et peut désigner tout type de document servant de guide pour une action ou une décision. Dans le cadre de la mesure d'impact, le terme « référentiel » peut être compris de trois manières distinctes : le référentiel d'évaluation, le référentiel d'impact (ou théorie du changement) et le référentiel d'indicateurs.

- **Référentiel d'évaluation** : Il fournit les critères et les méthodes pour évaluer un projet ou une organisation, aidant à structurer l'analyse des actions entreprises et des résultats obtenus.
- **Référentiel d'impact (ou théorie du changement)** : Ce référentiel articule les besoins des parties prenantes, les actions entreprises et les résultats visés, définissant les changements que le projet entend induire chez ses bénéficiaires. L'élaboration d'un référentiel d'impact sur papier est souvent la première étape pour une organisation s'engageant dans la mesure d'impact.
- **Référentiel d'indicateurs** : Ce type de référentiel consiste en un ensemble d'indicateurs destinés à suivre, gérer et rapporter les résultats visés. Chaque résultat attendu se voit attribuer un ou plusieurs indicateurs, renseignés *via* diverses méthodes (enquêtes auprès des bénéficiaires, interviews avec des professionnels, etc.). Lorsque plusieurs acteurs adoptent une grille commune d'indicateurs, cela favorise la cohérence, la clarté et la compréhensibilité de leurs efforts et des résultats communs au secteur.

Enfin, on parle également de référentiel de mesure d'impact pour désigner les grands cadres méthodologiques et les meilleures pratiques d'évaluation. À ce sujet, la randomisation statistique est souvent considérée comme l'approche ultime, car elle est capable d'établir un lien de causalité robuste entre les actions menées et les effets observés.

Nous privilégierons la troisième définition, à savoir le référentiel d'indicateurs. L'idée est ici de soutenir les initiatives sectorielles visant à créer des grilles d'indicateurs partagés. La construction collective de telles grilles permet de convenir des effets recherchés par les porteurs de projet du secteur et de développer une méthode commune, simple et abordable, pour collecter les données nécessaires à la documentation et au rapport des effets atteints. L'harmonisation des pratiques est également recommandée par le rapport de l'Institut IDEAS sur l'évaluation des actions associatives[239].

Les référentiels d'indicateurs, tels que le référentiel international IRIS élaboré par le Global Impact Investing Network (GIIN), se composent d'indicateurs élaborés collectivement pour mesurer un impact social spécifique. Notre groupe de travail a développé son propre référentiel d'indicateurs d'impact social, enrichi par des ateliers de travail, des recherches documentaires et des entretiens semi-directifs. Les financeurs montrent un intérêt particulier pour ces référentiels communs qui, en standardisant les pratiques de reporting, permettent de comparer les initiatives menées dans un même secteur et de justifier des décisions d'investissement entre différents projets.

Cependant, les porteurs de projet expriment parfois des réticences face à la standardisation, arguant que la comparaison de projets hors contexte peut influencer significativement leur succès ou leur échec. Conscients de cette tension, nous défendons que les référentiels communs, lorsqu'ils sont co-construits et équilibrent cadre commun et dimensions spécifiques, contribuent à l'appropriation de l'évaluation d'impact social par tous les acteurs.

Au-delà de cette gestion prudente et visant à l'amélioration continue des pratiques, la question des référentiels communs ouvre également un champ politique crucial : celui de la définition des moyens les plus adaptés et équitables pour contribuer au bien commun. Ainsi, l'évolution de tout référentiel commun de mesure d'impact participe activement à l'élaboration des politiques publiques.

239. Chami, S., Bolo, P., Bazillon, B., & Da Costa, P. (2022). *Évaluation des actions associatives.*

C. Distinctions utiles en matière de types d'indicateurs mobilisés

Différents types d'indicateurs peuvent être distingués :

- **Indicateurs de caractérisation :** Ils permettent de rendre compte des caractéristiques principales des publics visés par les dispositifs qui ont une influence en matière de besoins sociaux. Ces indicateurs peuvent par exemple porter sur le sexe, l'âge, le niveau de revenu, l'origine sociale, l'origine géographique. Croisées avec d'autres variables, les données de caractérisation permettent de segmenter les publics cibles, de comprendre l'influence des caractéristiques sur les résultats et d'affiner les actions menées pour mieux cibler des besoins spécifiques.
- **Indicateurs de ressources ou de moyens :** Ces indicateurs identifient les ressources déployées par une organisation ou une activité, telles que les investissements financiers, les ressources humaines et les outils informatiques.
- **Indicateurs de réalisations ou performance :** Ils mesurent les résultats immédiats de l'activité ou de l'organisation. Cela inclut le décompte des réalisations telles que le nombre de bénéficiaires atteints, le nombre de formations menées, ou le nombre d'ateliers pour préparer aux entretiens d'embauche.
- **Indicateurs de résultat :** Ces indicateurs évaluent les effets directs de l'activité ou de l'organisation sur la population cible à court ou moyen terme, comme le nombre de participants ayant amélioré leurs compétences après une formation, ou le nombre de personnes ayant trouvé un emploi à la suite d'un atelier.
- **Indicateurs d'impact :** Ils déterminent la part des changements produits par l'activité ou l'organisation qui peuvent lui être attribués, mesurant ainsi les effets systémiques au-delà des résultats immédiats, à moyen et long terme. Par exemple, ils peuvent comptabiliser le nombre de personnes qui ont développé des compétences qu'elles n'auraient pas acquises sans le programme, ou le nombre de personnes ayant trouvé un emploi qu'elles n'auraient pas obtenu aussi rapidement sans l'aide du programme.

Les indicateurs de moyens, de performance et de résultat sont cruciaux pour la gestion quotidienne des activités. Les indicateurs de résultat, en particulier, permettent d'évaluer l'efficacité des actions en comparant les résultats obtenus aux objectifs préétablis.

Les indicateurs d'impact, quant à eux, évaluent l'atteinte des objectifs sociaux d'une action ou d'une organisation et identifient les aspects stratégiques à améliorer ou à ajuster pour renforcer l'efficacité de la stratégie adoptée.

D. Contenu du référentiel

D.1. CARACTÉRISATION DES PUBLICS VISÉS

Nous avons construit notre référentiel en distinguant un tronc commun d'indicateurs couvrant tous les types de public et 11 publics spécifiques pour lesquels nous avons identifié 82 catégories d'effets et 120 effets attendus.

Figure 25 : Publics visés

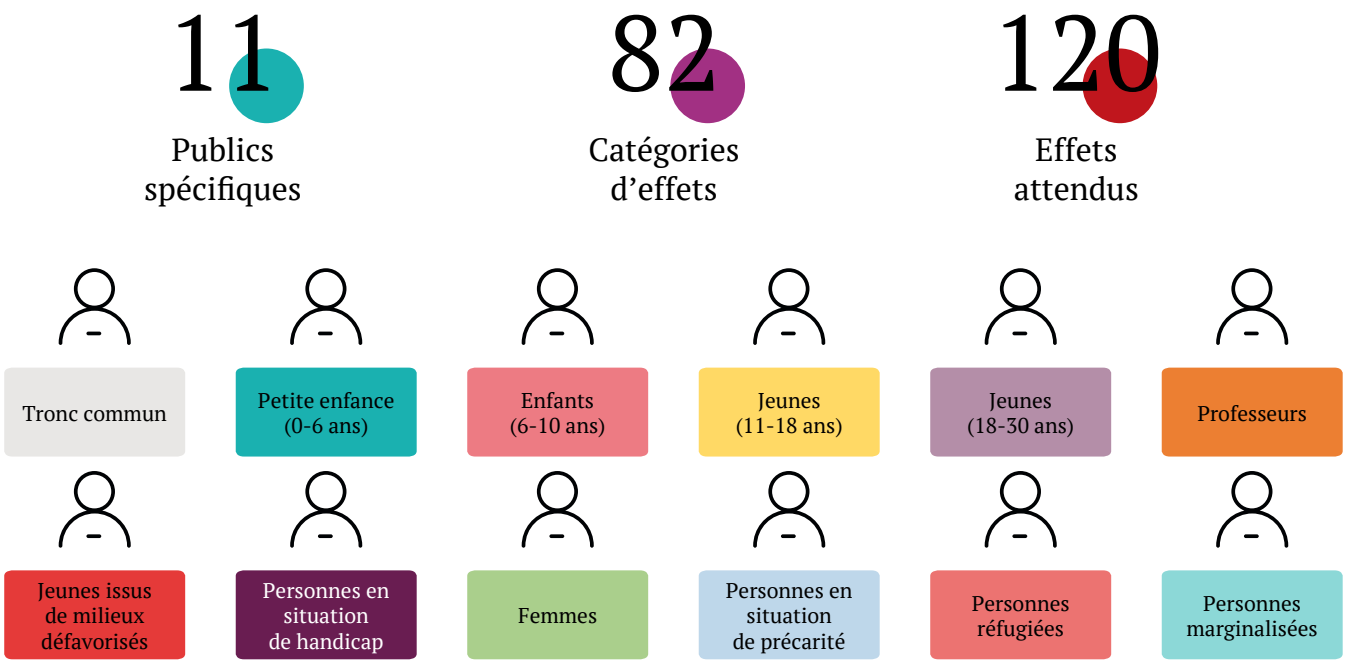

Nous avons identifié un certain nombre d'indicateurs pouvant être mobilisés pour caractériser les publics cibles. Une caractérisation précise des bénéficiaires est nécessaire à la réalisation d'une évaluation réellement utile[240]. En effet, les indicateurs de caractérisation sont essentiels pour comprendre précisément qui bénéficie des interventions et comment ces bénéficiaires peuvent être affectés de manière différente en fonction de leurs caractéristiques spécifiques. Ces indicateurs permettent de segmenter la population en sous-groupes significatifs, de mener des analyses croisées et de comparer les effets sur différents segments de population, mais aussi de s'assurer que les publics touchés sont bien les publics visés par l'intervention. De manière détaillée, les indicateurs de caractérisation permettent de :

- **Segmenter les bénéficiaires :**
  - **Par âge** : La répartition par tranche d'âge permet d'identifier des besoins spécifiques liés à différentes phases de la vie (enfance, adolescence, âge adulte, vieillesse).
  - **Par sexe** : L'analyse par genre peut révéler des disparités ou des besoins particuliers des hommes et des femmes.
  - **Par niveau socio-économique** : Les indicateurs de revenus, de niveau d'éducation et de statut professionnel aident à comprendre les inégalités et à cibler les interventions de manière plus précise.
  - **Par origine sociale ou géographique** : Les caractéristiques liées à l'origine sociale et à la localisation géographique permettent d'identifier des populations potentiellement marginalisées ou avec des besoins spécifiques.

240. Weiss, C. H. (1998). Evaluation: *Methods for studying programs and policies*. Upper Saddle River, NJ: Prentice Hall.

Comprendre les conditions de vie et identifier les facteurs de vulnérabilité :

- **État de santé** : Les indicateurs sur la santé physique et mentale permettent de comprendre les besoins médicaux et psychologiques des bénéficiaires.
- **Conditions de logement** : La qualité et la stabilité du logement influencent de nombreux aspects de la vie des bénéficiaires, notamment leur sécurité et leur bien-être.
- **Accès aux services** : L'accès ou non à des services essentiels (éducation, santé, transport) est un facteur clé pour déterminer les besoins et les impacts des interventions.

Vérifier que l'on touche réellement les publics visés :

- **Cohérence des objectif**s : Les indicateurs de caractérisation permettent de vérifier que les publics touchés par une intervention sont bien ceux initialement ciblés. Cela garantit la cohérence entre les objectifs du projet et ses résultats réels[241].
- **Évaluation de l'atteinte des cibles** : En collectant des données précises sur les caractéristiques des bénéficiaires, les gestionnaires de projet peuvent évaluer si les interventions atteignent les populations prévues ou si des ajustements sont nécessaires.

Affiner l'analyse pour améliorer l'intervention :

- **Analyses croisées** : En croisant différents indicateurs (par exemple, âge et niveau socio-économique), on peut identifier des sous-groupes spécifiques avec des besoins distincts.
- **Adaptation des interventions** : Ces analyses permettent d'adapter les interventions pour qu'elles répondent plus précisément aux besoins de chaque sous-groupe[242].

Comparer le groupe accompagné avec un groupe témoin :

- **Groupes témoins** : En comparant les populations bénéficiaires avec des groupes témoins présentant des caractéristiques similaires, on peut isoler l'effet spécifique de l'intervention[243].

Isoler l'impact des autres effets :

- Les indicateurs de caractérisation permettent une évaluation plus rigoureuse de l'impact en isolant les effets du dispositif de ceux liés aux caractéristiques des bénéficiaires.

241. Rossi, P. H., Lipsey, M. W., & Freeman, H. E. (2004). *Evaluation: A systematic approach* (7th ed.). Thousand Oaks, CA: Sage Publications.
242. Patton, M. Q. (2008). *Utilization-focused evaluation* (4th ed.). Thousand Oaks, CA: Sage Publications.
243. Bamberger, M., Rugh, J., & Mabry, L. (2012). *RealWorld Evaluation: Working Under Budget, Time, Data, and Political Constraints* (2nd ed.). Thousand Oaks, CA: Sage Publications.

Tableau 4 : Tableau de caractérisation des publics visés

Publics cibles	Catégories	Indicateurs	Modalités de collecte	Questions formulées	Modalités de réponse
Tous	Caractéristiques sociodémographiques	Date de naissance	Questionnaire	Quelle est votre date de naissance ?	Champ date
		Tranche d'âge	Retraitement à partir de la date de naissance	N/A	0-3 ans 3-5 ans 6-10 ans 11-14 ans 15-19 ans 20-24 ans 25-29 ans 30-34 ans 35-39 ans 40-44 ans 45-49 ans 50-54 ans 55-59 ans 60-64 ans 65-69 ans 70-74 ans 75 ans ou plus
		Sexe	Questionnaire	Êtes-vous… ?	- Un homme - Une femme - NSP
		Structure familiale	Questionnaire	Actuellement, vivez-vous… ?	- Seul(e) - En couple - En couple avec des enfants - Seul(e) avec des enfants - Autre
		Pays de naissance	Questionnaire	Quel est votre pays de naissance ?	Menu déroulant des pays
		Code postal de résidence	Questionnaire	Quel est votre code postal de résidence ?	Champ texte numérique
		Région de résidence	Retraitement à partir du code postal	N/A	Liste des régions
		Zone d'habitation	À partir du code postal	N/A	- Rural - Périurbain - Urbain
		QPV	À partir du code postal	N/A	- Oui - Non
		ZRR	À partir du code postal	N/A	- Oui - Non

Publics cibles	Catégories	Indicateurs	Modalités de collecte	Questions formulées	Modalités de réponse
Tous	Caractéristiques sociodémographiques	Niveau de diplôme	Questionnaire	Quel est votre plus haut niveau de diplôme ?	- Aucun - CAP-BEP - Baccalauréat professionnel - Baccalauréat général ou technologique - Bac+2 ou plus
		Statut d'occupation	Questionnaire	Quel est votre statut actuel ?	- En emploi - Au chômage - Élève (écolier, collégien, lycéen) - Étudiant - Retraité - Au foyer - Autre
	Origine sociale	CSP des parents	Questionnaire	À quelle catégorie socioprofessionnelle appartient votre père / À quelle catégorie socioprofessionnelle appartient votre mère ?	- Cadres - Artisans commerçants, - Dirigeants - Professions intermédiaires - Employés - Ouvriers - En recherche d'emploi - Inactifs - N/A
		Pays de naissance des parents	Questionnaire	Quel est le pays de naissance de votre père ? / Quel est le pays de naissance de votre mère ?	Menu déroulant
		Usage d'une autre langue que le français à la maison	Questionnaire	Quelle langue parlez-vous le plus souvent à la maison ?	Menu déroulant
		Revenu moyen par unité de consommation du foyer	Questionnaire	Quel est le niveau de revenu du foyer de vos parents sur la dernière année écoulée ?	-
		Situation de pauvreté	À partir des revenus	Le ménage se situe-t-il sous le seuil de pauvreté ?	-
		Nombre d'enfants dans la famille	Questionnaire	Combien d'autres enfants vivent avec vous au sein de votre logement ?	Menu déroulant
		Structure familiale	Questionnaire	Quelle est votre structure familiale ?	- Je vis avec mes deux parents - Je vis avec un parent (père ou mère) - Je vis avec un parent et le conjoint de mon parent - Je vis en garde partagée

Publics cibles	Catégories	Indicateurs	Modalités de collecte	Questions formulées	Modalités de réponse
Tous	Origine sociale	Niveau de diplôme des parents	Questionnaire	Quel est le niveau de diplôme le plus élevé de votre père / Quel est le niveau de diplôme le plus élevé de votre mère ?	- Aucun - CAP-BEP - Baccalauréat professionnel - Baccalauréat général ou technologique - Bac+2 ou plus
Enfants	Scolarité	Catégorie scolaire	Questionnaire	-	- Crèche - Maternelle - Élémentaire - Collège - Lycée - Enseignement supérieur - Autre
		REP	Questionnaire	Votre établissement se situe-t-il en REP ?	- Oui - Non - NSP
Détenus	Détention	Sortant de prison	Questionnaire	Êtes-vous sorti de détention depuis moins de douze mois ?	- Oui - Non
Personnes en situation de handicap	Handicap	Type de handicap	Questionnaire	Quelle est la nature de votre handicap ?	- Aucun - Trouble intellectuel - Trouble sensoriel - Trouble physique - Trouble psychique - Trouble cognitif - Trouble du spectre autistique - Autre
Personnes réfugiées	Réfugiés	Types de raisons	Questionnaire	Avez-vous été contraint de quitter votre pays d'origine ou de résidence ? Si oui, pour quelles raisons ?	- Conflit - Nationalité - Origine ethnique - Convictions politiques - Convictions religieuses - Orientations sexuelles - Appartenance à un groupe social - Catastrophes climatiques - Autre - N/A
		Statut actuel	Questionnaire	Dans quelle situation vous trouvez-vous ?	- Demandeur d'asile - Réfugié - Bénéficiaire de la protection subsidiaire - Débouté d'asile

D.2. RÉFÉRENTIEL D'INDICATEURS

Tronc commun

Catégories d'effets	Effets attendus	Indicateurs	Modalités de collecte	Questions formulées	Modalités de réponse
Capacité d'agir (*Empowerment*)	Augmentation de la capacité d'agir Amélioration du sentiment de contrôle sur sa propre vie Amélioration de l'autonomie Amélioration de la capacité à se déterminer par soi-même Dévelop-pement de l'engagement citoyen Développe-ment de l'engagement dans une cause	Échelle de capacité d'agir (ESSEC)	Question-naire	Pour chacune des caractéristiques ou descriptions suivantes, indiquez à quel point chacune est vraie pour vous. 1. Je me sens capable de travailler sur [*thématique du parcours*] par moi-même. 2. J'identifie des actions concrètes à mettre en place en matière de [*thématique du parcours*]. 3. Je vais mettre en place au moins une des actions que j'ai identifiées. 4. Si je continue à m'impliquer avec d'autres personnes, je vais progresser sur la [*thématique du parcours*]. 5. Si cela peut être utile, je suis prêt à partager ce que j'ai appris sur la [*thématique du parcours*] à d'autres participants.	1. Pas du tout d'accord 2. Plutôt pas d'accord 3. Plutôt d'accord 4. Tout à fait d'accord 5. Sans opinion
Lien social	Développe-ment de rela-tions sociales	Indicateur d'isolement relationnel (Fondation de France)	Question-naire	Pour chacune des caractéristiques ou descriptions suivantes, indiquez à quel point chacune est vraie pour vous. 1. À quelle fréquence voyez-vous ou parlez-vous à des membres de votre famille qui ne vivent pas avec vous ? 2. À quelle fréquence voyez-vous vos collègues ? 3. À quelle fréquence voyez-vous vos voisins ? (La question concerne les échanges avec les voisins qui vont au-delà de la pure politesse, comme le fait de se dire « bonjour ») 4. À quelle fréquence voyez-vous vos amis ? 5. À quelle fréquence voyez-vous des membres d'une association ou d'un groupe ?	1. Jamais 2. Rarement 3. Plusieurs fois dans l'année 4. Plusieurs fois dans le mois 5. Une ou plusieurs fois par semaine 6. Sans opinion

Catégories d'effets	Effets attendus	Indicateurs	Modalités de collecte	Questions formulées	Modalités de réponse
Lien social	Diminution du sentiment de solitude	Sentiment de solitude (Fondation de France)	Question-naire	Vous arrive-t-il de vous sentir seul ?	1. Tous les jours ou presque 2. Souvent 3. De temps en temps 4. Rarement 5. Jamais 6. Sans opinion
	Amélioration de la qualité des relations	Échelle de qualité des relations	Question-naire	Aujourd'hui, mes relations avec mes proches (famille, amis) sont, en général…	1- Très mauvaises 2. Plutôt mauvaises 3. Ni bonnes ni mauvaises 4. Plutôt bonnes 5. Très bonnes
Estime de soi	Amélioration de l'estime de soi	Échelle d'estime de soi (Rosenberg)	Question-naire	1. Je pense que je suis une personne de valeur, au moins égale à n'importe qui d'autre. 2. Je pense que je possède un certain nombre de belles qualités. 3. Tout bien considéré, je suis porté à me considérer comme un raté. 4. Je suis capable de faire les choses aussi bien que la majorité des gens. 5. Je sens peu de raisons d'être fier de moi. 6. J'ai une attitude positive vis-à-vis de moi-même. 7. Dans l'ensemble, je suis satisfait de moi. 8. J'aimerais avoir plus de respect pour moi-même 9. Parfois je me sens vraiment inutile. 10. Il m'arrive de penser que je suis un bon à rien.	1. Tout à fait en désaccord 2. Plutôt en désaccord 3. Plutôt d'accord 4. Tout à fait d'accord
Santé	Amélioration de la santé mentale	Échelle de dépression HAD (HAD : *Hospital Anxiety and Depression Scale*) de Sigmond et Snaith	Question-naire	Je me sens tendu ou énervé.	0. Jamais 1. De temps en temps 2. Souvent 3. La plupart du temps

Catégories d'effets	Effets attendus	Indicateurs	Modalités de collecte	Questions formulées	Modalités de réponse
Bien-être	Amélioration du bien-être subjectif Score de bien-être subjectif (INSEE)	Vie actuelle	Question-naire	Dans l'ensemble, dans quelle mesure êtes-vous satisfait de la vie que vous menez actuellement ?	Note de 0 (Pas du tout satisfait) à 10 (Complètement satisfait)
		Sens de la vie menée actuellement	Question-naire	Avez-vous le sentiment que ce que vous faites dans votre vie a du sens, de la valeur ?	Note de 0 (Pas du tout de sens) à 10 (Beaucoup de sens)
		Sentiment d'avoir été heureux la veille	Question-naire	Au cours de la journée d'hier, vous êtes-vous senti heureux ?	Note de 0 (Pas du tout heureux) à 10 (Très heureux)
		Ne pas s'être senti déprimé la veille	Question-naire	Au cours de la journée d'hier, vous êtes-vous senti déprimé ?	Note de 0 (Très déprimé) à 10 (Pas du tout déprimé)
		Santé	Question-naire	Dans quelle mesure êtes-vous satisfait de votre santé ?	Note de 0 (Pas du tout satisfait) à 10 (Complètement satisfait)
		Niveau de vie	Question-naire	Dans quelle mesure êtes-vous satisfait de votre niveau de vie ?	Note de 0 (Pas du tout satisfait) à 10 (Complètement satisfait)
		Travail	Question-naire	Dans quelle mesure êtes-vous satisfait de votre travail en général ?	Note de 0 (Pas du tout satisfait) à 10 (Complètement satisfait)
		Relations de travail	Question-naire	Dans quelle mesure êtes-vous satisfait de vos relations professionnelles, des relations que vous avez sur votre lieu de travail ou d'étude ?	Note de 0 (Pas du tout satisfait) à 10 (Complètement satisfait)
		Équilibre travail / famille	Question-naire	Dans quelle mesure êtes-vous satisfait de l'équilibre entre le temps que vous consacrez à vos proches (enfants, parents, conjoint, amis proches) et le temps que vous consacrez à votre travail ?	Note de 0 (Pas du tout satisfait) à 10 (Complètement satisfait)
		Temps libre	Question-naire	Dans quelle mesure êtes-vous satisfait de votre temps libre, du temps que vous pouvez utiliser comme bon vous semble ?	Note de 0 (Pas du tout satisfait) à 10 (Complètement satisfait)
		Heureux en comparaison des autres personnes vivant en France	Question-naire	Si vous vous comparez aux gens qui vivent en France en général, comment vous situez-vous sur une échelle de 0 à 10 ?	Note de 0 (Beaucoup moins heureux) à 10 (Beaucoup plus heureux)

Catégories d'effets	Effets attendus	Indicateurs	Modalités de collecte	Questions formulées	Modalités de réponse
Bien-être	Amélioration du bien-être subjectif Score de bien-être subjectif (INSEE)	Ne pas s'être senti agressé la veille	Question-naire	Parlons maintenant de vos relations avec les gens que vous croisez au cours de la journée, en dehors de votre famille. Au cours de la journée d'hier, avez-vous ressenti de l'agressivité ?	Note de 0 (Forte agressivité) à 10 (Aucune agressivité)
		Relations avec les proches	Question-naire	Dans quelle mesure êtes-vous satisfait de vos relations avec vos proches ?	Note de 0 (Pas du tout satisfait) à 10 (Complètement satisfait)
		A quelqu'un sur qui compter	Question-naire	Y a-t-il des gens autour de vous sur qui vous pouvez compter en cas de besoin ?	Note de 0 (Il n'y a personne sur qui je peux compter) à 10 (Il y a de nombreuses personnes sur qui je peux compter)
		Sécurité dans votre quartier	Question-naire	Dans quelle mesure vous sentez-vous en sécurité lorsque vous marchez seul(e) dans votre quartier à la nuit tombée ?	Note de 0 (Pas du tout en sécurité) à 10 (Tout à fait en sécurité)
		Sentiment d'avoir été heureux l'année précédente	Question-naire	Quand vous pensez à l'année précédente, comment vous situez-vous sur une échelle de 0 à 10 ?	Note de 0 (Pas du tout heureux) à 10 (Très heureux)
		Perception de votre vie dans les prochaines années	Question-naire	Quand vous pensez à ce que vous allez vivre dans les années à venir, êtes-vous satisfait de cette perspective ?	Note de 0 (Pas du tout satisfait) à 10 (Complètement satisfait)
		Appréciation de la vie en France pour la prochaine génération	Question-naire	Comment pensez-vous que sera la vie en France pour la prochaine génération ?	Note de 0 (Bien pire qu'aujourd'hui) à 10 (Bien meilleure qu'aujourd'hui)
		Appréciation de la vie en Europe pour la prochaine génération	Question-naire	Comment pensez-vous que sera la vie dans les autres pays européens pour la prochaine génération ?	Note de 0 (Bien pire qu'aujourd'hui) à 10 (Bien meilleure qu'aujourd'hui)

Catégories d'effets	Effets attendus	Indicateurs	Modalités de collecte	Questions formulées	Modalités de réponse
Bien-être	Amélioration du bien-être subjectif Score de bien-être subjectif (INSEE)	Époque préférée	Questionnaire	Certaines personnes aimeraient bien vivre dans une autre époque en France. Si vous aviez le choix, laquelle choisiriez-vous ?	1. Les années 1950 2. Les années 1960 3. Les années 1970 4. Les années 1980 5. Les années 1990 6. Les années 2000 7. Les années 2010 8. Une autre décennie 9. Un autre siècle dans le passé 10. Je suis content de vivre à l'époque actuelle 11. Une autre période dans l'avenir 12. le futur
	Amélioration du bien-être	Score de bien-être (OMS)	Questionnaire	Au cours des deux dernières semaines 1. Je me suis senti(e) bien et de bonne humeur. 2. Je me suis senti(e) calme et tranquille. 3. Je me suis senti(e) plein(e) d'énergie et vigoureux(se). 4. Je me suis réveillé(e) en me sentant frais(che) et dispos(e). 5. Ma vie quotidienne a été remplie de choses intéressantes.	1. Tout le temps 2. La plupart du temps 3. Plus de la moitié du temps 4. Moins de la moitié du temps 5. De temps en temps 6. Jamais
Intelligence émotionnelle	Amélioration de la gestion des émotions	Échelle d'évaluation de l'intelligence émotionnelle Schutte *Self Report Emotional Intelligence Test* (SSEIT)	Questionnaire	1. Je sais à quel moment il faut que je parle de mes problèmes personnels aux autres. 2. Quand je rencontre un obstacle, je me souviens des obstacles que j'ai déjà rencontrés et que j'ai surmontés. 3. Je pense que la plupart des choses que j'entreprends, je les fais bien. 4. La plupart des personnes me font facilement confiance. 5. Je trouve que c'est difficile de comprendre avec justesse les messages non verbaux des autres personnes. >>	1. Fortement en désaccord 2. Modérément en désaccord 3. Ni en accord ni en désaccord 4. Modérément en accord 5. Fortement en accord

Catégories d'effets	Effets attendus	Indicateurs	Modalités de collecte	Questions formulées	Modalités de réponse
Intelligence émotionnelle	Amélioration de la gestion des émotions	Échelle d'évaluation de l'intelligence émotionnelle Schutte *Self Report Emotional Intelligence Test* (SSEIT)	Question-naire	6 . La plupart des évènements marquants de ma vie m'ont conduit à reconsidérer ce qui était important de qui ce ne l'était pas. 7. Quand je change d'humeur, j'entrevois de nouvelles ouvertures. 8. Ressentir des émotions est une chose qui fait que la vie vaut la peine d'être vécue. 9. Je suis conscient de mes émotions au moment où je les vis. 10. Je m'attends à ce qu'il m'arrive des choses positives dans la vie. 11. J'aime partager mes émotions avec d'autres personnes. 12. Quand je vis une émotion positive, je veux savoir comment faire pour qu'elle perdure dans le temps. 13. J'organise des évènements que les autres apprécient. 14. Je recherche des activités qui me rendent heureux. 15. Je suis conscient des messages non.verbaux que j'envoie aux autres. 16. Je me présente de telle façon que les autres aient une bonne impression de moi. 17. Quand je suis de bonne humeur, régler les problèmes devient facile pour moi. 18. En scrutant les expressions faciales des personnes, je suis capable de reconnaître les émotions qu'elles ressentent. 19. Je sais pourquoi je change d'humeur. 20. Quand je suis d'humeur positive, je suis capable d'avoir de nouvelles idées. 21. Je sais maîtriser mes émotions. 22. Je reconnais facilement mes émotions au moment où je les vis. 23. Je me motive en imaginant les bons résultats des tâches entreprises.	1. Fortement en désaccord 2. Modérément en désaccord 3. Ni en accord ni en désaccord 4. Modérément en accord 5. Fortement en accord

Catégories d'effets	Effets attendus	Indicateurs	Modalités de collecte	Questions formulées	Modalités de réponse
Intelligence émotionnelle	Amélioration de la gestion des émotions	Échelle d'évaluation de l'intelligence émotionnelle Schutte *Self Report Emotional Intelligence Test* (SSEIT)	Question-naire	24. Je complimente les personnes quand elles accomplissent quelque chose de bien. 25. Je suis capable d'interpréter les messages non.verbaux des personnes qui les envoient. 26. Quand quelqu'un me parle d'un événement impor-tant de sa vie, je le ressens comme si je l'avais vécu. 27. Quand je sens que je change d'émotions, j'ai le réflexe d'avoir de nouvelles idées. 28. Quand je suis face à un challenge, j'abandonne car j'ai peur d'échouer. 29. Je sais ce que les personnes ressentent juste en les regardant. 30. J'aide les personnes à se sentir mieux quand elles vont mal. 31. J'utilise ma bonne humeur pour faire face à un obstacle. 32. Je peux dire comment une personne se sent au ton de sa voix. 33. C'est difficile pour moi de comprendre pourquoi les gens ressentent ce qu'ils ressentent.	1. Fortement en désaccord 2. Modérément en désaccord 3. Ni en accord ni en désaccord 4. Modérément en accord 5. Fortement en accord
Sentiment d'inégalité	Diminution du sentiment d'inégalité	Échelle de sentiment d'inégalité	Question-naire	Au cours des douze derniers mois, vous est-il arrivé d'avoir le sentiment d'être traité défavorablement en raison de 1. Votre origine sociale 2. Votre sexe 3. Votre lieu de résidence 4. Votre ascendance migratoire 5. Votre handicap	1. Tout le temps 2. La plupart du temps 3. Plus de la moitié du temps 4. Moins de la moitié du temps 5. De temps en temps 6. Jamais 7. Non applicable
Confiance dans l'ave-nir	Amélioration de la confiance dans l'avenir	Échelle de confiance en l'avenir	Question-naire	Comment vous sentez-vous vis-à-vis de votre avenir ?	Sans opinion 1 . Pas du tout confiant(e) 2 . Plutôt pas confiant(e) 3 . Plutôt confiant(e) 4 . Tout à fait confiant(e)

Petite enfance[244]

Catégories d'effets	Effets attendus	Indicateurs	Modalités de collecte	Questions formulées	Modalités de réponse
Développement du langage	Amélioration du vocabulaire	Nombre de mots employés Inventaire Français du Développement Communicatif (IFDC)	Test psychotechnique	1. Production lexicale (2 items). 2. Gestes (25 items). 3. Vocabulaire (Compréhension et Production) (100 items).	-
	Capacité à formuler des phrases	DLPF Grille DLPF (D. Bassano, F. Labrell, P. Bonnet, 2008)	Test psychotechnique	**Formes grammaticales** Noms : genre et nombre de l'article Verbes : formes verbales Adjectifs : genre Formes particulières des noms (pluriel) Formes particulières des verbes (irréguliers) Erreurs sur les formes particulières de verbes **Phrases : combinaison de mots** **Complexité** **Paires de phrases (construction syntaxique plus ou moins appropriée)** Déterminant Auxiliaire/modal Pronom sujet Préposition Pronom objet Structure de la possession Construction interrogative Construction subordonnée **Phrases complexes**	-
Accès à l'éducation	Amélioration de l'accès à l'éducation de qualité pour tous les enfants	Taux d'inscription à l'école maternelle	Questionnaire	Votre enfant est-il inscrit à l'école maternelle ?	Oui / Non

244. Nous entendons par petite enfance la période qui s'étend de 0 à 6 ans, stade crucial du développement humain où se développent les connexions neuronales et le fonctionnement du cerveau.

Catégories d'effets	Effets attendus	Indicateurs	Modalités de collecte	Questions formulées	Modalités de réponse
Développement cognitif	Amélioration des compétences cognitives des enfants	Scores aux tests de développement cognitif Test de Bailey (Bailey, 2006)	Test psychomoteur	1. Échelle cognitive : 81 items. 2. Échelle du langage : 42 items dans le domaine réceptif et 37 items dans le domaine expressif. 3. Échelle de motricité : 46 items dans le domaine de la motricité fine et 58 items dans le domaine de la motricité globale. 4. Échelle socio-émotionnelle dérivée du tableau de Greenspan. 5. Échelle de comportement adaptatif fondé sur le système d'évaluation du comportement Vineland.	-
Développement psychomoteur et socio-émotionnel	Amélioration du développement psychomoteur et des compétences sociales	Score de développement psychomoteur Échelle de développement psychomoteur de la première enfance de Brunet-Lezine	Test psychomoteur	**Évaluation selon quatre domaines :** 1. Moteur ou postural, qui étudie les mouvements de l'enfant en position dorsale, ventrale, assise et debout. 2. Coordination oculo-manuelle, qui s'intéresse à la préhension et au comportement de l'enfant avec les objets. 3. Langage dans ses fonctions de compréhension et d'expression. 4. Les relations sociales, qui englobent la prise de conscience de soi, les relations avec autrui, les réactions mimiques et l'adaptation aux situations sociales.	-

Catégories d'effets	Effets attendus	Indicateurs	Modalités de collecte	Questions formulées	Modalités de réponse
Participation parentale	Augmentation de l'engagement des parents dans l'éducation	Compréhension du rôle parental Modèle du processus de participation parentale de Hoover-Dempsey et Sandler (1995) Parent Reports of Parent Practices of Involvement (Reed et al., 2000)	Questionnaire	**Construction du rôle parental fondé sur les parents** 1. C'est à moi d'expliquer les devoirs[245] difficiles à mon enfant. 2. Je me fais un devoir de rester au courant de tout ce qui se passe à l'école. 3. C'est mon travail de m'assurer que mon enfant comprend ses devoirs. 4. Je m'assure que les devoirs de mon enfant sont faits. **Construction du rôle parental fondé sur un partenariat avec l'école** 1. J'aime passer du temps à l'école de mon enfant lorsque je le peux. 2. Il est important que je fasse part à l'enseignant de ce qui concerne mon enfant. 3. L'enseignant de mon enfant me connaît. 4. Je trouve utile de parler avec l'enseignant. 5. Les entretiens avec l'enseignant me sont utiles. **Sentiment de compétence des parents** 1. Je contribue significativement aux résultats scolaires de mon enfant. 2. La motivation d'un élève à réussir à l'école dépend des parents. 3. Mon enfant est si complexe que je ne sais jamais si je parviens à le toucher. (score négatif) 4. J'ai le sentiment que mes efforts pour aider mon enfant à apprendre sont couronnés de succès. 5. Si je fais des efforts, j'arrive à comprendre mon enfant, même s'il a des difficultés à comprendre quelque chose.	1. Pas du tout d'accord 2. En désaccord 3. Plutôt en désaccord 4. Plutôt d'accord 5. D'accord 6. Tout à fait d'accord

245. Ici, les devoirs renvoient au travail que les enfants doivent faire après l'école.

Catégories d'effets	Effets attendus	Indicateurs	Modalités de collecte	Questions formulées	Modalités de réponse
Participation parentale	Augmentation de l'engagement des parents dans l'éducation	Compréhension du rôle parental Modèle du processus de participation parentale de Hoover-Dempsey et Sandler (1995) Parent Reports of Parent Practices of Involvement (Reed et al., 2000)	Questionnaire	6. Les autres enfants ont plus d'influence que moi sur la motivation de mon enfant à réussir à l'école. (score négatif) 7. Les autres enfants ont plus d'influence que moi sur les notes de mon enfant. (score négatif) 8. Je ne sais pas comment aider mon enfant à apprendre. (score négatif) 9. La réussite d'un élève à l'école dépend en grande partie de l'enseignant, je n'ai donc qu'une influence limitée. (score négatif) 10. Je sais comment aider mon enfant à réussir à l'école.	1. Pas du tout d'accord 2. En désaccord 3. Plutôt en désaccord 4. Plutôt d'accord 5. D'accord 6. Tout à fait d'accord

Catégories d'effets	Effets attendus	Indicateurs	Modalités de collecte	Questions formulées	Modalités de réponse
Participation parentale	Augmentation de l'engagement des parents dans l'éducation	Implication parentale Modèle du processus de participation parentale de Hoover-Dempsey et Sandler (1995) Parent Reports of Parent Practices of Involvement (Reed et al., 2000)	Question-naire	**Invitation des enseignants à participer à la vie scolaire** 1. L'enseignant de mon enfant m'a demandé d'échanger avec lui à propos de mon enfant. 2. L'enseignant de mon enfant m'a demandé de faire du bénévolat ou d'aider à l'école. 3. L'enseignant de mon enfant m'a demandé de pratiquer l'orthographe, les mathématiques ou d'autres compétences à la maison avec mon enfant avant un examen. 4. L'enseignant de mon enfant m'a demandé de lire avec lui. 5. L'enseignant de mon enfant m'a demandé de l'aider à faire ses devoirs. 6. L'enseignant de mon enfant m'a invité à visiter sa classe. **Implication parentale dans la vie scolaire** 1. J'ai eu un entretien avec l'enseignant de mon enfant. 2. Je me suis porté volontaire pour aider dans la classe de mon enfant. 3. J'ai pratiqué l'orthographe, les mathématiques ou d'autres compétences à la maison avec mon enfant avant un examen. 4. J'ai lu avec mon enfant. 5. J'ai aidé mon enfant à faire ses devoirs. 6. J'ai visité la classe de mon enfant.	1. Pas du tout d'accord 2. En désaccord 3. Plutôt en désaccord 4. Plutôt d'accord 5. D'accord 6. Tout à fait d'accord

Enfance

Catégories d'effets	Effets attendus	Indicateurs	Modalités de collecte	Questions formulées	Modalités de réponse
Apprentissages fondamentaux	Apprentissage de la lecture	Score de fluence de la lecture Test OURA (CP) Évaluation de la fluence en lecture (ELFE)	Test de lecture	**1- Exemple OURA :** Donner le texte du Petit Dinosaure à lire. Dire : « Tu vas lire à haute voix le texte. Tu lis le mieux que tu peux. Je t'arrête au bout d'une minute ». Chronométrer dès que l'enfant débute la lecture et l'arrêter au bout d'une minute. Suivre la lecture sur le tableau de la feuille de saisie en barrant tous les mots mal lus ou sautés (isolément) : ils seront comptabilisés en nombre d'erreurs. Si l'enfant hésite ou se reprend pour finir par lire le mot correctement, ne pas compter d'erreur : en effet il sera pénalisé sur la longueur du texte lu. Si l'élève saute une ligne, barrer la ligne non lue sur la feuille de saisie pour en compter le nombre de mots. **2- Exemple ELFE :** Dire à l'élève qu'il va devoir lire un texte le mieux possible. Et cela jusqu'à ce qu'on lui dise STOP au bout de 1 minute. Lui présenter un des textes à lire « Monsieur Petit » ou « Le géant égoïste ». L'inviter à commencer la lecture et démarrer le chronomètre au premier mot lu. Arrêter la lecture au bout d'une minute. Barrer les mots mal lus ou sautés (isolément) sur la feuille de recueil : ils seront comptabilisés en nombre d'erreurs.	**1- OURA :** S = Nbre de mots lus par minute : E = Nbre erreurs : MCLM = S - E Un score ⩽ 20 en MCLM met en évidence une fluence en lecture trop faible pour un élève en fin de CP. **2- ELFE :** La fluence en lecture est jugée comme déficitaire si le score est inférieur ou égal aux valeurs percentile 5 correspondant à la classe d'âge. L'élève sera considéré comme en retard si son score est inférieur ou égal aux valeurs percentile 15.

Catégories d'effets	Effets attendus	Indicateurs	Modalités de collecte	Questions formulées	Modalités de réponse
Apprentissages fondamentaux	Apprentissage de l'écriture	Score de lisibilité et fluidité de l'écriture BHK enfant-Échelle d'évaluation rapide de l'écriture chez l'enfant	Test d'écriture	Le test consiste à faire copier un texte aux enfants durant 5 minutes. Les cinq premières phrases sont composées de mots monosyllabiques rencontrés au CP. Puis le texte se complexifie. L'analyse de l'écriture se fait à partir de 13 items, de la vitesse d'écriture et d'un ensemble de signes cliniques.	N/A
	Développement du plaisir de lire	Temps dédié à la lecture par plaisir PISA (OCDE, 2011)	Questionnaire	À peu près combien de temps passez-vous en général à lire pour votre plaisir ?	1. Je ne lis pas pour mon plaisir 2. 30 minutes ou moins par jour 3. Plus de 30 minutes mais moins de 60 minutes par jour 4. Une à deux heures par jour 5. Plus de deux heures par jour
Ouverture d'esprit	Ouverture culturelle	Échelle d'ouverture culturelle (Mom'ârtre)	Questionnaire	Votre enfant montre-t-il de l'intérêt pour l'art, les artistes et les œuvres ?	1. Oui, tout à fait 2. Oui, plutôt 3. Non, plutôt pas 4. Non, pas du tout
	Ouverture sur le monde	Échelle d'ouverture sur le monde (Mom'ârtre)	Questionnaire	Votre enfant 1. S'exprime sur ses idées 2. S'exprime sur ses questions 3. S'intéresse à de nouvelles choses	1. Oui, tout à fait 2. Oui, plutôt 3. Non, plutôt pas 4. Non, pas du tout

Catégories d'effets	Effets attendus	Indicateurs	Modalités de collecte	Questions formulées	Modalités de réponse
Citoyenneté	Développement du sens civique	Échelle de sens civique	Questionnaire	1. Je traite toujours les autres enfants avec respect. 2. Je respecte les adultes à l'école et à la maison. 3. Je pense qu'il est important de respecter les personnes qui sont différentes de moi. 4. Je prends soin des livres et des jouets que j'utilise. 5. Je pense qu'il est important de suivre les règles de l'école. 6. Je ne pense pas que dire 's'il vous plaît' et 'merci' soit important. 7. Je crois qu'il n'est pas nécessaire de suivre les règles si personne ne regarde. 8. Je ne participe jamais à des activités où je peux aider ma communauté. 9. Je n'aime pas aider mes amis quand ils ont besoin de moi. 10. Je pense qu'il est acceptable de se moquer des gens qui sont différents de moi.	1. Pas du tout d'accord 2. En désaccord 3. Plutôt en désaccord 4. Plutôt d'accord 5. D'accord 6. Tout à fait d'accord
	Engagement accru dans la vie communautaire et civique	Taux de participation à des activités citoyennes (adapté de Alliance pour l'éducation - United Way, 2022)	Questionnaire	Avez-vous participé à des activités communautaires au cours des six derniers mois ?	Oui / Non

Jeunes (11 - 18 ans)

Catégories d'effets	Effets attendus	Indicateurs	Modalités de collecte	Questions formulées	Modalités de réponse
Scolarité	Amélioration des résultats scolaires	Moyenne des notes obtenues	Bulletin scolaire	N/A	_
		Taux de réussite aux examens scolaires	Dossiers scolaires	N/A	_
		Échelle d'amélioration des notes (ZupdeCo, 2022)	Questionnaire *ex post*	Vos notes ont-elles augmenté grâce au dispositif ?	Oui / Non
	Diminution du décrochage scolaire	Taux de décrochage scolaire	Questionnaire	Avez-vous été inscrit de manière continue à l'école au cours de l'année scolaire précédente ?	Oui / Non
	Amélioration du plaisir d'apprendre	Échelle de satisfaction vis-à-vis de l'apprentissage	Questionnaire	Sur une échelle de 1 à 10, à quel point avez-vous pris plaisir à apprendre cette année ?	Échelle de Likert 1. Absolument pas 10. Absolument
	Amélioration de la confiance dans l'institution scolaire	Niveau de confiance dans les institutions scolaires	Questionnaire	Quel est votre niveau de confiance dans l'institution scolaire ?	1. Très mauvais 2. Plutôt mauvais 3. Ni bon ni mauvais 4. Plutôt bon 5. Très bon
	Amélioration de la réussite au baccalauréat	Taux de réussite au baccalauréat	Questionnaire	Avez-vous obtenu votre baccalauréat cette année ?	Oui / Non
Accès à l'enseignement supérieur	Poursuite d'études supérieures	Échelle de confiance dans sa capacité à poursuivre des études supérieures (Article 1)	Questionnaire	Je me sens capable d'obtenir une licence.	1. Pas du tout 2. d'accord 3. Plutôt pas d'accord 4. Ni en accord ni en désaccord 5. Plutôt d'accord 6. Tout à fait d'accord
		Taux d'élèves ayant fait au moins un choix sur Parcoursup (Article 1)	Questionnaire	Avez-vous fait un ou plusieurs choix sur Parcoursup ?	Oui / Non
		Taux d'inscription en études supérieures	Questionnaire	Avez-vous poursuivi vos études dans l'enseignement supérieur cette année ?	Oui / Non

Catégories d'effets	Effets attendus	Indicateurs	Modalités de collecte	Questions formulées	Modalités de réponse
Accès à l'enseignement supérieur	Amélioration des connaissances liées aux cursus d'études possibles	Score de connaissance sur les options de cursus disponibles	Question-naire	Sur une échelle de 1 à 10, quel est votre niveau de connaissance sur les différentes options de cursus disponibles ?	1. Proche de zéro 10. Excellent
	Formulation de choix ambitieux d'études supérieures	Nombre de choix de par-cours d'en-seignement supérieur sélectifs sé-lectionnés sur Parcoursup	Question-naire	Quels types de cursus avez-vous mis dans vos souhaits sur Parcoursup ?	Menu déroulant
	Poursuite d'études supérieures ambitieuses	Inscription dans des programmes d'études reconnus pour leur exigence	Question-naire	Avez-vous été admis dans un programme d'études reconnu pour son exigence académique ? (Précisez lequel)	Oui / Non Champ texte libre
Inclusion sociale	Amélioration de l'inclusion	Taux de participation à des activités extra-scolaires (Article 1, 2022)	Question-naire	Avez-vous participé à des activités extra-scolaires cette année ?	Oui / Non
Mobilité	Amélioration de la mobilité géographique	Taux de mobilité géographique pour les études	Question-naire	Avez-vous changé de ville/ région pour poursuivre vos études ?	Oui / Non
Soft skills	Valorisation des compétences psycho-sociales	Échelle de mesure des compétences psycho-sociales (Shankland & Tessier, 2021)	Question-naire	**Compétences Sociales :** 1. Je suis toujours prêt(e) à aider les autres. 2. J'arrive à expliquer aux autres ce que je pense. 3. Je communique facilement avec les autres. 4. Quand je ne suis pas d'accord avec quelqu'un, je lui dis. 5. Quand quelqu'un me demande de faire quelque chose qui ne me semble pas raisonnable ou me met mal à l'aise, j'arrive facilement à dire non. 6. J'arrive à comprendre les sentiments de mes proches quand ils sont en colère ou tristes. >>	1. Pas du tout d'accord 2. Pas d'accord 3. Plutôt pas d'accord 4. Moyennement d'accord 5. Plutôt d'accord 6. D'accord 7. Tout à fait d'accord

Catégories d'effets	Effets attendus	Indicateurs	Modalités de collecte	Questions formulées	Modalités de réponse
Soft skills	Valorisation des compétences psycho-sociales	Échelle de mesure des compétences psycho-sociales (Shankland & Tessier, 2021)	Question-naire	7. J'arrive à comprendre pourquoi les gens ressentent ce qu'ils ressentent. 8. Si j'en éprouve le besoin pour mon travail, je peux demander de l'aide. 9. Les autres viennent facilement se confier à moi. 10. J'arrive facilement à travailler en équipe. 11. Quand j'ai des problèmes, je demande de l'aide à mes proches. **Compétences Cognitives :** 1. Quand je lis une information sur internet, j'essaie de vérifier si elle est vraie. 2. Quand je prends des décisions, je réfléchis au pour et au contre. 3. Je peux résoudre les problèmes que je rencontre si je fais suffisamment d'effort. 4. Je prends le temps de réfléchir avant de faire quelque chose pour résoudre un problème. 5. Pour résoudre un problème, je cherche plusieurs solutions possibles. **Compétences Émotionnelles :** 1. Quand il y a une situation stressante, j'arrive à me calmer par moi-même. 2. Quand je suis en colère, je peux facilement me calmer. 3. J'arrive facilement à savoir ce que je ressens. 4. J'arrive facilement à trouver les mots pour décrire ce que je ressens. 5. Quand je suis triste, j'arrive ensuite à me remettre de bonne humeur.	1. Pas du tout d'accord 2. Pas d'accord 3. Plutôt pas d'accord 4. Moyennement d'accord 5. Plutôt d'accord 6. D'accord 7. Tout à fait d'accord

Catégories d'effets	Effets attendus	Indicateurs	Modalités de collecte	Questions formulées	Modalités de réponse
Culture	Amélioration de l'accès à la culture	Fréquence de participation à des activités culturelles	Question-naire	Au cours des douze derniers mois, combien de fois avez-vous participé à des activités culturelles (musées, théâtre, concerts) ?	1. Jamais 2. Une fois 3. Entre deux et cinq fois 4. Entre six et dix fois 5. Plus de dix fois
Sport	Développe-ment de la pratique sportive	Fréquence de pratique sportive	Question-naire	À quelle fréquence pratiquez-vous une activité sportive ?	1. Jamais 2. Moins d'une fois par mois 3. Une à deux fois par mois 4. Au moins une fois par semaine 5. Deux à trois par semaine 6. Plus de la moitié des jours de la semaine 7. Tous les jours

Professeurs

Catégories d'effets	Effets attendus	Indicateurs	Modalités de collecte	Questions formulées	Modalités de réponse
Sensibilisation à la diversité et à l'inclusion	Augmentation de la sensibilisation des enseignants aux enjeux de diversité	Échelle de sensibilisation aux enjeux de diversité (adapté du Multicultural Awareness, Knowledge, and Skills Survey - Teachers)	Question-naire	Je suis conscient des enjeux liés à la diversité culturelle en classe.	1. Pas du tout d'accord 2. Plutôt pas d'accord 3. Ni en accord ni en désaccord 4. Plutôt d'accord 5. Tout à fait d'accord
	Intégration de la diversité et de l'inclusion dans les cours	Échelle d'inclusion de la diver-sité sociale, culturelle, géographique et ethnique dans les plans de cours	Question-naire	Intégrez-vous des éléments relatifs à la diversité dans vos plans de cours ?	1. Jamais 2. Rarement 3. Parfois 4. Souvent 5. Toujours
	Évaluation de l'ouverture à la diversité et à l'inclusion	Score SACIE (OCDE)	Question-naire	Veuillez répondre aux questions de l'échelle SACIE pour évaluer vos sentiments, attitudes et préoccupations concernant l'éducation inclusive.	Échelle de Likert (1 à 6)
Gestion de la diversité en classe	Sensibilité culturelle	Score de l'échelle de sensibilité culturelle	Question-naire standardisé	Comment évaluez-vous votre sensibilité aux différences culturelles parmi vos élèves ?	Échelle de Likert (1 à 5)
	Compétence en communi-cation inter-culturelle	Score de l'échelle de compétence en communi-cation inter-culturelle	Question-naire standardisé	Comment évaluez-vous votre capacité à communiquer efficacement avec des élèves de cultures différentes ?	Échelle de Likert (1 à 5)
	Stratégies pédagogiques inclusives	Utilisation de pratiques pédagogiques inclusives	Observation en classe et auto-évaluation	Intégrez-vous des stratégies pédagogiques qui tiennent compte de la diversité culturelle dans vos cours ?	1. Jamais 2. Rarement 3. Parfois 4. Souvent 5. Toujours
Formation des enseignants	Amélioration des compétences des enseignants dans la gestion de la diversité en classe	Échelle de compétences en gestion de la diversité (adapté du Diversity and Inclusion Competency Assessment)	Question-naire	J'ai les compétences nécessaires pour gérer efficacement la diversité en classe.	1. Très faible 2. Faible 3. Moyenne 4. Bonne 5. Très bonne

Catégories d'effets	Effets attendus	Indicateurs	Modalités de collecte	Questions formulées	Modalités de réponse
Pratiques pédagogiques inclusives	Adoption de pratiques pédagogiques favorisant l'égalité des chances	Taux d'adoption de pratiques inclusives (adapté du Culturally Responsive Teaching Self-Efficacy Scale)	Questionnaire	J'utilise régulièrement des pratiques pédagogiques qui favorisent l'égalité des chances.	1. Jamais 2. Rarement 3. Parfois 4. Souvent 5. Toujours
Matériel et ressources éducatives	Disponibilité et accessibilité de matériel éducatif adapté à tous les élèves	Échelle de disponibilité de matériel adapté (adapté de l'Inclusive Classroom Profile)	Questionnaire	Les matériels éducatifs adaptés sont facilement disponibles et accessibles pour tous les élèves.	1. Pas du tout d'accord 2. Plutôt pas d'accord 3. Ni en accord ni en désaccord 4. Plutôt d'accord 5. Tout à fait d'accord
Interactions professeur-élève	Équité dans les interactions entre les enseignants et les élèves	Échelle d'équité des interactions (adapté du Classroom Assessment Scoring System)	Questionnaire	Mes interactions avec les élèves sont équitables et sans favoritisme.	1. Pas du tout d'accord 2. Plutôt pas d'accord 3. Ni en accord ni en désaccord 4. Plutôt d'accord 5. Tout à fait d'accord
Soutien aux élèves en difficulté	Amélioration du soutien apporté aux élèves en difficulté ou marginalisés	Score de soutien aux élèves en difficulté (adapté du Teacher Support Scale)	Questionnaire	Je fournis un soutien adéquat aux élèves en difficulté ou marginalisés.	1. Très faible 2. Faible 3. Moyen 4. Bon 5. Très bon
Évaluation et suivi	Suivi équitable des progrès et des performances des élèves	Échelle de suivi équitable (adapté de l'Effective Classroom Management Skills Assessment)	Questionnaire	Je suis attentif à suivre équitablement les progrès et les performances de tous les élèves.	1. Pas du tout d'accord 2. Plutôt pas d'accord 3. Ni en accord ni en désaccord 4. Plutôt d'accord 5. Tout à fait d'accord
Culture scolaire et climat éducatif	Promotion d'une culture scolaire inclusive et respectueuse	Indice de culture inclusive (adapté de School Climate Survey)	Questionnaire	Je contribue à promouvoir une culture scolaire inclusive et respectueuse.	1. Très faible 2. Faible 3. Moyenne 4. Bonne 5. Très bonne

Jeunes (18 – 30 ans)

Catégories d'effets	Effets attendus	Indicateurs	Modalités de collecte	Questions formulées	Modalités de réponse
Emploi	Accès à l'emploi	Taux d'emploi à 6 mois post-intervention (NQT, 2022)	Question-naire	Êtes-vous actuellement en emploi ou en formation ?	Oui / Non
		Taux d'emploi après 6 mois (Duo for a Job, 2022)	Question-naire *ex post*	Avez-vous trouvé un emploi dans les six mois suivant le mentorat ?	Oui / Non
	Maintien dans l'emploi	Taux de main-tien en poste après 6 mois (adapté du Job Retention Scale)	Question-naire	Êtes-vous resté dans le même emploi pendant au moins 6 mois ?	Oui / Non
	Progression de carrière	Score de progression de carrière (adapté du Career Development Questionnaire)	Question-naire	Avez-vous eu des opportunités de progression de carrière depuis votre embauche ?	1. Non, pas du tout 2. Non, plutôt pas 3. Moyennement 4. Oui, plutôt 5. Oui, tout à fait
Formation	Intégration d'une formation	Taux d'intégration à une formation (adapté de l'Enquête Formation Continue, Insee)	Question-naire	Avez-vous suivi une formation depuis le début de votre emploi ?	Oui / Non
Employabilité	Acquisition d'expériences profession-nelles valorisantes	Échelle de valorisation des expé-riences pro-fessionnelles (adapté de Work Expe-rience Survey)	Question-naire	Mes expériences professionnelles récentes sont valorisantes pour ma carrière.	1. Pas du tout d'accord 2. Plutôt pas d'accord 3. Ni en accord ni en désaccord 4. Plutôt d'accord 5. Tout à fait d'accord
	Connaissance du monde de l'entreprise	Score de connaissance du monde de l'entreprise (adapté de Business Knowledge Test)	Question-naire	J'ai une bonne connaissance du fonctionnement des entreprises.	1. Pas du tout d'accord 2. Plutôt pas d'accord 3. Ni en accord ni en désaccord 4. Plutôt d'accord 5. Tout à fait d'accord

Catégories d'effets	Effets attendus	Indicateurs	Modalités de collecte	Questions formulées	Modalités de réponse
Employabilité	Maîtrise des savoir-être en entreprise	Échelle de savoir-être en entreprise (adapté du Workplace Skills Assessment)	Questionnaire	Je maîtrise les comportements attendus en entreprise.	1. Très faible 2. Faible 3. Moyenne 4. Bonne 5. Très bonne
	Acquisition de compétences professionnelles	Échelle de compétences professionnelles (adapté du Skills Inventory)	Questionnaire	J'ai acquis des compétences professionnelles depuis mon emploi/formation.	1. Pas du tout d'accord 2. Plutôt pas d'accord 3. Ni en accord ni en désaccord 4. Plutôt d'accord 5. Tout à fait d'accord
Évolution des connaissances sur l'activité entrepreneuriale	Compétences clés du métier d'entrepreneur	Échelle d'autoévaluation des compétences clés du métier d'entrepreneur (Entreprendre pour apprendre)	Questionnaire	Si je veux créer mon entreprise, j'ai les clés du métier d'entrepreneur.	1. Pas du tout d'accord 2. Plutôt pas d'accord 3. Ni en accord ni en désaccord 4. Plutôt d'accord 5. Tout à fait d'accord
	Confiance dans la capacité à être entrepreneur.	Échelle de confiance dans la capacité à être entrepreneur (Crésus, Dilemme Entrepreneurs)	Questionnaire	Globalement, avez-vous confiance en votre capacité à être entrepreneur ?	1. Non, pas du tout 2. Non, plutôt pas 3. Moyennement 4. Oui, plutôt 5. Oui, tout à fait
		Échelle des connaissances sur l'activité entrepreneuriale	Questionnaire	Êtes-vous d'accord avec les affirmations suivantes ? 1. Il est important d'avoir un matelas de trésorerie. 2. Il est important de rejoindre une structure ou un réseau d'accompagnement d'entrepreneurs. 3. Mon compte professionnel et mon compte personnel sont deux choses séparées. 4. Je sais à qui m'adresser en cas de difficulté financière. 5. J'ai acquis les compétences nécessaires en stratégie commerciale. 6. J'ai acquis les compétences nécessaires en marketing.	1. Pas du tout d'accord 2. Plutôt pas d'accord 3. Ni en accord ni en désaccord 4. Plutôt d'accord 5. Tout à fait d'accord

Catégories d'effets	Effets attendus	Indicateurs	Modalités de collecte	Questions formulées	Modalités de réponse
Orientation	Capacité à choisir son orientation	Échelle de choix d'orientation (adapté du Career Decision-Making Self-Efficacy Scale)	Question-naire	Je suis capable de choisir mon orientation professionnelle.	1. Pas du tout d'accord 2. Plutôt pas d'accord 3. Ni en accord ni en désaccord 4. Plutôt d'accord 5. Tout à fait d'accord
	Perception des choix d'orientation	Échelle de perception des choix d'orientation (Entreprendre pour Apprendre)	Question-naire	J'envisage mes choix d'orientation plus sereinement.	1. Pas du tout d'accord 2. Plutôt pas d'accord 3. Ni en accord ni en désaccord 4. Plutôt d'accord 5. Tout à fait d'accord
	Amélioration de l'adéquation entre profil et orientation scolaire	Pourcentage de bénéficiaires orientés correctement (Bamberger, Rugh, & Mabry, 2012)	Question-naire	Dans quelle mesure pensez-vous que votre orientation scolaire correspond à vos attentes ?	1. Pas du tout 2. Plutôt pas 3. Sans opinion 4. Plutôt 5. Tout à fait
	Amélioration de l'orientation	Taux d'élèves ayant trouvé une formation correspondant à leurs aspirations	Question-naire	Avez-vous trouvé une formation correspondant à vos aspirations ?	Oui / Non
	Fierté de son orientation	Échelle de fierté de l'orientation (adapté du Career Satisfaction Scale)	Question-naire	Je suis fier de mon orientation professionnelle.	1. Pas du tout d'accord 2. Plutôt pas d'accord 3. Ni en accord ni en désaccord 4. Plutôt d'accord 5. Tout à fait d'accord
Mobilité sociale	Amélioration des conditions de vie par rapport à ses parents	Échelle d'amélioration des conditions de vie	Question-naire	1. Vos conditions de vie sont-elles… 2. Votre situation professionnelle est-elle…	1. Meilleures que celle de vos parents 2. Les mêmes que vos parents 3. Moins bonnes que celles de vos parents

Catégories d'effets	Effets attendus	Indicateurs	Modalités de collecte	Questions formulées	Modalités de réponse
Mobilité sociale	Amélioration des conditions de vie par rapport à ses parents	CSP du bénéficiaire par rapport à celle des parents	Question-naire	Actuellement, quelle est la catégorie socioprofessionnelle de 1. Votre père ? 2. Votre mère ? 3. Vous même ?	1. Agriculteur exploitant 2. Artisan / commerçant, 3. Chef d'entreprise 4. Cadres et professions intellectuelles supérieures 5. Professions intermédiaires 6. Employés 7. Ouvriers 8. Autre
Engagement social	Engagement dans des actions sociales ou civiques	Taux d'enga-gement social ou civique (adapté du Civic Engage-ment Scale)	Question-naire	Participez-vous régulièrement à des actions sociales ou civiques ?	1. Jamais 2. Rarement 3. Parfois 4. Souvent 5. Toujours
Autonomie et indépendance	Dévelop-pement de l'autonomie personnelle et financière	Échelle d'autonomie personnelle et financière (adapté de Personal and Financial Independence Scale)	Question-naire	Je me sens autonome personnellement et financièrement.	1. Pas du tout d'accord 2. Plutôt pas d'accord 3. Ni en accord ni en désaccord 4. Plutôt d'accord 5. Tout à fait d'accord
Barrières à l'emploi/for-mation	Identification et réduction des obstacles	Échelle d'identifica-tion et réduc-tion des obstacles (adapté de Barriers to Employment Success Inventory)	Question-naire	Je suis capable d'identifier et de réduire les obstacles à mon emploi.	1. Pas du tout d'accord 2. Plutôt pas d'accord 3. Ni en accord ni en désaccord 4. Plutôt d'accord 5. Tout à fait d'accord
Engagement civique	Augmentation de l'engage-ment civique chez les jeunes	Taux de participation à des actions civiques (adapté de Unis-Cité, 2022)	Question-naire	Au cours des six derniers mois, avez-vous participé à des actions civiques ?	1. Oui, toutes les semaines 2. Oui, plusieurs fois par mois 3. Oui, tous les mois 4. Oui, plusieurs fois au cours des six derniers mois, 5. Oui, une fois 6. Non, jamais

Jeunes issus de milieux défavorisés

Catégories d'effets	Effets attendus	Indicateurs	Modalités de collecte	Questions formulées	Modalités de réponse
Accès à l'éducation	Amélioration de la réussite éducative	Moyenne des notes obtenues	Bulletin scolaire	N/A	_
Insertion professionnelle	Amélioration de l'accès à l'emploi	Taux d'accès à l'emploi (adapté de l'Enquête Emploi, Insee)	Question-naire	Avez-vous trouvé un emploi après votre formation ?	Oui / Non
	Amélioration de l'accès à la formation professionnelle	Taux d'accès à la formation profession-nelle (adapté de l'Enquête Formation Continue, Insee)	Question-naire	Avez-vous eu accès à une formation professionnelle cette année ?	Oui / Non
Développement des compétences	Acquisition de compétences sociales et pro-fessionnelles	Score de com-pétences sociales et profession-nelles (adapté du Social Skills Im-provement System)	Question-naire	Comment évaluez-vous vos compétences sociales et professionnelles ?	1. Très faible 2. Faible 3. Moyenne 4. Bonne 5. Très bonne
Engagement social et citoyen	Renforcement de la participation à la vie sociale et citoyenne	Taux de par-ticipation à la vie sociale et citoyenne (adapté de Civic Engage-ment Scale)	Question-naire	Participez-vous régulièrement à des actions sociales ou civiques ?	1. Jamais 2. Rarement 3. Parfois 4. Souvent 5. Toujours
Continuité des parcours	Diminution des ruptures de parcours	Taux de continuité de parcours (adapté du Individual Placement and Support Model)	Question-naire	Avez-vous connu des ruptures de parcours dans votre emploi ou formation ?	Oui / Non
Acquisition de soft skills	Capacité à développer des arguments	Échelle de capacité à développer ses arguments (Réciproque, 2023)	Question-naire	Je sais développer des arguments pour défendre mes opinions	1. Pas du tout d'accord 2. Plutôt pas d'accord 3. Ni en accord ni en désaccord 4. Plutôt d'accord 5. Tout à fait d'accord

Catégories d'effets	Effets attendus	Indicateurs	Modalités de collecte	Questions formulées	Modalités de réponse
Acquisition de soft skills	Développement de l'esprit critique	Échelle de développement de l'esprit critique (Réciproque, 2023)	Questionnaire	Je sais faire preuve d'esprit critique	1. Pas du tout d'accord 2. Plutôt pas d'accord 3. Ni en accord ni en désaccord 4. Plutôt d'accord 5. Tout à fait d'accord
	Développement de l'écoute active	Échelle d'écoute active (Réciproque, 2023)	Questionnaire	Je comprends que l'écoute active est essentielle pour prendre la parole	1. Pas du tout d'accord 2. Plutôt pas d'accord 3. Ni en accord ni en désaccord 4. Plutôt d'accord 5. Tout à fait d'accord
Accès aux loisirs et à la culture	Amélioration de l'accès aux activités culturelles et de loisirs	Taux de participation aux activités culturelles et de loisirs (adapté de l'Enquête sur les pratiques culturelles, Ministère de la Culture)	Questionnaire	Combien de fois avez-vous participé à des activités culturelles ou de loisirs cette année ?	Échelle de fréquence (0, 1-2, 3-5, 6+)
Prévention de la délinquance	Réduction des comportements à risque	Taux de comportements à risque (adapté de Youth Risk Behavior Surveillance System)	Questionnaire	Avez-vous adopté des comportements à risque cette année (tabac, alcool, drogue) ?	Oui / Non
	Réduction de la marginalisation	Score de marginalisation (adapté de l'Enquête Trajectoires et Origines (TeO), Ined)	Questionnaire	Vous sentez-vous marginalisé ou discriminé dans votre environnement ?	1. Non 2. Pas du tout 3. Non, plutôt pas 4. Moyennement 5. Oui, plutôt 6. Oui, tout à fait
Réseau de soutien	Création et renforcement des réseaux de soutien pour les jeunes	Échelle de soutien social (adapté du Multidimensional Scale of Perceived Social Support)	Questionnaire	Avez-vous accès à des réseaux de soutien en cas de besoin ?	1. Non 2. Pas du tout 3. Non, plutôt pas 4. Moyennement 5. Oui, plutôt 6. Oui, tout à fait

Personnes en situation de handicap

Catégories d'effets	Effets attendus	Indicateurs	Modalités de collecte	Questions formulées	Modalités de réponse
Accès à l'emploi et à la formation	Amélioration de l'accès à l'emploi et aux formations adaptées	Taux d'accès à l'emploi et aux formations adaptées (adapté de l'Enquête Emploi et Handicap, Insee)	Question-naire	Avez-vous trouvé un emploi ou suivi une formation adaptée à votre handicap cette année ?	Oui / Non
Autonomie personnelle	Renforcement de l'autonomie et de l'indé-pendance	Score d'auto-nomie et d'in-dépendance (adapté de l'Instrument de Mesure de l'Autonomie)	Question-naire	Vous sentez-vous plus autonome et indépendant dans votre vie quotidienne ?	1. Pas du tout d'accord 2. Plutôt pas d'accord 3. Ni en accord ni en désaccord 4. Plutôt d'accord 5. Tout à fait d'accord
Inclusion sociale	Intégration et participation accrues dans la société	Taux de participation sociale (adapté de Participation Scale)	Question-naire	Participez-vous activement à des activités sociales ou communautaires ?	1. Jamais 2. Rarement 3. Parfois 4. Souvent 5. Toujours
Accès aux services de santé	Amélioration de l'accès à des soins de santé adaptés	Taux d'accès à des soins de santé adaptés (adapté de l'Access to Care Survey)	Question-naire	Avez-vous facilement accès à des soins de santé adaptés à votre handicap ?	Oui / Non
Barrières environnementales et sociales	Identification et réduction des obstacles	Score d'iden-tification et réduction des obstacles (adapté de Barriers to Employment Success Inventory)	Question-naire	Pouvez-vous identifier et réduire les obstacles liés à votre handicap ?	1. Pas du tout d'accord 2. Plutôt pas d'accord 3. Ni en accord ni en désaccord 4. Plutôt d'accord 5. Tout à fait d'accord

Catégories d'effets	Effets attendus	Indicateurs	Modalités de collecte	Questions formulées	Modalités de réponse
Développement des compétences adaptées	Acquisition de compétences adaptées à leurs besoins	Score de compétences adaptées (adapté du Adaptive Skills Assessment)	Question-naire	Avez-vous acquis des compétences adaptées à vos besoins spécifiques ?	1. Pas du tout d'accord 2. Plutôt pas d'accord 3. Ni en accord ni en désaccord 4. Plutôt d'accord 5. Tout à fait d'accord
Bien-être psychologique	Amélioration du bien-être mental	Score de bien-être mental (adapté du Warwick-Edinburgh Mental Well-being Scale)	Question-naire	Comment évalueriez-vous votre bien-être mental ?	1. Très mauvais 2. Mauvais 3. Moyen 4. Bon 5. Très bon
Qualité de vie	Amélioration générale de la qualité de vie	Échelle de qualité de vie (adapté du WHOQOL-BREF)	Question-naire	Comment évalueriez-vous votre qualité de vie globale ?	1. Très mauvaise 2. Mauvaise 3. Moyenne 4. Bonne 5. Très bonne
Continuité des parcours	Diminution des ruptures de parcours	Taux de continuité de parcours (adapté du Individual Placement and Support Model)	Question-naire	Avez-vous connu des ruptures de parcours dans votre emploi ou formation ?	Oui / Non
	Réduction de l'errance dans le parcours	Taux d'errance dans le parcours (adapté de Pathways to Work Survey)	Question-naire	Avez-vous connu des périodes d'errance ou de flou dans votre parcours professionnel ou éducatif ?	Oui / Non

Femmes

Catégories d'effets	Effets attendus	Indicateurs	Modalités de collecte	Questions formulées	Modalités de réponse
Accès à l'éducation et à la formation	Amélioration de l'accès à l'éducation et aux formations professionnelles	Taux d'accès aux formations professionnelles (adapté de l'Enquête Formation Continue)	Questionnaire	Au cours des douze derniers mois, avez-vous eu accès à une ou plusieurs formations professionnelles ?	Oui / Non
***Empowerment* économique**	Autonomisation économique et indépendance financière	Score d'indépendance financière (adapté de Women's Economic Empowerment Index)	Questionnaire	Vous sentez-vous économiquement autonome et financièrement indépendante ?	1. Pas du tout d'accord 2. Plutôt pas d'accord 3. Ni en accord ni en désaccord 4. Plutôt d'accord 5. Tout à fait d'accord
Participation politique et sociale	Augmentation de la participation et du leadership dans la vie publique	Taux de participation au leadership public (adapté de Women in Leadership Index)	Questionnaire	Avez-vous occupé des positions de leadership dans des organisations ou des initiatives publiques cette année ?	Oui / Non
Égalité et non-discrimination	Égalité salariale	Ratio de l'égalité salariale (adapté de l'Enquête Emploi et Salaires)	Questionnaire	Votre salaire est-il équivalent à celui de vos collègues masculins pour des postes similaires ?	Oui / Non
	Égalité d'accès aux postes de responsabilité	Taux d'accès aux postes de responsabilité (adapté de Women in the Workplace Report)	Questionnaire	Avez-vous eu des opportunités égales d'accéder à des postes de responsabilité ?	1. Pas du tout d'accord, 2. Plutôt pas d'accord, 3. Ni en accord ni en désaccord, 4. Plutôt d'accord, 5. Tout à fait d'accord
	Égalité de progression de carrière	Taux de progression de carrière égalitaire (adapté de Global Gender Gap Report)	Questionnaire	Pensez-vous que votre progression de carrière est égale à celle de vos collègues masculins ?	1. Pas du tout d'accord, 2. Plutôt pas d'accord, 3. Ni en accord ni en désaccord, 4. Plutôt d'accord, 5. Tout à fait d'accord

Catégories d'effets	Effets attendus	Indicateurs	Modalités de collecte	Questions formulées	Modalités de réponse
Égalité et non-discrimination	Diminution des discriminations	Score de perception des discriminations (adapté de Experiences of Discrimination Scale)	Questionnaire	Avez-vous ressenti des discriminations sur votre lieu de travail ?	1. Très souvent 2. Souvent 3. Parfois 4. Rarement 5. Jamais
Réseaux de soutien	Création et renforcement des réseaux de soutien pour les femmes	Taux de participation à des réseaux de soutien (adapté de Social Support Network Scale)	Questionnaire	Participez-vous à des réseaux de soutien pour les femmes ?	Oui / Non
Ambition	Renforcement de l'ambition chez des jeunes femmes	Score d'ambition (Rêv'elles, 2022)	Questionnaire *ex post*	Vous sentez-vous plus confiante et ambitieuse après le programme ?	1. Oui, tout à fait 2. Oui, plutôt 3. Ni oui, ni non 4. Non, plutôt pas 5. Non pas du tout
Compétences en leadership et autonomisation	Développement des compétences en leadership et autonomisation	Score de compétences en leadership (adapté de Leadership Skills Inventory)	Questionnaire	Comment évaluez-vous vos compétences en leadership ?	1. Très faible 2. Faible 3. Moyenne 4. Bonne 5. Très bonne
Qualité de vie	Amélioration générale de la qualité de vie	Échelle de qualité de vie (adapté du WHOQOL-BREF)	Questionnaire	Comment évalueriez-vous votre qualité de vie globale ?	1. Très mauvaise 2. Mauvaise 3. Moyenne 4. Bonne 5. Très bonne

Personnes en situation de précarité

Catégories d'effets	Effets attendus	Indicateurs	Modalités de collecte	Questions formulées	Modalités de réponse
Stabilité financière	Augmentation des revenus	Score de stabilité financière (adapté du Financial Capability Scale)	Questionnaire	Comment évalueriez-vous votre stabilité financière actuelle ?	1. Très mauvaise 2. Mauvaise 3. Moyenne 4. Bonne 5. Très bonne
	Accès à des services financiers et aides sociales	Taux d'accès aux services financiers et aides sociales (adapté de l'Enquête sur les ressources et conditions de vie)	Questionnaire	Avez-vous eu accès à des services financiers et aides sociales cette année ?	Oui / Non
	Amélioration de la gestion de son budget	Score de gestion budgétaire (adapté du Financial Management Behavior Scale)	Questionnaire	Vous sentez-vous capable de bien gérer votre budget ?	1. Pas du tout d'accord 2. Plutôt pas d'accord 3. Ni en accord ni en désaccord 4. Plutôt d'accord 5. Tout à fait d'accord
Accès au logement	Amélioration de l'accès à un logement pérenne et abordable	Nature du logement (adapté de l'Enquête Logement, Insee)	Questionnaire	Comment êtes-vous logé aujourd'hui ?	1. Propriétaire 2. Locataire d'un logement non HLM 3. Locataire d'un logement HLM 4. Logement en intermédiation locative, conventionné à l'ALT, résidence sociale 5. Logé gratuitement ou hébergé dans la famille, chez des amis 6. Hébergement social, hors urgence (CHRS, CADA, CPH, etc.) 7. Hébergement d'urgence ou chambre d'hôtel payée par une association 8. Hébergement de fortune 9. Logement mobile 10. À la rue 11. Autre

Catégories d'effets	Effets attendus	Indicateurs	Modalités de collecte	Questions formulées	Modalités de réponse
Emploi et formation	Accès accru à l'emploi et à la formation professionnelle	Taux d'emploi et de formation (adapté de l'Enquête Emploi et Formation, Insee)	Question-naire	Quel est votre statut d'activité aujourd'hui ?	1. En emploi 2. En recherche d'emploi 3. En formation 4. Étudiant 5. Retraité 6. Inactif 7. Autre
Santé	Amélioration de l'accès aux soins de santé primaire	Taux de renoncement aux soins de santé primaire (enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie de l'Insee)	Question-naire	Au cours des douze derniers mois, avez-vous renoncé à voir un médecin généraliste pour des examens ou des soins médicaux dont vous aviez besoin ?	Oui / Non
	Amélioration de l'accès aux soins de santé spécialisés	Taux de renoncement aux soins de santé spécialisés (enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie de l'Insee)	Question-naire	Au cours des douze derniers mois, avez-vous renoncé à voir un médecin spécialiste pour des examens ou des soins médicaux dont vous aviez besoin ?	Oui / Non
Alimentation et nutrition	Amélioration de l'accès à une alimentation en quantité suffisante	Taux de renoncement à un repas (enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie de l'Insee)	Question-naire	Au cours des deux dernières semaines, avez-vous manqué au moins une fois un repas, faute de ressources suffisantes ?	Oui / Non
	Amélioration de l'accès à une alimentation saine et diversifiée	Score de diversité alimentaire (adapté du Dietary Diversity Score)	Question-naire	Avez-vous eu accès à une alimentation saine et diversifiée ces derniers mois ?	1. Très rarement 2. Rarement 3. Parfois 4. Souvent 5. Toujours

Catégories d'effets	Effets attendus	Indicateurs	Modalités de collecte	Questions formulées	Modalités de réponse
Soutien social et communautaire	Renforcement des réseaux de soutien	Score de soutien social (adapté du Multidimensional Scale of Perceived Social Support)	Questionnaire	Vous sentez-vous soutenu par votre communauté et vos proches ?	1. Pas du tout d'accord 2. Plutôt pas d'accord 3. Ni en accord ni en désaccord 4. Plutôt d'accord 5. Tout à fait d'accord
Autonomie dans les démarches administratives	Amélioration de la capacité à naviguer dans les services publics en autonomie	Score d'autonomie administrative (adapté du Administrative Self-Efficacy Scale)	Questionnaire	Vous sentez-vous capable de gérer vos démarches administratives seul ?	1. Pas du tout d'accord 2. Plutôt pas d'accord 3. Ni en accord ni en désaccord 4. Plutôt d'accord 5. Tout à fait d'accord
Inclusion sociale	Réduction de l'isolement et augmentation de l'inclusion sociale	Score d'inclusion sociale (adapté de Social Inclusion Scale)	Questionnaire	Vous sentez-vous inclus dans la société ?	1. Non, pas du tout 2. Non, plutôt pas 3. Moyennement 4. Oui, plutôt 5. Oui, tout à fait
	Amélioration du sentiment d'appartenance à la communauté	Score de sentiment d'appartenance (adapté du Psychological Sense of Community Scale)	Questionnaire	Vous sentez-vous appartenir à votre communauté ?	1. Non, pas du tout 2. Non, plutôt pas 3. Moyennement 4. Oui, plutôt 5. Oui, tout à fait

Personnes réfugiées

Catégories d'effets	Effets attendus	Indicateurs	Modalités de collecte	Questions formulées	Modalités de réponse
Intégration sociale et culturelle	Facilitation de l'intégration dans la communauté d'accueil	Score d'intégration sociale (adapté de Social Integration Scale)	Question-naire	Vous sentez-vous bien intégré dans votre communauté d'accueil ?	1. Non, pas du tout 2. Non, plutôt pas 3. Moyennement 4. Oui, plutôt 5. Oui, tout à fait
Accès à des ressources professionnelles	Accès à un réseau profes-sionnel	Échelle d'accès à un réseau professionnel (adapté de l'étude Refugee Food Festival, 2019)	Question-naire	J'ai accès à un réseau professionnel.	1. Pas du tout d'accord 2. Plutôt pas d'accord 3. Ni en accord ni en désaccord 4. Plutôt d'accord 5. Tout à fait d'accord
	Gain en visibilité	Échelle de visibilité (adapté de l'étude Refugee Food Festival, 2019)	Question-naire	Je suis visible professionnellement.	1. Pas du tout d'accord 2. Plutôt pas d'accord 3. Ni en accord ni en désaccord 4. Plutôt d'accord 5. Tout à fait d'accord
	Compréhen-sion du fonc-tionnement de l'entreprise du pays d'accueil	Échelle d'accès à un réseau professionnel (adapté de l'étude Refugee Food Festival, 2019)	Question-naire	Je comprends le fonctionnement des entreprises de mon pays d'accueil ?	1. Pas du tout d'accord 2. Plutôt pas d'accord 3. Ni en accord ni en désaccord 4. Plutôt d'accord 5. Tout à fait d'accord
Accès à l'emploi	Amélioration de l'accès au marché du travail	Taux d'accès à l'emploi (adapté de l'Enquête Emploi et Formation)	Question-naire	Avez-vous trouvé un emploi cette année ?	1. Oui : intérim ou CDD de moins de 6 mois 2. Oui : CDD de plus de 6 mois 3. Oui : CDI 4. Oui : alternance 5. Non

Catégories d'effets	Effets attendus	Indicateurs	Modalités de collecte	Questions formulées	Modalités de réponse
Accès à l'éducation	Accès à l'éducation pour les enfants et les adultes réfugiés	Taux de scolarisation et de formation (adapté de l'UNESCO Global Education Monitoring Report)	Question-naire	Avez-vous ou vos enfants eu accès à l'éducation ou à une formation cette année ?	Oui / Non
Autonomie	Renforcement de l'autonomie et de l'indé-pendance	Score d'auto-nomie et d'in-dépendance (adapté de l'Instrument de Mesure de l'Autonomie)	Question-naire	Vous sentez-vous plus autonome et indépendant dans votre vie quotidienne ?	Oui / Non
Sécurité et stabilité	Amélioration des conditions de vie et de la sécurité	Score de qualité de vie et de sécurité (adapté du Quality of Life Scale)	Question-naire	Comment évalueriez-vous vos conditions de vie et votre sécurité ?	1. Très mauvaises 2. Mauvaises 3. Moyennes 4. Bonnes 5. Très bonnes
Réseaux de soutien	Création et renforcement des réseaux de soutien	Score de soutien social (adapté du Multidimen-sional Scale of Perceived Social Support)	Question-naire	Vous sentez-vous soutenu par des réseaux communautaires ?	1. Pas du tout d'accord 2. Plutôt pas d'accord 3. Ni en accord ni en désaccord 4. Plutôt d'accord 5. Tout à fait d'accord
Accès à un réseau social	Soutien infor-mationnel	Échelle de soutien in-formationnel (adapté de Singa, 2017)	Question-naire	Je reçois des informations, des conseils qui m'aident à résoudre mes problèmes.	1. Pas du tout d'accord 2. Plutôt pas d'accord 3. Ni en accord ni en désaccord 4. Plutôt d'accord 5. Tout à fait d'accord
	Soutien de compagnon-nage	Échelle de compagnon-nage (adapté de Singa, 2017)	Question-naire	Je participe à des activités de loisirs et de détente avec les personnes qui m'ont accueilli en France.	1. Pas du tout d'accord 2. Plutôt pas d'accord 3. Ni en accord ni en désaccord 4. Plutôt d'accord, 5. Tout à fait d'accord

Catégories d'effets	Effets attendus	Indicateurs	Modalités de collecte	Questions formulées	Modalités de réponse
Accès à un réseau social	Soutien émotionnel	Échelle de soutien émotionnel (adapté de Singa, 2017)	Question-naire	J'ai de l'empathie pour les personnes qui m'ont accueilli en France.	1. Pas du tout d'accord 2. Plutôt pas d'accord 3. Ni en accord ni en désaccord 4. Plutôt d'accord 5. Tout à fait d'accord
	Soutien instrumental	Échelle de soutien instrumental (adapté de Singa, 2017)	Question-naire	Je reçois de l'aide matérielle / physique des personnes qui m'ont accueilli en France.	1. Pas du tout d'accord 2. Plutôt pas d'accord 3. Ni en accord ni en désaccord 4. Plutôt d'accord 5. Tout à fait d'accord
	Soutien évaluatif	Échelle de soutien évaluatif (adapté de Singa, 2017)	Question-naire	Je reçois des avis qui m'apportent de l'aide à propos de ma situation.	1. Pas du tout d'accord 2. Plutôt pas d'accord 3. Ni en accord ni en désaccord 4. Plutôt d'accord 5. Tout à fait d'accord
Droits et libertés	Connaissance et exercice des droits et libertés	Score de connaissance et d'exercice des droits (adapté du Human Rights Knowledge and Awareness Scale)	Question-naire	Avez-vous une bonne connaissance et pouvez-vous exercer vos droits et libertés ?	1. Pas du tout d'accord 2. Plutôt pas d'accord 3. Ni en accord ni en désaccord 4. Plutôt d'accord 5. Tout à fait d'accord

Personnes marginalisées

Catégories d'effets	Effets attendus	Indicateurs	Modalités de collecte	Questions formulées	Modalités de réponse
Intégration et inclusion sociale	Amélioration de l'intégration et de l'acceptation dans la société	Score d'intégration sociale (adapté de Social Integration Scale)	Question-naire	Vous sentez-vous bien intégré et accepté dans la société ?	1. Non, pas du tout 2. Non, plutôt pas 3. Moyennement 4. Oui, plutôt 5. Oui, tout à fait
Accès à l'emploi et à la formation	Accès accru à l'emploi et aux opportunités de formation	Taux d'accès à l'emploi et aux formations (adapté de l'Enquête Emploi et Formation)	Question-naire	Avez-vous trouvé un emploi ou suivi une formation cette année ?	Oui / Non
Santé mentale et physique	Amélioration de l'accès aux soins de santé adaptés	Taux d'accès aux soins de santé adaptés (adapté du Access to Care Survey)	Question-naire	Avez-vous eu accès à des soins de santé adaptés cette année ?	Oui / Non
Soutien juridique et droits	Connaissance et accès aux droits	Score de connaissance des droits (adapté du Human Rights Knowledge and Aware-ness Scale)	Question-naire	Connaissez-vous vos droits et avez-vous pu y accéder ?	1. Non, pas du tout 2. Non, plutôt pas 3. Moyennement 4. Oui, plutôt 5. Oui, tout à fait
	Connaissance et accès au soutien juridique	Taux d'accès au soutien juridique (adapté du Legal Empowerment and Assistance Survey)	Question-naire	Avez-vous eu accès à un soutien juridique cette année ?	Oui / Non
Réseaux de soutien et communautaires	Renforcement des réseaux de soutien social	Score de soutien social (adapté du Multidimen-sional Scale of Perceived Social Support)	Question-naire	Vous sentez-vous soutenu par des réseaux de soutien et communautaires ?	1. Pas du tout d'accord 2. Plutôt pas d'accord 3. Ni en accord ni en désaccord 4. Plutôt d'accord 5. Tout à fait d'accord

Catégories d'effets	Effets attendus	Indicateurs	Modalités de collecte	Questions formulées	Modalités de réponse
Éducation et sensibilisation	Amélioration de la compréhension et de la sensibilisation aux enjeux spécifiques	Score de compréhension des enjeux spécifiques (adapté du Awareness of Social Issues Scale)	Questionnaire	Comprenez-vous bien les enjeux spécifiques auxquels vous faites face ?	1. Non, pas du tout 2. Non, plutôt pas 3. Moyennement 4. Oui, plutôt 5. Oui, tout à fait
Sécurité personnelle et stabilité	Amélioration des conditions de vie et de la sécurité personnelle	Score de qualité de vie et de sécurité (adapté du Quality of Life Scale)	Questionnaire	Comment évalueriez-vous vos conditions de vie et votre sécurité personnelle ?	1. Très mauvaises 2. Mauvaises 3. Moyennes 4. Bonnes 5. Très bonnes
Autonomie et *empowerment*	Renforcement de l'autonomie personnelle et de l'*empowerment*	Score d'autonomie (adapté du Psychological Empowerment Scale)	Questionnaire	Vous sentez-vous plus autonome dans votre vie quotidienne ?	1. Pas du tout d'accord 2. Plutôt pas d'accord 3. Ni en accord ni en désaccord 4. Plutôt d'accord 5. Tout à fait d'accord

PARTIE 4

Recommandations

- 1. Propositions concernant l'expérimentation, l'évaluation et le suivi des politiques publiques
- 2. Propositions pour lutter contre les inégalités scolaires

Les propositions qui suivent ont été rédigées dans la continuité de la première partie du rapport, qui se consacrait aux réformes et mesures de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche visant à lutter contre les inégalités. Il ne s'agissait pas uniquement de recenser les réformes des gouvernements depuis 2007, mais également de répertorier les évaluations rendues publiques et les résultats de celles-ci. Les recommandations rassemblées dans cette partie concernent tant la question des politiques et actions de lutte contre les inégalités que celle de leur évaluation. Elles ont été formulées à partir des préconisations des différentes évaluations des réformes étudiées, mais également à la suite d'auditions de hauts fonctionnaires et de professionnels de l'éducation, réalisées en amont de la rédaction de ce rapport par Aude Kerivel et Carine Mira. Enfin, elles rejoignent les propositions de plusieurs rapports récents, tels que l'avis *Réussite à l'école, réussite de l'école,* de la Commission éducation, cultures et communication[246], le rapport *Inégalité des chances, ce qui compte le plus,* de France Stratégie (avril 2023), le rapport *Concertation sur la vie étudiante : conditions de vie, conditions d'études, conditions de réussite,* de Jean-Michel Jolion (juin 2023) ou encore le rapport *Inégalité sociale et migratoire, comment l'école amplifie-elle les inégalités ?* du CNESCO (septembre 2016).

Nous présenterons deux séries de propositions.

La première série concerne l'expérimentation, l'évaluation et le suivi des politiques publiques et des programmes.

La seconde vise à lutter contre les inégalités par l'accompagnement des élèves de milieux populaires, des élèves en situations de handicap et des filles dans leur scolarité, tout particulièrement aux moments des paliers d'orientation, par l'implication des acteurs territoriaux aux côtés de l'école, par la mise en œuvre de politiques d'égalité des chances et par des réformes de l'Éducation nationale favorisant la mixité sociale.

246. Commission éducation, cultures et communication, en partenariat avec le CESE, *Réussite à l'école, réussite de l'école*, Bernadette Groison, Juin 2024.

1. Propositions concernant l'expérimentation, l'évaluation et le suivi des politiques publiques

PROPOSITION 1 : PRIVILÉGIER LE TEMPS LONG DANS LA MISE EN ŒUVRE ET L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ÉDUCATIVES

Aujourd'hui, les changements de programmes et les réformes, non seulement épuisent les équipes éducatives, mais empêchent de mesurer les effets des politiques sur les trajectoires des élèves. La succession de deux à quatre ministres durant un quinquennat présidentiel et les changements de politiques qui en découlent entrent en contradiction avec la temporalité de l'évaluation d'une politique éducative sur une trajectoire scolaire de plus de dix ans, de même qu'avec la temporalité nécessaire à l'appropriation d'une réforme par les acteurs concernés.

Le groupe de travail recommande de :

- Mieux anticiper la mise en œuvre des réformes, non seulement pour pouvoir aller plus vite dans leur mise en œuvre, mais aussi anticiper plusieurs contraintes (systèmes d'informations, locaux, formation des personnels de l'Éducation nationale…).
- Associer les acteurs de terrain lors de la définition des réformes (enseignants, direction des établissements, personnels de l'éducation…)
- Mieux prendre en compte les délais d'appropriation des réformes par les équipes éducatives

> Audition d'une Principale de collège :
> [en parlant de la réforme du collège de 2016]
>
> *Ça a été la réforme la plus furtive que j'ai connue puisqu'après avoir passé un an à la mettre en place, on a dû l'arrêter en 2 mois. […] c'était une réforme qui méritait qu'on lui consacre du temps et qui méritait un temps d'application plus important.*

PROPOSITION 2 : APPORTER LES PREUVES DE L'IMPACT DES RÉFORMES AVANT LEUR PROMULGATION ET LEUR GÉNÉRALISATION

Les réformes ne peuvent pas être le seul fait de convictions politiques. Les changements doivent s'appuyer sur des preuves de l'impact : preuves que la politique à changer a des effets insuffisants ou négatifs, preuves que celle qui est proposée a des effets positifs, notamment issues d'expérimentations à petite échelle ou à l'étranger, même s'il est nécessaire de prendre avec précaution les résultats de mesures à l'étranger où les contextes sont différents. Pour cela, des commissions peuvent être davantage sollicitées par le gouvernement, comme le CNESCO, le Conseil supérieur de l'éducation, le Conseil national de la refondation, qui peuvent être composées de chercheurs et de personnels de l'Éducation nationale (enseignants, enseignants-chercheurs, personnels d'orientation, d'éducation, de direction et d'inspection, personnels administratifs, techniques et de service), mais aussi de parents d'élèves, d'étudiants et d'élèves.

Avant toute mise en œuvre d'une réforme, le groupe de travail recommande de :

- Identifier les difficultés en matière d'égalité des chances que l'on cherche à résoudre à travers de nouveaux dispositifs.
- Apporter la preuve que les effets mitigés ou négatifs de la politique à modifier ne sont pas liés au fait qu'elle est issue d'une réforme trop récente, qui n'a pas encore fait l'objet d'une appropriation dans les établissements et donc d'une mise en œuvre efficiente.
- Apporter des éléments de preuve que la nouvelle réforme aura les effets positifs escomptés (issue d'expérimentations à petite échelle ou à l'étranger).
- Expérimenter des mesures à petite échelle et attendre les résultats des évaluations avant leur généralisation.
- Tenir compte de l'avis des conseils scientifiques (CNESCO, Conseil supérieur de l'éducation, Conseil national de la refondation).
- Utiliser des évaluations internationales afin de valider que les contextes nationaux peuvent permettre l'application concrète et réussie des réformes.

Audition d'une Principale de collège :

Le choc des savoirs, c'est impossible à mettre en place [...] parce qu'on n'aura pas de prof. Par exemple, moi, j'aurai 3 classes de 6ème l'année prochaine, je vais faire 4 groupes de maths, 4 groupes de français. Si je veux que les élèves puissent changer de groupe parce que c'est le but quand même, et bien il me faut 4 profs alors que normalement il m'en faudrait 3.

Par ailleurs, toutes les réformes souhaitées par l'échelon national d'action politique ne sont pas bonnes pour tous les territoires de manière indifférenciée : si elles peuvent correspondre à la réalité de certains d'entre eux, elles peuvent être contre-productives dans d'autres cas. La réforme des rythmes scolaires est à ce titre un bon exemple (développé dans la section A.1. Les réformes sur le temps de l'école : organisation des journées et rythmes scolaires) : si des dynamiques locales ont permis des effets positifs pour les élèves, dans plusieurs territoires moins dotés socialement ou économiquement, cette mesure a renforcé les inégalités. En effet, certains enfants peuvent bénéficier d'activités culturelles et sportives de qualité sur ce temps libéré, tandis que d'autres en sont exclus, tout particulièrement quand ils sont issus de familles moins favorisées et que la collectivité ne prend pas en charge le temps libéré en proposant des activités culturelles et sportives accessibles.

Le groupe de travail recommande de :

- Échanger avec les acteurs locaux avant l'application d'une politique publique expérimentée à petite échelle pour confirmer qu'elle est pertinente et reproductible sur le territoire.
- Impliquer le réseau local et associatif, comme c'est déjà le cas des Projets Éducatifs Territoriaux (PEDT), pour envisager des applications qui tiennent compte des réalités locales.

PROPOSITION 3 : TENIR COMPTE DES ÉVALUATIONS RÉALISÉES DANS LA PRISE DE DÉCISION PUBLIQUE

Malgré des effets mitigés ou négatifs, des dispositifs sont maintenus ou réintroduits, comme c'est le cas des pénalités pécuniaires pour lutter contre l'absentéisme scolaire (évaluation de la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance et de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales dans l'académie de Créteil en 2012). Il est indispensable de capitaliser sur ce qui a été évalué pour ne pas reproduire des effets négatifs sur les jeunes et leur parcours de vie.

Le groupe de travail recommande de :

- Veiller, lors de l'adoption d'une nouvelle politique, à ne pas reproduire ce qui a été évalué comme ayant des effets négatifs.
- Interroger des chercheurs composés en comités (Conseil supérieur de l'éducation, Conseil national de la refondation, CNESCO) sur les politiques publiques envisagées pour avoir un état des lieux des évaluations disponibles et s'appuyer sur leurs expertises.

Par ailleurs, l'expérimentation à petite échelle avant la généralisation éventuelle permet d'observer les conditions de mise en œuvre et les effets induits. Cela peut sembler évident, mais de nombreuses politiques éducatives n'ont pas été expérimentées en amont ou ont été généralisées avant les résultats d'une expérimentation[247].

Le groupe de travail recommande de :

- Réaliser des évaluations randomisées sur deux ans au moins, avant de décider la généralisation, et motiver scientifiquement la généralisation à partir des premiers résultats des évaluations réalisées par des chercheurs.
- Avoir recours à des méthodes mixtes, articulant qualitatif (pour décrire et analyser) et quantitatif (pour mesurer). Certaines données quantitatives sont de plus indissociables d'éléments qualitatifs, sans lesquels il est impossible de les interpréter.
- Rendre facilement accessibles les résultats des évaluations.

247. Pons Xavier, 2024, *La fabrique des politiques d'éducation. La rapidité sans la qualité ?* PUF.

PROPOSITION 4 : DÉVELOPPER LA MESURE D'IMPACTS AU SEIN DES ASSOCIATIONS QUI DÉPLOIENT DES PROGRAMMES D'ÉGALITÉ DES CHANCES ET ENCOURAGER PLUS DE VISIBILITÉ DES ÉVALUATIONS EN ÉDUCATION

Le travail de recension des évaluations des politiques d'éducation est loin d'être un exercice facile, comme nous avons pu en faire l'expérience dans le cadre de la rédaction de ce rapport. Certains travaux d'évaluation ne sont pas accessibles au plus grand nombre pour des raisons de confidentialité, de protection des données ou encore de référencement. Certains travaux ne sont pas nécessairement labellisés comme travaux d'évaluation d'impact (mais comme études et recherches), ce qui complique leur repérage.

Pourtant, des instances existent, telles que le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ) ou la plateforme IDEE créée par le J-PAL. Le FEJ finance depuis plus de 10 ans des expérimentations portées par des associations, des institutions ou des entreprises et leurs évaluations sont réalisées par des chercheurs (dans des laboratoires universitaires, publics ou privés), permettant la production d'une connaissance indépendante et participant à la diffusion des évaluations. Mais les thématiques, associées au portefeuille du ministère auquel est rattaché le FEJ (service de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire) ne couvrent pas exclusivement l'école. Aussi, le J-PAL a récemment créé Innovation Données et Expérimentation en Éducation (IDEE) qui réunit un certain nombre de mesures d'impacts (randomisées) sur des programmes scolaires et éducatifs.

Le groupe de travail recommande de :

- Recenser toutes les évaluations portant sur des politiques d'éducation dans un espace commun en ligne et rendre accessibles les résultats, y compris aux personnes ayant participé aux enquêtes.
- Mieux référencer les travaux d'évaluation d'impact sur les politiques d'éducation, par exemple en développant leur accès et leur diffusion.

Du côté des associations, les financeurs publics et privés ont un rôle à jouer, en finançant de manière concomitante aux projets, des démarches d'évaluations réalisées par des équipes de recherche et d'évaluation indépendantes et rigoureuses scientifiquement.

Le groupe de travail recommande de :

- Multiplier les financements et les outils pour permettre aux structures d'évaluer leurs programmes, notamment pour les petites associations, qui n'ont pas les moyens de financer une évaluation (mesure d'impact, mais aussi évaluation *in itinere*).
- Créer un fonds indépendant sous la forme d'un guichet unique composé d'un conseil scientifique pour valider les projets et les méthodes d'évaluation, pour permettre aux associations et acteurs de l'ESS de solliciter des chercheurs évaluateurs.

Audition d'une Principale de collège :

Par jour on a trois, quatre, cinq, enquêtes à remplir [...] mais qu'est-ce qu'ils vont en faire, je ne sais pas.

Enquêteur : *- [...] Vous n'avez pas de retours après ? [...]*

Principale de collège : *- Non, jamais, non.*

2. Propositions pour lutter contre les inégalités scolaires

A. Dans le primaire et dans le secondaire

PROPOSITION 5 : LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS, AVANT L'ENTRÉE À L'ÉCOLE

Les jeunes enfants « *vivent au même moment dans la même société mais pas dans le même monde* » ; c'est le constat de Bernard Lahire, dans *Enfances de classe, de l'inégalité parmi les enfants*[248], qui met en lumière les inégalités des conditions de vie, et du contexte culturel et social dans lesquels évoluent les enfants à l'école maternelle et même avant. Ce constat a conduit notamment à l'obligation scolaire pour les enfants âgés de 3 ans à partir de 2019 afin de « *permettre une acquisition précoce des savoirs fondamentaux qui garantirait l'égalité notamment par ses effets sur l'acquisition de la langue et plus globalement en déplaçant les apprentissages pour les installer plus précocement dans le parcours scolaire des élèves* » (Loi n°2019-791 du 26 juillet 2019).

Si cette loi n'a eu que peu d'effets, puisque 96,6% des élèves ciblés étaient déjà scolarisés avant son application[249], elle pointe la question de l'inégalité dès la petite enfance. Avant la scolarisation obligatoire à partir de 3 ans, les enfants de cette tranche d'âge ne dépendaient pas de l'Éducation nationale, c'est pourquoi ils n'étaient pas ciblés par les politiques de lutte contre les inégalités recensées dans ce rapport, en dehors des Cités éducatives[250]. Le rapport *Les 1 000 premiers jours. Là où tout commence,* piloté par Boris Cyrulnik[251] pour le ministère des Solidarités et de la Santé, formule un certain nombre de propositions en direction des familles, avec la volonté d'atteindre tous les enfants. L'accès aux structures d'accueil de petite enfance (crèches, multi-accueils) est un des moyens de lutter contre les inégalités, alors que les enfants de milieux modestes sont ceux qui y accèdent le moins.

Le groupe de travail recommande de :

- Développer, comme cela a été initié dans certaines Cités éducatives, des formations partagées entre professionnels des lieux d'accueil de la petite enfance et des enseignants et ATSEM en maternelle.
- Promouvoir des actions autour de la compétence du bilinguisme et de l'accès au langage auprès des familles dans les centres sociaux, les multi-accueils et les écoles maternelles.
- Continuer de développer les multi-accueils et haltes-garderies pour atteindre les familles les plus modestes, favoriser le développement d'espaces d'échanges entre les professionnels et les familles (cafés des familles…).

248. Lahire, B. *Enfances de classe. De l'inégalité parmi les enfants*. Seuil. 2019, 1232 p, page 11.

249. Rapport d'information de la commission des affaires culturelles et de l'éducation sur l'évaluation de la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance, présenté par Géraldine Bannier et Jérome Legavre, page 22.

250. Stromboni T., Louhab S., 2024, *Évaluation nationale des cités éducatives. Appropriation du programme en matière de continuité éducative, d'orientation-insertion et de place des familles,* INJEP Notes & rapports.

251. Ministère des Solidarités et de la Santé (2020) « Les 1000 premiers jours. Là où tout commence », Rapport de la commission des 1000 premiers jours.

PROPOSITION 6 : FAVORISER LES ACTIONS PERMETTANT AUX PARENTS, NOTAMMENT AUX PARENTS DE MILIEUX POPULAIRES, DE RENCONTRER LES ENSEIGNANTS DANS DES LIEUX NEUTRES

Les sociologues de l'éducation ont montré à quel point l'école est un lieu non-neutre, notamment pour des parents qui ne maîtrisent pas tout à fait l'espace scolaire, la langue française ou les codes attendus des "parents"[252]. Il est crucial que les enseignants et les parents dialoguent pour assurer le meilleur accompagnement possible des élèves-enfants, notamment dans les cas de difficultés scolaires.

De nombreuses structures locales, fédérations de parents ou centres sociaux par exemple, proposent des temps d'échanges neutres.

Le groupe de travail recommande de :

- S'inspirer du travail des centres sociaux, associations locales, fédérations de parents pour rapprocher les parents de l'école.
- Lancer des temps d'échanges hors cadre et temps scolaires pour que les parents de milieux différents se rencontrent et coopèrent autour de l'accompagnement des jeunes, et s'inspirer par exemple des groupes de parents d'élèves d'ATD Quart monde.
- Lancer des campagnes d'information sur les associations et collectifs de parents existants.

252. Ichou, M., & Van Zanten, A. (2010). *Rapprocher les familles populaires de l'école. Analyse sociologique d'un lieu commun.* [Mémoire] http://hdl.handle.net/20.500.12204/AWRIHrmvgpz89Adag59I

PROPOSITION 7 : ACCROÎTRE LA MIXITÉ SOCIALE INTER-ÉTABLISSEMENTS ET INTRA-ÉTABLISSEMENT

Plusieurs travaux, notamment menés récemment par Youssef Souidi et Julien Grenet, ont montré que la ségrégation sociale dans le système éducatif était le fait de la ségrégation spatiale, mais aussi de stratégies des familles qui en ont la possibilité, ainsi que du manque d'ambition des politiques de mixité dans les établissements publics et privés. En effet, dans les villes où les établissements sont les plus ségrégués (dont les Indices de position sociale sont à l'opposé l'un de l'autre), ces derniers sont majoritairement situés à proximité les uns des autres (moins de 15 minutes à pied). Ainsi, des mesures sont possibles pour permettre davantage de mixité sociale inter-établissements à la condition d'impliquer le secteur privé[253]. Sans politique de mixité sociale inter-établissements, les difficultés continueront d'être concentrées dans certains établissements, renforçant les inégalités.

Le groupe de travail recommande de :

- Lancer des études complémentaires sur le long terme, pour évaluer les impacts de la mixité sociale dans les établissements.
- Favoriser des bassins de recrutement plus mixtes (proposition extraite de l'ouvrage de Youssef Souidi), en s'inspirant des expérimentations de mixité sociale au collège déjà réalisées (secteur multi-collèges, montée alternée, choix scolaire régulé[254]).
- Mieux accompagner les familles de milieux populaires dans l'accès aux établissements privés.
- Communiquer sur les résultats des études et recherches sur la mixité sociale (menées par Julien Grenet, Youssef Souidi et Elise Huillery[255]).

La question de la mixité sociale ne se joue pas uniquement entre établissements, mais aussi à l'échelle de chaque établissement, entre les classes bénéficiant d'options "élitistes" (bilingues…) et les classes sans options[256].

Dans son ouvrage, Youssef Souidi imagine « *un outil informatique de sensibilisation à destination des chefs d'établissement qui alerterait en cas de différence de composition sociale trop marquée entre les classes afin de les inciter à répartir plus équitablement les élèves* »[257].

Le groupe de travail recommande ainsi de :

- Expérimenter des pédagogies permettant la coopération d'élèves ayant des niveaux différents avec par exemple des classes bi-niveaux de CM2 et de CE2, ou des tutorats entre pairs sur le modèle des associations qui mettent en lien des lycéens avec des élèves de CP pour faciliter l'apprentissage de la lecture.
- Évaluer ces expérimentations sur le long terme.

253. Souidi Y. 2024, *Vers la sécession scolaire ? Mécaniques de la ségrégation au collège*, Fayard.

254. Grenet, J., & Souidi, Y. (2021). *Renforcer la mixité sociale au collège: une évaluation des secteurs multi-collèges à Paris* (Doctoral dissertation, Institut des politiques publiques (IPP)).

255. Julien Grenet et Youssef Souidi, *Renforcer la mixité sociale au collège : une évaluation des secteurs multi-collèges à Paris*, rapport n°31, Institut des politiques publiques, 2021. Gabrielle Fack, Julien Grenet et Asma Benhenda, *L'impact des procédures sectorisation et d'affectation sur la mixité sociale et scolaire dans les lycées d'Île-de-France*, rapport n°3, Institut des politiques publiques, 2014.

256. Souidi Y. "Options attractives et ségrégation entre classes : quels effets de la suppression des sections bilangues et européennes à la rentrée 2016", note n°94, Institut des politiques publiques, septembre 2023.

257. Souidi Youssef, 2024, *Vers la sécession scolaire ? Mécaniques de la ségrégation au collège*, Fayard.

B. Dans l'enseignement supérieur

PROPOSITION 8 : ARTICULER ET FACILITER LES PASSERELLES DU SECONDAIRE AU SUPÉRIEUR

Les parcours d'orientation fonctionnent comme des clapets successifs qui entravent les possibilités de cheminements parallèles en matière d'orientation. Dès lors, envisager des parcours moins linéaires et plus souples pourrait réduire la pression sur les trajectoires d'orientation et limiter la reproduction sociale.

Le groupe de travail recommande de :

- Faciliter les passerelles au sein du secondaire entre les différentes filières.
- Anticiper le passage dans le supérieur avec des modules préalables afin de préparer l'acquisition du "métier d'étudiant"[258].
- Créer un dialogue plus fréquent entre les deux ministères en charge de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et la Recherche pour développer une approche qui favorise une transition plus douce pour l'élève-étudiant.
- S'intéresser de manière concomitante aux effets des réformes dans le supérieur et dans le secondaire, que les réformes concernent l'un ou l'autre.
- Ouvrir davantage d'espaces de dialogues entre le secteur privé et les établissements scolaires, notamment les collèges, dans la continuité du parcours Avenir, des partenariats avec des associations ou encore des partenariats école-entreprise (comités régionaux académiques de la relation éducation économie).

PROPOSITION 9 : PROPOSER DES PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT DANS LE SUPÉRIEUR

Alors qu'un diplôme plus élevé réduit les risques de chômage de longue durée, l'entrée massive des étudiants issus de milieux populaires à l'université n'a pas contribué à réduire les inégalités. En effet, les étudiants de milieux populaires sont plus nombreux que les autres à quitter l'enseignement supérieur sans diplôme. Si la question de l'acculturation aux études supérieures est importante à considérer, il ne faut pas négliger l'importance des conditions matérielles durant les études[259]. Mais cette possibilité d'accompagner les étudiants ne pourra se faire sans une revalorisation générale de l'université. En effet, cette dernière est sous-dotée, alors que les enjeux de démocratisation vont croissants.

Le groupe de travail recommande de :

- Mieux accompagner l'entrée des étudiants dans le supérieur avec des dispositifs pédagogiques spécifiques comme des temps de rencontres entre étudiants et enseignants en dehors des heures de cours, la constitution et le suivi de collectifs de travail dès le début de l'année universitaire, de tutorat entre pairs, etc.
- Prendre en compte l'articulation entre les études et le salariat étudiant dans les formations et plus largement dans l'organisation de la scolarité.
- Considérer l'impact de la précarité dans les études sur les conditions matérielles, et la santé physique et mentale : associer le statut d'étudiant à des suivis de santé physique et mentale réguliers, augmenter le nombre de places en logements étudiants, augmenter les aides pour que moins d'étudiants aient besoin de travailler en parallèle de leurs études.
- Former les enseignants à gérer les profils pédagogiques et les besoins différenciés des étudiants, ce qui implique également d'interroger la charge de travail des enseignants, ainsi que la part de titulaires et vacataires face aux étudiants.

258. Coulon, A., *Le métier d'étudiant. L'entrée dans la vie universitaire*, 1997, PUF.
259. *L'université désorientée, Regards croisées sur l'économie,* La découverte, 2015.

C. Vers l'insertion professionnelle

PROPOSITION 10 : VALORISER LES FILIÈRES PROFESSIONNELLES EN REVALORISANT LES MÉTIERS PEU QUALIFIÉS, MAIS À HAUTE VALEUR SOCIALE (TRAVAILLEURS SOCIAUX, AIDES À DOMICILE, MAIS AUSSI CERTAINS MÉTIERS MANUELS ET TECHNIQUES PEU VALORISÉS)

La volonté de "revaloriser certaines filières et métiers" est inscrite dans la feuille de route de plusieurs ministres de l'Éducation nationale. Aux filières manuelles (traditionnellement dévalorisées dans une société post-taylorienne où l'intellectuel est perçu comme supérieur au manuel) s'ajoutent aujourd'hui d'autres métiers accessibles avant, mais aussi après le baccalauréat. C'est le cas des métiers du travail social, de l'enfance et du soin. Alors que la crise sanitaire de la Covid a montré leur importance dans le fonctionnement de la société, ces métiers à haute valeur sociale restent largement dévalorisés et peinent à recruter.

Le groupe de travail recommande de :

- Revaloriser l'image des métiers peu valorisés socialement par des modèles et des représentations positives auprès des enseignants, du personnel éducatif, des élèves et des parents (forums des métiers, associations d'entreprises…), ainsi que par des présentations des métiers au sein des établissements.
- Développer les expérimentations visant à lutter contre les stéréotypes de genre dans les filières professionnelles.

PROPOSITION 11 : SENSIBILISER LES FILLES AUX MÉTIERS DITS MASCULINS ET INVERSEMENT

Les filles s'orientent davantage vers des métiers dits féminins, à titre d'exemple « au sein du tertiaire, certains secteurs sont très féminisés : l'hébergement médico-social et l'action sociale (82,7% de femmes en 2020), la santé (74,7%)[260]». Ces métiers sont moins bien rémunérés que les métiers dits masculins, de finance ou dans le secteur technologique ou numérique, qui sont des secteurs d'avenir, et vecteurs supplémentaires d'inégalités entre les femmes et les hommes[261].

En particulier dans le numérique, cette sous-représentation des femmes parmi les diplômés se reflète également dans les métiers ; au sein de l'État comme dans le secteur privé, la part des femmes dans les métiers du numérique se situe autour de 30%, d'après un article publié par Acteurs publics en 2021[262].

De nombreuses actions sont mises en œuvre afin de lutter contre l'autocensure des jeunes filles vis-à-vis des représentations genrées des métiers et secteurs d'activité. Certaines d'entre elles misent sur l'orientation des filles dès le plus jeune âge, avec, par exemple, la sensibilisation aux mathématiques ou aux sciences dures. D'autres initiatives ciblent l'orientation dans le supérieur, en encourageant les filles à se tourner vers des secteurs connotés « masculins » (ingénierie, technologie, finance…) ou vers des postes à grandes responsabilités (directrice, PDG…).

À l'inverse, très peu d'initiatives de valorisation sont mises en place afin d'orienter les garçons vers les métiers connotés « féminins », largement centrés sur le *care* et dotés d'une forte valeur sociale.

Le groupe de travail recommande donc de :

- Continuer la sensibilisation aux filières scientifiques dites « masculines » auprès des jeunes filles, dès le primaire et aux métiers qui en découlent, auprès des jeunes femmes lors de rencontres ou de forums.
- Initier un travail sur les représentations des métiers dits « féminins » auprès des jeunes hommes par des ateliers en milieu éducatif.
- Proposer des parcours plus importants sur l'égalité entre les femmes et les hommes en milieu éducatif, avec la possibilité de proposer des parcours spécifiques selon les besoins du territoire.

260. « Femmes et hommes, l'égalité en question », INSEE, Mars 2022, Disponible en ligne : https://www.insee.fr/fr/statistiques/6047735?sommaire=6047805

261. Riou, Jeanne-Marie, « La complexe féminisation de la tech. Inclure les femmes dans le secteur du numérique », Impact Tank, 2022. Disponible en ligne : impact-tank.org/ressources/publications/NA-Impact-Tank-genre-et-inclusion-numerique.pdf

262. Acteurs publics, La féminisation du numérique de l'État passe par les "profils atypiques", 7 octobre 2021.

PROPOSITION 12 : MOBILISER LES ENTREPRISES DANS L'ACCUEIL DES STAGIAIRES (DE TROISIÈME, DE SECONDE, EN FILIÈRE PROFESSIONNELLE)

Les entreprises ont un rôle à jouer dans la lutte contre les inégalités, notamment du fait de leur positionnement "en bout de chaîne" de l'égalité des chances. Pour agir en amont et contribuer à ouvrir les champs des possibles, les entreprises peuvent s'appuyer sur l'ouverture de l'école par le biais des stages. Le stage historique de 3ème est désormais complété par le stage de seconde.

Ces deux stages sont nécessaires à questionner du point de vue de l'égalité des chances, pour faire en sorte qu'ils ne contribuent pas à davantage d'inégalités, où les enfants des milieux favorisés bénéficient de stages valorisés et proches de leurs aspirations, tandis que les enfants de milieux défavorisés iraient "là où ils peuvent".

Le groupe de travail recommande de :

- Expérimenter des projets de lutte contre les discriminations dans l'accès aux stages, notamment les quotas de jeunes issus de territoires prioritaires par exemple.
- Augmenter les initiatives de référencement des stages disponibles et mieux financer les associations qui participent à la formation des élèves et qui accueillent des stagiaires.
- Essaimer la mesure adoptée par certaines entreprises « un stagiaire par réseau de salarié = un stagiaire sans réseau », c'est-à-dire que l'embauche d'un stagiaire ayant trouvé le stage par réseau (soit par un membre de l'entreprise ou un partenaire) implique l'embauche d'un second stagiaire "sans réseau" *via* un partenariat avec des établissements en REP(+) ou des associations visant à accompagner l'accès aux stages.

CONCLU-SION

L'égalité des chances, associée à la réussite scolaire et éducative de tous les élèves et à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales, est inscrite dans le Code de l'éducation, publié dans sa version initiale en 2000. Elle repose d'abord sur des politiques publiques, dont la mise en œuvre est parfois complexe, surtout sur le terrain où les responsabilités sont partagées entre différentes administrations, comme les rectorats et les régions, par exemple en matière d'orientation. Mais l'école seule ne peut résoudre les inégalités sociales. Ce rapport examine alors comment d'autres champs de la société, collectivités, associations, entreprises, peuvent être mobilisées dans le cadre de certaines réformes, circulaires et orientations de l'action publique. L'engagement du monde associatif, des organisations de l'économie sociale et solidaire et des entreprises est aujourd'hui important, pour augmenter le nombre de stages à destination des élèves issus de Zones d'Éducation Prioritaires, organiser des journées de découvertes, proposer des programmes de mentorat, travailler sur le recrutement inclusif…

En vue de favoriser plus de coopérations entre ces différents acteurs, ce rapport aboutit à la création d'un référentiel d'indicateurs communs de mesure d'impact social, qui permettra aux acteurs publics comme privés de mieux conceptualiser, mesurer et rendre compte des effets générés par leurs projets, mais aussi de parler un langage commun. La mesure d'impact et l'évaluation ont été identifiées dans ce travail comme l'un des grands défis de la lutte contre les inégalités scolaires.

Du côté de l'État, il existe assez peu d'évaluations rendues publiques par rapport au nombre de politiques publiques en faveur de l'égalité des chances. Lorsqu'elles sont disponibles, elles se limitent le plus souvent à des évaluations financières, ou exclusivement quantitatives, ce qui limite la capacité à mesurer leur impact sur les bénéficiaires. Elles sont également réalisées dans une temporalité trop courte, au regard du temps d'appropriation d'une mesure sur le terrain et du temps long de certains effets (orientation, insertion…). Il arrive aussi que des expérimentations soient généralisées avant d'avoir connaissance d'effets mesurés et fiabilisés (par exemple, les internats d'excellence), ou que des dispositifs

soient maintenus ou réintroduits, malgré des effets mitigés ou négatifs (comme c'est le cas des pénalités pécuniaires pour lutter contre l'absentéisme scolaire). Du côté des entreprises et du monde associatif, l'utilisation croissante de démarches de mesure d'impact doit être renforcée, pour mieux piloter l'impact de leurs programmes, et les financeurs publics et privés ont un rôle important à jouer pour impulser cette dynamique.

Les décisions doivent davantage s'appuyer sur des preuves de l'impact : preuves que la politique ou le programme à changer a des effets insuffisants ou négatifs, preuves que le dispositif qui est proposé a des effets positifs, notamment issues d'expérimentations à petite échelle ou à l'étranger.

Si de bonnes volontés sont constatées au fil des réformes et des textes de loi, il nous semble important de préciser que le changement qui permettrait une réelle « égalité des chances » repose sur un changement de paradigme plus profond : changer le sens du travail, revaloriser les métiers du care, questionner les représentations sur les métiers, prendre des mesures visant à favoriser la mixité sociale, repenser l'école pour qu'elle ne soit plus uniquement celle qui permet de sélectionner les meilleurs, mais aussi celle qui offre à tous la possibilité de s'épanouir.

ANNEXES

- Annexe 1 : Présentation du groupe de travail et de la méthode
- Annexe 2 : Fiche Impact
- Annexe 3 : Enjeux liés à la collecte de données dans le domaine de l'égalité des chances
- Annexe 4 : Analyse et interprétation des données
- Annexe 5 : Utilisation des résultats
- Annexe 6 : Glossaire
- Annexe 7 : Liste des personnes auditionnées
- Annexe 8 : Tableaux de recensement
- Annexe 9 : Bibliographie
- Annexe 10 : Sitographie

Annexe 1 : Présentation du groupe de travail et de la méthode

A) Un enjeu collectif : rendre compte de l'impact des initiatives selon des critères adaptés et diffuser les enseignements entre territoires

L'impact social consiste en l'ensemble des conséquences (évolutions, inflexions, changements, ruptures) des actions d'une organisation, tant sur les parties prenantes externes (bénéficiaires, usagers, clients) directes ou indirectes de son territoire, et internes (salariés, bénévoles, volontaires), que sur la société en général.

Il peut être évalué, en mesurant ou qualifiant les effets, négatifs ou positifs, prévus ou imprévus, générés par une organisation sur ses parties prenantes. Le processus d'évaluation de l'impact social consiste à interpréter ces effets pour définir leur valeur sociale. La mesure d'impact se fait alors selon des critères eux-mêmes transformés en indicateurs variables aidant à mesurer les effets.

L'impact social n'est pas le résultat linéaire d'une cause à un effet, mais plutôt un enchaînement de relations, prévues ou imprévues, entre des actions, des personnes et leur milieu. Sa valeur résulte de l'interaction avec un environnement et un écosystème social. On peut mettre en lumière quelques critères d'analyse des effets sociaux en évaluant par exemple ceux sur le bien-être, le lien social, l'insertion professionnelle (effets individuels), la solidarité, le sentiment d'inclusion ou d'exclusion, l'égalité femmes-hommes (effets collectifs)…

Le parti pris de l'Impact Tank est d'encourager le suivi et l'évaluation des initiatives déployées, à partir de leurs effets sur le terrain. L'enjeu est précisément de montrer comment les actions menées répondent aux besoins des publics et des territoires. L'impact constitue ainsi un élément clé de l'élaboration, de la conduite et du suivi d'une action visant à répondre à un ou plusieurs besoins de société. Porter une attention à l'apport social des actions de manière rigoureuse et partagée permet de concevoir des dispositifs et des innovations appropriées aux publics et aux contextes ciblés.

En faisant la preuve de son concept sur un territoire ou auprès d'un groupe social en particulier, l'action locale peut être valorisée afin de permettre aux acteurs d'autres territoires de répondre aux mêmes problématiques, tout en adaptant les dispositifs au contexte de mise en œuvre. De plus, cela peut permettre à la puissance publique de s'en saisir pour favoriser les conditions de son essaimage. Analyser les différentes initiatives à l'aune de l'impact social qu'elles génèrent permet enfin de dépasser les limites des seules approches normatives, qui abordent souvent la question de l'inclusion sous le seul angle statistique, et de privilégier une approche plus intégrative, partant du besoin concret des publics et conduisant jusqu'à l'évaluation de tous les changements produits.

B) L'élaboration du rapport de solutions

Pour répondre au double défi de capitalisation et de diffusion de la connaissance sur les initiatives ayant un impact positif, l'Impact Tank et ses partenaires ont oeuvré à la réalisation du présent rapport. Celui-ci s'inscrit dans la mission de l'Impact Tank, qui est de :

- **Créer une passerelle entre les mondes de la recherche, des acteurs de terrain, et des décideurs publics et privés, afin que…**
- **…les innovations sociales, leurs résultats et les leviers de leur diffusion à grande échelle soient étudiés de manière fine, rigoureuse et partagée, à l'aune de critères adaptés, pour que…**
- **…les enseignements soient transformés en prises de décisions et actions opérationnelles.**

Ce rapport s'appuie sur un groupe de travail et sur des auditions avec :

- Des acteurs de terrain qui proposent des solutions face aux enjeux ciblés :
  - Ils apportent la matière première, l'expérience concrète des besoins, des actions mises en place, de ce qui fonctionne et ne fonctionne pas, des difficultés rencontrées, des leviers pour que cela change.
  - Ils partagent leurs points de vue sur ce qui est nécessaire de faire pour développer leurs solutions et lever les freins rencontrés ; ils échangent avec des pairs, des experts et des décideurs, en vue d'un enrichissement mutuel et d'une mobilisation collective.
- Des chercheurs spécialistes du sujet ou de thématiques associées :
  - Ils croisent leurs travaux (avancées et résultats) avec l'expérience des acteurs de terrain et donnent ainsi un cadre conceptuel aux initiatives mises en avant dans le groupe de travail.
  - En retour, les actions de terrain et leurs enseignements inspirent leurs travaux de recherche et soutiennent le plaidoyer qu'ils souhaitent porter auprès de la puissance publique.
- Des décideurs publics (administrations, ministères, agences) et privés (associations, ONG, grandes entreprises, entreprises sociales) :
  - Ils expliquent leur contexte de prise de décision (cadre réglementaire, priorités de financement…) et peuvent mettre en perspective les retours des porteurs de projets et des chercheurs avec d'autres initiatives de leur connaissance.
  - Ils partagent leurs réflexions et les pistes de leurs décisions futures (critères de sélection de projets à soutenir…).

Les rapports de solutions de l'Impact Tank ont pour objectif d'apporter une réponse opérationnelle aux acteurs de terrain, et contribuer au développement de la recherche sur l'innovation sociale et au renouvellement des connaissances sur les enjeux sociaux et environnementaux à travers le prisme de la mesure d'impact. Ces rapports intègrent également des propositions concrètes visant à faire évoluer la réponse des pouvoirs publics à ces enjeux.

Les questions clés d'un rapport de solutions

L'enjeu thématique	Quel est le problème ou quelle est l'opportunité ? Pourquoi ce sujet ? Qu'est ce qui le justifie, notamment en lien avec les besoins sociétaux sous-jacents ?
Les innovations sociales	Quelles sont-elles ? Comment les catégoriser ? Quelles sont leurs modalités opérationnelles d'action ?
Leurs résultats	Quels sont les effets pour les parties prenantes ? En quoi cela apporte-t-il une solution pertinente, efficace, efficiente et durable aux enjeux soulevés ?
Les leviers de leur diffusion à grande échelle	De quel changement d'échelle parle-t-on ou préconise-t-on les concernant ? Qu'est-ce qui dans les solutions doit faire l'objet de cette diffusion ? Quelles en sont les conditions opérationnelles ? Quelles sont les conditions externes à réunir pour permettre ce changement d'échelle ?
La mesure d'impact	Quels sont les indicateurs adaptés pour mesurer les résultats de ces solutions ? Quels sont les enjeux de collecte et d'analyse de données correspondantes ?

Objectifs et méthodologie du rapport de solutions

OBJECTIFS

1. Documenter les enjeux de l'innovation sociale dans l'égalité des chances et recenser les initiatives engagées dans une démarche de mesure d'impact.
2. Identifier et valoriser des projets porteurs d'innovations sociales prometteuses pour l'égalité des chances (sans distinction de statut juridique).
3. Proposer des indicateurs capitalisant sur ces différentes initiatives et permettant de mesurer l'impact des projets sur les populations ciblées.
4. Établir des recommandations permettant le développement et le passage à l'échelle des initiatives à impact.

DÉROULEMENT MÉTHODOLOGIQUE

La démarche, qui s'est échelonnée sur onze mois, de juillet 2023 à juin 2024, a réuni à cinq reprises les membres du groupe de travail et s'est appuyée sur l'organisation d'une journée de travail avec les porteurs de projets et les partenaires, autour des indicateurs de mesure d'impact du référentiel. Les quatre étapes de l'élaboration du rapport de solutions sont :

Étape 1 : Recensement des innovations sociales et des pratiques de mesure de leurs impacts, soit 212 initiatives.

Étape 2 : Analyse des actions recensées et étude approfondie d'un panel de 26 projets.

Étape 3 : Proposition de recommandations pour accompagner la mise à l'échelle des initiatives repérées et développer la mesure de leur impact.

Étape 4 : Diffusion du rapport final et plaidoyer.

C) La composition du groupe de travail

Ce rapport est le fruit d'un travail collégial, avec des acteurs et actrices venant de différentes institutions publiques, de la recherche, du secteur associatif et de l'entreprise, complémentaires dans leurs profils et expertises en matière d'égalité des chances

Structure	Membre	Fonction
L'Ascenseur	Mathilde Boulay	Déléguée générale
	Jérémy Lluansi	Chercheur chargé de mesure d'impact
AstraZeneca	Carole Manducher	Directrice des Affaires Corporate
	Valentine Clot-Vaussier	Chargé de projet RSE
Bartle	Louis Raynaud de Lage	Manager Conseil Impact & RSE
BNP Paribas	Nolwenn Lopez	Directrice de projet
Caisse des dépôts	Roxane Pauty	Chargée d'investissement et de partenariat
Fondation ENGIE	Séverine Watteble	Adjointe au Délégué Général de la Fondation
	Philippe Peyrat	Délégué général de la Fondation
Fondation AlphaOmega	Satiche Delavictoire	Directeur d'investissement social
	Julie Dubois	Chargée d'investissement social
	Claire Petetin	Directrice d'investissement social
Fonds de dotation Culture pour l'enfance	Nadège Begle	Déléguée générale
	Bianca Ciampolini	Responsable Projets et Communication
INJEP	Malika Kacimi	Cheffe de projet auprès du directeur
	Olivier Cosnefroy	Chef de la Mission Expérimentation et Évaluation des Politiques Publiques (MEEPP)
LEPPI	Aude Kerivel	Sociologue, directrice du Laboratoire d'évaluation des politiques publiques et des innovations (LEPPI)
REKEEP	Helder De Magalhes	Directeur général
Sycomore Asset Management	Christine Kolb	Associée fondatrice & Directrice du développement
	Christine Tarbouriech	Déléguée générale
	Frédéric Ponchon	Gérant
	Catherine Rolland	Analyste ESG

Annexe 2 : Fiche Impact

<table>
<tr><td colspan="5">Nom de l'action :</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Description de l'action
Que faites-vous ?</td><td>Porteur de projet</td><td>Thématique</td><td>Année</td><td>Territoire</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi
Quels indicateurs utilisez-vous ? (sur l'activité, résultat ?)</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td rowspan="2">Connaissance disponible (entretien, questionnaires…)
Quelles sont les ressources et méthodes utilisées pour mesurer votre impact social ?</td><td>Niveau de preuve</td><td colspan="3" rowspan="2"></td></tr>
<tr><td></td></tr>
<tr><td rowspan="2">Description des impacts
Quels sont les impacts sociaux de votre action ?</td><td>Résultat d'impacts positifs</td><td colspan="3"></td></tr>
<tr><td>Autres résultat d'impacts</td><td colspan="3"></td></tr>
<tr><td>Mécanismes de production des impacts
Quels sont les éléments qui permettent à votre action de produire ces impacts sociaux ?</td><td>Leviers</td><td colspan="3"></td></tr>
<tr><td rowspan="2">Diffusion
Quelle place pour le changement d'échelle de votre action ?</td><td>Reproductibilité (faible, moyenne, forte)
2ème case : dans quelles mesures est-il possible de mettre à l'échelle votre action ?</td><td></td><td colspan="2"></td></tr>
<tr><td>Leviers identifiés pour le passage à l'échelle
Quels sont les éléments essentiels de votre action à garder pour un passage à l'échelle réussi ?</td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td colspan="5">Commentaires :</td></tr>
</table>

Annexe 3 : Enjeux liés à la collecte de données dans le domaine de l'égalité des chances

A) Sélection des outils de collecte de données

Le choix des outils de collecte dépend du type de données qu'il y a à recueillir et de leur traitement envisagé. Il est également crucial de choisir les outils en fonction des moyens et ressources dont l'organisation dispose. Par exemple, les entretiens permettent de recueillir des données plus riches, mais leur traitement est plus long que celui des questionnaires.

Voici quelques conseils sur les quatre outils de collecte les plus courants :

- Exploitation de données secondaires (données existantes),
- Questionnaires et enquêtes,
- Entretiens individuels ou collectifs,
- Observations directes ou indirectes.

A.1. EXPLOITATION DES DONNÉES EXISTANTES

L'Analyse de Données Secondaires (ADS) est une méthode qui permet d'accéder à des données potentiellement utiles pour la réalisation des évaluations de programme. L'ADS consiste à utiliser des données existantes recueillies à des fins différentes de celles initialement prévues.

- **Modalités de collecte des données :** elles peuvent se trouver dans les fichiers de suivi des bénéficiaires, des partenariats, les documents de communication (rapports d'activité), les enquêtes de satisfaction, etc.
- **Avantages :** les avantages principaux incluent les coûts réduits, le gain de temps, l'accès à des échantillons de grande taille et la possibilité de réaliser des analyses longitudinales et croisées (Dionne & Fleuret, 2016).
- **Limites :** les principales limites de l'ADS sont la qualité variable des données, la pertinence limitée des informations, les données manquantes et les défis éthiques et légaux. Ces limitations peuvent affecter la validité et la crédibilité des évaluations effectuées avec des données secondaires.

BONNES PRATIQUES

- Construire un tableau listant et catégorisant de manière exhaustive les différentes sources de données secondaires et l'enrichir au fil du projet.
- Collecter dès le démarrage de l'évaluation les données internes disponibles : précédentes évaluations, questionnaires, données administratives existantes, etc.
- Examiner la littérature existante, notamment les sources de données publiques, les publications sur la problématique, les rapports d'évaluation comparables, les recherches académiques et relever les éléments pertinents : objet de la recherche, thèse défendue, idées clés, indicateurs mobilisés, résultats obtenus.
- Analyser et sélectionner les données pertinentes pour alimenter les indicateurs.
- Identifier les données suivies et à suivre, ainsi que leur temporalité de collecte.
- Repérer les données manquantes ou à compléter.
- S'inspirer des démarches d'évaluation réalisées par des structures similaires.

Tableau 5 : Sources de données publiques à mobiliser dans les évaluations portant sur l'égalité des chances

Type de profil	Source de données disponibles	Exemple de publication/ Source précise	Date
Petite enfance	INSEE	L'enquête sur les modes de garde et d'accueil des jeunes enfants	2021
	INED	L'enquête Épifane (Épidémiologie et facteurs sociaux et environnementaux de la naissance)	2020
	Ministère des Solidarités et de la Santé	Les chiffres clés de la petite enfance	2023
	data.gouv.fr	Structures petite enfance	2018
	solidarites.gouv.fr	Refondation de la politique d'accueil du jeune enfant	2023
Enfants	INSEE	Enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ)	2022
	DEPP	Les indicateurs de l'Éducation Nationale	2023
	INED	Étude longitudinale française depuis l'enfance (ELFE)	2022
	ELFE	Publications scientifiques sur le développement des enfants	2023
Jeunes	INSEE	Enquête Emploi	2022
	DARES	Baromètre des jeunes de la DARES	2021
	Ministère de l'Éducation nationale	Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche	2022
Femmes	INSEE	Tableaux de l'économie française - Femmes et hommes : Regards sur la parité	2022
	INED	Les inégalités de genre : Enquêtes et études	2021
	DARES	Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	2021
Personnes en situation de handicap	INSEE	Enquête Handicap-Santé	2020
	DREES	Les conditions de vie des personnes en situation de handicap	2021
	Ministère des Solidarités et de la Santé	Rapport annuel sur la situation des personnes en situation de handicap	2023
Personnes issues de milieux défavorisés	INSEE	Enquête sur les conditions de vie des ménages	2021
	ONPES	Rapport annuel de l'ONPES	2021
	INED	Études sur les inégalités sociales	2022
Personnes en QPV	ANCT	Observatoire national de la politique de la ville	2020
	INSEE	Dossier complet : Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville	2021
	DARES	Rapport sur l'emploi dans les QPV	2020

Type de profil	Source de données disponibles	Exemple de publication/ Source précise	Date
Personnes réfugiées	OFPRA	Rapport d'activité de l'OFPRA	2022
	INSEE	Études sur les populations migrantes	2021
	Ministère de l'Intérieur	Les chiffres de l'immigration et de l'asile	2022
Professeurs	DEPP	État de l'école et des enseignants	2022
	INSEE	Tableaux de l'économie française - Enseignants	2021
	MENJS	Enquête sur les conditions de travail des enseignants	2022
Personnes en situation de précarité	INSEE	Enquête sur les conditions de vie et aspirations des ménages	2022
	ONPES	Rapport annuel de l'ONPES	2021
	Secours Catholique	Rapport statistique annuel sur l'état de la pauvreté en France	2022
Personnes marginalisées	INSEE	Enquête sur les sans domicile	2020
	INED	Les parcours des personnes sans domicile	2021
	Fondation Abbé Pierre	Rapport sur l'état du mal-logement en France	2024

A.2. QUESTIONNAIRES

Les questionnaires sont un outil de collecte de données consistant en une série de questions diffusées à grande échelle pour recueillir un maximum d'informations. Ils sont particulièrement utiles pour comparer des données dans le temps ou entre différents groupes, grâce à des questions majoritairement fermées qui facilitent le traitement et l'analyse des résultats.

- **Modalités de collecte de données :** les questionnaires peuvent être distribués en ligne, par courrier ou en face-à-face. Les plateformes de gestion de données et les outils de sondage en ligne, tels que Google Forms, SurveyMonkey et Qualtrics, simplifient la conception, la distribution et l'analyse des questionnaires.

- **Avantages :**
  - Facilité de diffusion à grande échelle.
  - Standardisation des réponses facilitant l'analyse statistique.
  - Coût relativement bas.
  - Rapidité de collecte et d'analyse des données.

- **Limites :**
  - Risque de faible taux de réponse.
  - Difficulté à obtenir des réponses détaillées ou nuancées.
  - Dépendance à la compréhension et à l'interprétation des questions par les répondants.
  - Potentiel biais de réponse si les questions ne sont pas claires ou neutres.

BONNES PRATIQUES

- Regrouper les questions destinées à un même groupe de parties prenantes dans un seul questionnaire.
- S'assurer que chaque question posée est utile à l'évaluation.
- Tester les questions auprès des équipes pour vérifier leur compréhension et le vocabulaire utilisé.
- Tester le questionnaire auprès de 10-15 personnes avant diffusion et ajuster si nécessaire.
- Identifier les données non récoltées *via* le questionnaire et prévoir d'autres outils pour les collecter.
- Durée de réponse de 10 minutes maximum.
- Introduction présentant la démarche (identité du projet, objectifs).
- Questions simples, claires, concises et neutres.
- Relances régulières auprès des cibles.
- Mentions RGPD.

A.3. ENTRETIENS INDIVIDUELS OU COLLECTIFS

Les entretiens consistent en une série de questions majoritairement ouvertes, facilitant le discours des personnes interrogées. Ils sont utiles pour recueillir des avis, perceptions et points de vue. Les entretiens peuvent être menés par un tiers pour garantir la neutralité des réponses ou par des personnes connues des répondants pour faciliter les échanges, notamment avec des publics fragiles.

> **Modalités de collecte de données :** les entretiens peuvent être conduits en face-à-face, par téléphone ou via des plateformes de visioconférence.

> **Avantages :**

- Recueillir des données qualitatives approfondies.
- Flexibilité pour explorer des sujets en profondeur.
- Interaction directe permettant de clarifier et d'approfondir les réponses.

> **Limites :**

- Temps et ressources nécessaires pour mener et analyser les entretiens.
- Potentiel biais de l'intervieweur et de l'interviewé.
- Difficulté à standardiser et comparer les réponses.

BONNES PRATIQUES

- Préparer un guide d'entretien avec les questions et la trame d'animation.
- Tester les questions auprès des équipes et de quelques répondants cibles.
- Anticiper la prise de notes et prévoir un enregistrement avec accord préalable des participants.
- Prendre suffisamment de temps pour mener les entretiens sans précipitation.
- Présenter en amont la démarche et l'utilisation des résultats.
- Prévoir des éléments de conclusion et la restitution des conclusions aux personnes interrogées.

Particularités des entretiens collectifs :

- Équilibrer les temps de parole, avec des rôles de facilitateur et de maître du temps.
- Adapter le discours selon les parties prenantes et faciliter l'intelligence collective.

Caractéristiques d'un entretien réussi :

- Mise en confiance des personnes interrogées.
- Espace d'expression suffisant pour les personnes interrogées, permettant de rebondir sur leurs réponses et d'approfondir les éléments partagés.

A.4. OBSERVATIONS PARTICIPANTES OU NON PARTICIPANTES

Les observations participantes impliquent que l'observateur s'immerge dans le groupe ou le contexte étudié, participant aux activités tout en collectant des données. Les observations non participantes, en revanche, consistent à observer le groupe ou le contexte sans y prendre part, restant extérieur et passif.

Modalités de collecte de données :

- **Observations participantes :** l'observateur s'intègre dans le milieu étudié, participe aux activités quotidiennes et collecte des données par des notes de terrain, des journaux de bord, et parfois des enregistrements audio ou vidéo.
- **Observations non participantes :** l'observateur se positionne en retrait et enregistre ce qu'il voit et entend sans interagir, en utilisant des grilles d'observation, des notes détaillées et des enregistrements audiovisuels lorsque cela est possible.

Avantages :

- **Observations participantes :**
  - Permettent une compréhension approfondie et nuancée du contexte étudié.
  - Facilitent l'accès à des informations non disponibles autrement.
  - Établissement de relations de confiance avec les participants.
- **Observations non participantes :**
  - Moins intrusives, réduisant l'impact de la présence de l'observateur sur le comportement des participants.
  - Plus faciles à standardiser et à comparer.
  - Réduction des biais introduits par l'interaction directe.

Limites :

- **Observations participantes :**
  - Risque de perte d'objectivité de l'observateur en raison de son implication.
  - Temps et ressources nécessaires pour une immersion complète.
  - Difficulté à séparer les rôles d'observateur et de participant.
- **Observations non participantes :**
  - Accès limité à certaines informations internes ou informelles.
  - Risque de mal interpréter des comportements sans le contexte interne.
  - Distance émotionnelle pouvant limiter la compréhension profonde.

BONNES PRATIQUES

- **Observations participantes :**
  - Maintenir un équilibre entre participation et observation.
  - Prendre des notes détaillées immédiatement après les observations pour éviter les oublis.
  - Utiliser des journaux de bord pour consigner les impressions et réflexions personnelles.
  - Analyser les interactions sans préjugés, en restant conscient de son rôle dual.
- **Observations non participantes :**
  - Utiliser des grilles d'observation standardisées pour assurer la cohérence des données recueillies.
  - Observer sur des périodes prolongées pour obtenir une vision complète et réduire les biais temporaires.
  - Former les observateurs pour minimiser les biais d'observation.
  - Combiner les observations avec d'autres méthodes de collecte pour trianguler les données.

B) Recueil de la parole des personnes vulnérables

Évaluer des dispositifs d'égalité des chances implique de collecter des données auprès de personnes vulnérables, notamment les enfants, les jeunes, les personnes en situation de handicap, les personnes réfugiées, etc. Le recueil de leur parole est une dimension essentielle à la qualité des données, mais il doit respecter certains principes et bonnes pratiques. La parole des personnes vulnérables offre une perspective authentique sur les défis auxquels elles font face et aide à formuler des politiques et des programmes plus inclusifs et efficaces.

B.1. DÉFIS LIÉS À LA COLLECTE DE LA PAROLE DES PERSONNES MINEURES

Collecter la parole des mineurs présente des défis spécifiques, principalement liés à la nécessité de respecter leur droit à la protection et à la confidentialité. Les méthodes de collecte doivent être adaptées pour être compréhensibles et accessibles aux jeunes, tout en obtenant le consentement éclairé des parents ou des tuteurs légaux. La Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies (1989) stipule que les enfants ont le droit d'exprimer librement leur opinion sur toutes les questions les concernant et que leurs opinions doivent être dûment prises en considération.

BONNES PRATIQUES

- **Utilisation d'outils adaptés :** les méthodes visuelles comme les dessins, les jeux de rôle ou les histoires peuvent aider les enfants à exprimer leurs idées plus librement que les simples entretiens verbaux. Par exemple, la méthode Mosaic, développée par Clark et Moss (2011), combine diverses techniques visuelles et verbales pour capter les perspectives des jeunes enfants.
- **Formation des enquêteurs :** les professionnels qui recueillent des données auprès des enfants doivent être formés pour comprendre leurs besoins spécifiques et savoir comment créer un cadre de confiance. Une étude de Graham et Fitzgerald (2010) souligne également l'importance de former les enquêteurs pour qu'ils puissent interpréter correctement les réponses des enfants.
- **Consentement éclairé :** obtenir le consentement éclairé des enfants, ainsi que celui de leurs parents ou tuteurs, est essentiel. Les procédures doivent être expliquées clairement et adaptées à l'âge de l'enfant, comme le recommandent Alderson et Morrow (2020) dans leurs travaux sur l'éthique de la recherche impliquant des enfants.

B.2. DÉFIS LIÉS À LA COLLECTE DE LA PAROLE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La collecte de témoignages des personnes en situation de handicap est essentielle, mais présente plusieurs défis importants :

- **Accès à la communication :** les personnes en situation de handicap doivent avoir accès à des outils et des formats de communication adaptés à leurs besoins, tels que la langue des signes, le braille, les interfaces numériques accessibles et le Makaton. Par exemple, Bryen, Carey, et Frantz (2003) soulignent l'importance des technologies d'assistance pour permettre aux personnes ayant des déficiences en communication de participer pleinement aux processus de collecte de données.
- **Stigmatisation et préjugés :** les stéréotypes et la marginalisation peuvent limiter l'expression libre des personnes en situation de handicap. Il est nécessaire de créer un environnement inclusif et respectueux pour encourager leur participation.

BONNES PRATIQUES

- **Accessibilité des outils de collecte :** utiliser des outils de communication variés et accessibles, tels que des questionnaires en braille, des vidéos en langue des signes, et des interfaces numériques adaptées. Williamson et *al.* (2017) recommandent ainsi l'adoption de technologies d'assistance pour garantir l'accessibilité des enquêtes.
- **Formation et sensibilisation des enquêteurs :** les enquêteurs doivent être formés pour comprendre les défis spécifiques des personnes en situation de handicap et adopter une approche respectueuse et inclusive. Les travaux de Bigby et Frawley (2010) soulignent l'importance de la formation en sensibilité culturelle et en communication adaptée.
- **Environnements inclusifs :** créer un environnement respectueux et inclusif pour encourager l'expression libre. Shakespeare (2006) démontre que la création d'espaces sûrs et non discriminatoires est essentielle pour recueillir des témoignages authentiques.

Il est donc impératif de :

- **Permettre aux personnes en situation de handicap de communiquer leurs besoins et aspirations :** on néglige souvent le fait que ces personnes ont des perspectives uniques qui doivent être entendues et respectées. Par exemple, un rapport de l'Organisation Mondiale de la Santé (2011) recommande d'interroger régulièrement les personnes en situation de handicap pour s'assurer que leurs besoins spécifiques sont bien pris en compte et intégrés dans les politiques publiques.
- **Écouter et prendre en compte leurs témoignages :** ceci est essentiel pour maximiser leur autonomie et leur inclusion dans la société. Des études montrent que lorsque les personnes en situation de handicap sont incluses dans la planification des services qui les concernent, les résultats sont souvent plus efficaces et mieux adaptés (Shakespeare, 2006).
- **Vérifier les effets des actions mises en place :** cela permet d'évaluer l'efficacité des politiques et pratiques en réponse aux témoignages recueillis. Par exemple, une étude sur les programmes d'inclusion scolaire en France (Dussault et *al.*, 2018) a montré que les retours des élèves handicapés conduisaient à améliorer significativement les méthodes d'enseignement et les supports pédagogiques.

Annexe 4 : Analyse et interprétation des données

A) Compréhension des différentes approches d'analyse

Une fois les données réunies, il est crucial de les analyser de manière appropriée. Trois grandes approches se distinguent dans l'analyse des données : exploratoire, descriptive et explicative. Chaque approche a ses spécificités et son utilité selon les objectifs de l'évaluation.

- **Approche exploratoire :** cette approche se caractérise par un questionnement large et ouvert, sans attentes préconçues ni hypothèses strictes. Elle est souvent utilisée dans les premières phases d'un projet ou lorsque l'objectif est de générer de nouvelles idées et hypothèses. L'analyse exploratoire permet de découvrir des motifs et des tendances inattendues dans les données (Miles et Huberman, 1994).
- **Approche descriptive :** également appelée analyse du changement, cette méthode consiste à décrire de manière systématique les phénomènes observés. Elle se focalise sur la présentation de statistiques descriptives telles que les pourcentages, les moyennes et les fréquences. L'analyse descriptive est particulièrement utile pour suivre l'évolution d'indicateurs spécifiques au fil du temps, permettant ainsi de rendre compte des changements observés (Babbie, 2013).
- **Approche explicative :** basée sur des hypothèses prédéfinies, cette approche vise à comprendre les relations causales entre différentes variables. En utilisant des techniques statistiques avancées telles que la régression ou l'analyse de chemin, elle permet d'identifier les mécanismes sous-jacents aux changements observés. Cette approche est cruciale pour apporter des preuves solides et valoriser les résultats obtenus (Yin, 2014).

Le choix de l'approche dépend de l'objectif spécifique de votre évaluation :

- **Suivi du changement :** l'approche descriptive est recommandée.
- **Compréhension, preuve ou valorisation du changement :** l'approche explicative est la plus appropriée.
- **Exploration des impacts attendus :** bien que moins courante pour les évaluations finales, l'approche exploratoire peut offrir des perspectives nouvelles et enrichissantes.

B) État des lieux des données collectées

- **Compilation des données quantitatives :** toutes les données quantitatives, telles que les réponses aux questionnaires et les données de suivi, doivent être centralisées dans un fichier unique pour faciliter l'analyse statistique.
- **Retranscription des entretiens :** l'ensemble des entretiens doit être transcrit et regroupé dans un dossier dédié. Pour les entretiens ayant suivi la même trame, un regroupement dans un fichier unique est conseillé pour simplifier l'analyse thématique.

C) Réalisation de plusieurs analyses en fonction du type de données

C.1. DONNÉES QUANTITATIVES

- **Analyse de l'évolution des indicateurs dans le temps :** par exemple, suivre l'évolution de la confiance en soi des jeunes avant, pendant et après un programme d'intervention.
- **Réalisation d'analyses statistiques :** utilisation de statistiques descriptives (somme, moyenne, médiane, écart-type) et inférentielles (corrélation, régression) pour tester des hypothèses et comprendre les relations entre variables (Creswell, 2014).

C.2. DONNÉES QUALITATIVES

- **Identification de thématiques récurrentes :** compter l'occurrence de thématiques spécifiques à différentes temporalités ou dans divers contextes (Braun & Clarke, 2006).
- **Observation des facteurs explicatifs :** identifier les facteurs qui influencent les effets observés.
- **Détermination des tendances dans la perception :** analyser les perceptions des participants sur l'intervention pour comprendre leur expérience.
- **Collecte de *verbatim* :** utiliser des extraits de discours pour illustrer les analyses et donner du poids aux résultats qualitatifs.

D) Synthèse des résultats par indicateur

Le croisement des résultats pour chaque indicateur permet de répondre de manière holistique à la question évaluative. Une fois les données analysées, il est essentiel d'interpréter les résultats en tenant compte des objectifs de l'action et du contexte dans lequel elle se déploie. Cette interprétation doit également considérer les potentiels limites et biais de la démarche évaluative, tels que l'échantillon non représentatif ou un faible taux de réponse (Patton, 2008).

E) Interprétation des résultats

Pour une interprétation globale :

- Mobiliser les constats issus de la collecte et de l'analyse des données et les comparer aux valeurs cibles et aux objectifs définis.
- Considérer le contexte sectoriel et territorial et analyser les résultats en les situant par rapport à des actions similaires et aux dynamiques locales.
- Identifier les biais ou limites, par exemple, un échantillon non représentatif ou des hypothèses contestables.

BONNES PRATIQUES POUR INTERPRÉTER LES RÉSULTATS

- **Constituer un groupe de plusieurs parties prenantes :** croiser les perspectives pour enrichir l'interprétation.
- **Présenter les conclusions de manière transparente :** expliciter les interprétations et les biais possibles.
- **Accepter les résultats inattendus :** ils peuvent offrir des *insights* précieux pour améliorer les actions futures.

Mobilisation des parties prenantes dans l'interprétation des résultats :

Impliquer les parties prenantes est crucial pour enrichir l'interprétation des résultats. Les perspectives variées peuvent révéler des aspects que les évaluateurs n'auraient pas perçus. Par exemple, un financeur et un travailleur social peuvent avoir des perceptions différentes de la même donnée, ce qui enrichit la compréhension globale et permet de proposer des ajustements pertinents (Bryson, 2004).

Annexe 5 : Utilisation des résultats

L'utilisation des résultats de l'évaluation est une étape clé pour valoriser la démarche et améliorer les actions futures. Elle se décline en deux volets principaux : communication externe et amélioration interne.

A) Utilisation des résultats à l'externe

Pour communiquer efficacement avec les parties prenantes externes :

- **Cadrer sa stratégie de communication :** identifier les parties prenantes, définir les objectifs de la communication, choisir le moment et le support adéquats, et désigner les porte-parole.
- **Travailler sur la présentation des résultats :** mettre en valeur les messages clés, utiliser des indicateurs pertinents et alterner entre données chiffrées et récits pour une communication équilibrée.

B) Utilisation des résultats en interne

L'évaluation permet de réinterroger le sens de l'activité et de guider les décisions futures :

- **Faire le bilan de l'action évaluée :** analyser les effets observés et les comparer aux attentes.
- **Mettre en perspective le bilan :** évaluer l'importance stratégique de l'activité, son efficacité et les moyens dédiés.
- **Tirer des conclusions pour les activités futures :** déterminer quelles actions poursuivre, ajuster ou abandonner.
- **Évaluation axée sur l'utilisation** : introduite par Michael Quinn Patton, l'évaluation axée sur l'utilisation (*Utilization-Focused Evaluation*) met l'accent sur l'application pratique des résultats. Cette approche critique les rapports d'évaluation traditionnels, souvent volumineux et rarement lus, en préconisant une démarche plus pragmatique et orientée vers l'action (Patton, 2008).

C) Faire vivre sa démarche d'évaluation

Pour intégrer durablement l'évaluation dans la vie d'une organisation, il convient de :

- **Partager largement les apprentissages à l'ensemble des parties prenantes, internes et externes :** valoriser la démarche auprès des financeurs, fournir des clés de compréhension et des aides à la décision aux dirigeants et faire évoluer les pratiques des acteurs de terrain.
- **Piloter l'activité par l'impact :** retenir quelques indicateurs clés et collecter des données d'impact au fil de l'eau pour suivre et piloter l'activité dans la durée.
- **Acculturer les équipes à l'évaluation de l'impact social :** sensibiliser et former les acteurs de terrain, en leur expliquant le sens et l'intérêt pour eux de contribuer à la qualité des données collectées et identifier avec eux des moyens d'intégrer la collecte de données à leur quotidien sans leur rajouter une surcharge de travail.

Annexe 6 : Glossaire

ADS	Analyse de Données Secondaires
AEF	Agence Éducation et Formation
AESH	Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap
AFFELNET	Affectation des Élèves par le Net
AFEV	Association de la Fondation Étudiante pour la Ville
AMI	Appel à Manifestation d'Intérêt
ANCT	Agence Nationale de la Cohésion des Territoires
APB	Admission Post Bac
ATSEM	Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CFA	Centre de Formation des Apprentis
CLAIR	Collèges et Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite
CNAF	Caisse Nationale d'Allocations Familiales
CNESCO	Centre National d'Étude des Systèmes Scolaires
COPSY	Conseiller d'Orientation Psychologue
CPGE	Classe Préparatoire aux Grandes Écoles
CRÉÉ	Comités Régionaux académiques de la relation Éducation Économie
CV	Curriculum Vitae
DAARES	Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques
DEPP	Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance
DGESCO	Directeur Général de l'Enseignement Scolaire
DREES	Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques
DREETS	Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
EAC	Éducation Artistique et Culturelle
E2C	Écoles de la Deuxième Chance
EDA	Éducation, Développement et Apprentissages
EDC-OSP	Éducation Développement et Conseil en Orientation Scolaire et Professionnel
EESPIG	Établissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général

EHESS	École des Hautes Études en Sciences Sociales
EPI	Enseignements Pratiques Interdisciplinaires
EPP	Évaluation des Politiques Publiques
ESEN	École Supérieure de l'Éducation nationale
ESS	Économie Sociale et Solidaire
ETPS	Équivalent Temps Plein
F3E	Fonds pour l'innovation en Évaluation en Éducation et en Entreprise
FEJ	Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
GATL	Gestion Administrative, du Transport et de la Logistique
IA - IPR	Inspecteur d'Académie – Inspecteur Pédagogique Régional
IDEE	Innovation Données et Expérimentation en Éducation
IGEN	Inspection Générale de l'Éducation Nationale
IGESR	Inspection Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche
IH2EF	Institut des Hautes Études de l'Éducation et de la Formation
IGF	Inspection Générale des Finances
INJEP	Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
INSPE	Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation
IUFM	Institut Universitaire de Formation des Maîtres
J-PAL	Abdul Latif Jameel Poverty Action Lab
LOLF	Loi Organique Relative aux Lois de Finances
LIEPP	Laboratoire Interdisciplinaire d'Évaluation des Politiques Publiques
MDPH	Maison Départementale pour les Personnes Handicapées
NEET	*Not in Education, Employment or Training*
NPM	New Public Management

OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économique
ORE	Orientation et Réussite des Étudiants
PEDT	Projet Éducatif Territorial
PISA	Programme International pour le Suivi des Acquis
PSYEN	Psychologues de l'Éducation Nationale
PSE	École d'Économie de Paris
QE	Question Évaluative
QPV	Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville
RAR	Réseau Ambition Réussite
REDF	Roberts Enterprise Development Fund
REP / REP+	Réseau d'Éducation Prioritaire
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
SEGPA	Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SROI	Social Return on Investment
ZUS	Zones Urbaines Sensibles
ZRR	Zone de Revitalisation Rurale

Annexe 7 : Liste des personnes auditionnées

Administrations et organisations publiques

- **Agathe Cagé,** ancienne conseillère en charge du second degré, des programmes et de l'évaluation des élèves de Najat Vallaud-Belkacem, Ministère de l'Éducation nationale,
- **Agnès Florin**, Responsable de la gouvernance, CNESCO,
- **Isabelle Rauch**, Présidente de la commission des affaires culturelles et de l'éducation, députée, Assemblée nationale,
- **Jean- Marc Huart**, ancien directeur du cabinet de Pap Ndiaye, Ministère de l'Éducation nationale,
- **Jean-Michel Jolion**, ancien conseiller en charge des formations du supérieur et de l'orientation de Najat Vallaud-Belkacem, Ministère de l'Éducation nationale,
- **Pierre Mathiot**, Copilote du Comité de suivi de la réforme du bac et du lycée & Directeur de Sciences Po Lille,
- **Hacène Habi,** Président de l'association Crèche Entreprendre,
- **Céline Bisson,** Principale de collège,
- **Laetitia Poncelin-Dorme,** Professeure des écoles-maître formatrice (PEMF),
- **Stéphane Auclert,** Professeur des écoles titulaire.

Associations, entreprises et organisations privées

- **Collectif Mentorat :** Nicolas Viennot, Directeur,
- **Crésus :** Jeanne Meurtin, Responsable de la conception pédagogique,
- **La Chance :** David Allais, Directeur.
- **Énergie Jeunes** : Fabrice Bouissou, Responsable des partenariats publics,
- **Sport dans la Ville** : Claire Neltner, Directrice des Programmes,
- **Article 1** : Momtaize Dahan, Chef de projet Plaidoyer et Relations institutionnelles et Constance Cheynel, Cheffe de projet recherche,
- **Le Choix de l'École** : Nayla Ibrahim, Déléguée Générale et Candice Haguenauer, Responsable relations extérieures,
- **Télémaque** : Sihem Boukada, Directrice nationale des opérations ; Agathe Gabillaud, Responsable des partenariats,
- **Les Entreprises pour la Cité - Innov'avenir** : Sara Squartini, Directrice de programme et La Lumière Ngo Hagbe, Chargée de la mesure d'impact social,
- **1001mots** : Marie-Charlotte Laurence, Directrice Mécénat, Partenariats et Communication,
- **Philharmonie de Paris** : Hélène Descourtis, Responsable de la communication du projet Démos, Gilles Delabarre, Directeur Démos et Indiana Wollman, Responsable de la recherche,
- **Réseau Môm'artre** : Mona Hitti-Bernia, Directrice Générale,
- **Each One**: Sarah Dubreuil, Responsable Financements et Partenariats et Meriem Bour, Responsable Marketing & Communication,
- **JobIRL** : Jules Donzelot, Directeur scientifique et développement,
- **Fondation FACE** : Charlotte Pasina, Directrice Adjointe du Pôle Projets et Marine Lefevre, Directrice

de l'engagement des entreprises,

- **Entreprendre pour Apprendre** : Marion Boussac, Directrice nationale adjointe, Camille Latreille, Responsable Mécénat et Camille Baudet, Responsable communication,
- **La Banque Postale - Programme l'Envol** : Philibert de Manneville, Responsable de la communication et des partenariats et Elena Trossero, Déléguée adjointe de L'Envol,
- **Apprentis d'Auteuil** : Marion Vermeirsch, Cheffe de projet Évaluation Impact Social,
- **L'Ascenseur :** Mathilde Boulay, Déléguée générale ; Jérémy Lluansi, Chercheur chargé de mesure d'impact,
- **AstraZeneca :** Carole Manducher, Directrice des Affaires Corporate ; Valentine Clot-Vaussier, Chargé de projet RSE
- **Bartle :** Louis Raynaud de Lage, Manager Conseil Impact & RSE,
- **BNP Paribas :** Nolwenn Lopez, Directrice de projet,
- **Caisse des dépôts :** Roxane Pauty, Chargée d'investissement et de partenariat,
- **Fondation ENGIE :** Séverine Watteble, Adjointe au Délégué Général de la Fondation ; Philippe Peyrat, Délégué général de la Fondation,
- **Fondation AlphaOmega :** Satiche Delavictoire, Directeur d'investissement social ; Julie Dubois, Chargée d'investissement social ; Claire Petetin, Directrice d'investissement social,
- **Fonds de dotation Culture pour l'enfance :** Nadège Begle, Déléguée générale ; Bianca Ciampolini, Responsable Projets et Communication,
- **INJEP :** Malika Kacimi, Cheffe de projet auprès du directeur ; Olivier Cosnefroy, Chef de la Mission Expérimentation et Évaluation des Politiques Publiques (MEEPP),
- **LEPPI :** Aude Kerivel, Sociologue, directrice du Laboratoire d'évaluation des politiques publiques et des innovations (LEPPI),
- **REKEEP :** Helder De Magalhes, Directeur général,
- **Sycomore Asset Management :** Christine Kolb, Associée fondatrice & Directrice du développement ; Christine Tarbouriech, Déléguée générale ; Frédéric Ponchon, Gérant ; Catherine Rolland, Analyste ESG.

Annexe 8 : Tableaux de recensement

Les tableaux sont classés par ordre alphabétique en fonction des noms des structures.

Nom de la structure	100% Handinamique	***Nom du projet***	PHARES
Modalités d'actions	Cette fédération étudiante veut faciliter le parcours d'études des étudiants en situation de handicap et rassembler les associations qui, sur le terrain, agissent en ce sens. Le programme PHARES (Par-delà le Handicap Avancer et Réussir des Études Supérieures), en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, propose un tutorat collectif étudiant, organisé de façon hebdomadaire ou mensuelle. Ce programme est destiné aux jeunes en situation de handicap, de la classe de 3ème à la Terminale, désireux de poursuivre des études supérieures. Il vise trois objectifs principaux : aider les jeunes à consolider des compétences transversales comme la confiance en soi et l'organisation dans le travail, renforcer leur autonomie et les aider à élaborer leur parcours scolaire et professionnel, et créer une dynamique d'émulation et d'*empowerment* entre les jeunes et leurs tuteurs. Actuellement, PHARES est implémenté dans 14 établissements d'enseignement supérieur répartis dans 8 académies.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2011
Axes	- Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage - Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Personnes en situation de handicap
Étude d'impact ?	Non		
		Nom du projet	PHRATRIES
Modalités d'actions	Le programme PHRATRIES propose un tutorat collectif et bimensuel aux collégiens et lycéens en situation de handicap ou ayant des besoins éducatifs spéciaux. Ce tutorat est également accessible aux élèves bénéficiant du dispositif ULIS ou d'autres dispositifs d'accompagnement liés au handicap. Les objectifs de PHRATRIES sont triples : aider les jeunes à développer des compétences transversales comme la confiance en soi et l'organisation, renforcer leur autonomie et les guider dans la construction de leur parcours scolaire et professionnel, et stimuler un réseau entre les tutorés pour favoriser le partage d'expériences et l'entraide. Ce programme est actuellement mis en place dans 25 établissements du secondaire répartis dans 6 académies.		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2013
Axes	- Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage - Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Personnes en situation de handicap
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	100% Handinamique	***Nom du projet***	Mentorat Handinamique
Modalités d'actions	Ce programme de mentorat mensuel ou bimensuel et individualisé est destiné aux élèves en situation de handicap dans les établissements secondaires conventionnés. Ce programme associe chaque élève à un mentor étudiant ou jeune diplômé, en situation de handicap ou non, dont le profil est complémentaire au sien. L'accompagnement offert peut varier selon les besoins spécifiques de l'élève et inclut potentiellement un soutien scolaire, méthodologique, une aide à l'orientation ou à l'insertion professionnelle.		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2021
Axes	- Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage - Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Personnes en situation de handicap
Étude d'impact ?	Non		
		Nom du projet	Bourses Handinamique
Modalités d'actions	Les bourses Handinamique visent à soutenir les parcours de formation des jeunes en situation de handicap. Ces bourses sont une réponse aux difficultés financières que ces jeunes peuvent rencontrer pour couvrir les coûts supplémentaires engendrés par leur situation de handicap. L'objectif est de fournir un soutien financier pour faciliter leur accès à l'éducation et à la formation, en compensant les dépenses spécifiques liées à leur handicap.		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2013
Axes	- Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage - Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Personnes en situation de handicap
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	100% Handinamique	***Nom du projet***	Handicafés
Modalités d'actions	Les Handicafés sont des moments de rencontre entre étudiants et jeunes actifs en situation de handicap et des recruteurs issus de grandes entreprises. Le but est de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap. 100% Handinamique organise entre 10 et 15 de ces Handicafés chaque année sur l'ensemble du territoire national, offrant ainsi de nombreuses occasions d'échanges et de mise en réseau pour les participants.		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2013
Axes	- Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage - Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Personnes en situation de handicap
Étude d'impact ?	Non		
		Nom du projet	Hand'immersion
Modalités d'actions	Dans le cadre du dispositif national DuoDay, Hand'immersion est un programme permettant aux personnes en situation de handicap de passer une journée en immersion professionnelle en binôme avec un salarié, dans une entreprise ou un organisme public. Ce dispositif vise à combattre les préjugés sur le handicap et à aider les participants à développer leur projet professionnel, tout en créant des opportunités d'embauche et de mentorat. En 2022, plus de 100 binômes ont été formés, conduisant à des relations de parrainage pour un accompagnement plus approfondi.		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2013
Axes	- Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage - Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Personnes en situation de handicap
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Action Emploi Réfugiés	***Nom du projet***	SOCLE
Modalités d'actions	Active à Paris depuis 2016 et à Bordeaux depuis fin 2017, l'association Action Emploi Réfugiés œuvre pour l'intégration des personnes réfugiées dans le marché du travail via une plateforme en ligne, les reliant aux employeurs. Avec ses programmes SOCLE et AVEC, elle accompagne annuellement entre 350 et 450 personnes réfugiées, mobilise un large spectre d'employeurs, et facilite plus de 700 emplois par an, promouvant le recrutement inclusif. Le projet SOCLE propose un accompagnement personnalisé sur une période de 3 à 12 mois, adapté à tous les niveaux de qualification, de langue et de projets professionnels. Il vise à renforcer l'autonomie dans la recherche d'emploi ou de formation, offrant divers types d'accompagnement aux personnes réfugiées (rendez-vous personnalisés, ateliers d'autonomisation vers l'emploi ou la formation, orientation vers des formations ou structures d'insertion...).		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	Bordeaux, Île-de-France	***Année de création***	2016
Axes	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Populations marginalisées
Étude d'impact ?	Oui : Le programme SOCLE présente un taux de sorties positives de 76%.		
		Nom du projet	AVEC
Modalités d'actions	Le programme AVEC propose un accompagnement personnalisé de 6 à 9 mois, intégrant une formation préqualifiante ou qualifiante. Il comprend une formation axée sur des métiers à fort potentiel de recrutement, regroupant de 8 à 15 participants. Des ateliers collectifs sur l'emploi en France, des cours de français à orientation professionnelle et des séances collectives de gestion du stress en milieu professionnel sont également inclus. Chaque participant bénéficie d'un suivi socio-professionnel individualisé avec un chargé d'insertion professionnelle. Action Emploi Réfugiés coordonne les différentes étapes du programme, impliquant divers partenaires tels que des organismes de formation, des entreprises, des psychologues et des professeurs de FLE.		
Axes	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Populations marginalisées
Étude d'impact ?	Oui : Le programme AVEC présente un taux de sorties positives de 88%.		

Nom de la structure	Adie (Association pour le droit à l'initiative économique)	***Nom du projet***	Microcrédit mobilité
Modalités d'actions	L'Adie propose depuis 2008 un microcrédit mobilité aux personnes qui ont des difficultés à accéder au crédit bancaire traditionnel, ce afin de bénéficier d'un financement pour faciliter leur projet professionnel. Le public concerné comprend les personnes exclues du système bancaire en raison d'une situation professionnelle fragile ou de faibles revenus. Le prêt mobilité proposé par la structure permet aux bénéficiaires d'accéder à un montant pouvant aller jusqu'à 6 000 euros pour se rendre au travail ou trouver un emploi. La durée de remboursement est de 42 mois avec un taux fixe et une contribution de solidarité qui permet aux autres personnes d'être financées à leur tour.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	1989
Axes	Valorisation des filières professionnelles et sensibilisation sur les métiers du futur à l'échelle des territoires	***Public visé***	Personnes en situation de précarité
Étude d'impact ?	Oui : 77 % des demandeurs d'emploi considèrent que le microcrédit les a aidés dans leur recherche d'emploi.		
		Nom du projet	Microcrédit professionnel
Modalités d'actions	Le micro-crédit professionnel est un dispositif proposé dans le cadre de la création d'entreprise. Il a pour objectif de permettre à des personnes ne bénéficiant pas d'un accès au crédit traditionnel de pouvoir se lancer dans la création de leur propre emploi (vente de biens ou de services en auto-entrepreneuriat ou SARL, développement d'une activité déjà existante…) de tout type. Ce prêt peut atteindre la somme de 12 000 euros, remboursable sur 6 à 48 mois avec un taux fixe de 9,87% avec, tout comme le microcrédit mobilité, une contribution de solidarité.		
Axes	Valorisation des filières professionnelles et sensibilisation sur les métiers du futur à l'échelle des territoires	***Public visé***	Personnes en situation de handicap
Étude d'impact ?	Oui : 77 % des demandeurs d'emploi considèrent que le microcrédit les a aidés dans leur recherche d'emploi.		

Nom de la structure	AFEHP		
Modalités d'actions	L'Association Française pour les Enfants à Haut Potentiel (AFEHP) se consacre à soutenir les enfants dits surdoués. Elle cherche à apporter de l'aide aux parents et aux enseignants pour mieux comprendre et accompagner ces enfants. L'AFEHP s'attache à prévenir l'échec scolaire et social auquel ces enfants peuvent être confrontés, en fournissant aux parents les informations pour mieux accompagner leur enfant. En outre, l'association offre des ressources supplémentaires aux professionnels de l'enfance pour identifier et accompagner au mieux ces enfants précoces dès leur plus jeune âge. Elle vise également à transmettre aux adultes toutes les connaissances utiles pour créer un environnement propice au développement optimal de ces enfants.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	1993
Axes	- Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage - Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Enfants
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Agence Pour l'Éducation par le Sport (APELS)	***Nom du projet***	École de l'Inclusion par le Sport
Modalités d'actions	L'APELS se positionne depuis 25 ans comme le principal acteur de l'inclusion par le sport en France, en facilitant l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas diplômés. Avec une méthode globale englobant détection, accompagnement et insertion dans l'emploi, l'APELS aide des jeunes issus de zones défavorisées à valoriser leurs compétences et à accéder à des opportunités professionnelles au sein d'entreprises ouvertes à des modes de recrutement innovants. L'École de l'Inclusion par le Sport vise à assurer l'intégration des jeunes éloignés de l'emploi grâce aux « soft skills » et aux valeurs associées au sport. L'initiative est composée de deux programmes : - « Pulse ton avenir », un parcours de 6 mois qui vise à accompagner les bénéficiaires dans la construction de leur projet professionnel en développant leurs compétences socioprofessionnelles par le sport et en les rapprochant des entreprises qui recrutent. - « Déclics Sportifs », lancé en 2015, programme de préparation à l'emploi d'une durée d'un mois à un mois et demi. Conçu pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises, ce programme accompagne les jeunes jusqu'à leur intégration dans l'entreprise. Des coachs assurent un suivi jusqu'à un an après la prise de poste pour garantir la pérennité de l'insertion professionnelle des bénéficiaires.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	1997
Axes	- Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure - Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Oui : en 2022, l'APELS a atteint un taux de sortie positive de 70% en Île-de-France.		

Nom de la structure	Alliance pour l'éducation-United Way	***Nom du projet***	Défi Jeunesse
Modalités d'actions	L'association United Way œuvre pour l'épanouissement des élèves de collèges en éducation prioritaire en les aidant à s'affirmer et à envisager positivement leur avenir. Elle propose un parcours d'ateliers de découverte personnelle et de rencontres avec des professionnels, cherchant à transformer la perception des élèves et à leur ouvrir des horizons. Le programme Défi Jeunesse accompagne les élèves du collège de la 6ème à la 3ème, principalement dans des établissements en réseau d'éducation prioritaire. Grâce à sa collaboration avec 21 entreprises, le programme implique 43 associations et entreprises dans ces écoles. L'objectif est d'offrir des outils aux jeunes pour mieux se connaître, réfléchir à leur avenir, et les encourager à se remobiliser scolairement, à s'orienter et à construire un projet professionnel qui leur correspond. Le programme vise à inspirer les jeunes en suscitant leur curiosité pour le monde professionnel, favorisant les rencontres avec des professionnels, et soutenant les dynamiques locales en mobilisant associations et entreprises pour inclure les jeunes dans la découverte de la vie active. Pour l'année scolaire 2022-2023, 14 200 jeunes de 37 écoles REP et REP+ ont participé à ce programme dans 10 territoires.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2018
Axes	- Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure - Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage - Valorisation des filières professionnelles et sensibilisation sur les métiers du futur à l'échelle des territoires	***Public visé***	Jeunes issus de milieux défavorisés
Étude d'impact ?	Oui : Les élèves qui participent au parcours Défi Jeunesse semblent généralement mieux savoir quelles études poursuivre après leur année de 3ème (72% pour le groupe cible contre 65% pour le groupe témoin).		

Nom de la structure	Amazon France	***Nom du projet***	Amazon Future Engineer - Primaire
Modalités d'actions	L'implantation française de la multinationale américaine a développé plusieurs initiatives en collaboration pour engager les élèves du primaire dans le monde de la technologie et de l'informatique : - En partenariat avec Planète Sciences Hauts de France, des ateliers gratuits de robotique sont proposés aux élèves de primaire. - Avec Unis-Cité, les Ambassadeurs du code vise à réduire la fracture numérique en envoyant dans les écoles primaires de jeunes volontaires âgés de 16 à 25 ans en service civique. - Également, développé avec TRALALERE, le programme Citizen Code Junior est une collection de quatre parcours en ligne gratuits et ludiques pour les enfants de 6 à 10 ans permettant d'explorer des concepts clés de la culture numérique, tels que les données, la programmation informatique et le pixel art.		
Type de structure	Entreprise		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2020
Axes	- Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure - Valorisation des filières professionnelles et sensibilisation sur les métiers du futur à l'échelle des territoires	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Non		
		Nom du projet	Amazon Future Engineer - Collège
Modalités d'actions	Plusieurs projets ont été mis en place auprès du public collégiens : - Des stages d'une semaine sont proposés aux élèves dans les bureaux d'Amazon en Île-de-France, centrés sur la programmation et les métiers du numérique, avec une priorité donnée aux établissements REP/REP+. - En collaboration avec le Club FACE Seine-Saint-Denis, le programme Wi-filles cible 20 jeunes filles de milieux modestes, leur permettant de découvrir le secteur numérique à travers des ateliers de codage, des visites d'entreprises et des rencontres professionnelles. - Également, des échanges entre élèves et professionnels des métiers du numérique, organisés par Amazon, le collectif Intrépides de la Tech, et la fondation CGénial, offrent des sessions de coaching et de conseils d'orientation.		
Axes	- Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure - Valorisation des filières professionnelles et sensibilisation sur les métiers du futur à l'échelle des territoires	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Amazon France	***Nom du projet***	Amazon Future Engineer - Lycée
Modalités d'actions	Future Engineer s'associe avec la fondation CGénial pour fournir aux enseignants des kits pédagogiques pour les projets numériques et organiser des formations enrichies par des interventions de professionnels d'Amazon. Des visites virtuelles des sites d'Amazon sont également proposées pour explorer les carrières numériques. Par ailleurs, Citizen Code Python offre un apprentissage ludique du codage en Blockly ou Python, tandis que les « *Class Chats* » permettent des échanges entre élèves et experts du secteur numérique. Des parcours ludiques en ligne sur des thèmes touchant la programmation et la logistique, ainsi que des ateliers d'apprentissage automatique DeepRacer, initient les élèves à la programmation d'objets connectés et au *machine learning*, ouvrant la voie à une compréhension approfondie des sciences numériques et technologiques et des opportunités qu'elles représentent.		
Axes	Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Non		
		Nom du projet	Amazon Future Engineer- Études supérieures
Modalités d'actions	Amazon Future Engineer, en collaboration avec Article 1 et la Fondation IONIS, a lancé un programme de bourses et de mentorat visant à encourager les jeunes femmes boursières à poursuivre des études en informatique, notamment dans les écoles EPITA et Epitech Technology. Depuis 2020, le programme a déjà soutenu 120 étudiantes, offrant jusqu'à 7 500 € par an sur cinq ans, un mentorat par un collaborateur d'Amazon, et l'organisation d'événements pour les sensibiliser aux débouchés professionnels en informatique. Les inscriptions sont actuellement ouvertes pour les bachelières de 2024, avec pour objectif de soutenir les étudiantes dans leur parcours académique et professionnel, de lutter contre l'autocensure et de démystifier les carrières numériques.		
Axes	- Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure - Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage	***Public visé***	Femmes
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Ambition Campus		
Modalités d'actions	Afin de garantir un meilleur accès à l'information et à une bonne orientation professionnelle, l'association, créée en 2006 par une étudiante de Sciences-Po Paris et un lycéen, organise régulièrement des ateliers de présentation d'écoles (en particulier Sciences Po Paris), de filières ou de secteurs professionnels. L'association anime également une radio (Radio Ambition) qui propose de nombreux podcasts informant sur les milieux académiques et professionnels (Trace ta route) et partageant les bons plans (Dans le campus). Des activités comme le mentorat et des accompagnements méthodologiques sont proposés aux lycéens.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2008
Axes	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Oui : sur 96 élèves admissibles, 52 ont été admis à Sciences-Po Paris.		

Nom de la structure	Ammareal		
Modalités d'actions	Ammareal s'engage à promouvoir l'accès à la lecture pour tous en proposant une vaste sélection de livres et CD à des prix abordables. Leur initiative veut favoriser la diffusion de la culture et contribuer à la lutte contre l'illettrisme. Entre 5 et 15% des bénéfices des ventes sont reversés à quatre associations, à savoir Mots et Merveilles, Lire et Sourire, Le Secours populaire français, et Bibliothèques sans frontières. Cette collaboration permet à Ammareal de soutenir concrètement des actions en faveur des publics fragiles. Par ailleurs, l'entreprise offre des dizaines de milliers de livres à des associations caritatives en France et à l'étranger, soutenant des structures à but non lucratif, des associations, et des écoles en mettant l'accent sur les domaines de l'éducation et du développement durable.		
Type de structure	Entreprise		
Territoires d'action	En ligne	***Année de création***	2013
Axes	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Personnes en situation de précarité
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	ANAF		
Modalités d'actions	L'ANAF (Association Nationale des Apprentis de France) se consacre à représenter et soutenir les apprentis. Elle joue un rôle actif dans le dialogue avec le gouvernement pour défendre leurs intérêts et participe aux instances représentatives. L'association accompagne les apprentis tout au long de leur parcours, depuis leur orientation initiale jusqu'à leur insertion professionnelle après l'apprentissage. L'ANAF est présente sur divers salons, dans les collèges et lycées, et organise le concours «Filme ton Job», parmi d'autres campagnes de communication, pour promouvoir l'apprentissage et ses avantages auprès des jeunes.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2010
Axes	- Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage - Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Animath	***Nom du projet***	Stages MathC2+
Modalités d'actions	Le programme MathC2+ offre des stages gratuits aux élèves de la 4ème à la Terminale, visant à les familiariser avec la recherche mathématique et scientifique. Ces stages, organisés pendant les vacances scolaires, permettent de découvrir les mathématiques sous un autre angle, en travaillant en petits groupes et en rencontrant des chercheurs. Les objectifs du programme s'alignent sur les directives du Ministère de l'Éducation nationale en matière d'enseignement des mathématiques et des sciences, voulant favoriser l'accès à la recherche scientifique pour tous, en particulier dans les Zones d'Éducation Prioritaire.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	France	***Année de création***	1968
Axes	Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Animath	***Nom du projet***	Journées « Filles, maths et informatique : une équation lumineuse ! »
Modalités d'actions	Les Journées « Filles, maths et informatique : une équation lumineuse », organisées par les associations Femmes & mathématiques et Animath, en collaboration avec la Fondation Blaise Pascal, visent à promouvoir une plus grande mixité dans les filières scientifiques et techniques. Ces Journées réunissent des jeunes filles volontaires pour les informer à propos des métiers liés aux mathématiques et à l'informatique, les sensibiliser aux stéréotypes associés à ces disciplines, et leur offrir l'occasion de rencontrer des femmes scientifiques travaillant dans ces domaines. Au cours de la journée, les participantes assistent à une conférence, participent à des ateliers sur les métiers et les stéréotypes, s'engagent dans des sessions de speed-meeting avec des professionnelles et assistent à une pièce de théâtre-forum.		
Axes	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Femmes
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	APAJH		
Modalités d'actions	L'APAJH, Association pour Adultes et Jeunes Handicapés, est une organisation française présente à travers 93 associations locales en métropole et outre-mer. Avec ses 700 établissements et services, l'APAJH offre une vaste gamme de soutiens aux personnes en situation de handicap et à leurs aidants, couvrant l'éducation, l'insertion professionnelle, l'hébergement et les soins. Ses 14 000 collaborateurs accompagnent 32 000 bénéficiaires, faisant de l'APAJH une association engagée dans l'amélioration continue du quotidien des personnes en situation de handicap.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	1962
Axes	- Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage - Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Personnes en situation de handicap
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Apprentis d'Auteuil	***Nom du projet***	BOOST
Modalités d'actions	Boost Insertion, programme de remobilisation, s'adresse aux jeunes de 16 à 29 ans peu qualifiés. Il permet aux jeunes sans projet professionnel et qui rencontrent des difficultés de se construire un projet professionnel grâce à une meilleure connaissance de soi et des métiers. Le programme permet de mettre en lien les personnes qualifiés pour résoudre les difficultés sociales et les jeunes qui cherchent à devenir autonome dans leur recherche d'emploi ou de formation.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2019
Axes	- Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure - Valorisation des filières professionnelles et sensibilisation sur les métiers du futur à l'échelle des territoires	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Oui : à la sortie, 61% des jeunes ont levé plus de trois freins périphériques (parmi budget, logement, permis, ouverture de droits…).		
		Nom du projet	SKOLA
Modalités d'actions	SKOLA s'adresse aux jeunes de 16 à 30 ans qui sont volontaires à s'insérer professionnellement dans un secteur d'activité qui les motive. Le programme agit comme un tremplin pour l'accès à l'emploi par la création de groupes de 12 à 20 jeunes qui seront accompagnés durant plusieurs phases. Une fois bénéficiaire du programme, les jeunes participent d'abord à un temps de pré-qualification qui dure de 1 à 3 mois sur les savoirs de base, savoir-être et codes de l'entreprise. Les participants passent ensuite par un temps de qualification de 3 à 18 mois de formation en situation réelle en contrat de professionnalisation. Suite à cela, ils obtiennent une qualification de niveau IV ou V en lien avec le métier visé. Plusieurs dispositifs sont proposés par l'association comme par exemple SKOLA fibre, SKOLA logistique ou encore SKOLA vente.		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2018
Axes	- Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure - Valorisation des filières professionnelles et sensibilisation sur les métiers du futur à l'échelle des territoires	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Oui : après 4 mois, 82% des jeunes estiment que le dispositif les a remotivés dans leur recherche d'emploi.		

Nom de la structure	Apprentis d'Auteuil	***Nom du projet***	Pro'pulse
Modalités d'actions	Pro'pulse, un dispositif rémunéré de préparation à l'apprentissage, s'adresse aux jeunes de 15 à 30 ans éloignés de l'emploi. Le programme prépare à l'entrée en apprentissage dans les secteurs d'activité à fort besoin de recrutement sur un territoire. Il s'agit d'un programme de 5 mois en moyenne et les jeunes restent en contact avec les accompagnants jusqu'à 12 mois après la fin de l'accompagnement. Durant les sessions de prépa-apprentissage chaque jeune effectue au moins un stage. Comme la plupart des dispositifs crée par Apprentis d'Auteuil, il s'agit d'une formation prise en charge à 100%.		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2020
Axes	- Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure - Valorisation des filières professionnelles et sensibilisation sur les métiers du futur à l'échelle des territoires	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Oui : après 4 mois, 88% des jeunes estiment avoir progressé sur leur capacité à être à l'aise dans un groupe		

Nom de la structure	Arpej 31	***Nom du projet***	Accompagnement scolaire
Modalités d'actions	Arpej 31 est une association qui œuvre dans deux domaines principaux : l'accompagnement scolaire et l'enseignement du français langue étrangère (FLE). Elle vise à favoriser la réussite scolaire des enfants et jeunes, ainsi que l'intégration linguistique des adultes, en respectant leur individualité et en promouvant la diversité. L'approche d'Arpej 31 repose sur une pédagogie contractuelle et active, impliquant un engagement mutuel entre l'association, les familles et les apprenants. Arpej 31 organise une « boutique sur rue » offrant un accompagnement individualisé pour les enfants du CE2 au CM2 et les jeunes, du collège au post-bac. Les services incluent une assistance à l'orientation scolaire et à la création d'un projet personnel et professionnel. L'objectif est de faire découvrir ou de renforcer le plaisir d'apprendre, le goût du savoir, le sens et la cohérence des apprentissages, ainsi que la confiance en soi et l'accès à l'autonomie. L'accompagnement vise également à assurer disponibilité et soutien aux familles, tant dans leur rôle d'éducateur que dans leur relation avec l'école.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	Toulouse	***Année de création***	2015
Axes	- Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure - Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Arpej 31	***Nom du projet***	Atelier Lecture
Modalités d'actions	L'Atelier Lecture vise à familiariser les enfants de CP et CE1 avec le livre et l'écrit. L'activité débute par des lectures à voix haute d'albums pour enfants. Ensuite, les enfants ont l'occasion de feuilleter les livres lus. Enfin, dans la dernière partie de l'atelier, les enfants lisent eux-mêmes à voix haute à un animateur, un jeune de l'association ou un autre enfant.		
Axes	Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage	***Public visé***	Enfants
Étude d'impact ?	Non		
		Nom du projet	Café des mamans
Modalités d'actions	Le «Café des mamans» est une initiative organisant des rencontres avec les parents pour aborder des thématiques liées à l'éducation et à la scolarité. L'objectif est de créer un moment de discussion, d'écoute et d'échange afin de mieux vivre et comprendre les défis de la scolarité dans la société contemporaine.		
Axes	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Adultes
Étude d'impact ?	Non		
		Nom du projet	Cours d'Alpha et de Français Langue Étrangère (F.L.E. - F.L.I.)
Modalités d'actions	Les cours d'Alpha et de Français Langue Étrangère (F.L.E. - F.L.I.) sont proposés dans le but d'accompagner les adultes du quartier dans l'apprentissage de la langue française et dans l'acquisition de compétences linguistiques nécessaires pour une intégration réussie dans la société. L'accompagnement se fait en petits groupes et vise à aider les bénéficiaires à pouvoir répondre aux besoins de communication quotidienne, tels que faire des courses, dialoguer avec les enseignants, le médecin, les commerçants, accomplir des démarches administratives et chercher du travail.		
Axes	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Populations marginalisées
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Arpejeh	***Nom du projet***	Mentorat
Modalités d'actions	L'association travaille à la formation, la qualification et l'emploi des jeunes en situation de handicap. Son programme de mentorat est conçu pour aider les jeunes majeurs en situation de handicap (18 à 30 ans) à élaborer leur parcours professionnel. Un salarié d'une entreprise membre de l'association, formé par l'Arpejeh, est associé avec un jeune pour au moins six mois. Le mentorat se concentre sur des objectifs définis par le jeune, tels que l'orientation professionnelle, la confiance en soi et la préparation aux entretiens. Arpejeh s'occupe de la mise en place, du suivi et de l'évaluation de ces relations de mentorat pour garantir leur efficacité.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2008
Axes	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Personnes en situation de handicap
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Article 1	***Nom du projet***	MA1SON
Modalités d'actions	Les « MA1SON », initiative d'Article 1 visant au développement d'un réseau de résidences sociales étudiante, repose sur trois piliers : Vivre ensemble, Agir et Apprendre. Ce programme qui s'adresse aux étudiants boursiers leur permet d'avoir un accès renforcé au logement et de suivre une formation et un programme d'animation. Ces résidences sociales accueillent des évènements conviviaux organisés par les résidents et pour les résidents, leur permettant de réaliser des projets à impact social en équipe avec un coach professionnel		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2019
Axes	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Jeunes issus de milieux défavorisés
Étude d'impact ?	Oui : 87% des résidents affirment que la participation au programme leur a permis de développer leurs soft skills.		

Nom de la structure	Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV)	***Nom du projet***	Mentorat
Modalités d'actions	Au sein de l'AFEV, des étudiants bénévoles consacrent deux heures par semaine pour accompagner des enfants ou adolescents en difficulté dans leur parcours éducatif. L'objectif est de restaurer leur confiance et leur motivation pour apprendre. Au-delà des devoirs, le mentorat inclut des activités axées sur l'ouverture culturelle, la mobilité et la projection vers une formation post-bac. L'AFEV intervient à des moments clés du parcours des jeunes, avec une attention particulière portée aux enfants et adolescents ayant des besoins spécifiques, notamment ceux nouvellement arrivés en France. Pour s'adapter à tous les besoins, l'AFEV propose son mentorat sous divers formats (en présentiel, à distance...).		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	1991
Axes	- Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure - Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Oui : Sur une étude réalisée en 2022, pour les enfants accompagnés, 82% des mentors ont relevé une évolution du langage et du lexique, 72% une meilleure capacité de concentration et d'attention, 54% une plus grande aisance dans le rapport à l'école.		

Nom de la structure	Association Ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France (AOCDTF)	***Nom du projet***	Parcours Tour de France
Modalités d'actions	L'Association Ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France propose des parcours de formation professionnelle pour les jeunes et les adultes. Pour les moins de 25 ans, le parcours Tour de France offre des formations initiales en alternance dès 15 ans, permettant d'apprendre un métier et potentiellement de devenir Compagnon du Devoir.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	France	***Année de création***	1949
Axes	- Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure - Valorisation des filières professionnelles et sensibilisation sur les métiers du futur à l'échelle des territoires	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Association Ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France (AOCDTF)	***Nom du projet***	Formation continue
Modalités d'actions	Pour les plus de 25 ans, la formation continue permet de développer de nouvelles compétences ou de se réorienter professionnellement. L'association est représentée par 64 maisons en France, un taux d'emploi de 90% post-formation, et une expérience internationale offerte à 1 200 personnes par an. L'AOCDTF met l'accent sur la transmission de savoir-faire et de valeurs telles que la solidarité et la fraternité, faisant du compagnonnage une expérience professionnelle, humaine et culturelle.		
Axes	- Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure - Valorisation des filières professionnelles et sensibilisation sur les métiers du futur à l'échelle des territoires	***Public visé***	Adultes
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	AstraZeneca		
Modalités d'actions	L'entreprise pharmaceutique cherche à s'engager sur la question de l'égalité des chances, notamment par son partenariat fondateur avec l'Ascenseur dont elle est membre du CA. Entre 2020 et 2022, ce sont plus de 1 300 jeunes qui ont été accompagnés. L'entreprise lutte également pour l'inclusion en promouvant l'égalité de genres et l'emploi des personnes en situation de handicap.		
Type de structure	Entreprise		
Territoires d'action	France	***Année de création***	2019
Axes	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Populations marginalisées
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Ateliers Amasco		
Modalités d'actions	L'objectif de cette initiative éducative est de réduire les inégalités pendant les vacances scolaires en proposant des activités ludiques et formatrices pour les enfants de 6 à 12 ans. Ces ateliers, animés par des professionnels qualifiés, offrent un apprentissage personnalisé dans un cadre solidaire pour rendre l'éducation active accessible à tous. Les activités comprennent du théâtre, des sciences, des jeux en plein air, et de la relaxation, tout en s'adaptant aux goûts et talents des enfants. Chaque semaine est centrée sur un « Trophée », un projet commun, et se clôt par une présentation devant un jury, valorisant ainsi les efforts des enfants. Amasco vise à inspirer un amour de l'apprentissage et à combler le fossé éducatif créé par les disparités sociales.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2018
Axes	Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage	***Public visé***	Enfants
Étude d'impact ?	Oui : l'étude démontre que les ateliers renforcent la socialisation, et une socialisation différente, en encourageant la mixité sociale chez les enfants.		

Nom de la structure	ba&sh et Ada Tech School	***Nom du projet***	Bourse Ada Tech School x ba&sh
Modalités d'actions	La marque de mode ba&sh renforce son engagement en faveur de l'entrepreneuriat féminin en s'associant avec Ada Tech School, école d'informatique inspirée par la méthode Montessori. Cette initiative vise à offrir 9 bourses « Women in Tech » pour soutenir des jeunes femmes dans leur formation en programmation informatique. Cette démarche vise à renforcer la présence des femmes dans le secteur technologique en les formant à devenir de futures développeuses prêtes à intégrer le marché du travail.		
Type de structure	Entreprise		
Territoires d'action	France	***Année de création***	2022
Axes	Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage	***Public visé***	Femmes
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	BNP Paribas	***Nom du projet***	Recrutement inclusif
Modalités d'actions	Depuis 2004, l'entreprise BNP Paribas s'est engagée en signant son premier accord en matière d'égalité professionnelle. Elle poursuit une politique active en faveur de la diversité (multiculturalisme et diversité des origines, âge), de l'égalité (égalité professionnelle entre les hommes et les femmes) et de l'inclusion (personnes en situation de handicap, genre, LGBTQIA+). Une équipe dédiée de 40 «*Diversity Officers*» animent quotidiennement ces thématiques. En 2022, l'entreprise a par ailleurs renouvelé ses labels « Égalité » et « Diversité » regroupés sous l'appellation « Alliance » délivrés par l'AFNOR.		
Type de structure	Entreprise		
Territoires d'action	France	***Année de création***	2004
Axes	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Adultes
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Break Poverty Foundation	***Nom du projet***	Dotation d'Action Territoriale
Modalités d'actions	Break Poverty veut lutter contre la pauvreté et le déterminisme social, notamment chez les jeunes. Le dispositif Dotation d'Action Territoriale a pour ambition de le faire par le biais de financement par les entreprises. Une première étape chez BPF consiste à réaliser un diagnostic afin de quantifier la pauvreté des jeunes sur un territoire spécifique. Les projets associatifs locaux qui pourraient répondre aux besoins identifiés sont ensuite sélectionnés. Les entreprises participent enfin au projet en allouant volontairement jusqu'à 2% de leur résultat net sur une période de trois ans aux projets associatifs, et l'impact de ces projets financés est évalué tous les 6 mois après le lancement.		
Type de structure	Fondation		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2019
Axes	- Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage - Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Oui : 75% des jeunes connaissent une évolution positive dans leur parcours.		

Nom de la structure	Break Poverty Foundation	***Nom du projet***	Réussite Connectée
Modalités d'actions	Ce programme cherche à lutter contre l'exclusion numérique des jeunes en donnant accès à du matériel et à un accompagnement adapté. Selon le territoire et le profil des jeunes, différents accompagnement et dispositifs sont proposés. S'adressant aux lycéens, collégiens ou aux jeunes suivis par l'ASE, ils peuvent bénéficier d'aide à la prise en main du numérique à travers des ateliers sur l'apprentissage des différents outils en lien avec l'insertion professionnelle et la scolarité. Un mentorat est également mis en place pour construire une réflexion sur l'avenir des mentorés.		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2020
Axes	- Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage - Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Oui : 91% des jeunes déclarent avoir repris confiance en eux et se sentent plus à l'aise dans la maîtrise des outils numériques.		

Nom de la structure	Cartable fantastique		
Modalités d'actions	Cartable fantastique est une association ayant développé un site internet agissant comme un centre de ressources collaboratif élaboré par des médecins, chercheurs, enseignants, familles et enfants. L'initiative vise à faciliter la scolarité des enfants souffrant de troubles de la coordination motrice, notamment la dyspraxie. Destiné aux enseignants, éducateurs, professionnels de la santé et parents, il offre un accès libre à des ressources adaptées pour accompagner ces enfants dans leur parcours scolaire. Les contenus, tels que des leçons, exercices, manuels scolaires, livres de littérature jeunesse, et outils de compensation, sont élaborés en tenant compte des besoins des enfants. Ils intègrent des aspects médico-scientifiques, pédagogiques et des retours d'utilisation.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	En ligne	***Année de création***	2010
Axes	Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage	***Public visé***	Personnes en situation de handicap
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Chemins d'avenirs	***Nom du projet***	Programmes d'accompagnement
Modalités d'actions	L'association Chemins d'avenirs se consacre à l'information et à l'accompagnement de collégiens, lycéens et étudiants issus des zones rurales et des petites villes. Elle se distingue en mettant en place un système de parrainage et en créant autour de ses bénéficiaires un écosystème propice à la réussite. Les mentorés sont accompagnés sans prendre en compte leurs résultats scolaires ou des critères sociaux. Chemins d'avenirs propose également plusieurs programmes de formations thématiques destinés à soutenir et à guider les jeunes, notamment ceux issus des territoires ruraux, dans leur développement personnel, éducatif et professionnel : - **Elles osent !** est un programme d'*empowerment* spécialement conçu pour les jeunes filles des territoires ruraux. Il vise à combattre les stéréotypes de genre et à encourager ces jeunes filles à explorer des carrières moins traditionnelles pour elles, en leur offrant des modèles féminins inspirants et en renforçant leur confiance en elles. - **Culture & écriture** élargit les horizons culturels des jeunes et améliore leurs compétences en écriture. Ce programme, qui a débuté dans l'académie de Grenoble, est maintenant disponible dans plusieurs autres académies, enrichissant le parcours académique et professionnel des participants. - **Les jeunes des territoires ont la parole !** prépare les lycéens à la prise de parole en public, une compétence essentielle pour le succès aux examens oraux et dans la vie professionnelle. À travers des ateliers spécialisés et un concours de prise de parole, les élèves sont encouragés à développer leur aisance orale. - **Boost ton pro !** s'adresse aux jeunes ruraux en filière professionnelle, leur proposant des ateliers pour mieux se connaître et préparer leur future insertion professionnelle, ainsi qu'un accès à un catalogue de stages pour concrétiser leur apprentissage. - **Vers l'avenir !** incite les jeunes à s'engager dans des causes sociales ou environnementales. Ce programme vise à les informer des opportunités d'engagement à proximité de chez eux et leur offre la possibilité de contribuer à la sensibilisation de leur communauté en devenant journalistes pour Chemins d'avenirs.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2006
Axes	- Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage - Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Jeunes issus de milieux défavorisés
Étude d'impact ?	Oui : 83% des filleuls lycéens disent avoir une idée précise de l'orientation qu'ils aimeraient suivre à la fin de leur accompagnement. Ils n'étaient que 52% à le dire à leur entrée dans le programme.		

Nom de la structure	Cinéma pour tous		
Modalités d'actions	Cinéma pour tous œuvre pour favoriser l'accès à la culture aux jeunes issus de quartiers prioritaires. Des projections-débats sont organisés pour lutter contre les discriminations et les préjugés, avec des films en avant-première ou en exclusivité, parfois en présence du réalisateur, d'un acteur ou du producteur. Les projections, gratuites, se déroulent dans des salles de cinéma à Paris, à Rouen, à Lyon et à Lille, visant particulièrement les jeunes des quartiers d'éducation prioritaire. L'objectif est d'atteindre les publics exclus de la culture, de créer des repères et de plus facilement accéder à la littérature, à la culture générale et à l'histoire. Chaque jeune spectateur reçoit des brochures fournissant des informations sur le film, ses coulisses, son équipe, des pistes de débats et des suggestions d'autres films à visionner.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	Paris, Rouen, Lyon et Lille	***Année de création***	2006
Axes	- Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage - Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Jeunes issus de milieux défavorisés
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Crée ton avenir	***Nom du projet***	Les parcours d'orientation
Modalités d'actions	« Crée ton avenir » propose des parcours construits pour les collégiens et lycéens, co-créés avec des experts et enseignants. Chaque parcours, adapté par niveau scolaire de la 4ème à la Terminale, comprend des séances pédagogiques animées par les équipes éducatives ou des animateurs locaux. L'association vise à engager progressivement les jeunes dans la capacité à s'orienter, leur fournir une méthodologie d'aide aux choix, les rendre autonomes dans la construction de leurs orientations. Pour les équipes pédagogiques, il s'agit de les sensibiliser et de les outiller de ressources clés en main, avec un système de pilotage et de suivi. L'implication de l'entourage familial est encouragée, tout comme celle des acteurs locaux. Le parcours comprend des kits pédagogiques, une plateforme digitale, des ateliers de prise en main pour les équipes éducatives et des actions de découverte du monde professionnel en complément des séances en classe.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	Île-de-France, Hauts-de-France	***Année de création***	2013
Axes	- Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage - Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Crée ton avenir	***Nom du projet***	Les stages collectifs
Modalités d'actions	L'association propose un programme clé en main d'une semaine de stage destiné à un groupe de 10 à 20 jeunes (4ème, 3ème ou 2nde), encadrés par 2 animateurs. La semaine comprend des ateliers sur les fondamentaux du monde économique et l'initiation à l'orientation académique, des interventions de collaborateurs d'entreprises partenaires, ainsi qu'une mission à réaliser par les jeunes. L'association mobilise son équipe pour rechercher des entreprises participantes et des intervenants pour encadrer le groupe. Elle fournit en outre des outils d'animation, des fiches de mobilisation des collaborateurs, des livrets et attestations de stage, ainsi que des questionnaires d'évaluation.		
Axes	- Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage - Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Non		
		Nom du projet	Crée ton Parcours
Modalités d'actions	L'association propose des interventions de professionnels dans le cadre de son programme « Crée ton Parcours ». À chaque niveau (collège, lycée général et technologique, lycée professionnel), des professionnels issus du réseau de partenaires interviennent auprès des classes bénéficiaires pour partager leur expérience et illustrer les notions abordées dans le parcours. Les objectifs incluent l'élargissement des perspectives professionnelles, la sortie du cadre scolaire pour une meilleure projection dans le monde professionnel, la familiarisation avec les échanges professionnels et les codes du travail, ainsi que la prise de conscience de la diversité des parcours et des possibilités.		
Axes	- Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure - Valorisation des filières professionnelles et sensibilisation sur les métiers du futur à l'échelle des territoires	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	CRÉSUS	***Nom du projet***	Microcrédit personnel
Modalités d'actions	CRÉSUS (Chambre RÉgionale de SUrendettement Social) est une association agissant pour la prévention et le traitement du surendettement. Le microcrédit personnel est un prêt destiné aux personnes en difficulté financière, visant à soutenir leurs projets liés à l'insertion sociale et professionnelle. Les montants prêtés par CRÉSUS peuvent varier de 300 € à 8 000 €, avec des périodes de remboursement allant de 6 mois à 7 ans. Les bénéficiaires reçoivent un accompagnement personnalisé par un conseiller CRÉSUS, qui les aide dans la procédure de demande et tout au long du remboursement. Ce microcrédit peut financer divers besoins, tels que l'achat d'un véhicule, le paiement de frais liés au logement, l'acquisition d'équipements ou le financement de formations.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	1992
Axes	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Personnes en situation de précarité
Étude d'impact ?	Non		
		Nom du projet	Éducation Budgétaire - Dilemme Entrepreneurs
Modalités d'actions	CRÉSUS se consacre également à l'éducation budgétaire et financière pour prévenir le surendettement. L'association aide les individus à comprendre leurs difficultés financières, à gérer leur budget et les sensibilise aux risques financiers. Les actions éducatives incluent des ateliers, formations et groupes de parole. CRÉSUS a développé le programme Dilemme, un outil pédagogique basé sur le jeu pour enseigner la gestion budgétaire et informer sur les produits financiers. En parallèle, l'application gratuite Budget Grand Vitesse - BGV permet de gérer un budget mensuel, de suivre les dépenses et d'identifier des capacités d'épargne, tout en offrant un accès aux aides sociales. Ces ressources visent à renforcer les compétences financières des bénéficiaires pour une meilleure autonomie économique.		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2013
Axes	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Personnes en situation de précarité
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	CRÉSUS	***Nom du projet***	Accompagnement
Modalités d'actions	CRÉSUS débute son accompagnement par un diagnostic financier pour orienter ses bénéficiaires vers la procédure appropriée à leur situation. Ce diagnostic inclut l'établissement d'un budget et le calcul du reste-à-vivre du bénéficiaire. En fonction des résultats, CRÉSUS peut proposer différentes solutions, comme un accompagnement budgétaire, des négociations avec les créanciers, une orientation vers des procédures de surendettement ou de liquidation judiciaire, ou vers des spécialistes. L'accompagnement est un processus à long terme qui comprend la compréhension et l'établissement de la procédure, l'explication des décisions et des recours, ainsi que le suivi du plan définitif. L'objectif est d'aider les individus à reprendre durablement le contrôle de leurs finances.		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	1992
Axes	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Personnes en situation de précarité
Étude d'impact ?	Oui : en 2016, le taux de redépôt d'un dossier de surendettement accompagné par la plateforme est de 4%, contre 45% enregistrés en droit commun en 2016.		

Nom de la structure	C'Possible	***Nom du projet***	Ateliers Repères
Modalités d'actions	Cette association de lutte contre le décrochage scolaire dédiée aux élèves de lycées professionnels et technologiques organise des « Ateliers Repères » pour les aider à se reconnecter avec leurs capacités et leur avenir. Le programme comprend trois axes principaux : - La découverte de l'entreprise à travers des témoignages professionnels et des visites, - Une préparation concrète à l'entrée dans l'entreprise, avec des ateliers pratiques pour les entretiens d'embauche, la rédaction de CV et le développement de compétences interpersonnelles, - Une ouverture culturelle pour développer la curiosité et la sensibilité des jeunes, incluant des activités artistiques et culturelles. L'objectif global est de renforcer la motivation des lycéens et de les soutenir dans la construction de leur projet professionnel.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2008
Axes	- Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage - Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure - Valorisation des filières professionnelles et sensibilisation sur les métiers du futur à l'échelle des territoires	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Oui : 90% des enseignants estiment que le programme contribue à renforcer la confiance en soi des élèves.		

Nom de la structure	C'Possible	***Nom du projet***	Mentorat
Modalités d'actions	Le programme de mentorat de C'Possible vise à soutenir les lycéens, particulièrement ceux en difficulté ou risquant le décrochage scolaire, en les jumelant avec des mentors expérimentés. Ces mentors partagent leur expérience pour aider les jeunes à développer leur confiance en soi et leur motivation et à élaborer leurs projets professionnels. Le processus débute avec un atelier exploratoire pour identifier les qualités et intérêts des lycéens, suivi par des rencontres bimensuelles. Les mentors reçoivent une formation continue et des outils pédagogiques pour guider les jeunes. C'Possible est également engagé dans le collectif national de mentorat et a été reconnu dans le cadre de l'initiative « 1 jeune, 1 mentor ».		
Axes	Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Oui : des impacts positifs tels que la reprise de la confiance en soi, l'amélioration du rapport aux autres, notamment aux adultes, la remobilisation et l'élaboration d'un projet professionnel choisi, ont été observés.		

Nom de la structure	Culture pour l'enfance	***Nom du projet***	Art en immersion via les arts plastiques
Modalités d'actions	Anciennement Fondation Culturespaces, la structure veut favoriser l'accès à l'art aux enfants en situation d'exclusion sociale, ainsi qu'aux enfants malades et en situation de handicap. Le dispositif « Art en immersion via les arts plastiques » vise à favoriser l'éducation artistique et culturelle en s'appuyant sur le potentiel de l'art numérique immersif. La fondation organise des ateliers pédagogiques qui permettent aux enfants de se familiariser avec les œuvres, de les emmener visiter des expositions numériques et de les faire participer à des ateliers créatifs. Chaque année, environ 7 000 enfants, de 5 à 12 ans, participent au programme.		
Type de structure	Fondation		
Territoires d'action	France, plusieurs villes	***Année de création***	2009
Axes	- Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure - Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage	***Public visé***	Enfants
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Culture pour l'enfance	***Nom du projet***	Parcours dansé
Modalités d'actions	L'objectif est de proposer aux enfants en situation de handicap ou malades un parcours artistique adapté, passant par l'expression corporelle. La fondation travaille en partenariat avec des artistes et également avec l'Éducation nationale pour que les enseignants aient un rôle actif dans l'animation des ateliers.		
Territoires d'action	Île-de-France	***Année de création***	2009
Axes	Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage	***Public visé***	Personnes en situation de handicap ou malades
Étude d'impact ?	Non		
		Nom du projet	Art en immersion : Numérique et Création(s)
Modalités d'actions	Ce projet expérimental consiste à renforcer le parcours classique « Art en immersion » en ajoutant 10 heures portant sur l'art numérique. Ce parcours très poussé permet aux enfants de visiter plusieurs lieux culturels et de découvrir des œuvres originales d'artiste découverts pendant les ateliers. Ce projet expérimental a été proposé en 2021 à cinq écoles, dans le cadre d'une collaboration avec les académies de Versailles, de Bordeaux et d'Aix-Marseille.		
Territoires d'action	France, plusieurs villes	***Année de création***	2009
Axes	Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage	***Public visé***	Enfants
Étude d'impact ?	Non		
Nom de la structure	Culture pour l'enfance	***Nom du projet***	Art en immersion : la réalité virtuelle à l'hôpital
Modalités d'actions	Ce dispositif permet d'amener l'art et les expositions aux enfants gravement malades ou incapables de se déplacer, par le biais de casques de réalité virtuelle. Une médiatrice intervient également au chevet des enfants afin de transmettre diverses connaissances et pratiques artistiques.		
Territoires d'action	France, plusieurs villes	***Année de création***	2009
Axes	Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage	***Public visé***	Personnes en situation de handicap ou malades
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Deloitte		
Modalités d'actions	Deloitte, firme internationale d'audit, a cherché à adopter une politique de ressources humaines axée sur la lutte contre toutes les formes de discrimination, le respect de la diversité et l'assurance de l'égalité des chances. Cet engagement se manifeste à travers plusieurs aspects, tels que l'équité dans les salaires, les opportunités d'évolution professionnelle, l'accès à la formation et la promotion du bien-être au travail. Deloitte veut prôner le recrutement inclusif et cherche une diversité de profils parmi ses collaborateurs. Cet engagement se concrétise également par des partenariats avec des associations comme la Fondation Mozaik, qui soutient l'inclusion économique de tous les talents, et l'association Youth Forever, engagée dans la promotion de l'employabilité des jeunes. La stratégie « ALL IN » de l'entreprise vise à promouvoir la diversité et l'inclusion en éliminant la discrimination sur la base du genre, de l'âge, du handicap, de l'origine ethnique, de l'état civil, de l'orientation sexuelle, de la situation familiale ou de la religion.		
Type de structure	Entreprise		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2021
Axes	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Jeunes issus de milieux défavorisés
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Derichebourg Multiservices		
Modalités d'actions	L'entreprise de multiservices externalisés pour entreprises industrielles et tertiaires a rejoint le réseau Nos Quartiers ont du Talent pour faciliter l'insertion professionnelle des enfants de ses salariés non-cadres, qui constituent 80% de son effectif total de 35 000 employés. Le réseau NQT, spécialisé dans l'accompagnement des jeunes diplômés de milieux défavorisés ou de quartiers prioritaires, leur offre un mentorat et un soutien professionnel. En parallèle, l'entreprise encourage ses salariés à devenir mentors. Ce partenariat vise à créer des opportunités de développement professionnel pour les jeunes et à renforcer l'engagement social de l'entreprise.		
Type de structure	Entreprise		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2022
Axes	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Jeunes issus de milieux défavorisés
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Des Territoires aux Grandes Écoles	***Nom du projet***	Intervention dans les lycées
Modalités d'actions	La Fédération des Territoires aux Grandes Écoles, regroupant 58 associations locales en France et 1 500 adhérents, s'engage à favoriser l'accès des jeunes de territoires éloignés à l'enseignement supérieur, notamment dans les filières sélectives. L'association mène notamment des interventions dans les lycées pour informer sur les possibilités post-bac, partager des expériences et encourager les jeunes à viser des filières ambitieuses, contre l'autocensure.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2017
Axes	- Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage - Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Non		
		Nom du projet	Mentorat
Modalités d'actions	Des Territoires aux Grandes Écoles propose un programme de mentorat pour lycéens souhaitant bénéficier d'un accompagnement individualisé. Les mentors sont formés par les équipes locales pour assurer un accompagnement adapté aux besoins du lycéen. Le profil du mentor, qu'il soit étudiant ou déjà diplômé, est choisi en fonction des attentes et des besoins spécifiques du lycéen. Le rôle du mentor est d'établir une relation de confiance avec son filleul, en partageant ses expériences personnelles et en le guidant dans la construction de son parcours scolaire et professionnel, en passant par la définition des choix d'orientation et le soutien dans les différentes étapes de son parcours éducatif.		
Axes	- Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage - Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Oui : Plus de 50 % des mentorés ont eu la mention très bien au BAC et 89% estiment que le profil de leur mentor est en adéquation avec leur besoin.		

Nom de la structure	Des Territoires aux Grandes Écoles	***Nom du projet***	Distribution de bourses
Modalités d'actions	Le programme de distribution de bourses vise à soutenir les élèves talentueux de territoires éloignés, désireux de poursuivre des études dans des établissements supérieurs sélectifs, souvent situés dans des grandes métropoles. Reconnaissant les enjeux financiers associés à ce déplacement, le programme offre des bourses d'une valeur de 6 000 € sur deux ans. Ces bourses, mises en place en collaboration avec des acteurs locaux et des entreprises, sont destinées à réduire la charge économique pesant sur les familles des élèves. En plus de l'aide financière, un système de parrainage par un membre de l'association est mis en place pour chaque boursier, lui offrant un soutien personnalisé et des conseils pour naviguer dans son parcours académique et professionnel.		
Axes	Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	DUO for a JOB		
Modalités d'actions	Cette association est un programme de mentorat qui associe des jeunes en recherche d'emploi avec des professionnels expérimentés de plus de 50 ans. Le but est de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes, tout en valorisant l'expérience des seniors. Le processus commence par des sessions d'information et des entretiens individuels pour mieux comprendre les besoins et attentes des participants. Les mentors reçoivent une formation initiale, puis des duos sont formés en tenant compte de différents critères comme le secteur d'activité et la personnalité. Une fois formés, les duos se rencontrent hebdomadairement pendant six mois. Le programme inclut également la signature d'une convention de mentorat et se conclut par une évaluation pour mesurer l'atteinte des objectifs fixés.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	Paris, Lille, Marseille	***Année de création***	2013
Axes	Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Oui : 74% des jeunes trouvent une solution positive (emploi, stage, formation).		

Nom de la structure	École pour tous		
Modalités d'actions	École pour Tous est un mouvement en France, porté par des enfants et jeunes de diverses origines, vivant pour certains dans des conditions très précaires (bidonvilles, squats...), ainsi que par des mineurs isolés. Ils représentent et agissent au nom de 100 000 jeunes privés d'accès à l'éducation. Basés à Paris, avec des sections en développement dans des villes comme Toulouse, Lille et Grenoble, leur objectif est de garantir l'accès à l'éducation pour tous les enfants et jeunes en France. Le mouvement a formulé six demandes clés au ministère de l'Éducation nationale pour faciliter cet accès, et il mène des actions telles que le plaidoyer institutionnel, le développement de sections locales et l'organisation de rencontres nationales tout en développant un réseau d'« Écoles pour tous ».		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2018
Axes	- Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage - Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Ecolhuma	***Nom du projet***	ÊtrePROF
Modalités d'actions	Fondée en 2012 sous le nom de SynLab, Ecolhuma est une association qui vise à soutenir les enseignants et chefs d'établissement pour favoriser la réussite scolaire des élèves. Utilisant le numérique comme levier, elle œuvre à connecter les acteurs de terrain aux décideurs éducatifs à travers différents dispositifs d'accompagnement, en ligne ou en présentiel, pour impulser un changement éducatif à grande échelle. La plateforme numérique Être Prof (etreprof.fr) est dédiée au développement professionnel des enseignants pour favoriser la réussite des d'élèves. Pour ce faire, elle propose des échanges pairs à pair à travers des *live* et des ateliers, permettant aux enseignants de discuter des différents enjeux liés à leur métier. La plateforme offre également des parcours de formation personnalisés, axés sur des thématiques spécifiques, dans le but de développer les connaissances et les compétences des enseignants. Elle met aussi à disposition une banque d'outils pédagogiques sous forme de fiches, permettant aux enseignants de se documenter et d'améliorer leurs pratiques. Actuellement, la plateforme compte 110 000 enseignants inscrits.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	France, en ligne	***Année de création***	2017
Axes	Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage	***Public visé***	Enseignants
Étude d'impact ?	Oui : 75% des enseignants se sentent moins seuls après avoir suivi un programme ÊtrePROF, 69% expérimentent de nouvelles pratiques après avoir suivi le programme.		

Nom de la structure	Écoles de Production		
Modalités d'actions	La Fédération Nationale des Écoles de Production est un réseau de 65 établissements d'enseignement technique privés, à but non lucratif et reconnus par l'État. Les Écoles de Production préparent les jeunes de 15 à 18 ans à des diplômes professionnels d'État tels que le CAP, le BAC pro, etc. La formation des jeunes se fait à travers une pédagogie basée sur le « faire pour apprendre » : les bénéficiaires y apprennent un métier en fabriquant des produits ou en développant des services répondant à des réelles commandes clients. Les formations débouchent sur une variété de métiers et d'industries (maraîchage primeur, métiers du bois, industrie, bâtiment, restauration, métiers paysagers, automobile...).		
Type de structure	Établissement d'enseignement		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2002
Axes	Valorisation des filières professionnelles et sensibilisation sur les métiers du futur à l'échelle des territoires	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	EGEE	***Nom du projet***	Éducation
Modalités d'actions	Les conseillers EGEE, des seniors bénévoles, accompagnent les élèves et étudiants, de la scolarité au supérieur, dans leur parcours éducatif et leur orientation professionnelle. Ils offrent un soutien dans divers domaines, tels que la rédaction de travaux académiques, la préparation à la recherche de stages et d'emplois, et partagent leur expérience du monde professionnel. Les principales actions du programme incluent la découverte du monde économique et de l'entreprise, l'apprentissage des techniques de recherche d'emploi, le soutien par le biais de parrainage et de tutorat, la prévention du décrochage scolaire, l'encouragement de l'esprit d'entreprise, la préparation aux examens, notamment les entraînements aux oraux, et la participation aux jurys. L'objectif est de guider et de sécuriser les parcours des jeunes, en les aidant à développer les compétences nécessaires pour réussir dans le monde professionnel.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	1982
Axes	- Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage - Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	EGEE	***Nom du projet***	Emploi
Modalités d'actions	EGEE soutient les demandeurs d'emploi en combinant des ateliers collectifs et un suivi individuel *via* le parrainage et le mentorat. Le programme accorde une attention spéciale aux publics vulnérables, tels que les jeunes, les seniors, et les chômeurs de longue durée. L'action d'EGEE intègre les initiatives du plan gouvernemental « 1 jeune – 1 solution », ciblant les diplômés cherchant un premier emploi, les jeunes en quête d'apprentissage et les moins de 26 ans en situation NEET. En collaboration avec les Missions locales et en tant que membres du Collectif Mentorat, l'association œuvre à valoriser les compétences, renforcer la confiance en soi, aider à définir un projet professionnel, préparer aux techniques de recherche d'emploi et offrir un accompagnement personnalisé, en complément des services existants dans le domaine de l'emploi.		
Axes	- Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage - Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Adultes
Étude d'impact ?	Oui : 3 683 emplois ont été soutenus ou sauvegardés par l'action des conseillers EGEE.		

Nom de la structure	Elles bougent		
Modalités d'actions	« Elles bougent », association fondée en 2005, vise à augmenter la présence des femmes dans le domaine de l'ingénierie. Cette initiative répond à la demande de groupes industriels désireux de diversifier leur main-d'œuvre scientifique et technique. Avec plus de 5 080 marraines professionnelles, l'association organise une variété d'événements comme des forums, des visites de salons, des challenges, et des interventions dans les établissements scolaires. Le but principal est de démontrer aux collégiennes, lycéennes et étudiantes que les métiers d'ingénieur et de technicien doivent leur être accessibles. En mettant en avant les expériences de femmes réussissant dans ces domaines, « Elles bougent » vise à inspirer et à susciter des vocations chez les jeunes filles, les aidant à s'identifier et à se projeter dans ces carrières.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2005
Axes	- Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure - Valorisation des filières professionnelles et sensibilisation sur les métiers du futur à l'échelle des territoires	***Public visé***	Femmes
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Eloquentia		
Modalités d'actions	Les programmes Eloquentia, basés sur la pédagogie développée par Stéphane de Freitas dans son livre « Porter sa voix », se concentrent sur l'amélioration de la prise de parole en public et le développement personnel. Cette méthode unique met l'accent sur les savoir-être, l'intelligence émotionnelle et sociale, tout en favorisant la compréhension de soi et l'interaction au sein d'un groupe. Elle comprend cinq domaines clés : l'expression scénique pour la performance sur scène, la rhétorique classique pour l'art de l'argumentation, le slam et la poésie pour l'expression créative, la technique vocale et la respiration pour le contrôle de la voix, et l'aspiration personnelle et professionnelle pour aligner les objectifs personnels et professionnels avec les compétences en expression. Cette approche diversifiée permet aux participants, jeunes issus de milieux défavorisés, d'explorer différents styles d'expression et de développer leur confiance en eux-mêmes et en leurs compétences en communication.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2015
Axes	- Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage - Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Entraide scolaire Amicale		
Modalités d'actions	Entraide Scolaire Amicale accompagne les enfants en difficulté scolaire du CP à la Terminale en établissant des relations de proximité et de longue durée avec des bénévoles. Le programme offre un soutien scolaire visant à renforcer les bases, développer une méthode de travail et encourager l'autonomie des enfants dans leur orientation. L'association cherche également à élargir les horizons des enfants en les exposant à la culture, à la citoyenneté, à l'actualité et au monde professionnel grâce à des échanges et des sorties. Les mentors encouragent la découverte des ressources locales et des activités du quartier. Un autre aspect crucial de l'initiative est de faciliter la communication entre les parents et l'école en organisant des rencontres au domicile, des réunions avec les enseignants, et des moments d'échange entre parents, notamment lors de cafés des parents.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	France	***Année de création***	1973
Axes	- Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage - Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Oui : 87% des familles des bénéficiaires constatent une amélioration des résultats scolaires.		

Nom de la structure	ESSEC	***Nom du projet***	PHARES
Modalités d'actions	L'ESSEC, troisième meilleure école de commerce en France, a lancé, en partenariat avec la MAIF, le programme PHARES, pour favoriser l'accès à l'enseignement supérieur aux étudiants en situation de handicap. Cela passe par des séances de tutorat animées par des étudiants bénévoles de l'ESSEC, des temps forts dans l'année (entretiens individuels, rencontres avec des personnalités inspirantes, projets d'équipe...), des semaines thématiques pendant les vacances scolaires, des sorties culturelles, visites d'entreprises et d'établissements...		
Type de structure	Établissement d'enseignement		
Territoires d'action	Val d'Oise	***Année de création***	2008
Axes	- Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage. - Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure.	***Public visé***	Personnes en situation de handicap
Étude d'impact ?	Non		
		Nom du projet	PQPM
Modalités d'actions	En partenariat avec les « Cordées de la réussite », le programme « Une grande école : PourQuoi Pas Moi ? » s'adresse aux jeunes issus de milieux populaires ayant un potentiel scolaire identifié par les enseignants. Il s'agit de les aider à construire un projet personnel et professionnel, de lutter contre leur sentiment d'illégitimité, de développer des compétences nécessaires à un parcours scolaire ambitieux et de découvrir la richesse de l'enseignement supérieur. L'accompagnement prend la forme de séances de tutorat de 2 ou 3h et d'ateliers spécialisés pendant les vacances scolaires. Des sorties et événements culturels sont également organisés, avec des temps de découverte de métiers et filières d'études.		
Territoires d'action	Île-de-France	***Année de création***	2002
Axes	- Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage. - Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure.	***Public visé***	Jeunes issus de milieux défavorisés
Étude d'impact ?	Oui : Ceux qui ont suivi le programme PQPM sont deux fois plus nombreux à avoir réussi leur admission dans des filières sélectives et 77% ont décroché un diplôme de niveau bac+5, contre 35% chez le groupe témoin.		

Nom de la structure	Expli'Cité	***Nom du projet***	Tutorat
Modalités d'actions	Cette association de proximité basée à Cergy accompagne les jeunes en fragilité scolaire et sociale entre le CE1 et la Terminale. Elle offre un programme de tutorat au sein de collèges de la ville, mais aussi dans des espaces situés en pied d'immeuble, près des domiciles des jeunes. Le tutorat, adapté aux besoins individuels, se fait en séances individuelles ou en petits groupes, jusqu'à trois fois par semaine. L'accent est mis sur l'aide aux devoirs, l'introduction aux méthodes d'apprentissage basées sur les neurosciences, et un soutien dans un cadre bienveillant. De plus, le programme intègre l'utilisation de tablettes et logiciels pédagogiques pour renforcer l'apprentissage et développer l'autonomie numérique des jeunes, les familiarisant avec les compétences essentielles liées à l'usage d'internet et des outils numériques. En complément de son accompagnement hebdomadaire, l'association organise des projets spéciaux durant les vacances scolaires et les mercredis pour les jeunes de 12 à 17 ans. Ces initiatives visent à combattre les stéréotypes sexistes et sociaux associés à la notion de réussite. L'objectif est d'élargir les perspectives des jeunes en les amenant à repenser ce que signifie réussir. Pour cela, l'association organise des rencontres avec des professionnels, femmes et hommes, issus de la région et ayant des parcours variés et inspirants dans différents domaines tels que l'entrepreneuriat, le milieu associatif, les clubs sportifs, l'éducation, etc. Ces interactions sont conçues pour inspirer les jeunes et leur montrer une diversité de chemins de vie et de carrières réussies.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	Cergy	***Année de création***	2015
Axes	Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Oui : en 2018 et 2019, 69% des élèves ont progressé en français et en mathématiques et 79% ont progressé dans leur attitude et leur confiance en eux.		
		Nom du projet	Soutien à la parentalité
Modalités d'actions	L'association vise à adopter une approche holistique dans l'accompagnement des jeunes et, par conséquent, met un accent particulier sur le renforcement des liens entre l'école et les familles. Pour y parvenir, elle organise diverses initiatives, dont des « cafés des parents » traitant de thèmes variés pour favoriser le partage d'expériences entre les parents. L'association effectue des appels réguliers avec les familles pour suivre les progrès des jeunes Elle encourage activement la participation des familles aux séances de tutorat et aux sorties organisées.		
Axes	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Adultes
Étude d'impact ?	Oui : en 2022, 95,5% des parents interrogés estiment que l'association contribue à créer un meilleur lien familles-école.		

Nom de la structure	Fête le mur		
Modalités d'actions	Fondée en 1996 par Yannick Noah, l'association Fête le Mur vise à soutenir les enfants et jeunes issus des Quartiers Prioritaires de la Ville. Elle utilise le sport, en particulier le tennis, comme moyen d'offrir un parcours d'accompagnement complet qui peut conduire à l'insertion professionnelle. L'association propose divers programmes basés sur six thématiques majeures : l'éducation par le sport, la réussite scolaire, l'orientation et l'insertion professionnelle, le décloisonnement, l'éducation alimentaire et la promotion des filles et des femmes. 13 000 enfants et jeunes dans 74 villes françaises ont pu bénéficier de ce parcours.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	1996
Axes	- Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure - Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage	***Public visé***	Jeunes issus de milieux défavorisés
Étude d'impact ?	Oui : sur le programme Jeu, Set et Job,on compte 70% de sorties positives.		

Nom de la structure	Fondation Dauphine	***Nom du projet***	Programme égalité des chances
Modalités d'actions	L'ambition de ce programme porté par la fondation rattachée à la célèbre université parisienne est de sensibiliser les élèves à l'enseignement supérieur par des interventions dans les lycées, ainsi que lors des journées découverte sur le campus. En 2023, 2 000 élèves ont été sensibilisés. Des cours de renforcement en mathématiques, en anglais et en économie, sont également proposés dans les lycées partenaires. Après admission à l'Université Paris Dauphine-PSL, les étudiants issus du programme sont accompagnés grâce à un système de double parrainage (1 étudiant, 1 enseignant), un stage de pré-rentrée et des visites d'entreprises (Carrefour, Cambon Partners, Unilever, Barclays) et échanges avec des professionnels. Une offre de logements exclusivement réservée aux étudiants de Paris Dauphine-PSL est aussi proposée.		
Type de structure	Fondation		
Territoires d'action	Île-de-France, Normandie et dans les régions Hauts-de-France et Grand-Est.	***Année de création***	2009
Axes	- Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage - Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure - Valorisation des filières professionnelles et sensibilisation sur les métiers du futur à l'échelle des territoires	***Public visé***	Jeunes issus de milieux défavorisés
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Fondation FACE	***Nom du projet***	Accompagnement de personnes réfugiées
Modalités d'actions	La fondation permet d'accompagner les réfugiés sur le plan social, professionnel et de les orienter vers des structures adaptées à leurs problématiques (logement, accès au soin, apprentissage de la langue). D'autre part, la fondation s'est associée avec de grandes entreprises pour développer des modules de sensibilisation à la multiculturalité au sein des entreprises, mais également au travers d'actions de parrainage-marrainage professionnel et linguistique. En 2017, le projet Bienvenu.e.s soutenu par le Fonds Asile Migration et Intégration (FAMI), a été déployé sur 12 territoires.		
Type de structure	Fondation		
Territoires d'action	France	***Année de création***	2000
Axes	- Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure. - Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage.	***Public visé***	Populations marginalisées
Étude d'impact ?	Non		
		Nom du projet	Accompagnement de personnes placées sous main de justice
Modalités d'actions	Diverses actions sont menées afin de favoriser la réinsertion sociale et professionnelle de personnes placées sous main de justice (en milieu ouvert comme en milieu fermé), grâce à la mobilisation et la sensibilisation des entreprises. Par exemple, des visites de collaborateurs/collaboratrices d'entreprises sont régulièrement organisés au Centre pénitentiaire de Rennes-Vézin dans le cadre d'ateliers sur l'emploi. De la même manière, des « forums emploi » sont organisés à destination des femmes détenues dans la prison des Baumettes. Enfin, la mise en place de webinaires dans le cadre de l'animation des « entreprises s'engagent » permet d'agir sur les freins au recrutement des personnes placées sous main de justice. Le projet vise également à réduire le taux de récidive.		
Territoires d'action	France	***Année de création***	2015
Axes	- Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure. - Valorisation des filières professionnelles et sensibilisation sur les métiers du futur à l'échelle des territoires.	***Public visé***	Populations marginalisées
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Fondation FACE	***Nom du projet***	Job Academy
Modalités d'actions	Ce dispositif prodigue au bénéficiaire un accompagnement d'insertion socioprofessionnel et des temps d'échanges avec des professionnels. Le projet personnel peut varier en fonction des territoires et des besoins des différents bénéficiaires (séniors, bénéficiaires du RSA, femmes victimes de violences, jeunes de moins de 26 ans, résidents de QPV, personnes ayant la RQTH).		
Territoires d'action	France	***Année de création***	2006
Axes	Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage	***Public visé***	Personnes en situation de précarité
Étude d'impact ?	Non		
		Nom du projet	Wi-Filles
Modalités d'actions	Ce programme de sensibilisation numérique s'adresse aux jeunes filles volontaires de 14 ans à 17 ans. Cela permet de leur faire découvrir les métiers du numérique et, plus généralement, des métiers d'avenir caractérisés par une sous-représentation des femmes. Il s'agit également d'accompagner les jeunes filles dans leur orientation, de leur ouvrir de nouveaux horizons et de lutter contre le décrochage scolaire. Les bénéficiaires sont amenées à développer leur autonomie et leur pouvoir d'agir, à être actrices de leur parcours scolaire et professionnel.		
Territoires d'action	France	***Année de création***	2014
Axes	- Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure. - Valorisation des filières professionnelles et sensibilisation sur les métiers du futur à l'échelle des territoires.	***Public visé***	Femmes
Étude d'impact ?	Non		
		Nom du projet	Mon stage de 3ème
Modalités d'actions	Les collégiens qui bénéficient de ce dispositif sont accompagnés dans la préparation et la réalisation de leur stage de 3ème afin d'ouvrir leurs horizons professionnels et les aider à construire leur projet d'avenir. Le but est de préparer les collégiens au monde professionnel, de prévenir l'échec scolaire et l'exclusion professionnelle des jeunes issus des QPV. Il s'agit également de lutter contre les discriminations sociales, territoriales et liées au genre		
Territoires d'action	France	***Année de création***	2018
Axes	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Fondation FACE	***Nom du projet***	Teknik
Modalités d'actions	Des interventions dans des classes de collèges et lycées sont organisées par les entreprises collaboratrices : l'objectif est de faire découvrir aux élèves les secteurs d'activités ainsi que les métiers techniques et industriels, notamment les secteurs en tension, *via* une approche pédagogique et des outils d'animation innovants. Le but est également de contribuer à la mixité des métiers en accompagnant les jeunes dans leur orientation scolaire et professionnelle. Entre 2020 et 2021, ce sont plus de 9 300 jeunes qui ont participé à ce dispositif.		
Territoires d'action	France, plusieurs villes	***Année de création***	2014
Axes	- Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure. - Valorisation des filières professionnelles et sensibilisation sur les métiers du futur à l'échelle des territoires.	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Oui : 90% des collaborateurs d'entreprises interrogés ont fait part de leur souhait de renouveler leur participation au programme.		

Nom de la structure	Fondation SNCF	***Nom du projet***	L'engagement des salariés
Modalités d'actions	La Fondation SNCF encourage activement l'engagement de ses salariés dans des actions solidaires, en ligne avec les valeurs du Groupe SNCF et son projet d'entreprise centré sur le « salarié citoyen ». Elle a introduit des Journées solidaires pour des missions de mécénat de compétences et de mécénat de compétences longue durée, permettant aux salariés de s'investir auprès d'associations pour des périodes allant de 6 mois à 2 ans. L'engagement peut être individuel, lors des journées solidaires ou dans le cadre de Séminaires d'Équipe Solidaire, offrant une expérience enrichissante tant pour les salariés que pour les associations bénéficiaires. En outre, la Fondation appuie l'engagement bénévole en finançant des associations dans lesquelles les salariés sont actifs, via les «Coups de Cœur Solidaires». À la fin de 2021, cela a résulté en la participation de 6 205 volontaires à 6 774 missions, accumulant plus de 20 000 journées d'engagement, l'introduction de 132 nouveaux mentors et le lancement de 7 mécénats de compétences de longue durée à travers la France.		
Type de structure	Fondation		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2013
Axes	Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage	***Public visé***	Jeunes issus de milieux défavorisés
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Guy Renard	***Nom du projet***	Frangins & Frangines
Modalités d'actions	Guy Renard offre un programme de mentorat spécialement conçu pour les jeunes malades ou en situation de handicap poursuivant leurs études, visant à encourager leur réussite scolaire et faciliter leur insertion professionnelle. Les mentors, formés pour offrir un soutien adapté et personnalisé, s'engagent dans un accompagnement d'un an avec des échanges mensuels d'au moins 2 à 3 heures. Ce soutien couvre divers aspects, y compris la scolarité, l'orientation, la recherche de stage et les activités culturelles.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	Île-de-France	***Année de création***	1943
Axes	- Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage - Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Personnes en situation de handicap
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	HEC	***Nom du projet***	PACE HEC
Modalités d'actions	L'école de commerce, en partenariat avec une des associations étudiantes de l'école Fleur de Bitume, propose ce programme d'ouverture culturelle destiné aux lycéens de 4 lycées des académies de Versailles et Créteil. Au programme : séances de tutorat hebdomadaires animées par des étudiants d'HEC, concours d'éloquence, sorties culturelles.... Ce programme vise à offrir une expérience complète qui allie éducation, culture et développement personnel.		
Type de structure	Établissement d'enseignement		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2007
Axes	Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	HEC	***Nom du projet***	#GENIUS
Modalités d'actions	Le programme #GENIUS vise à renforcer les connaissances culturelles et à préparer l'orientation des lycéens qui sont géographiquement éloignés du campus HEC et d'autres grandes écoles. Pour cela, les élèves sélectionnés bénéficient d'un accompagnement en ligne hebdomadaire d'une heure par un élève de Grande École. Les thématiques abordées au cours de ces sessions sont variées : culture générale et scientifique, méthodologie, orientation post-bac…		
Territoires d'action	En ligne	***Année de création***	2007
Axes	- Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage - Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Non		
		Nom du projet	PREP'HEC
Modalités d'actions	Le programme PREP'HEC vise à améliorer les chances de réussite des étudiants en classes préparatoires économiques et commerciales aux concours des écoles de commerce, tout en promouvant la mixité sociale. Destiné à près de 250 bénéficiaires annuellement et ayant touché environ 2 000 élèves depuis son lancement en 2007, le programme se compose d'un séminaire de pré-rentrée pour tous les participants, suivi d'un accompagnement personnalisé adapté aux besoins de chaque groupe d'étudiants.		
Territoires d'action	France	***Année de création***	2007
Axes	- Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage - Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	HEC	***Nom du projet***	PREP Étoile
Modalités d'actions	PREP Étoile est un programme conçu pour être compatible avec le rythme exigeant des classes préparatoires. Il se concentre sur l'interaction avec les étudiants d'HEC pour aider les élèves en classe préparatoire à mieux comprendre l'école, le concours d'entrée, et à envisager avec confiance une admission potentielle. Le programme inclut un parrainage par un étudiant d'HEC, des sessions d'échange autour des épreuves des concours passés, des activités culturelles en anglais en ligne, des invitations aux événements organisés par HEC, ainsi que des rencontres inspirantes. De plus, un suivi individuel est assuré par la Mission Égalité des Chances d'HEC, offrant un accompagnement personnalisé aux élèves.		
Territoires d'action	France	***Année de création***	2007
Axes	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Non		
		Nom du projet	H.ACADÉMIES HEC
Modalités d'actions	Les H.Académies HEC, introduites en janvier 2019, sont des séminaires de trois semaines destinés aux étudiants HEC et aux étudiants et jeunes diplômés en situation de handicap. Ils visent à fournir une expertise complémentaire dans divers secteurs, aider à la création d'entreprises, développer des réseaux professionnels et renforcer la confiance en soi. Les participants doivent avoir au moins une Licence et être en cours d'études ou diplômés depuis moins de trois ans. Le programme peut être intégré au cursus académique des étudiants en Master. Les H.Académies offrent un mélange de cours théoriques, ateliers pratiques, études de terrain, et interactions avec des professionnels, pour enrichir l'expérience éducative et professionnelle des participants.		
Territoires d'action	France	***Année de création***	2019
Axes	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Personnes en situation de handicap
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	HEC	***Nom du projet***	Bourses Prépa
Modalités d'actions	Les Bourses Prépa, mises en place par HEC Paris et la Fondation HEC, sont destinées à soutenir les élèves en dernière année de Classe Préparatoire économique, commerciale ou littéraire, qui sont également boursiers du CROUS et inscrits aux concours HEC. En 2023, 533 bourses d'un montant allant jusqu'à 800 € ont été attribuées. Ce programme, d'envergure nationale, est disponible dans tous les établissements offrant une Classe Préparatoire aux Grandes Écoles préparant au concours HEC. L'année en question, des élèves de 127 lycées ont bénéficié de cette aide financière.		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2013
Axes	Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage	***Public visé***	Jeunes issus de milieux défavorisés
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Fondation HEC	***Nom du projet***	Bourses sociales Grandes Écoles
Modalités d'actions	La Fondation HEC attribue annuellement plus de 300 bourses sociales, avec plus de 20% des étudiants bénéficiant d'une aide financière basée sur des critères sociaux. Ces bourses, couvrant de 20% à 100% des frais de scolarité, sont destinées aux étudiants boursiers du CROUS et à ceux non éligibles au CROUS. Un programme de mentorat en partenariat avec Alumni HEC et Article 1 permet également à une soixantaine d'étudiants de bénéficier de l'expérience d'un mentor. En outre, les étudiants boursiers ont accès au site « Toutes Mes Aides » pour découvrir d'autres aides financières disponibles, soutenant ainsi leur parcours éducatif et professionnel à HEC Paris. HEC Paris a pour objectif d'accueillir 25% d'étudiants boursiers à l'avenir, et depuis l'introduction de sa politique de bourses sociales, le nombre d'étudiants boursiers est passé de 5% à 20%.		
Type de structure	Fondation		
Territoires d'action	Paris	***Année de création***	2009
Axes	Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage	***Public visé***	Jeunes issus de milieux défavorisés
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Institut de l'engagement	***Nom du projet***	Mentorat
Modalités d'actions	L'Institut de l'engagement aide les jeunes ayant démontré leur potentiel pendant un engagement volontaire ou bénévole à réaliser leur avenir. En 2022, l'institut a lancé un programme de mentorat soutenu par l'État dans le cadre de l'initiative «1 jeune, 1 mentor». Ce programme vise à accompagner 1 100 jeunes de 16 à 30 ans, en leur attribuant un mentor bénévole qui les conseille, les écoute, élargit leur réseau et les aide dans leur recherche d'emploi, leur formation ou la concrétisation de leur projet d'avenir.		
Type de structure	Entreprise		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2022
Axes	- Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure - Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Oui : à la fin de leur mentorat, 91% des jeunes affirment que le mentorat les a aidés à définir ou à progresser dans leur projet et 74% estiment que le mentorat leur a été utile pour gagner de la confiance en eux.		

Nom de la structure	Job IRL	***Nom du projet***	Job In Rural Life
Modalités d'actions	Soutenu par la Fondation RTE, le programme Job In Rural Life permet aux jeunes de milieux ruraux qui rencontrent des obstacles dans leur parcours d'orientation de mieux définir leur projet professionnel. Dans les régions de la Savoie, la Haute-Savoie et les Cévennes, Job in Rural Life intervient par la création d'ateliers et de forums métiers dans les établissements scolaires et autres lieux adaptés. Dans le cadre de ce programme, Job IRL travaille en synergie avec les acteurs locaux et permet de soutenir l'orientation et l'insertion des jeunes à travers une communauté digitale de la ruralité.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2013
Axes	- Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure - Valorisation des filières professionnelles et sensibilisation sur les métiers du futur à l'échelle des territoires	***Public visé***	Jeunes issus de milieux défavorisés
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Job IRL	***Nom du projet***	Stage de 3ème
Modalités d'actions	Partenaire depuis six ans du plan gouvernemental sur les stages de qualité pour les élèves de 3ème en REP et REP+, l'association Job IRL accompagne, à travers des actions ciblées, des milliers de collégiens aux côtés de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires qui est porteuse de ce dispositif. Les équipes de Job IRL mettent à disposition des offres de stages directement sur la plateforme nationale du gouvernement monstagedetroisieme.fr et interviennent également dans les établissements scolaires de l'éducation prioritaire. L'association accompagne les élèves à candidater et apprendre les codes de l'entreprise, mais également les entreprises partenaires à les accueillir pour faciliter leur entrée en stage.		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2013
Axes	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Jeunes issus de milieux défavorisés
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	JP Morgan	***Nom du projet***	Advancing Cities: Across Greater Paris
Modalités d'actions	Lancé en 2018 par la holding financière américaine, le programme Advancing Cities: Across Greater Paris cherche à faciliter l'accès à de nouvelles opportunités économiques sur leur territoire aux résidents des quartiers prioritaires d'Île-de-France, particulièrement en Seine-Saint-Denis. L'entreprise a notamment annoncé investir 30 millions de dollars sur cinq ans. En novembre 2023, JP Morgan s'est engagé à renouveler son investissement, de 70 millions d'euros cette fois-ci. Elle lance également, en partenariat avec Bpifrance, une initiative d'investissement - Spark France - visant à financer des fonds de capital-risque pour des sociétés dirigées par des femmes et des fonds d'investissement à impact positif.		
Type de structure	Entreprise		
Territoires d'action	Île-de-France	***Année de création***	2018
Axes	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Jeunes issus de milieux défavorisés
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Kodiko		
Modalités d'actions	L'association accompagne vers l'emploi des personnes qui ont obtenu le statut de réfugié ou protection subsidiaire. Cet accompagnement permet de les mettre en contact avec le monde des entreprises pour se familiariser avec les codes professionnels et culturels. Plus de 1 750 réfugiés ont été accompagnés par le programme depuis 2016.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	France, plusieurs villes	***Année de création***	2016
Axes	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Populations marginalisées
Étude d'impact ?	Oui : Les chiffres montrent que 77% des personnes réfugiées accompagnées obtiennent un emploi ou une formation 1 an après le début du programme (mars 2022 – avril 2023).		

Nom de la structure	KPMG	***Nom du projet***	Lycées de la réussite
Modalités d'actions	Le programme « Lycées de la réussite » de KPMG France intègre plusieurs initiatives pour aider les élèves dans leur parcours éducatif et professionnel. Des collaborateurs de KPMG parrainent des classes et animent, trois fois par an, des ateliers éducatifs, en partenariat avec des coachs externes. En outre, le programme organise des journées « Découverte de l'entreprise » où les élèves rencontrent et interagissent avec des professionnels de différents métiers de la structure. Pour renforcer leur préparation au monde du travail, les élèves bénéficient également de coachings pour leurs entretiens de recrutement. Ce programme vise à fournir aux élèves une expérience concrète du monde professionnel et à les soutenir dans leur développement de carrière.		
Type de structure	Entreprise		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2007
Axes	- Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure - Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage - Valorisation des filières professionnelles et sensibilisation sur les métiers du futur à l'échelle des territoires	***Public visé***	Jeunes issus de milieux défavorisés
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	La Chance	***Nom du projet***	Éducation aux Médias
Modalités d'actions	Créée en 2007, en réponse au manque de représentativité des rédactions dans de nombreux médias, La Chance est une association dédiée à promouvoir la diversité dans les médias, grâce à l'engagement de 350 journalistes professionnels bénévoles. Les actions d'Éducation aux Médias et à l'Information (EMI) sont menées auprès de divers publics, atteignant plus de 10 000 bénéficiaires en cinq ans. L'association cible particulièrement les jeunes éloignés des médias dans des zones prioritaires. L'association s'appuie sur un réseau de 200 journalistes formés, favorisant une identification forte grâce à leur proximité générationnelle, culturelle et sociale. Les interventions EMI incluent la présentation du métier de journaliste, la sensibilisation à la diversité dans la profession, et l'initiation à la fabrication de l'information pour développer l'analyse et l'esprit critique. La Chance soutient également la réalisation de productions journalistiques dans le cadre scolaire ou périscolaire, en couvrant l'écriture, le reportage, la photographie, l'image et le son.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	Paris et en ligne	***Année de création***	2007
Axes	- Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage - Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Jeunes issus de milieux défavorisés
Étude d'impact ?	Non		
		Nom du projet	La Prépa
Modalités d'actions	La Chance offre une préparation complète aux étudiants boursiers pour les concours de journalisme. La formation, dirigée par des journalistes bénévoles, totalise entre 175 et 250 heures et comprend notamment des cours hebdomadaires animés par des journalistes professionnels. Ces sessions sont composées d'épreuves corrigées en groupe, d'exercices journalistiques et de concours blancs. À ces cours s'ajoutent des cours d'anglais obligatoires, des visites de rédactions, des ateliers thématiques périscolaires et des épreuves orales permettant de préparer les concours. De plus, chaque étudiant bénéficie d'un suivi par un journaliste professionnel et un ancien étudiant de la prépa. La Chance fournit également une aide financière proportionnelle au niveau de bourse et rembourse une partie des frais de concours.		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2007
Axes	Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	La Chance	***Nom du projet***	L'insertion professionnelle
Modalités d'actions	Depuis 2018, La Chance organise des ateliers professionnels, « les ateliers de La Chance », en réponse aux besoins et demandes des étudiants. L'insertion professionnelle est devenue une action distincte aux côtés de la prépa et de l'éducation aux médias. Gérée par un membre dédié, elle comprend des rencontres professionnelles, des ateliers d'information, des sessions pratiques (CV, entretiens d'embauche), des visites de rédactions (L'Équipe, Mediapart) et d'institutions, telles que le Parlement Européen de Strasbourg ou le Conseil des Ministres à Paris.		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2018
Axes	- Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage - Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	La Clé	***Nom du projet***	Les actions de formation
Modalités d'actions	La Clé offre des cours individuels gratuits destinés à un large éventail de bénéficiaires, incluant des adultes en quête d'acquisition ou de remise à niveau des savoirs de base (lecture, écriture, calcul), des étrangers souhaitant apprendre le français, ainsi que des enfants et adolescents nécessitant un soutien scolaire. Pour faciliter l'enseignement et l'apprentissage, La Clé met à disposition des formateurs et des apprenants des outils pédagogiques adaptés (ordinateurs, tablettes, logiciels éducatifs, lecteurs CD, matériel audio et orthophonique…). De plus, une riche bibliothèque de ressources pédagogiques est accessible (dictionnaires, manuels scolaires, méthodes d'apprentissage des savoirs de base pour adultes…).		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	Nord	***Année de création***	1985
Axes	Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage	***Public visé***	Populations marginalisées
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	La Clé	***Nom du projet***	Les ateliers collectifs CLAS
Modalités d'actions	Les ateliers collectifs CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) organisés par La Clé sont conçus pour enrichir l'expérience éducative des enfants scolarisés à travers une approche ludique de l'apprentissage. Animés tous les mercredis, ces ateliers offrent aux élèves, en complément de leurs cours individuels, l'opportunité de participer à des séances de travail en petits groupes, avec comme fil rouge, la citoyenneté. L'objectif est de rendre l'apprentissage plus engageant et efficace en utilisant le jeu comme moyen pédagogique.		
Axes	Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Non		
		Nom du projet	Les actions de parentalité
Modalités d'actions	Le dispositif REAAP (Réseau d'Écoute d'Aide et d'Appui à la Parentalité) orchestré par La Clé, propose un ensemble d'actions visant à soutenir les parents dans leur rôle éducatif. À travers divers ateliers et rencontres, le dispositif encourage le dialogue, l'échange d'expériences et le renforcement des compétences parentales : - **Les ateliers « Parents / Enfants » :** Ces sessions sont conçues pour enrichir les relations entre parents et enfants par le biais d'activités partagées, favorisant ainsi des moments de qualité et une réflexion sur les pratiques éducatives. - **Les ateliers « Groupes d'échanges entre parents » :** L'objectif est de créer un espace de dialogue où les parents peuvent partager leurs expériences, difficultés et questionnements relatifs à la parentalité, tout en bénéficiant de repères théoriques sur l'éducation des enfants. - **Les ateliers « Formation pour les Parents » :** Ces formations offrent aux parents la possibilité de développer leurs compétences pour s'impliquer dans l'animation d'actions de parentalité, transférer leurs compétences ou partager leur savoir-faire. - **Les ateliers «Conférences / ciné-débats» :** Organisés autour de thèmes liés à la parentalité et animés par des professionnels, ces événements visent à informer et sensibiliser les parents. Ils sont suivis d'échanges enrichissants. - **Les sorties familiales :** Ces activités ont pour but d'encourager les parents à organiser eux-mêmes de telles sorties, de vivre des moments d'échanges interculturels, de mixité et de partage, tout en développant une ouverture aux autres, à leur environnement et à la culture en général.		
Axes	Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage	***Public visé***	Adultes
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	La Clé	***Nom du projet***	Les actions d'accompagnement social
Modalités d'actions	Le service de médiation sociale de La Clé vise à l'accompagnement des apprenants vers une meilleure intégration sociale et linguistique. Cette intervention se décline en deux volets principaux : les Ateliers socio-linguistiques et les Suivis Individuels en Médiation sociale. Les Ateliers, animés par le Coordinateur des Actions sociales et linguistiques, sont conçus pour familiariser les apprenants avec le fonctionnement des institutions et des structures publiques, ainsi que les codes et outils de communication nécessaires à leur utilisation. Les Suivis offre un soutien personnalisé pour les apprenants confrontés à des difficultés dans la réalisation de démarches administratives ou d'accès à des services essentiels (droits, aides, santé, logement, scolarité des enfants, emploi). Le coordinateur les écoute, les guide vers les interlocuteurs appropriés, les assiste dans la constitution de leurs dossiers et les accompagne dans leurs démarches.		
Axes	Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage	***Public visé***	Populations marginalisées
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	La Cravate solidaire	***Nom du projet***	Ateliers Coup de pouce
Modalités d'actions	La Cravate solidaire est une association d'intérêt général qui vise à promouvoir l'égalité des chances et à combattre les discriminations à l'embauche, notamment liées à l'apparence physique. Active depuis 2012 à Paris et étendue à toute la France en 2015, elle aide les personnes en insertion professionnelle à se préparer aux entretiens d'embauche. Elle souhaite également changer les perceptions des recruteurs à travers des actions de sensibilisation, visant à influencer positivement les pratiques de recrutement. La Cravate Solidaire propose « les Ateliers Coup de pouce », un programme en quatre étapes pour soutenir les personnes en situation de précarité, discriminées à l'embauche, souvent à cause de leur apparence physique. Les candidats ont l'occasion de discuter des éventuelles difficultés liées à leur recherche d'emploi et bénéficient de conseils pour les accompagner, avec coach en image bénévole, tenue professionnelle offerte et séance photo.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2012
Axes	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Personnes en situation de précarité
Étude d'impact ?	Oui : les bénéficiaires présentent un taux de réussite aux entretiens de 70%.		

Nom de la structure	La Cravate solidaire	***Nom du projet***	La Cravate solidaire mobile
Modalités d'actions	La Cravate solidaire mobile, un projet lancé en 2019, vise à surmonter les obstacles liés à la mobilité dans la recherche d'emploi. Un camion aménagé en dressing se déplace sur le territoire pour offrir des « Ateliers Coup de pouce mobile » de 2 heures. Ces ateliers comprennent le don d'une tenue professionnelle, une préparation aux entretiens d'embauche avec des bénévoles RH, et une séance photo en tenue. L'objectif est d'accroître la confiance des bénéficiaires tout en répondant aux problèmes de mobilité et en dynamisant les communautés locales. Le projet se développe actuellement sur d'autres territoires, notamment à Lille et à Bordeaux.		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2019
Axes	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Personnes en situation de précarité
Étude d'impact ?	Non		
		Nom du projet	Mentorat - Coup 2 Mains
Modalités d'actions	Le programme de mentorat Coup 2 Mains a été lancé en 2019 par l'association en réponse au besoin de certains candidats d'un suivi actif dans leur recherche d'emploi. Chaque mentoré bénéficie des conseils d'un bénévole professionnel du recrutement, couvrant des aspects tels que la mise en forme du CV, l'utilisation des plateformes de recherche d'emploi, la préparation aux entretiens, jusqu'à la prise de poste. Le programme met l'accent sur la construction d'une relation entre mentor et mentoré, considérant le suivi par un professionnel du recrutement comme un moyen efficace de maintenir la motivation dans la quête d'emploi.		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2019
Axes	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Personnes en situation de précarité
Étude d'impact ?	Non		
		Nom du projet	Ateliers Collectifs
Modalités d'actions	Les Ateliers Collectifs de La Cravate solidaire sont des modules participatifs de sensibilisation sur la recherche d'emploi et les codes associés, organisés en partenariat avec des établissements tels que lycées et collèges. Ces ateliers, dispensés en groupe, abordent divers aspects tels que la présentation en entretien, la communication professionnelle au téléphone et en ligne. La Cravate solidaire se déplace pour offrir ces ateliers directement sur les lieux partenaires.		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2012
Axes	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Personnes en situation de précarité
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	La Cravate solidaire	***Nom du projet***	Ateliers socio-esthétiques
Modalités d'actions	En complément des ateliers Coup de Pouce, La Cravate solidaire propose des ateliers spécifiques dans le cadre du Programme Coup de pouce au féminin. Ces ateliers, animés par une socio-esthéticienne, réunissent 8 femmes et visent à renforcer la confiance en soi, enseigner des pratiques d'auto-soin, et créer un espace d'échange privilégié entre les participantes. Les thèmes des ateliers incluent la réalisation d'un maquillage adapté à un entretien professionnel et le soin des mains. Les séances durent 2 heures et comprennent un accueil, des échanges et des conseils sur les codes vestimentaires professionnels selon les secteurs d'activité, ainsi que des mises en pratique autonomes. Un avantage supplémentaire est que les participantes repartent avec les produits et matériels utilisés, leur permettant de mettre en pratique les conseils chez elles.		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2012
Axes	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Personnes en situation de précarité
Étude d'impact ?	Non		
		Nom du projet	Parcours Coup de pouce connectés
Modalités d'actions	La Cravate solidaire collabore avec Emmaüs Connect pour introduire les « Parcours Coup de pouce connectés », reconnaissant l'importance de la maîtrise des outils numériques dans la recherche d'emploi. Ce parcours flexible sur 3 semaines offre une expertise approfondie, incluant le développement de compétences numériques, la maîtrise des techniques de recherche d'emploi en ligne, un conseil en image avec la fourniture d'une tenue professionnelle, ainsi qu'un coaching RH dispensé par des professionnels du recrutement. Cet accompagnement vise également à renforcer la confiance en soi pour optimiser la recherche d'emploi. Un ordinateur peut également être prêté par La Cravate solidaire pendant toute la durée du parcours.		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2012
Axes	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Personnes en situation de précarité
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	La Cravate solidaire	***Nom du projet***	Coup de Pouce à la maison
Modalités d'actions	Dans le cadre du « Coup de Pouce à la maison », la Cravate solidaire propose des sessions de coaching à distance, dirigées par des bénévoles experts en recrutement. Les 5 modules disponibles abordent la sensibilisation aux codes vestimentaires, l'optimisation du CV et de la lettre de motivation, la préparation de la présentation d'entretien, la gestion des recherches d'emploi en ligne et la réalisation d'entretiens blancs pour maximiser les chances de réussite.		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2012
Axes	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Personnes en situation de précarité
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	L'Arche		
Modalités d'actions	Fondée sur la création de relations mutuelles enrichissantes, L'Arche est une organisation dédiée à valoriser les personnes avec une déficience intellectuelle. Elle vise à développer des communautés qui répondent aux besoins de ses membres tout en restant fidèles à ses valeurs fondatrices. L'Arche crée des espaces où adultes en situation de handicap mental et assistants cohabitent et travaillent ensemble, allant au-delà de la simple relation d'aide. Les communautés de L'Arche intègrent quatre dimensions : communautaire, pour tisser des liens d'amitié ; professionnelle, nécessitant des compétences humaines et techniques ; spirituelle, respectant les croyances individuelles ; d'ouverture, favorisant l'inclusion des personnes handicapées et enrichissant la communauté par des liens externes.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	1964
Axes	- Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage - Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Personnes en situation de handicap
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Lecture jeunesse	***Nom du projet***	Numook
Modalités d'actions	L'association veut encourager la pratique globale de la lecture et participer à la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme chez les adolescents. Le projet Numook permet aux jeunes de créer un livre numérique avec l'encadrement d'une équipe pédagogique pluridisciplinaire. Le projet se déroule de septembre à juin en partenariat avec la bibliothèque ou la médiathèque locale et s'adresse aux collégiens et lycéens de toutes filières, qu'elle soit générale ou professionnelle. Les frais d'inscriptions sont financés entièrement par la part collective du Pass Culture, dispositif mis en place par le gouvernement.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2013
Axes	Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Oui : 81% des jeunes ont appris à mieux travailler en groupe et 60% des jeunes ont plus confiance en leurs capacités créatives		

Nom de la structure	Les Cuistots migrateurs		
Modalités d'actions	Convaincus du rôle indispensable de l'emploi dans l'intégration, les Cuistots migrateurs adoptent une démarche solidaire en embauchant les personnes réfugiées en tant que cuisinier, exclusivement en contrats à durée indéterminée (CDI) ou déterminée (CDD) à temps plein. Le but est de permettre aux cuisiniers réfugiés de reconstruire leur vie en France. De plus, dans une volonté d'étendre son impact, l'entreprise a créé l'École des Cuistots Migrateurs en 2020. Cette institution propose une formation culinaire préparant au diplôme de commis de cuisine.		
Type de structure	Entreprise		
Territoires d'action	Montreuil	***Année de création***	2016
Axes	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Populations marginalisées
Étude d'impact ?	Oui : les bénéficiaires présentent un taux d'insertion durable de 85%.		

Nom de la structure	Les Déterminés	***Nom du projet***	Mentorat
Modalités d'actions	Depuis 2015, l'association Les Déterminés intègre le mentorat dans son ADN, offrant un soutien à la formalisation et à la mise en œuvre de divers projets professionnels. Elle a développé un programme de mentorat destiné aux personnes en recherche d'insertion professionnelle et aux mentors en quête de sens. Le Mentorat par Les Déterminés a pour objectif d'accompagner les mentorés dans la réalisation et le développement de leurs projets d'orientation, d'insertion ou d'entrepreneuriat, en bénéficiant du soutien de mentors inspirants. Ces programmes ciblent les 18-30 ans, éloignés du monde de l'entreprise, particulièrement issus des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) et des zones rurales.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2015
Axes	- Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure - Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage - Valorisation des filières professionnelles et sensibilisation sur les métiers du futur à l'échelle des territoires	***Public visé***	Jeunes issus de milieux défavorisés
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Les Entretiens de l'Excellence	***Nom du projet***	Les Tournées de l'Excellence
Modalités d'actions	L'association vise à lutter contre les inégalités d'accès à l'enseignement en partageant des parcours inspirants. Les Tournées de l'Excellence est un événement annuel et national durant lequel plus de 15 000 élèves peuvent rencontrer des professionnels aux parcours inspirants, issus de divers secteurs d'activité. L'objectif est d'aider ces jeunes à construire leur projet d'orientation dans l'enseignement supérieur et dans leur future carrière. Lors de cet événement, les élèves ont l'opportunité de choisir deux ateliers thématiques et d'interagir directement avec les professionnels, pour favoriser des échanges ouverts et sans tabou.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2006
Axes	- Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure - Valorisation des filières professionnelles et sensibilisation sur les métiers du futur à l'échelle des territoires	***Public visé***	Jeunes issus de milieux défavorisés
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Les Entretiens de l'Excellence	***Nom du projet***	Les Promotions de l'Excellence
Modalités d'actions	Les Promotions de l'Excellence est un programme éducatif sur trois ans qui accompagne des lycéens pour les préparer efficacement à leur future carrière dans le monde professionnel. Les élèves sont guidés et soutenus par des employés d'une entreprise partenaire, pour leur permettre d'améliorer leur culture générale et leurs compétences en communication, tant à l'oral qu'à l'écrit. Ils ont aussi l'occasion d'apprendre et de comprendre les pratiques et les valeurs culturelles spécifiques au monde de l'entreprise, les équipant ainsi pour leur parcours professionnel à venir.		
Axes	- Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure - Valorisation des filières professionnelles et sensibilisation sur les métiers du futur à l'échelle des territoires	***Public visé***	Jeunes issus de milieux défavorisés
Étude d'impact ?	Non		
		Nom du projet	Les EE Live
Modalités d'actions	Des conférences en ligne sont proposées pour fournir des informations essentielles sur diverses formations, entreprises, divers métiers, ainsi que sur les évolutions récentes des différentes filières. Cet outil est conçu pour faciliter l'accès à des connaissances clés, pour aider les élèves à mieux se préparer pour leur avenir professionnel et éducatif.		
Axes	- Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure - Valorisation des filières professionnelles et sensibilisation sur les métiers du futur à l'échelle des territoires	***Public visé***	Jeunes issus de milieux défavorisés
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Le Valdocco	***Nom du projet***	Graines de culture
Modalités d'actions	Fondée en 1995 par un collectif d'habitants d'Argenteuil, l'association Le Valdocco œuvre pour redonner espoir et confiance dans les quartiers. Inspirée par la pédagogie de Don Bosco, elle se consacre à l'éducation et à la prévention des décrochages scolaires et sociaux des enfants et jeunes de 6 à 25 ans, principalement issus des quartiers prioritaires. Le Valdocco mobilise éducateurs et bénévoles pour atteindre les jeunes qui se trouvent en marge des dispositifs classiques, offrant un accompagnement intégral qui vise à harmoniser les différents univers de vie des jeunes : leur famille, leur école et leur quartier. Le projet « Graines de culture », financé sur trois ans par la Fondation Caritas, s'inscrit dans le programme « Acteurs de résilience » (2021-2023). Il vise à renforcer les actions éducatives dans les établissements de Valdocco en encourageant les jeunes à devenir des acteurs de changement. L'initiative sensibilise les jeunes aux enjeux du numérique et de l'écologie à travers des approches telles que l'éducation participative et la création de projets. L'objectif global est de rendre les jeunes conscients des défis contemporains et de les inciter à agir localement.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	1995
Axes	- Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage - Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure - Valorisation des filières professionnelles et sensibilisation sur les métiers du futur à l'échelle des territoires	***Public visé***	Jeunes issus de milieux défavorisés
Étude d'impact ?	Non		
		Nom du projet	Équipe Mobile Scolarité
Modalités d'actions	L'Équipe Mobile Scolarité, une initiative lancée en 2021 dans le Val d'Oise, vise à améliorer la persévérance scolaire et la réussite éducative des enfants et jeunes en situation de placement. Soutenu par le Conseil Départemental, ce projet facilite la collaboration entre les acteurs de la Protection de l'Enfance, de l'Éducation nationale, des territoires et les parents. Six référents éducatifs offrent un soutien scolaire individualisé et organisent des activités collectives pour l'épanouissement culturel. L'équipe agit également comme ressource pour les professionnels locaux, en fournissant des informations sur les dispositifs existants, des conseils spécifiques et des formations sur l'accompagnement éducatif et scolaire.		
Territoires d'action	Val d'Oise	***Année de création***	2021
Axes	- Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure - Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage	***Public visé***	Jeunes issus de milieux défavorisés
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Le Valdocco	***Nom du projet***	Motiv'Action
Modalités d'actions	Le projet Motiv'Action, initié par Le Valdocco Laurenfance, une des implantations de l'association, est un programme éducatif de 18 mois destiné à des jeunes de 17 à 21 ans sans solution professionnelle. Il vise à les accompagner vers l'insertion professionnelle en trois phases : l'élaboration d'un projet professionnel, l'acquisition de compétences techniques et sociales, et un suivi à long terme pour garantir la réussite de leur parcours. Basé sur une approche pratique, le programme propose des ateliers techniques et des projets de chantier d'utilité sociale, en partenariat avec des associations, pour aider les jeunes à découvrir et à développer leurs compétences et talents. Des stages en entreprise sont également intégrés pour préciser et confirmer leur orientation professionnelle. Depuis son lancement en 2022, Motiv'Action a aidé 12 jeunes de la Métropole de Lyon à regagner confiance en eux et à redécouvrir leurs talents.		
Territoires d'action	Lyon	***Année de création***	2022
Axes	- Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage - Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Jeunes issus de milieux défavorisés
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Like ton Job		
Modalités d'actions	Le programme Like ton Job accompagne les jeunes dans leur orientation et facilite leur remobilisation scolaire. Le programme s'étend sur 3 à 4 ans, de la 5ème à la 2nde, avec la découverte de 30 à 40 métiers. Il implique des professionnels bénévoles, les « Passeurs de Passion », intervenant au moins 2 heures par an dans des établissements scolaires partenaires. Les métiers sont diversifiés (sur les niveaux d'études, respect de la parité…) et présentés lors de temps en demi-groupe pour inciter à la prise de parole, en tant qu'« enquêteurs métiers ».		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2017
Axes	- Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure - Valorisation des filières professionnelles et sensibilisation sur les métiers du futur à l'échelle des territoires	***Public visé***	Jeunes issus de milieux défavorisés
Étude d'impact ?	Oui : 43% des élèves ont confiance en leur avenir avant le programme contre 63% après le programme.		

Nom de la structure	Lire pour en sortir		
Modalités d'actions	Fondée en 2014, Lire pour en sortir est une association proposant des actions d'insertion par la lecture aux personnes détenues. Ses quatre missions comprennent des programmes personnalisés de lecture, des activités culturelles autour du livre, un soutien à la sortie de l'illettrisme, et le renforcement de l'offre de lecture en bibliothèques pénitentiaires. L'équipe de Lire pour en sortir considère l'accès à la lecture et la lutte contre l'illettrisme comme des leviers essentiels à la restauration de l'autonomie des détenus, leur permettant d'acquérir des compétences de base.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2014
Axes	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Populations marginalisées
Étude d'impact ?	Oui : des impacts positifs tels que l'amélioration du niveau de lecture, d'écriture et d'expression orale, le retour vers la scolarité ou la formation et l'amélioration du sentiment de confiance en soi sont observés.		

Nom de la structure	L'Oréal	***Nom du projet***	Jeunes Talents France
Modalités d'actions	Le groupe industriel français de produits cosmétiques a lancé le programme international « For Women in Science », en partenariat avec l'UNESCO. En France, il a pris la forme du projet Jeunes Talents France, visant à augmenter la présence de femmes dans la recherche scientifique. Plus de 400 dotations ont été remises à des doctorantes et post-doctorantes pour les soutenir dans leur parcours. Elles ont également pu bénéficier d'une formation en leadership et communication.		
Type de structure	Entreprise		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2007
Axes	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Femmes
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	L'Oréal	***Nom du projet***	Pour les Filles et la Science
Modalités d'actions	Le programme vise à encourager les lycéennes, dès la classe de seconde, à s'orienter vers les filières et métiers scientifiques. Il offre aux lycéennes sélectionnées un accompagnement sur une année scolaire, incluant la participation à un challenge scientifique, un séjour scientifique, ainsi que des rencontres inspirantes, des sorties culturelles et des visites d'entreprises. En plus de ces expériences enrichissantes, le programme prévoit un soutien scolaire individuel adapté aux besoins spécifiques de chaque lycéenne, afin de renforcer leur potentiel et de les motiver dans la poursuite d'études et de carrières scientifiques.		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2014
Axes	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Femmes
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	LVMH	***Nom du projet***	Collaboration avec NQT
Modalités d'actions	Depuis 2007, l'enseigne du luxe a établi un partenariat avec l'association Nos Quartiers ont des Talents, visant à aider les jeunes diplômés issus de quartiers prioritaires ou de milieux sociaux modestes. Dans ce cadre, ces jeunes ont la possibilité d'être parrainés par un cadre de LVMH. Grâce à ce partenariat, à ce jour, 640 jeunes ont réussi à trouver un emploi après avoir été parrainés.		
Type de structure	Entreprise		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2007
Axes	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Jeunes issus de milieux défavorisés
Étude d'impact ?	Non		
		Nom du projet	Soutien au programme Conventions Éducation Prioritaire
Modalités d'actions	Le groupe LVMH est également engagé dans un système de mentorat à Sciences-Po Paris, où il a récemment renouvelé son soutien aux Conventions Éducation Prioritaire. Ce programme vise à offrir des bourses d'études aux jeunes qui ont intégré l'école par cette voie en plus de leur donner l'opportunité d'être parrainés par des managers du groupe LVMH. Cette action s'inscrit dans une démarche d'accompagnement personnalisé pour aider les étudiants à progresser dans leur parcours académique et professionnel, en bénéficiant de l'expérience et des conseils de professionnels expérimentés du groupe.		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2011
Axes	Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage	***Public visé***	Jeunes issus de milieux défavorisés
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	LVMH	***Nom du projet***	Insertion professionnelle
Modalités d'actions	Le groupe LVMH a établi un partenariat avec les villes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil dans le but de favoriser l'insertion des jeunes issus de quartiers défavorisés. Depuis 2010, environ 1 500 collégiens de ces deux villes ont eu l'occasion de participer à des stages d'observation au sein du groupe LVMH. Ce partenariat illustre l'engagement de l'entreprise envers l'éducation et l'intégration professionnelle des jeunes, en particulier ceux provenant de milieux moins privilégiés.		
Territoires d'action	Île-de-France	***Année de création***	2010
Axes	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Jeunes issus de milieux défavorisés
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Ma Chance Moi Aussi		
Modalités d'actions	« Ma Chance Moi Aussi » offre un accompagnement de longue durée aux enfants issus de quartiers défavorisés et ce dès leur plus jeune âge. L'association se compose d'équipes multidisciplinaires incluant des éducateurs, enseignants et psychologues, tous axés sur une pédagogie bienveillante et exigeante. L'organisation propose des activités quotidiennes après l'école (soutien scolaire, activités d'éveil -danse, lecture, théâtre…, moments de détente…). Le soutien scolaire est personnalisé, avec l'aide d'enseignants de l'Éducation nationale. L'initiative favorise également l'activité physique en inscrivant les enfants dans des clubs sportifs locaux. Pendant les vacances scolaires, des programmes spéciaux sont organisés pour encourager l'autonomie, la responsabilité et inculquer des valeurs telles que le respect et l'ouverture aux autres.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2015
Axes	Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage	***Public visé***	Enfants
Étude d'impact ?	Oui : la part des enfants dont les résultats scolaires sont dans la moyenne de leur classe passe de 20% au départ à 61% après un an.		

Nom de la structure	Meet in Class		
Modalités d'actions	Meet in Class est une entreprise cherchant à aider les jeunes en difficulté à accéder à un tutorat de qualité à un coût abordable. L'entreprise organise des sessions de tutorat en groupes de quatre élèves encadré par un professeur. Cette organisation en groupe est présentée comme moyen de baisser les coûts pour les familles, ainsi que de stimuler davantage les élèves et encourager la résolution de problèmes en collaboration.		
Type de structure	Entreprise		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2017
Axes	Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Mozaïk RH		
Modalités d'actions	Mozaïk RH œuvre pour le recrutement de diplômés issus de milieux sociaux divers. Le cabinet a pour objectif de répondre aux besoins en compétences des entreprises tout en offrant des opportunités aux jeunes diplômés exclus des processus de recrutement. Mozaïk RH a par conséquent introduit un référentiel de recrutement inclusif, adoptant le recrutement sans CV, accompagnant les candidats à travers des programmes de coaching et en valorisant les soft skills et un *sourcing* localisé et diversifié. Le cabinet organise également des «journées alternance» dans plus de 15 grands groupes chaque année. Avec cinq antennes régionales, le cabinet a accompagné 80% des entreprises du CAC 40, plus de 1 000 TPME et a réalisé près de 15 000 recrutements.		
Type de structure	Entreprise		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2009
Axes	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Jeunes issus de milieux défavorisés
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	MyFuture	***Nom du projet***	Plateforme MYFUTU.RE
Modalités d'actions	La plateforme MYFUTU.RE a pour mission de promouvoir l'égalité des chances dans l'accès à la formation et à l'emploi en passant par des outils numériques. Elle offre un accès à un large réseau de 8 000 entreprises de divers secteurs à travers la France. La plateforme est conçue pour aider les jeunes, qu'ils soient scolarisés (du collège au supérieur) ou déscolarisés, en leur proposant des offres d'immersion professionnelle de différentes durées : stages de 3ème, mini-stages, périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP), stages classiques, formations en alternance…		
Type de structure	Entreprise		
Territoires d'action	En ligne	***Année de création***	2015
Axes	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Non		
		Nom du projet	WebTV
Modalités d'actions	WebTV propose une série d'ateliers pédagogiques & d'événements en ligne ouverts à toutes et tous pour aider les jeunes à faire leurs premiers pas dans le monde professionnel : ateliers, interviews de professionnels…		
Axes	- Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage - Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Orange	***Nom du projet***	Stages de 3ème
Modalités d'actions	Pour répondre à la difficulté de trouver un stage de 3ème pour les élèves sans réseau, Orange (entreprise de télécommunications) a pris l'initiative d'accueillir davantage de stagiaires issus de collèges en zones d'éducation prioritaire (REP et REP+). Au cours de l'année scolaire 2021-2022, l'entreprise a ainsi accueilli 1 400 collégiens de ces zones. Pour ceux éloignés géographiquement des locaux d'Orange, l'entreprise a offert la possibilité de réaliser leur stage à distance, en suivant le même programme que les stagiaires présents sur site. Cette initiative a permis à un plus grand nombre d'élèves d'avoir un aperçu du monde professionnel.		
Type de structure	Entreprise		
Territoires d'action	Grand Ouest, Grand Est et Île-de-France	***Année de création***	2021
Axes	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Jeunes issus de milieux défavorisés
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Osons ici et maintenant	***Nom du projet***	Fabrik à Talents
Modalités d'actions	Le programme Fabrik à Talents est conçu pour aider les jeunes de 16 à 30 ans à mieux se connaître en identifiant leurs forces, talents, valeurs et peurs. Il vise également à les sensibiliser aux défis contemporains du monde, en particulier aux enjeux liés à la transition, et à favoriser la compréhension mutuelle entre les jeunes. Pour atteindre ces objectifs, Fabrik à Talents utilise des méthodes ludiques et innovantes. Le programme comprend une série de jeux, ateliers, expériences et exercices introspectifs. Ces activités sont conçues pour être engageantes et interactives, encourageant les jeunes à explorer leur potentiel et à prendre conscience de leur rôle dans la société.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2014
Axes	- Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage - Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Non		
		Nom du projet	FabriK à DécliK
Modalités d'actions	Conçu pour aider et accompagner la jeunesse en quête de sens et d'action, la FabriK à DécliK est un programme de trois jours destiné aux jeunes de 16 à 35 ans de divers horizons. Le programme réunit des jeunes et des acteurs locaux pour s'inspirer, explorer leurs envies, révéler leur potentiel, créer des déclics et encourager l'envie d'agir. Les participants suivent des ateliers d'inspiration et d'introspection, des débats, des rencontres avec des élus, experts, artistes et entrepreneurs, des ateliers de lâcher-prise, un village associatif, et s'engagent dans des actions concrètes via des parcours thématiques couvrant l'entrepreneuriat social, l'innovation citoyenne, le sport et la cohésion, les médias, les arts, etc. La FabriK à DécliK vise à (re)donner confiance aux jeunes et à renforcer leur capacité à agir.		
Axes	- Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage - Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Oui : 55% affirment avoir développé leurs compétences en communication et 50% leur créativité grâce à la FabriK à DécliK.		

Nom de la structure	Osons ici et maintenant	***Nom du projet***	Sésame
Modalités d'actions	Au sein du parcours Katapult, Sésame est un programme conçu avec la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) pour aider les jeunes de 16 à 25 ans à trouver leur orientation professionnelle ou à surmonter des difficultés d'insertion, en les dirigeant vers les métiers de l'animation socio-culturelle et du sport. Opéré dans l'Entre-deux-Mers et le Béarn, ce programme utilise une pédagogie innovante axée sur le renforcement de la confiance en soi et l'acquisition de compétences. Le parcours inclut des journées collectives, des ateliers, des événements et des entretiens individuels pour aider les jeunes à définir leur projet professionnel et à surmonter les obstacles sociaux. Les participants peuvent également s'engager dans une mission de Service Civique. Le programme se conclut par un projet collectif permettant aux jeunes de mettre en pratique leurs compétences acquises.		
Axes	- Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure - Valorisation des filières professionnelles et sensibilisation sur les métiers du futur à l'échelle des territoires	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Oui : sur une échelle de 0 à 10, les jeunes ont attribué une note de 6,3/10 en moyenne à leur confiance en soi professionnelle comparée à 2,2/10 avant le programme.		
		Nom du projet	100% Transition
Modalités d'actions	Au sein du parcours Katapult, le programme 100% Transition, soutenu par le ministère du Travail, est conçu pour accompagner les jeunes de 16 à 30 ans en situation d'arrêt professionnel ou éducatif, en particulier dans la région de Guémené-Penfao, en Bretagne. Ce programme de 8 mois aide ces jeunes à construire un projet de vie et à s'orienter professionnellement, en mettant l'accent sur les métiers de la transition écologique et sociale. Il propose un accompagnement individuel et collectif, comprenant des ateliers, des événements, des chantiers participatifs, et des activités de découverte locale, ainsi qu'une mission de Service Civique d'Initiative. Les participants, en bénéficiant d'une indemnité financière, peuvent gagner en confiance et en visibilité sur leur avenir, tout en explorant des opportunités significatives pour eux et leur territoire.		
Axes	- Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure - Valorisation des filières professionnelles et sensibilisation sur les métiers du futur à l'échelle des territoires	***Public visé***	Jeunes (en difficulté)
Étude d'impact ?	Oui : sur la promotion de 2020, 3 mois après la fin de l'accompagnement, 23% des jeunes étaient en emploi, 47% en formation, 10% avaient un nouveau type d'accompagnement et 4% étaient en création ou reprise d'entreprise.		

Nom de la structure	Osons ici et maintenant	***Nom du projet***	Dessine ton avenir
Modalités d'actions	« Dessine ton avenir » est un programme de 8 mois situé dans la région de Bordeaux et l'Ouest du Béarn. Destiné aux jeunes de 16 à 30 ans, en situation de désengagement professionnel et éducatif, il vise à leur redonner confiance, à les aider à définir leur projet de vie, y compris leur orientation professionnelle, tout en développant de nouvelles compétences. Le programme inclut des ateliers collectifs, des entretiens individuels et la possibilité d'effectuer une mission de Service Civique. Les participants bénéficient également d'une indemnisation et de formations aux premiers secours ainsi qu'en civisme et citoyenneté. Ce parcours, également encadré par des conseillers de la Mission locale, offre un accompagnement complet pour aider les jeunes à s'orienter et à s'engager activement dans la société.		
Axes	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Jeunes (en difficulté)
Étude d'impact ?	Non		
		Nom du projet	Entreprends ton avenir
Modalités d'actions	Au sein du parcours Katapult, le programme d'accompagnement permet à des jeunes de 16 à 25 ans de s'engager dans un projet à impact positif sur leur territoire. Ce projet cherche à leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences tout en bénéficiant d'une source d'inspiration pour leur propre projet professionnel. Les jeunes ont même l'occasion d'intégrer un « Service Civique d'Initiative » rémunéré.		
Axes	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Jeunes (en difficulté)
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Plateforme i	***Nom du projet***	Teame
Modalités d'actions	Le programme Teame vise à remobiliser vers l'emploi et la formation les jeunes de 16 à 25 ans en situation de décrochage scolaire, en les impliquant dans la création et la gestion d'un projet. Teame offre un accompagnement individuel et collectif visant à renforcer la confiance des jeunes, développer leurs compétences, les aider à surmonter les barrières sociales, et favoriser les rencontres avec des professionnels. L'initiative veut pousser les jeunes à découvrir le monde du travail de manière positive, à accroître leur autonomie, à monter en compétences, et à renforcer leur pouvoir d'agir. La pédagogie Teame encourage l'apprentissage par l'action et l'autogestion, tout en traduisant les acquis en compétences pour favoriser la projection des jeunes dans leur parcours d'insertion socio-professionnelle.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2012
Axes	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Plateforme i	***Nom du projet***	Recruter inclusif
Modalités d'actions	Plateforme i soutient les employeurs en leur fournissant des solutions pour améliorer leurs pratiques de recrutement. L'équipe de consultants en recrutement inclusif de l'association intervient auprès des employeurs pour les aider à prendre du recul sur leurs méthodes de recrutement, les sensibiliser et les former au recrutement inclusif. L'association fournit également des outils pour aider les collaborateurs de ses bénéficiaires à diversifier leur *sourcing*, à se concentrer sur les compétences et aptitudes afin de lutter contre la discrimination à l'embauche, et à mettre en place des entretiens structurés et des mises en situation professionnelles adaptées au métier pour lequel ils recrutent.		
Axes	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Non		
		Nom du projet	Conseiller les SIAE
Modalités d'actions	Plateforme i soutient les Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) et les Entreprises Adaptées (EA). Sur la base de son expérience en insertion professionnelle et de son expérience pratique, l'association développe des solutions personnalisées en fonction des défis et des publics propres à chaque structure. L'initiative vise à promouvoir le renforcement d'un projet social orienté vers l'insertion professionnelle sur le marché du travail, tout en encourageant l'autonomisation de chacun des bénéficiaires pour atteindre cet objectif. L'approche repose sur le partage des bonnes pratiques avec les structures sociales, contribuant ainsi à la professionnalisation continue du secteur.		
Axes	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	POWAO		
Modalités d'actions	Cette association propose un programme de mentorat collectif d'une durée de 6 mois aux jeunes pour les aider à trouver leur place dans le monde professionnel. Des salariés, indépendants et entrepreneurs s'engagent bénévolement en formant des équipes composées de 4 jeunes et 2 mentors. Cette structure permet d'enrichir l'expérience des jeunes avec des perspectives multiples : deux mentors apportent deux points de vue, expériences et réseaux différents. L'objectif de POWAO est de fournir aux jeunes un tremplin vers l'avenir, en augmentant leurs chances de trouver un stage, une alternance ou un emploi adapté à leurs aspirations, tout en développant leurs talents et leur confiance en soi.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	Île-de-France	***Année de création***	2021
Axes	Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Pro Avenir Jeunes	***Nom du projet***	Accompagnement Exploration Orientation
Modalités d'actions	L'association propose un accompagnement Exploration Orientation destiné aux lycéens, étudiants et collégiens de 3ème. Ce programme vise à guider les jeunes à travers trois étapes clés afin de leur faciliter un choix éclairé pour leur orientation. La première étape, « Imaginer », encourage le jeune à explorer ses idées. La deuxième étape, « Explorer », consiste à l'aider à établir des repères en travaillant sur la connaissance de soi, le monde professionnel et les formations. Enfin, la troisième étape, « Décider », permet au jeune et à ses parents de prendre des décisions éclairées. L'objectif global est de soutenir le jeune dans la clarification de ses choix, l'amélioration de sa présentation, la découverte de métiers adaptés, la sélection d'études et la préparation à Parcoursup.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2007
Axes	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Non		
		Nom du projet	Spé orientation
Modalités d'actions	L'accompagnement Spé Orientation est conçu pour répondre à des questions spécifiques des jeunes concernant leur orientation scolaire et professionnelle. Il se focalise sur un point précis de blocage ou questionnement, et la personne chargée de l'accompagnement se prépare à l'entretien afin de fournir une assistance adaptée à la question spécifique du jeune.		
Territoires d'action	Région Occitanie	***Année de création***	2007
Axes	- Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure - Valorisation des filières professionnelles et sensibilisation sur les métiers du futur à l'échelle des territoires	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Pro Avenir Jeunes	***Nom du projet***	Ateliers Co.
Modalités d'actions	L'association propose des ateliers collectifs pour les collégiens, lycéens et étudiants. Ces ateliers sont organisés dans des établissements scolaires, des locaux d'enseignement supérieur ou chez des partenaires associatifs. Ils sont généralement intégrés à des programmes spécifiques tels que « Les cordées de la réussite », « Un stage pour tous », « Défi jeunesse », ou le « Programme d'excellence ». Ces ateliers sont gratuits pour les participants et souvent financés par des associations partenaires telles que l'Alliance pour l'éducation - United Way, Article 1, JobIRL, etc.		
Territoires d'action	Région Occitanie	***Année de création***	2007
Axes	- Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure - Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Non		
		Nom du projet	Ateliers Déclics
Modalités d'actions	Les Ateliers Déclics consistent en des rencontres thématiques entre des jeunes et des professionnels. Ils se distinguent d'un forum métiers classique en mettant l'accent sur un domaine professionnel spécifique à chaque rencontre.		
Territoires d'action	Région Occitanie	***Année de création***	2007
Axes	- Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure - Valorisation des filières professionnelles et sensibilisation sur les métiers du futur à l'échelle des territoires	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Non		
		Nom du projet	Ateliers EXprim'
Modalités d'actions	Depuis 2019, Pro Avenir Jeunes offre gratuitement les ateliers EXprim'. Ces séances, animées par des intervenants externes ou des membres de l'association, visent à aider les jeunes à surmonter des difficultés liées à leur travail scolaire ou à leurs choix d'avenir. Les ateliers emploient diverses techniques pour enseigner aux jeunes la gestion du stress et des émotions, l'expression orale, la meilleure gestion du temps et la prévention de la procrastination.		
Territoires d'action	Région Occitanie	***Année de création***	2019
Axes	- Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage - Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Proxité	***Nom du projet***	Vers le Lycée
Modalités d'actions	Proxité, association créée en 2002, œuvre pour l'éducation, l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes de quartiers défavorisés. Elle promeut la mixité sociale à travers des espaces d'échange et collabore avec les familles et les acteurs locaux pour offrir un soutien personnalisé, mélangeant parrainage et ateliers collectifs. Avec l'aide de bénévoles professionnels, Proxité a accompagné 7 000 jeunes depuis sa création, dont 2 126 en 2022-2023, à travers ses programmes ciblés sur le lycée, les études supérieures et l'emploi. Le programme « Vers le lycée » propose un accompagnement individuel par parrainage, ciblant les collégiens et les élèves de Seconde. Son objectif est d'accompagner les jeunes dans leur scolarité et de concrétiser leur projet d'orientation post-collège. Les rencontres se déroulent principalement dans leurs « antennes » (lieux d'accueil des binômes) à raison de 4 rencontres par mois. Ce programme est complété par des ateliers collectifs abordant des thématiques telles que le stage de 3ème, l'orientation au lycée et la découverte des métiers.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2002
Axes	- Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure - Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Oui : 97% des jeunes préparant leur brevet avec le programme l'ont obtenu, la moyenne nationale étant de 88%.		
		Nom du projet	Vers les études supérieures
Modalités d'actions	Le programme « Vers les études supérieures » propose un accompagnement individuel par parrainage, ciblant les lycéens de toutes filières (Première & Terminale) ainsi que des étudiants (BTS, Licence…). Son objectif est d'assister les jeunes dans leur scolarité, la préparation aux examens, l'orientation post-bac, et leurs premières années d'études supérieures. Les rencontres ont lieu 3 à 4 fois par mois dans leurs « antennes » ou sur le lieu de travail du parrain ou de la marraine. Ce programme est complété par des ateliers collectifs abordant des thématiques telles que la recherche d'alternance et de stages, Parcoursup, la préparation aux examens et la découverte des métiers.		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2003
Axes	- Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage - Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Oui : 97% des jeunes qui préparaient leur bac avec le programme l'ont obtenu, la moyenne nationale étant de 94%.		

Nom de la structure	Proxité	***Nom du projet***	Vers l'emploi
Modalités d'actions	Le programme « Vers l'emploi » propose un accompagnement individuel par parrainage et s'adresse aux étudiants (Master, Grandes Écoles…) et aux jeunes en recherche de formation ou d'emploi. Son objectif est d'aider les jeunes à (re)valoriser leur parcours, définir leur projet professionnel et accéder à leurs premières expériences (stage, alternance et emploi). Les rencontres ont lieu de 1 à 4 fois par mois, se déroulant sur le lieu de travail des parrains ou marraines ou dans leurs « antennes ». Ce programme est complété par des ateliers collectifs abordant des thématiques telles que la recherche d'alternance et de stages, la recherche d'emploi, les compétences douces et des sujets transverses, ainsi que la découverte des métiers.		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2003
Axes	- Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage - Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Oui : 83% des bénéficiaires ont trouvé l'alternance, la formation ou l'emploi qu'ils souhaitaient.		

Nom de la structure	Publicis	***Nom du projet***	Publicis Track
Modalités d'actions	Ce programme lancé par le groupe Publicis (deuxième groupe mondial de communication) vise à ouvrir les portes des agences de publicité aux élèves boursiers en BTS Communication. Initié pour combattre les inégalités sociales dans le secteur de la publicité, ce programme propose des stages rémunérés et des formations professionnelles. Les élèves, guidés par des tuteurs expérimentés, participent activement aux projets de l'agence et assistent à divers ateliers pratiques, dans une stratégie plus large du groupe de promouvoir la diversité et l'inclusion dans le secteur.		
Type de structure	Entreprise		
Territoires d'action	Paris	***Année de création***	2021
Axes	- Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage - Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	PwC France	***Nom du projet***	Programme Seed
Modalités d'actions	PricewaterhouseCoopers (PwC) est un réseau d'entreprises britannique spécialisé dans l'audit, l'expertise comptable et le conseil. Le programme Seed de PwC France et Maghreb est conçu pour promouvoir l'équité professionnelle entre les femmes et les hommes, particulièrement en réponse à la faible représentativité des femmes dans les postes de haut niveau. Seed accompagne les femmes, dès le grade de Senior Associate, dans leur développement de carrière au sein de la firme. Le programme comprend cinq axes principaux : le parrainage par les membres des comités de direction pour soutenir les « Key Talents » féminins, le mentorat pour accompagner les femmes dans les étapes cruciales de leur carrière, des opportunités de networking pour établir des relations professionnelles internes, des formations ciblées pour renforcer les compétences de leadership, et des rencontres inspirantes pour sensibiliser à la diversité des styles de leadership et aux problématiques de genre.		
Type de structure	Entreprise		
Territoires d'action	France	***Année de création***	1998
Axes	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Femmes
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Rebonds !	***Nom du projet***	Insertion rugby
Modalités d'actions	L'association Rebonds ! a initialement vu le jour pour faciliter l'accès aux clubs de sports à des jeunes de quartiers prioritaires. Aujourd'hui, elle veut utiliser le sport comme outil d'éducation et d'insertion sociale et professionnelle. Le Projet Insertion Rugby a été lancé dans cette optique, en mettant le rugby au cœur des activités. Un premier « Axe Éducation » mène des actions de terrain en introduisant la pratique du rugby dans des structures scolaires, péri ou extrascolaires et spécialisées. En 2022, plus de 11 483 enfants, adolescents et adultes ont pu bénéficier d'un cycle éducatif rugby. Le second « Axe Insertion » permet d'identifier les jeunes qui ont un attrait particulier pour le rugby et de leur proposer un accompagnement individualisé, ainsi que de les faire jouer dans un club. Dans le cadre de cette démarche, l'association met en place un « Suivi Rebonds » pour permettre aux jeunes de participer à des stages, des chantiers jeunes et des séjours.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	Occitanie	***Année de création***	2004
Axes	Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage	***Public visé***	Jeunes issus de milieux défavorisés
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Rekeep	***Nom du projet***	Recrutement inclusif
Modalités d'actions	L'entreprise internationale de *facility management* travaille à améliorer son recrutement, avec l'objectif d'offrir un emploi à des publics divers, en travaillant auprès des missions locales, en s'engageant auprès de partenaires locaux tels que le Groupement d'Employeur pour l'Insertion et la Qualification de Normandie ou le club « Paris, une chance ».		
Type de structure	Entreprise		
Territoires d'action	France, plusieurs villes	***Année de création***	2016
Axes	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Populations marginalisées
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Réseau Écoles de la deuxième Chance (E2C)	***Nom du projet***	Écoles de la deuxième Chance
Modalités d'actions	L'École de la deuxième Chance (E2C) offre un parcours de formation et d'accompagnement personnalisé destiné aux jeunes sans qualification ou titulaires d'un BEP, CAP, Bac ou équivalent, qui sont éloignés de l'emploi et cherchent à accéder à un emploi ou à une formation supplémentaire. Le Réseau E2C France englobe 146 sites-Écoles répartis sur l'ensemble du territoire national, offrant ainsi une large accessibilité géographique. L'E2C représente une composante clé du Contrat d'Engagement Jeune (CEJ), pouvant être utilisée comme une étape dans le parcours de CEJ. Ainsi, les jeunes engagés dans un CEJ peuvent candidater pour intégrer une E2C, ce qui leur permettra de bénéficier d'une formation adaptée à leurs besoins et de se rapprocher de l'emploi.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	France	***Année de création***	1997
Axes	- Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage - Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure - Valorisation des filières professionnelles et sensibilisation sur les métiers du futur à l'échelle des territoires	***Public visé***	Jeunes (en difficulté)
Étude d'impact ?	Oui : En 2022, l'E2C enregistre un taux de situations positives de 63% suite à son dispositif.		

Nom de la structure	Réussir Ensemble		
Modalités d'actions	L'association rassemble des individus et des organisations pour promouvoir l'équité et la diversité. Elle fournit des ressources informatives sur les droits et responsabilités de chacun et veut inspirer à travers des « Rôles Modèles », des personnalités ou anonymes partageant leurs expériences réussies. Un programme de mentorat est également mis en place, visant à soutenir 100 000 jeunes, en mettant l'accent sur l'accompagnement des initiatives entrepreneuriales. Les ambassadeurs de Réussir Ensemble interviennent dans les écoles pour présenter leur parcours et encourager la diversité des talents.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	Île-de-France	***Année de création***	2015
Axes	- Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage - Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Rêv'Elles		
Modalités d'actions	Rêv'Elles propose un programme d'accompagnement global sur le long terme pour les jeunes femmes issues de quartiers populaires, pour augmenter leur épanouissement personnel et professionnel. Il se base sur des espaces de confiance et des dynamiques collectives pour permettre aux participantes de développer leur pouvoir d'agir et de s'affranchir des déterminismes. Les différentes initiatives du programme comprennent des ateliers variés en lien avec des équipes éducatives, des séances de mentorat, des rencontres avec des rôles modèles, et des actions pour découvrir et féminiser divers métiers. L'objectif global est de développer la confiance en soi, d'élargir le champ des possibles et de renforcer le pouvoir d'agir des jeunes femmes.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2013
Axes	- Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure - Valorisation des filières professionnelles et sensibilisation sur les métiers du futur à l'échelle des territoires	***Public visé***	Femmes
Étude d'impact ?	Oui : 82% des bénéficiaires se déclarent sereines face à leur avenir, contre 50% en début de parcours.		

Nom de la structure	Rêves de Gosse	***Nom du projet***	Projet pédagogique
Modalités d'actions	L'association Rêves de Gosse promeut l'acceptation des différences et l'inclusion à travers des rencontres d'enfants en situation de handicap, visible ou invisible. L'initiative rassemble des enfants de 6 à 14 ans tout au long de l'année scolaire, mais aussi des enseignants et éducateurs spécialisés dans la réalisation d'actions variées telles que dessins, constructions, chants, plantations et visites.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2000
Axes	- Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage - Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Personnes en situation de handicap
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	ScholaVie		
Modalités d'actions	ScholaVie est une association qui promeut le bien-être et la réussite des élèves en se concentrant sur le développement des compétences psychosociales (CPS) chez les professionnels de l'éducation et de la santé. L'objectif est de provoquer un changement systémique durable en formant ces professionnels à intégrer les CPS dans leur pratique quotidienne, pour influencer positivement les jeunes qu'ils encadrent. L'association mène des actions de plaidoyer pour sensibiliser le public à l'importance des CPS et forme les professionnels de l'éducation à ces compétences. ScholaVie s'appuie sur des recherches scientifiques, notamment en psychologie positive et neurosciences, pour élaborer des contenus théoriques et pratiques adaptés aux besoins des professionnels sur le terrain.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2019
Axes	Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage	***Public visé***	Enseignants
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Sciences-Po	***Nom du projet***	Conventions Éducation Prioritaire (CEP)
Modalités d'actions	Les Conventions Éducation Prioritaire (CEP) sont une initiative de Sciences-Po, lancée au début des années 2000 pour promouvoir l'égalité des chances dans l'accès à l'enseignement supérieur sélectif. Ce programme vise spécifiquement à aider les élèves méritants de milieux modestes et de régions éloignées de l'enseignement supérieur. Avec 198 lycées partenaires en France métropolitaine et outre-mer, les CEP offrent un accompagnement complet de l'élève, du lycée jusqu'à l'obtention du diplôme. Ce soutien comprend des ateliers de renforcement pédagogique pour la préparation à l'admission, ainsi que du mentorat, du tutorat et des aides financières après l'admission.		
Type de structure	Établissement d'enseignement		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2001
Axes	Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage	***Public visé***	Jeunes issus de milieux défavorisés
Étude d'impact ?	Oui : 81% des diplômés CEP sont en poste moins de 3 mois après leur diplomation.		
		Nom du projet	Sciences-Po Accessible
Modalités d'actions	Sciences-Po propose un accompagnement personnalisé pour chaque étudiant en situation de handicap, offrant une variété d'aménagements pour faciliter leur parcours scolaire. Cela inclut des aides telles que des étudiants preneurs de notes, lecteurs ou répétiteurs, ainsi que du matériel adapté à leurs besoins spécifiques. Les étudiants ont également accès à des ressources numériques accessibles pour préparer leurs cours, et peuvent suivre des enseignements en ligne grâce aux e-cours et à des robots de téléprésence. De plus, les étudiants en situation de handicap bénéficient de l'exonération des frais de scolarité et de bourses de mobilité spécifiques pour leur troisième année d'études à l'étranger, facilitant ainsi leur intégration et leur réussite académique.		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2002
Axes	Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage	***Public visé***	Jeunes issus de milieux défavorisés
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Sciences-Po	***Nom du projet***	Certificat professionnel pour jeunes réfugiés
Modalités d'actions	Cette formation de deux ans à temps plein, spécialement conçue pour les jeunes réfugiés, se divise en deux phases principales. La première année est axée sur l'acquisition d'une culture générale et de compétences fondamentales, l'apprentissage approfondi de la langue française et le développement de soft skills pour améliorer l'employabilité. La seconde année se concentre sur l'insertion professionnelle, avec un stage de six mois en entreprise, précédé d'un semestre de formation pratique en bureautique, mathématiques appliquées et autres compétences requises par le marché du travail. Des ateliers organisés par Sciences-Po Carrières aident les étudiants à naviguer dans le monde professionnel, incluant la préparation à la recherche d'emploi, la rédaction de CV et les techniques d'entretien. Le programme inclut également une initiation au management et des présentations sur le marché de l'emploi en France et les divers métiers en entreprise.		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2018
Axes	- Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage - Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Populations marginalisées
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Secours populaire Français	***Nom du projet***	Insertion sociale et professionnelle
Modalités d'actions	Le Secours populaire français accompagne les personnes en situation de précarité vers l'emploi. L'association et ses bénévoles apportent un soutien complet aux individus en difficulté, les guidant vers des entités telles que Pôle Emploi ou les missions locales pour les jeunes. L'association offre également des ressources pour la recherche d'emploi et de formations, incluant l'accès à des ordinateurs, l'assistance pour les entretiens d'embauche, la rédaction de CV... En outre, le Secours populaire aide à l'obtention du permis de conduire, facilite l'accès au microcrédit et accueille des jeunes en situation de condamnation pour réaliser des travaux d'intérêt général, cherchant ainsi à contribuer à leur apprentissage et à leur réinsertion grâce à l'engagement solidaire.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	France et international	***Année de création***	1945
Axes	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Personnes en situation de précarité
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Secours populaire Français	***Nom du projet***	Accès à la culture, aux sports et aux loisirs
Modalités d'actions	Le Secours populaire se consacre à fournir un accès équitable à la culture, au sport et aux loisirs pour les personnes en situation de précarité. Par exemple, l'association organise des initiatives telles que « Les Oubliés du sport » pour initier les jeunes au cyclisme, finance des licences sportives et propose des sorties culturelles. En 2022, elle a aidé 64 000 personnes dans ces domaines. Des activités comme des visites de musées, de théâtres et des ateliers artistiques sont offertes, visant à enrichir l'expérience culturelle des participants et à développer leur confiance en soi. Le Secours populaire organise également des « Journées bonheur » qui mêlent loisirs, sport et culture, et favorise les échanges interculturels, renforçant ainsi l'inclusion sociale et l'ouverture sur le monde.		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	1983
Axes	- Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage - Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Personnes en situation de précarité
Étude d'impact ?	Non		
		Nom du projet	Accompagnement éducatif et scolaire
Modalités d'actions	Afin de favoriser l'émancipation et la participation sociale pour réduire les inégalités sociales dans l'accès à l'éducation et au savoir, l'association organise des actions d'alphabétisation et de lutte contre l'illettrisme pour les adultes, visant à accroître leur autonomie dans la vie quotidienne et à améliorer leur employabilité. Pour les enfants, le Secours populaire offre un soutien scolaire complété par des activités culturelles, artistiques et sportives, élargissant ainsi leur horizon au-delà du cadre scolaire traditionnel. En plus de cela, l'association contribue à la construction d'écoles, à l'achat de bus scolaires, et au soutien en matériel scolaire dans le monde entier, mettant l'accent sur la scolarisation, en particulier des filles. En 2022, le Secours populaire a soutenu 26 000 personnes dans le cadre de son accompagnement éducatif et scolaire.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	France et international	***Année de création***	2000
Axes	- Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage - Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Personnes en situation de précarité
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Social Builder		
Modalités d'actions	Depuis 2011, Social Builder se consacre à orienter, former et insérer des femmes dans les métiers et compétences du numérique, tout en créant des environnements inclusifs pour favoriser leur maintien et leur évolution durable dans ce secteur. L'organisation développe des parcours complets pour assurer l'insertion des femmes, allant de l'orientation et la découverte des métiers du numérique à la formation en compétences digitales, en passant par l'insertion professionnelle et l'accompagnement des organisations dans l'adoption de pratiques inclusives. Social Builder a jusqu'à présent accompagné 75 000 femmes et professionnelles du numérique. Parmi elles, 33 150 femmes ont été orientées vers le secteur numérique, et 40 600 ont été formées aux compétences digitales.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	France, en ligne	***Année de création***	2022
Axes	- Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure - Valorisation des filières professionnelles et sensibilisation sur les métiers du futur à l'échelle des territoires	***Public visé***	Femmes
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Socrate		
Modalités d'actions	L'association Socrate, intervenant à Paris, Toulouse et en Seine-Saint-Denis, offre un soutien éducatif aux enfants du CP à la 3ème. Son approche de « mentorat éducatif », implique des lycéens bénévoles formant des binômes avec des élèves tout au long de l'année scolaire. L'initiative vise à renforcer la confiance des élèves, contribuer à leur épanouissement personnel, promouvoir les découvertes culturelles et faciliter la médiation parents-école. Les séances de mentorat, d'une heure par semaine en groupe, sont encadrées par des médiateurs professionnels. De plus, Socrate collabore étroitement avec les établissements scolaires, les familles et organise des activités culturelles pendant les vacances.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	Paris, Toulouse et Seine-Saint-Denis	***Année de création***	2012
Axes	- Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure - Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage	***Public visé***	Enfants
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Sport dans la ville	***Nom du projet***	Young talents program
Modalités d'actions	Lancé en 2019, le programme est implémenté dans toutes les villes où Sport dans la ville opère en offrant aux participants une expérience internationale. Mis à disposition pour les jeunes de 18 à 25 ans, il s'agit d'un dispositif qui permet de suivre des cours en anglais avec des classes (préparation du TOEIC), des conférences… Des voyages sont également proposés, avec la possibilité d'avoir une expérience professionnelle à l'international en partenariat avec Business France.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2019
Axes	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Oui : 88% des participants souhaitent travailler à l'étranger après le programme.		

Nom de la structure	TADAM	***Nom du projet***	Séjours Jeunes
Modalités d'actions	TADAM est une association proposant une méthode combinant neurosciences, coaching et expression corporelle, pour aider les jeunes à mieux se connaître et à renforcer leur confiance en soi. Cette approche cherche à créer un environnement bienveillant et interactif, et utilise des activités de groupe pour améliorer les compétences relationnelles. Des exercices pratiques comme la prise de parole en public aident à consolider la confiance en soi des jeunes. Des « Séjours Jeunes » sont également organisés, comprenant ateliers ludiques et activités de groupe axés sur l'épanouissement personnel et la motivation scolaire. Les activités incluent l'improvisation, la pratique de l'attention, des projets collectifs et des jeux d'équipe. Les séjours visent à inspirer une démarche positive et proactive chez les jeunes par rapport à leurs études et leur avenir.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2013
Axes	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Jeunes issus de milieux défavorisés
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	TADAM	***Nom du projet***	Formation professionnelle
Modalités d'actions	La formation professionnelle basée sur la méthode TADAM se concentre sur trois aspects clés : la construction identitaire des jeunes auxquels on s'adresse, le développement de qualités relationnelles et l'adaptation de la démarche TADAM. Elle inclut des apports théoriques, des ateliers collectifs et des jeux d'expression corporelle. Les participants apprennent à communiquer efficacement avec les jeunes, à gérer les conflits et à intégrer ces compétences dans leur pratique professionnelle.		
Axe	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Adultes
Étude d'impact ?	Non		
		Nom du projet	Atelier découverte
Modalités d'actions	D'une durée de 3 heures, cet atelier est conçu pour changer la perception des élèves sur eux-mêmes et leur avenir. Il s'adresse à des classes variées, allant de la 4ème à la terminale, y compris les classes post-bac, préparatoires et SEGPA. L'atelier se déroule directement dans les établissements scolaires en collaboration avec les enseignants et explore avec les élèves le concept des motivations profondes individuelles : chacun a sa personnalité et des motivations qui lui sont propres.		
Axes	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Non		
		Nom du projet	Séjours (Motiv'Action, Classe verte d'orientation)
Modalités d'actions	Séjours clés en main de trois jours, destinés à aider les élèves à découvrir leurs talents et à trouver leur place dans la classe. Ce programme s'adresse également à un large éventail de classes (classes de 4ème, 3ème, 2nde, 1ère, Terminale, post-bac, classes préparatoires, classes SEGPA). Il peut se dérouler soit dans l'établissement scolaire, soit dans un environnement plus naturel.		
Axes	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Time2Start (T2S)		
Modalités d'actions	Time2Start promeut l'émergence d'entrepreneurs talentueux issus de quartiers populaires. Pour réussir, l'association collabore étroitement avec les acteurs locaux et les entreprises partageant leurs valeurs sociétales et solidaires. T2S offre un programme de 6 mois à un an pour accompagner les entrepreneurs, du développement de leurs idées jusqu'au lancement de leurs projets. Pour ce faire, l'association met à disposition une plateforme d'e-learning pour guider le développement de projets entrepreneuriaux, des sessions de coaching en groupe encourageant l'intelligence collective entre entrepreneurs, et des ateliers nomades en partenariat avec des entreprises pour des opportunités d'apprentissage auprès de professionnels. De plus, T2S offre un accompagnement sur mesure et personnalisé pour s'adapter aux besoins spécifiques de ses bénéficiaires.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	France	***Année de création***	2016
Axes	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Jeunes issus de milieux défavorisés
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Unis-Cité	***Nom du projet***	Service Civique
Modalités d'actions	Unis-Cité est l'association pionnière et spécialiste du Service Civique en France, reconnue comme partenaire clé de l'État et des collectivités pour le déploiement de ce programme. Engagée dans la promotion d'un Service Civique de qualité accessible à tous, l'association croit fermement que le Service Civique devrait faire partie intégrante du parcours de vie de chaque jeune, quelles que soient ses origines ou ses aspirations futures. Unis-Cité s'efforce au quotidien de redonner aux jeunes, dans toute leur diversité, l'envie et la capacité d'agir. L'organisation a étendu sa présence à plus de 120 territoires en France métropolitaine ainsi qu'à La Réunion, œuvrant pour impliquer activement les jeunes dans la société et renforcer leur engagement citoyen.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	1995
Axes	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Oui : 75 % des bénéficiaires considèrent que le Service Civique a été un tremplin pour leur insertion professionnelle.		

Nom de la structure	Unis-Cité	***Nom du projet***	Kiosques d'Information et d'Orientation vers le Service Civique (KIOSC).
Modalités d'actions	Lancé en 2016 à Montpellier, l'initiative KIOSC a pour objectif de faciliter l'accès au Service Civique aux jeunes et aux associations des Quartiers Prioritaire de la Politique de la Ville afin d'en faire un outil d'émancipation et de développement. Le Kiosque d'Information et d'Orientation au Service Civique est qualifié par Unis-Cité de levier structurant pour plus de solidarité dans les quartiers et de cohésion sociale dans les territoires. KIOSC est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans résidant en QPV qui bénéficieront de l'accompagnement d'un animateur territorial et des associations qui résident et/ou interviennent en QPV par le biais d'un Coordinateur territorial.		
Axes	Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure	***Public visé***	Jeunes issus de milieux défavorisés
Étude d'impact ?	Oui : Les jeunes de QPV, et notamment les plus « éloignés », qui découvrent le Service Civique pour une partie d'entre eux (33% des jeunes peu diplômés ne connaissaient pas le Service Civique), sont mieux « outillés » pour trouver et chercher des offres de mission (69% se déclarent mieux préparés pour postuler à une mission) et se sentent plus légitimes qu'avant pour devenir volontaires.		

Nom de la structure	Université Paris-Dauphine PSL	***Nom du projet***	S'orienter
Modalités d'actions	Les lycées partenaires de l'Université PSL proposent un tutorat de préparation à l'enseignement supérieur, à destination des classes de terminale et de première : environ 20 séances sont organisées avec des groupes de 5 à 10 élèves. Différents volets sont abordés : la méthodologie pour se préparer aux exigences de l'enseignement supérieur, la culture générale, l'aide à l'orientation, les sorties culturelles (conférences, visites de laboratoires, théâtre, musées, etc.). Le programme permet également aux lycéens et lycéennes de découvrir des formations du supérieur et les opportunités de poursuite d'études, à travers des temps d'échange avec les étudiants et alumni de l'Université PSL. Ces réunions peuvent être complétées de webinaires qui sont également proposés aux parents. Enfin, le programme propose aux candidats motivés de se faire accompagner dans leurs candidatures Parcoursup.		
Type de structure	Établissement d'enseignement		
Territoires d'action	Paris	***Année de création***	2018
Axes	- Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure - Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage.	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	ViensVoirMonTaf	***Nom du projet***	Le stage dating
Modalités d'actions	L'association cherche à faciliter aux collégiens en secteur prioritaire l'accès à des stages de qualité et à contribuer à créer des vocations dès cette période. Le stage dating offre une occasion pour les élèves de 3ème de l'éducation prioritaire d'échanger avec des professionnels provenant de divers secteurs. L'initiative permet aux élèves d'explorer une variété de métiers, de rencontrer des personnalités inspirantes et de directement postuler à des stages auprès des professionnels.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France	***Année de création***	2015
Axes	- Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure - Valorisation des filières professionnelles et sensibilisation sur les métiers du futur à l'échelle des territoires	***Public visé***	Jeunes issus de milieux défavorisés
Étude d'impact ?	Non		
		Nom du projet	Accompagnement en stage de 3ème
Modalités d'actions	L'association accompagne les élèves de l'éducation prioritaire en REP, REP+ et quartiers prioritaires de la ville dès la 4ème dans l'obtention d'un stage de 3ème proposés par des professionnels dans une démarche de réseau. ViensVoirMonTaf fait d'ailleurs parti des 9 acteurs associatifs de la création de la plateforme « Mon stage de troisième » mis en place par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.		
Territoires d'action	Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France	***Année de création***	2015
Axes	- Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure - Valorisation des filières professionnelles et sensibilisation sur les métiers du futur à l'échelle des territoires	***Public visé***	Jeunes issus de milieux défavorisés
Étude d'impact ?	Oui : 71 % des élèves ont une meilleure idée des études et du métier qu'ils voudraient faire plus tard.		

Nom de la structure	ViensVoirMonTaf	***Nom du projet***	Les ateliers
Modalités d'actions	Afin de permettre de rencontrer des professionnels de différents horizons, ViensVoirMonTaf organise des rencontres-métiers sous forme de tables rondes, permettant aux élèves d'échanger avec les intervenants et de leur poser des questions. L'association prévoit également des ateliers hors collège à destination des élèves souhaitant bénéficier d'une aide dans la rédaction de leur CV et lettre de motivation, avec l'aide de professionnels. Ils peuvent aussi se préparer à l'oral de brevet et réviser pour les épreuves. De plus, ViensVoirMonTaf s'est associé avec Jexplore, une entreprise qui propose des immersions en réalité virtuelle pour faire découvrir une diversité de métiers aux élèves de 3ème prépa-métiers, Ulis, SEGPA et UPE2A lors d'ateliers avec leur partenaires locaux ou durant des forums-métiers réalisés dans leur collèges partenaires.		
Territoires d'action	Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France	***Année de création***	2015
Axes	- Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure - Valorisation des filières professionnelles et sensibilisation sur les métiers du futur à l'échelle des territoires	***Public visé***	Jeunes issus de milieux défavorisés
Étude d'impact ?	Non		
		Nom du projet	Écologique et Solidaire
Modalités d'actions	Le projet « ViensVoirMonTaf Écologique et Solidaire » a pour but de rendre visibles et accessibles les métiers des nouvelles technologies et de la transition écologique et solidaire. Les élèves de 3ème qui ne bénéficient pas du « bouche à oreille » ou d'un réseau professionnel pour accéder à ces métiers ont ainsi accès à des offres de stage sur la plateforme.		
Territoires d'action	Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France	***Année de création***	2021
Axes	- Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure - Valorisation des filières professionnelles et sensibilisation sur les métiers du futur à l'échelle des territoires	***Public visé***	Jeunes issus de milieux défavorisés
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	ViensVoirMonTaf	***Nom du projet***	ViensVoirMonAtelier
Modalités d'actions	En association avec les artisans du Viaduc des Arts lors de sa première édition ou encore avec le Campus des Métiers d'art & Design et le Mobilier national lors de sa dernière édition, ViensVoirMonAtelier vise à mettre en relation des élèves de troisième en réseau d'éducation prioritaire avec des professionnels des métiers d'art qui pourraient les accueillir dans leur atelier dans le cadre d'un stage en entreprise.		
Territoires d'action	Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France	***Année de création***	2022
Axes	- Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure - Valorisation des filières professionnelles et sensibilisation sur les métiers du futur à l'échelle des territoires	***Public visé***	Jeunes issus de milieux défavorisés
Étude d'impact ?	Non		

Nom de la structure	Wake up Café	***Nom du projet***	Insert'up
Modalités d'actions	Wake up Café, créée en 2014, est une association dédiée à l'accompagnement des personnes détenues motivées vers une réinsertion durable sans récidive. Elle offre des parcours à temps plein pour une réhabilitation complète, un suivi individuel adapté à chaque étape du processus d'incarcération jusqu'à la libération. Le programme Insert'up, financé par le Ministère du Travail, est dédié à la réinsertion complète des personnes détenues et sortant de prison. Le programme met en œuvre un parcours de remobilisation de 14 mois, qui s'étend de l'intérieur à l'extérieur de la prison, visant à faciliter leur transition vers une réintégration sociale et professionnelle réussie. Géré par un consortium dirigé par Wake up Café, il a bénéficié à 1 550 détenus et ex-détenus.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	France, plusieurs régions	***Année de création***	2014
Axes	- Accès à l'information et lutte contre le sentiment d'autocensure - Valorisation des filières professionnelles et sensibilisation sur les métiers du futur à l'échelle des territoires	***Public visé***	Populations marginalisées
Étude d'impact ?	Oui : le taux de retour en prison parmi les wakeurs est de 12,6% depuis 2014 (62% au niveau national) et le taux de sortie positive (emploi ou formation) est de 61%.		

Nom de la structure	YES Akademia	***Nom du projet***	IMPOWER
Modalités d'actions	YES Akademia est une ONG cherchant à autonomiser les jeunes à travers un parcours basé sur le partage et l'immersion interculturelle. Le but de YES Akademia est de générer un cercle vertueux d'entraide, en connectant les jeunes à des communautés internationales. Les programmes phares de Yes Akademia sont « IMPOWER » et « Press Start ». IMPOWER s'étend sur 16 à 18 mois, répartis en trois phases. Les lauréats, âgés de 15 à 26 ans, participent à des ateliers hebdomadaires sur des enjeux sociaux, des sessions de leadership, et des rencontres avec des intervenants externes lors de la première phase de six mois. Ils ont ensuite l'opportunité de partir en immersion à l'étranger dans un village partenaire, où les lauréats organisent des activités, des projets de développement et des échanges interculturels. Ils sont incités par la suite à concrétiser des projets personnels ou professionnels, avec un soutien continu de coachs, mentors et animateurs. Des ateliers thématiques, événements et projets de restitution cherchent à renforcer les acquis du programme. À la fin, les lauréats présentent un compte-rendu détaillé et reçoivent un certificat attestant de leurs compétences et de leur engagement.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	France et international	***Année de création***	2012
Axes	Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage	***Public visé***	Jeunes
Étude d'impact ?	Oui : après avoir participé aux programmes de YES Akademia (YAKA), 100% des jeunes en âge de s'insérer professionnellement ont réussi, dans les six mois suivants, à obtenir des bourses, des stages, du volontariat en Service Civique, ou un emploi.		

Nom de la structure	ZUPdeCO		
Modalités d'actions	Fondée en 2005 dans le but de concrétiser l'égalité des chances en France, ZUPdeCo lutte contre le décrochage scolaire des jeunes issus de familles modestes. Pour ce faire, l'association mobilise, forme et accompagne des tuteurs bénévoles à travers la France. Ces bénévoles offrent un tutorat personnalisé aux jeunes : 2 heures par semaine dans les collèges partenaires ou 1 heure par semaine à distance via la plateforme numérique HomeClasse. L'initiative de ZUPdeCO, en visant à déplacer les devoirs de la maison vers l'école, cherche à réduire les inégalités scolaires qui peuvent être exacerbées par les différences d'environnement familial. Plus de 20 700 bénévoles s'engagent chaque année pour aider les élèves à faire leurs devoirs, progresser académiquement, regagner confiance en eux et élargir leurs horizons d'avenir.		
Type de structure	Association		
Territoires d'action	France	***Année de création***	2005
Axes	Accès aux meilleures pédagogies et conditions d'apprentissage	***Public visé***	Jeunes issus de milieux défavorisés
Étude d'impact ?	Non		

Annexe 9 : Bibliographie

- Accenture. (2012). *L'impact social de Passeport Avenir.*
- Accenture & ESSEC. (2012). *Une grande école : pourquoi pas moi ? Un programme qui fait bouger les lignes.* Récupéré sur https://drive.google.com/file/d/1DFKU-Wjr6U7fClLc_ZMIpDJNoxsewgb1/view
- Alderson, P., & Morrow, V. (2020). The Ethics of Research with Children and Young People: A Practical Handbook. *Sage*.
- André, K. (2013). *Entre insouciance et souci de l'autre - L'éthique du care dans l'enseignement en gestion.*
- Assemblée nationale, Cazenave, T., Davi, H. *Rapport d'information n°1406,* 2023. https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cec/l16b1406_rapport-information
- Assouline, David, *Rapport du Sénat*, 2012. https://www.senat.fr/rap/l12-056/l12-0562.html#toc33
- Avise. (2022). *Évaluer son impact social.*
- Baïz, A., Bono, P.-H., Debu, S., Desplatz, R., Lacouette-Fougère, C., & Trannoy, A. (2019). *Vingt ans d'évaluations d'impact en France et à l'étranger. Analyse comparée des pratiques dans six pays.* France Stratégie.
- Banerjee, A. V., & Duflo, E. (2009). L'approche expérimentale en économie du développement. *Revue d'économie politique, 119*(5), pp. 691-726.
- Barasz, J., Furic P., et Galtier B. *Scolarités le poids des héritages.* France Stratégie, Rapport, 2023. https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2023-rapport-poids_des_heritages-septembre_1.pdf
- Behaghel, L., Charpentier, A., de Chaisemartin, C., Gurgand, M. *Évaluation quantitative des internats d'excellence,* 2013. https://shs.hal.science/halshs-02514281/
- Benabou R., Kramarz F., Prost C. *Zones d'éducation prioritaire : quels moyens pour quels résultats* ? Économie et statistique,n°380,Insee,2004.Accessible:https://www.insee.fr/fr/statistiques/1376492?sommaire=1376498
- Bezès, P. Réinventer l'État, *Les réformes de l'administration française (1962-2008),* PUF, p. 519, 2009. https://journals.openedition.org/sdt/13927
- Bigby, C., & Frawley, P. (2010). Social Work Practice and Intellectual Disability. . *Palgrave Macmillan.*
- Bryen, D., Carey, A., & Frantz, B. (2003). End the silence: augmentative communication for children and adults with severe speech disabilities. *Brookes Publishing Company.*
- Bryson, J. M. (2004). What to do when Stakeholders Matter: Stakeholder Identification and Analysis Techniques. *Public Management Review*, 6(1), pp. 21-53.
- Bourdieu, Pierre ; Passeron, Jean-Claude. *La Reproduction, Éléments d'une théorie du système d'enseignement.* Collection Le sens commun, 1970.
- Bourdieu, Pierre ; Passeron, Jean-Claude. *Les Héritiers, Les étudiants et la culture*. Paris, Les Éditions de Minuit, coll. Le Sens commun, 1964.
- Bourdieu, Pierre. *«L'école conservatrice. Les inégalités devant l'école et devant la culture.»* Revue Française de Sociologie, pp. 325-347, 1966. https://www.jstor.org/stable/3319132
- Cahuc, P., Carcillo, S., Galland, O., & Zylberberg, A. *La Machine à trier : Comment la France divise la jeunesse.* Eyrolles, 2013. https://sociocarnot.wordpress.com/wp-content/uploads/2015/11/cahuc-et-al-la-machine-c3a0-trier-comment-la-france-divise-sa-jeunesse.pdf
- Centre de ressources en évaluation . (2019). *Formulation des questions évaluatives*. Récupéré sur eval.fr: https://www.eval.fr/formulation-des-questions-evaluatives/

- Centre national d'étude des systèmes scolaires (CNESCO), 2022. https://www.cnesco.fr/
- Chami, S., Bolo, P., Bazillon, B., & Da Costa, P. (2022). *Évaluation des actions associatives*.
- Charousset, P., et Grenet J. *«La réforme d'Affelnet-lycée à Paris : une mixité sociale et scolaire en forte progression dans les lycées publics.»* IPP Institut des politiques Publiques, Note IPP, n°88, février 2023. https://www.ipp.eu/publication/reforme-daffelnet-lycee-a-paris-quels-effets-sur-la-mixite-sociale-et-scolaire/
- Charousset, P., et Grenet, J. «*La réforme d'Affelnet-lycée à Paris : une mixité sociale et scolaire en forte progression dans les lycées publics.*» Note IPP n°88-Février 2023. https://www.ipp.eu/publication/reforme-daffelnet-lycee-a-paris-quels-effets-sur-la-mixite-sociale-et-scolaire/
- Clark, A., & Moss, P. (2011). Listening to Young Children: The Mosaic Approach. *National Children's Bureau*.
- CNESCO, le CNAM. *«Les facteurs pour améliorer l'efficacité et l'équité des systèmes éducatifs.»* Note du CNESCO adressée à Madame Isabelle Rausch, présidente de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale, Décembre 2022.
- CNESCO. *Rapport de synthèse* - Inégalités sociales et migratoires, 2016. https://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2016/09/160926-Rapport_inegalites.pdf
- Comité d'Aide Au Développement, OCDE. (1991). *Principes pour l'évaluation de l'aide au développement*. Paris.
- Comité d'Aide au Développement, OCDE. (2010). *Normes de qualité pour l'évaluation du développement*. Paris.
- Conseil Supérieur de l'Économie Sociale et Solidaire. (2011). *Rapport d'activité*.
- Convergences, Avise, Improve et *al.* (2020). *Mesure d'impact : pour un regard critique*.
- Cortesero, R., Hbila, C., Kerivel, A., Kirszbaum, T., Moreau, C. *Cités éducatives : une (r)évolution dans les politiques éducatives territoriales ?* Cité éducative, le Champ des possibles, Revue Foeven, 2023. https://www.aroeven.fr/ndeg183-cites-educatives-le-champ-des-possibles
- Cour des comptes. *Entités et politiques publiques. L'enseignement privé sous contrat, Rapport public thématique*, 2023. https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2023-10/20230601-enseignement-prive-sous-contrat.pdf
- Cour des Comptes, *Rapport thématique sur l'éducation prioritaire*, 2018. https://www.ccomptes.fr/system/files/2018-10/20181017-rapport-education-prioritaire.pdf
- Cour des Comptes. *Des internats d'excellence à ceux de la réussite : la conduite chaotique d'une politique éducative et sociale*. Rapport public annuel, 2014. https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/EzPublish/2_3_1_internats_d_excellence_Tome_I.pdf
- Couto, M.-P., Bugeja-Bloch, F., Frouillou, L. *Parcoursup : les prémices d'un accroissement de la stratification sociale et scolaire des formations du supérieur*. Agora débats/jeunesses, 89(3), pp. 23-38, 2021. https://www.cairn.info/revue-agora-debats-jeunesses-2021-3-page-23.htm?ref=doi
- Cottin-Marx, Simon ; Hamidi, Camille ; Trenta, Arrnaud. *«Financement et fonctionnement du monde associatif : la marchandisation et ses conséquences.»* Revue Française des affaires sociales N°4, octobre-décembre 2023. https://www.vie-publique.fr/files/2024-01/9782111578258-extrait.pdf
- Dardier, Agathe ; Laïb, Nadine ; et Robert-Bobée, Isabelle. «*Vue d'ensemble, Les décrocheurs du systèmes éducatifs, de quoi parle-t-on portrait de la population.*» Insee, 2023. https://www.insee.fr/fr/statistiques/1288281?sommaire=1288298
- DARES analyses. *L'école de la 2nde chance, la « grande école » des décrocheurs motivés*, N°068, 2014. https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publications/l-ecole-de-la-2e-chance-la-grande-ecole-des-decrocheurs-motives
- Dauphin, L. *«Des choix de spécialités plus classiques en Première comme en Terminale pour les élèves d'origine sociale favorisée.» DEPP*, 2021. https://www.education.gouv.fr/des-choix-de-specialites-plus-classiques-en-premiere-comme-en-terminale-pour-les-eleves-d-origine-323282

- Delahais, T. (2022). *Writing Better Evaluation Questions.* Quadrant Conseil.
- Delahais, T., Devaux-Spatarakis, A., Revillard, A., & Ridde, V. (2021). Introduction générale. Dans *Anthologie de l'évaluation* (p. 1). Récupéré sur https://scienceetbiencommun.pressbooks.pub/evaluationanthologie/front-matter/introduction/
- Demarteau, M. (2002). A Theoretical Framework and Grid for Analysis of Programme-evaluation Practices. *Evaluation, 8*(4), pp. A Theoretical Framework and Grid for Analysis of Programme-evaluation Practices. doi:10.1177/13563890260620649
- Décret n°59-57 du 6 janvier 1959 portant réforme de l'enseignement public - Loi Berthoin. https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000492768
- Décret n°63-793 du 3 aout 1963 modifiant certaines dispositions du décret n°59-57du 6 janvier 1959 portant réforme de l'enseignement public - Loi Fouchet-Capelle. https://www.education.gouv.fr/reforme-de-l-enseignement-public-modification-de-certaines-dispositions-du-decret-ndeg59-57-du-6-10451
- DEPP, Andreu S., et al. *Évaluation de l'impact de la réduction de la taille des classes de CP et CE1 en REP+ sur les résultats de élèves et les pratiques des enseignants,* Série Études, document de travail n°2021 E04, 2021. https://archives-statistiques-depp.education.gouv.fr/Default/doc/SYRACUSE/50756/evaluation-de-l-impact-de-la-reduction-de-la-taille-des-classes-de-cp-et-de-ce1-en-rep-sur-les-resul?_lg=fr-FR
- DEPP. *Dédoublement des classes de CP en éducation prioritaire*, n°23.35, 2020. https://www.education.gouv.fr/dedoublement-des-classes-de-cp-en-education-prioritaire-303210
- Desplatz, R. (2019). *L'évaluation des politiques publiques aux Etats-Unis.* France Stratégie.
- Devaux-Spatarakis, A., Delahais, T., Revillard, A., & Ridde, A. (2021). Introduction : à quoi sert l'évaluation ? Dans *Anthologie de l'évaluation.*
- Dherbécourt , C., & Flamand, J. (2023). *Inégalité des chances : ce qui compte le plus*. France Stratégie.
- Dionne, E., & Fleuret, C. (2016). L'analyse de données secondaires dans le cadre d'évaluation de programme : regard théorique et expérientie. *Canadian Journal of Program Evaluation,* pp. 253–261. doi:10.3138/cjpe.142.000
- Dubet, François. *Les Places et les chances. Repenser la justice sociale.* La république des Idées, Seuil, *2010.* https://shs.hal.science/halshs-02069469/document
- Dubet, François, Marie-Duru-Bellat, et Antoine Vérétout. «*Les inégalités scolaires entre l'amont et l'aval. Organisation scolaire et emprise des diplômes.*» *Sociologie,* 2 (Vol. 1), pp. 177-197 PUF, 2010. https://www.cairn.info/revue-sociologie-2010-2-page-177.htm
- Duclos, H. (2007). Évaluer l'utilité sociale de son activité. *Les cahiers de l'Avise.*
- Duru-Bellat, Marie ; Farges, Géraldine ; van Zanten, Agnès. *Sociologie de l'école*, 6ème édition. Armand Colin, pp. 141-166, 2022.
- Dussault et *al.* (2018). Inclusion scolaire en France : défis et perspectives. *Revue Française de Pédagogie.*
- Emerson, J., Wachowicz, J., & Chun, S. (2000). *Social Return on Investment: Exploring Aspects of Value Creation in th Nonprofit Sector.*
- ESSEC & Impact Tank. (2022). *Panorama de l'évaluation d'impact social 2022.*
- ESSEC et Impact Tank. (2021). *Panorama de l'Évaluation d'Impact Social en France*.
- ESSEC, Avise et Mouvement Impact France. (2021). *Petit Précis de l'Évaluation d'Impact Social #2*.
- Fair, FIR, France Invest & GSG. (2023). *Panorama 2023 de la finance à impact.*
- FIR & France Invest. (2021). *Investissement à impact : une définition exigeante pour le coté et le non-coté.*

- Frouillou, L., Pin, C., van Zanten, A. *Les plateformes APB et Parcoursup au service de l'égalité des chances ? L'évolution des procédures et des normes d'accès à l'enseignement supérieur en France.* L'Année sociologique, 70(2), pp. 337-363, 2020. https://www.cairn.info/revue-l-annee-sociologique-2020-2-page-337.htm
- Glasman, D. *L'école réinventée ? Le partenariat dans les zones d'éducation prioritaires*. L'Harmattan, 1992.
- Global Impact Investing Network. (s.d.). IRIS+ *System* | Standards. (G. I. Network, Éditeur) Consulté le 05 21, 2024, sur IRIS+: https://iris.thegiin.org/standards/
- Graham, A., & Fitzgerald, R. (2010). Progressing children's participation: Exploring the potential of a dialogical turn. *Childhood*, *17*(3), pp. 343-359.
- Grossman, A., Appleby, S., & Reimers, C. (2013). Venture Philanthropy: Its Evolution and Its Future. *Harvard Business School.*
- Guitton, C., Korning, C., Verdier, E. *Prévenir le décrochage : une comparaison entre lycées professionnels et CFA*. CEREQ-BREF, p.380, 2019. https://www.cereq.fr/prevenir-le-decrochage-une-comparaison-entre-lycees-professionnels-et-cfa
- Gontier, Frédéric. «*L'égalité méritocratique des chances : entre abstraction démocratique et réalisme sociologique.*» *L'Année sociologique*, 1 vol. 57, pp. 151 à 176, 2007. https://www.cairn.info/revue-l-annee-sociologique-2007-1-page-151.htmdevantlapoursuitedes%C3%83%C2%A9tudes
- Grenet, J., et Y. Souidi. «*Secteurs multicollège à Paris : un outil efficace pour lutter contre la ségrégation sociale* ?» in Kerivel A., James S., *Lutter contre les discriminations et les inégalités, La documentation Française*, pp.202-225, 2019. https://www.ipp.eu/publication/n35-secteurs-multi-colleges-paris-un-outil-efficace-pour-lutter-contre-la-segregation-sociale/
- Huillery, Élise, et Nina Guyon. «*Choix d'orientation et origine sociale : mesurer et comprendre l'autocensure scolaire.*» *Rapport de recherche,* Sciences Po - Institut d'études politiques de Paris ; Laboratory for Interdisciplinary Evaluation of Public Policies, pp.108, 2014. https://www.sciencespo.fr/liepp/sites/sciencespo.fr.liepp/files/Rapport-LIEPP-3_AUTOCENSURE_logosPartenaires_0.pdf
- IGEN, DEPP, Blouet, L., Charpentier, A., Odin-Steiner, D. *Dédoublement des classes de CP en éducation prioritaire*. Accessible : Lien, 2020. https://archives-statistiques-depp.education.gouv.fr/Default/doc/SYRACUSE/45798/dedoublement-des-classes-de-cp-en-education-prioritaire-exploitation-des-enquetes-aupres-des-enseign?_lg=fr-FR
- IGEN, DGESCO, *Les Cordées de la réussite, Enquête auprès des établissements têtes de cordées.* Accessible : Lien 2022 https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2022-06/cord-es-de-la-r-ussite-enqu-te-aupr-s-des-tablissements-t-tes-de-cord-es---2022-18848.pdf
- IGEN et IGESR, Sève, C., Ménager, N. *Devoirs faits*, 2019. https://www.education.gouv.fr/devoirs-faits-12962
- Joint Committee on Standards for Educational Evaluations. (1994). The program evaluation standards: How to assess evaluations of educational programs.
- Jolion, J.-M. Rapport remis à Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : *Concertation sur la vie étudiante : conditions de vie, conditions d'études, conditions de réussite*, 2023. https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/concertation-sur-la-vie-etudiante-conditions-de-vie-conditions-d-etudes-conditions-de-reussite-93864
- J-PAL. (2023). *Lecture: Theory of Change and Measurement*. Cambridge, MA: Abdul Latif Jameel Poverty Action Lab.
- Kergoat, P. (Dir.). *Mesure et analyse des discriminations d'accès à l'apprentissage.* Rapport FEJ-INJEP, sous la direction de Kergoat P. et Sulzer E, 2017. https://www.c2rp.fr/sites/default/files/atoms/files/c2rp-cereq-discriminations-acces-apprentissage.pdf

- Kerivel, Aude ; James, Samuel. *Lutter contre les discriminations et les inégalités. Enseignements du fonds d'expérimentation pour la jeunesse*. La Documentation Française, 2019. https://injep.fr/publication/lutter-contre-les-discriminations-et-les-inegalites-enseignements-du-fonds-dexperimentation-pour-la-jeunesse/
- Kleszczowski, J. (2017). *Construire l'évaluation de l'impact social dans les organisations à but non lucratif : instrumentation de gestion et dynamiques de rationalisation.* Université Paris Saclay.
- Lahire, B. *Enfances de classe. De l'inégalité parmi les enfants*. Seuil, 2019.
- La réforme du collège en 10 points. Eduscol, 2016. https://cache.media.eduscol.education.fr/file/College_2016/54/6/la_reforme_du_college_en_10_points_478546.pdf
- Landrier, S., & Nakhili, N. *Comment l'orientation contribue aux inégalités de parcours scolaires en France*. Formation emploi, Revue française de sciences sociales, 109, Article 109, 2010. https://journals.openedition.org/formationemploi/2734
- Loi sur l'instruction primaire du 28 juin 1833. https://www.education.gouv.fr/loi-sur-l-instruction-primaire-loi-guizot-du-28-juin-1833-1721
- Loi relative à l'enseignement du 15 mars 1850. https://www.education.gouv.fr/loi-relative-l-enseignement-du-15-mars-1850-3800
- Loi sur l'enseignement primaire du 10 avril 1867. https://www.education.gouv.fr/loi-sur-l-enseignement-primaire-du-10-avril-1867-11000
- Loi sur l'enseignement primaire obligatoire du 28 mars 1882. https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006070887#:~:text=L%27instruction%20primaire%20est%20obligatoire,p%C3%A8re%20de%20famille%20lui%2Dm%C3%AAme
- Loi n°75-620 du 11 juillet 1975 relative à l'éducation. https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000334174#:~:text=Tout%20enfant%20a%20droit%20%C3%A0,entre%20six%20et%20seize%20ans.
- Loi n°89-486 du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation. https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000509314/#:~:text=Elle%20a%20pour%20objet%20de,d%27actions%20de%20soutien%20individualis%C3%A9.
- Loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances. https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000394028
- Loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants. https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000036683777
- Loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance. https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000038829065/#:~:text=%C2%AB%20Une%20visite%20est%20organis%C3%A9e%20%C3%A0,en%20particulier%20du%20langage%20oral.
- Maslow, A. (1943). A Theory of Human Motivation. *Psychological Review, 50,* pp. 370-396. Récupéré sur https://psychclassics.yorku.ca/Maslow/motivation.htm
- Maurin, E. *Le ghetto français. Enquête sur le séparatisme social*. Seuil, 2004.
- Mélanie CAILLOT, et Olivier SIDOKPOHOU, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. *Analyse des Vœux et Affectations dans l'Enseignement Supérieur des Bacheliers 2021 après la Réforme*. Rapport IGESR, 2022. https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/analyse-des-voeux-et-affectations-dans-l-enseignement-superieur-des-bacheliers-2021-apres-la-reforme-83417
- Ménard, B. *«Sortants du supérieur : La hausse du niveau de formation n'empêche pas celle du chômage.» Bref du Céreq* 233, 2014. https://www.cereq.fr/sortants-du-superieur-la-hausse-du-niveau-de-formation-nempeche-pas-celle-du-chomage
- Merle, Pierre. *«La carte scolaire et son assouplissement. Politique de mixité sociale ou de ghettoïsation des établissements ?» Sociologie*, 1 (Vol.2), p. 38, 2011 https://www.cairn.info/revue-sociologie-2011-1-page-37.htm

- Mertens, D. M., & Wilson, A. T. (2012). *Program Evaluation Theory and Practice: A Comprehensive Guide*. New York: Guilford Press.
- Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. (s.d.). *Les territoires éducatifs ruraux,* 2021. https://www.education.gouv.fr/les-territoires-educatifs-ruraux-308601
- Mira, C. «*Représentations et pratiques en jeu dans les (co)accompagnements à l'orientation des jeunes en territoire d'éducation prioritaire*.» Thèse de doctorat, CY Université, 2023. https://theses.fr/2023CYUN1222
- Missions locales de Nouvelle Aquitaine, *Impact de la mise en oeuvre de la loi «Obligation de formation» sur les jeunes mineurs accueillis en Missions Locales*, 2023. https://www.cap-metiers.pro/actualites/56510/Impact-mise-oeuvre-loi-Obligation-formation-sur-les-jeunes-mineurs-accueillis-Missions-Locales.aspx
- Mizzi, A. *La gestion émotionnelle de Parcoursup. Une épreuve entre inégalités de ressources et d'incertitudes. L'orientation scolaire et professionnelle*, 51(1), Article 51/1, 2022. https://journals.openedition.org/osp/15873
- Mounier, B. (2019). L'évaluation de l'utilité sociale comme mesure de la spécificité de l'ESS. *Informations sociales*(199), pp. 72-79.
- Nations Unies. (2012). *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.* New-York.
- Observatoire de la Vie Étudiante, *Enquête Conditions de vie des étudiants 2016*, 2016.
- OCDE. (2019). *Des meilleurs critères pour des meilleurs évaluations.*
- Oller, A.-C., Pothet, J., & van Zanten, A. *Le cadrage « enchanté » des choix étudiants dans les salons de l'enseignement supérieur.* Formation Emploi, 3(155), pp. 75-95, 2021. https://www.ove-national.education.fr/enquete/enquete-conditions-de-vie/
- Organisation mondiale de la santé. (2011). *World report on disability.*
- Rapport de l'OCDE. *Perspectives des politiques de l'éducation France*, 2020. https://www.oecd.org/fr/publications/2020/12/education-policy-outlook-in-france_e3d624f2.html
- Raworth, K. (2017). *Doughnut Economics: Seven Ways to Think Like a 21st-Century Economist*. White River Junction, Vermont: Chelsea Green Publishing.
- Perronnet, Clémence ; Boivin, Claire ; Neybourger, Paul. «*Le mentorat : derrière une réponse unique et individualisante, des traitements différenciés selon les milieux sociaux des mentoré.es.» Revue Sciences et Actions Sociales* n°20, décembre 2023. https://www.researchgate.net/publication/284620832_Le_mentoring_a_la_francaise_un_processus_informel_silencieux_mais_efficient
- Peugny, Camille. *Le destin au berceau. Inégalités et reproduction sociale*. Seuil, coll. « La république des idées », 2013. https://journals.openedition.org/lectures/11102
- Sénat. *Rapport d'information fait au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication et de la commission des finances par le groupe de travail sur la réforme des rythmes scolaires*, n°577, session ordinaire de 2016-2017. https://www.senat.fr/rap/r16-577/r16-5771.pdf
- Shakespeare, T. (2006). Disability Rights and Wrongs. *Routledge*.
- Soubai, A. (2006). « Une Grande École, pourquoi pas moi ? » : une piste pour l'égalité des chances ? éthique et enjeux.
- Souidi, Y. *School Assignment Policies, School Segregation, and Student Skills-Evidence from the French School System*. Thèse de doctorat, École des Hautes Études en Sciences sociales, Doctoral School n°465 Economie Panthéon Sorbonne, Paris-Jourdan Sciences Economie, sous la direction de Julien Grenet et Elise Huillery, 2022. https://www.ehess.fr/fr/soutenance/school-assignment-policies-school-segregation-and-student-skills-%E2%80%93-evidence-french-school

- Stéfanou, Alexia. *Éducation prioritaire : Scolarité des élèves au collège de 2007 à 2012*. Éducation & Formations, Les panels d'élèves de la DEPP : source essentielle pour connaître et évaluer le système éducatif, p. 87-106, 2017. https://archives-statistiques-depp.education.gouv.fr/Default/doc/SYRACUSE/44961/education-formations-les-panels-d-eleves-de-la-depp-source-essentielle-pour-connaitre-et-evaluer-le-?_lg=fr-FR
- Stievenart, E., & Pache, A.-C. (2014). Évaluer l'impact social d'une entreprise sociale : points de repère. *Revue internationale de l'économie sociale*(331), pp. 76-92. doi:10.7202/1023486a
- Stromboni, T., Urbano, R. *Évaluation nationale des cités éducatives. Premiers enseignements sur l'appropriation du programme en matière de continuité éducative, d'orientation insertion et de place des familles*. INJEP Notes & rapports/Note thématique, 2022. https://injep.fr/wp-content/uploads/2022/05/rapport-2022-10-Cites-educatives.pdf
- Stufflebeam, D. L., & Madaus, G. F. (1983). The Standards for Evaluation of Educational Programs, Projects, and Materials. *Evaluation Models. Evaluation in Education and Human Services, 6,* pp. 395-404. doi:10.1007/978-94-009-6669-7_23
- Tenret, E. «*Un diplôme récompensé à sa juste valeur ? La représentation des diplômes et de leur rendement dans une perspective comparative internationale*.» *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle* 43(2), p. 23-51, 2010. https://www.cairn.info/revue-les-sciences-de-l-education-pour-l-ere-nouvelle-2010-2-page-23.htm
- Van Zanten, A. *Un véritable marché de l'éducation est en train de se créer.* Alternatives économiques, 2023. https://www.alternatives-economiques.fr/agnes-van-zanten-un-veritable-marche-de-leducation-train-de/00107915#:~:text=Un%20rapport%20de%20la%20Cour,%25%20dans%20l%27enseignement%20public.
- Victoria, P., Moreux, F., & Pedersen, N. (2023). *Impact(s), responsabilité et performance globale.* France Stratégie, Plateforme RSE. Récupéré sur https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/2023-rse-avis-impacts-fevrier-v2.pdf
- Vie publique France. (s.d.). *Système éducatif : comparaison entre les pays de l'Union européenne,* 2023. https://www.vie-publique.fr/en-bref/287694-systeme-educatif-comparaison-entre-les-pays-de-lunion-europeenne
- Viveret, P. « *Évaluation des politiques et des actions publiques, rapport au premier Ministre* », La Documentation Française, p.25, 1989. https://www.cairn.info/le-management-public--9782130563686-page-103.htm
- Werner F., Dutruel C., Boillot L., Chamouard P., Crusson L., Moreau-Fauvarque, *Scolarisation des élèves en situation de handicap,* 2022. *https://www.cnape.fr/documents/igesr-igf_-rapport_-scolarisation-des-eleves-en-situation-de-handicap/*
- Williamson et al. . (2017). Research Methods: Information, Systems, and Contexts. *Elsevier*.
- Yin, R. K. (2014). Case Study Research: Design and Methods. *Sage Publications.*
- Zaffran, J., Aigle, M. *Qui décroche de l'université ? Mise en perspective nationale et analyse d'une enquête en région Aquitaine.* Revue de l'OFCE, 167, pp. 5-41, 2020. https://www.cairn.info/revue-de-l-ofce-2020-3-page-5.htm

Annexe 10 : Sitographie

- https://www.cafepedagogique.net/
- https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000509314/#:~:text=Elle%20a%20pour%20objet%20de,d%27actions%20de%20soutien%20individualisé.
- https://www.education.gouv.fr/l-education-nationale-en-chiffres-edition-2023-378943#:~:text=6%20422%20800%20%C3%A9l%C3%A8ves%20dans,des%20%C3%A9l%C3%A8ves%20dans%20le%20public.&text=Sources%20%3A%20DEPP%2C%20L'%C3%89ducation,sur%20l'%C3%A9ducation%2C%202022.&text=%3A%2060%2C9%20%25-,Source%20%3A%20DEPP%2C%20L'%C3%89ducation,nationale%20en%20chiffres%2C%20%C3%A9dition%202023.
- https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/baisse-des-effectifs-inscrits-dans-l-enseignement-superieur-en-2022-2023-91918
- https://eduscol.education.fr/1034/territoires-d-outre-mer
- https://www.eval.fr/wp-content/uploads/2018/05/Rapport_viveret.compressed.pdf
- https://www.cnesco.fr/qui-sommes-nous/
- https://data.oecd.org/fr/teachers/heures-d-enseignement.htm
- https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/etudes-et-resultats/la-sante-des-eleves-de-cm2-en-2015-un-bilan-contraste-selon
- https://cache.media.eduscol.education.fr/file/College_2016/54/6/la_reforme_du_college_en_10_points_478546.pdf
- https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2022-01/-rapport-igesr-2022-004-16280.pdf
- https://medias.vie-publique.fr/data_storage_s3/rapport/pdf/290779.pdf
- https://www.senat.fr/rap/l12-056/l12-0562.html#toc33
- https://www.cap-metiers.pro/actualites/56510/Impact-mise-oeuvre-loi-Obligation-formation-sur-les-jeunes-mineurs-accueillis-Missions-Locales.aspx

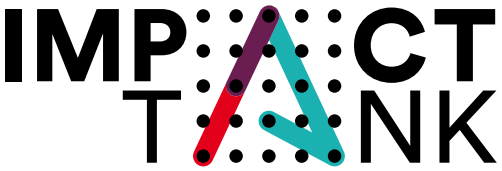
IMPACT
TANK